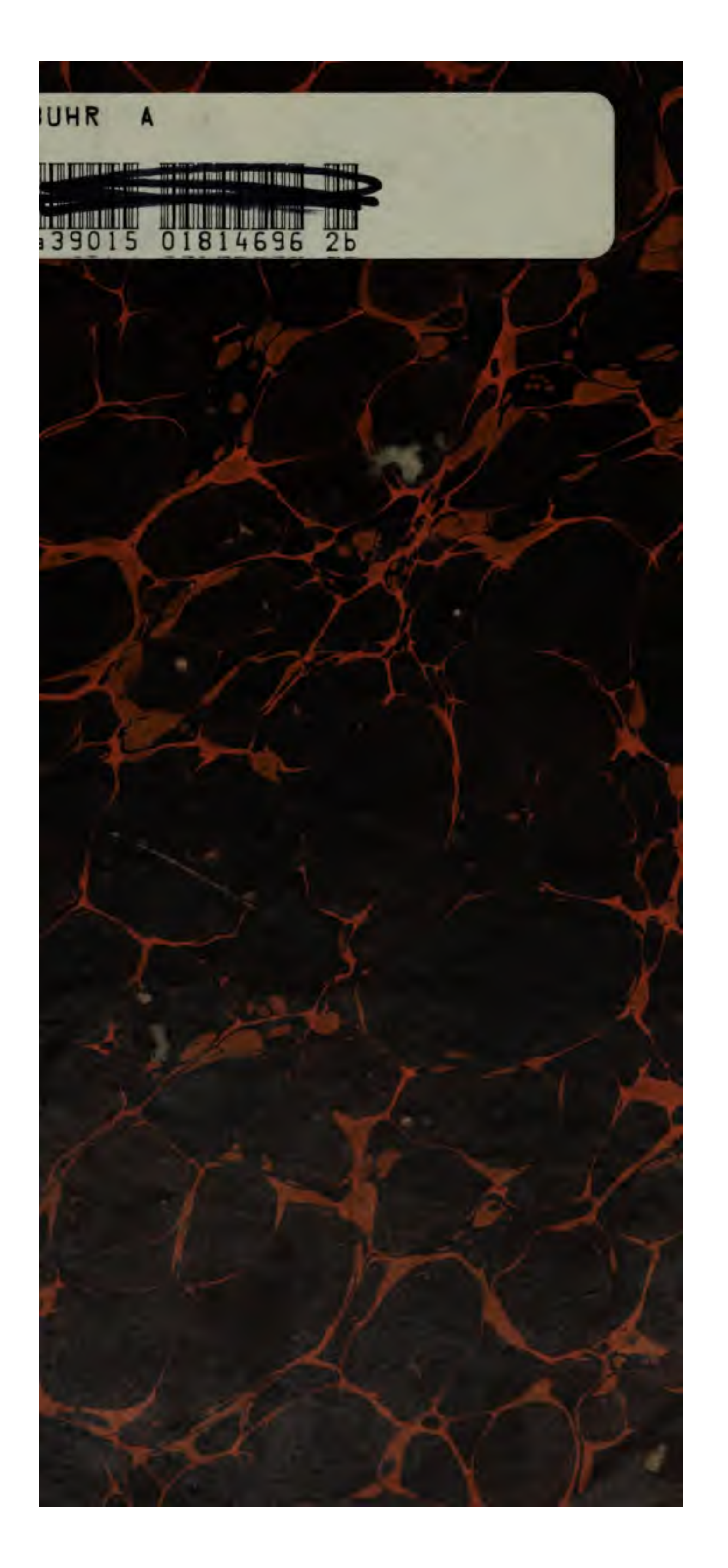
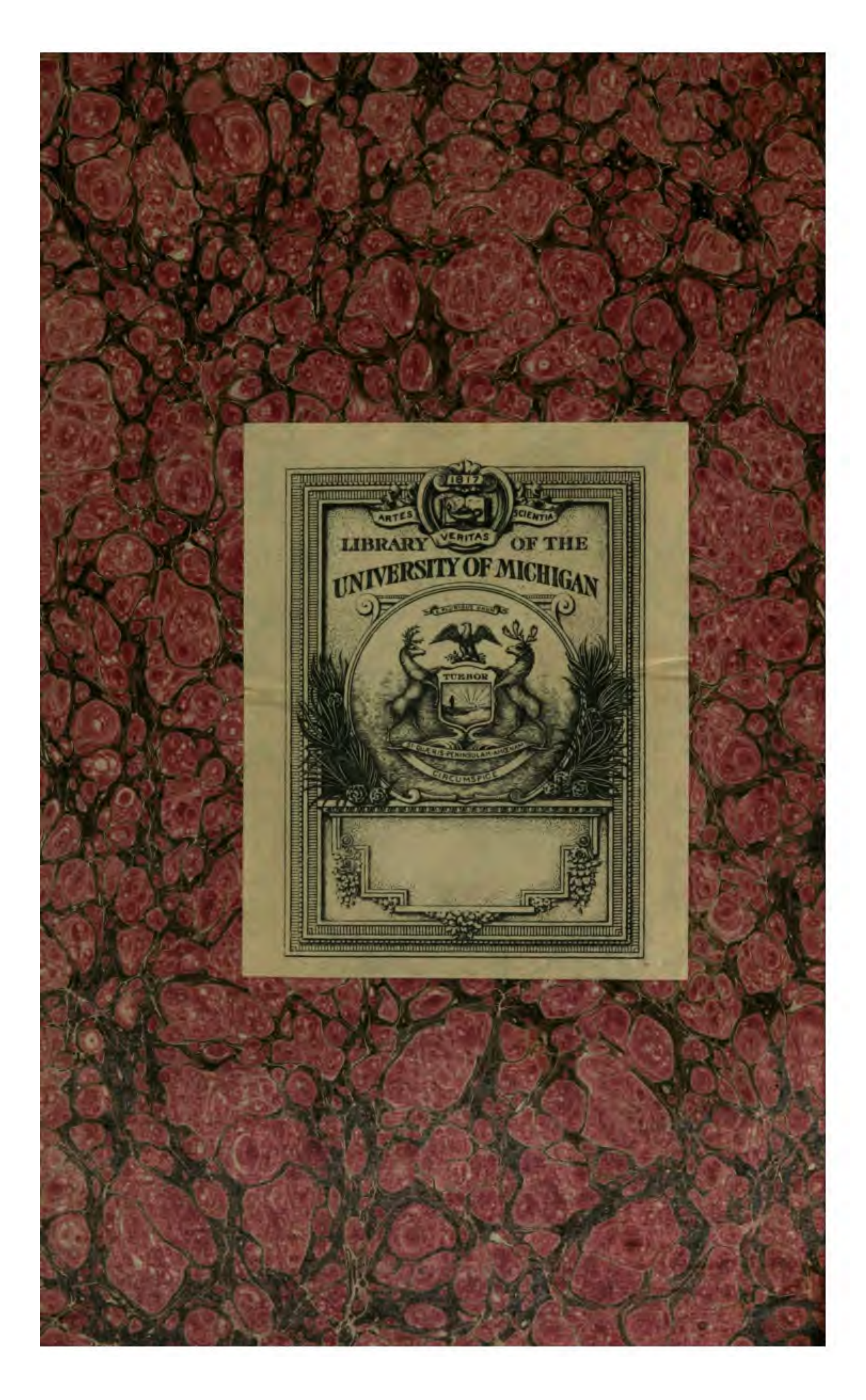
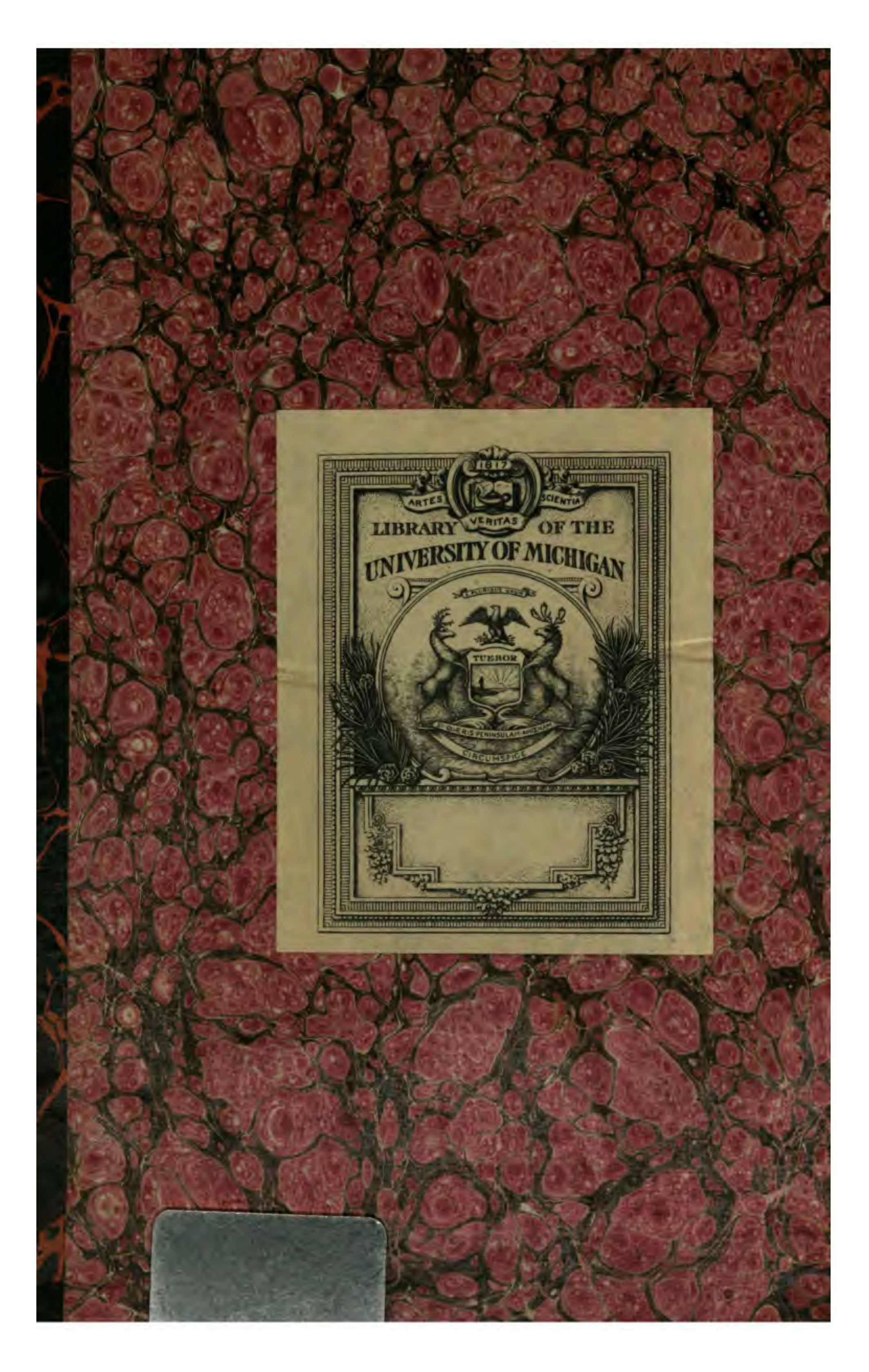
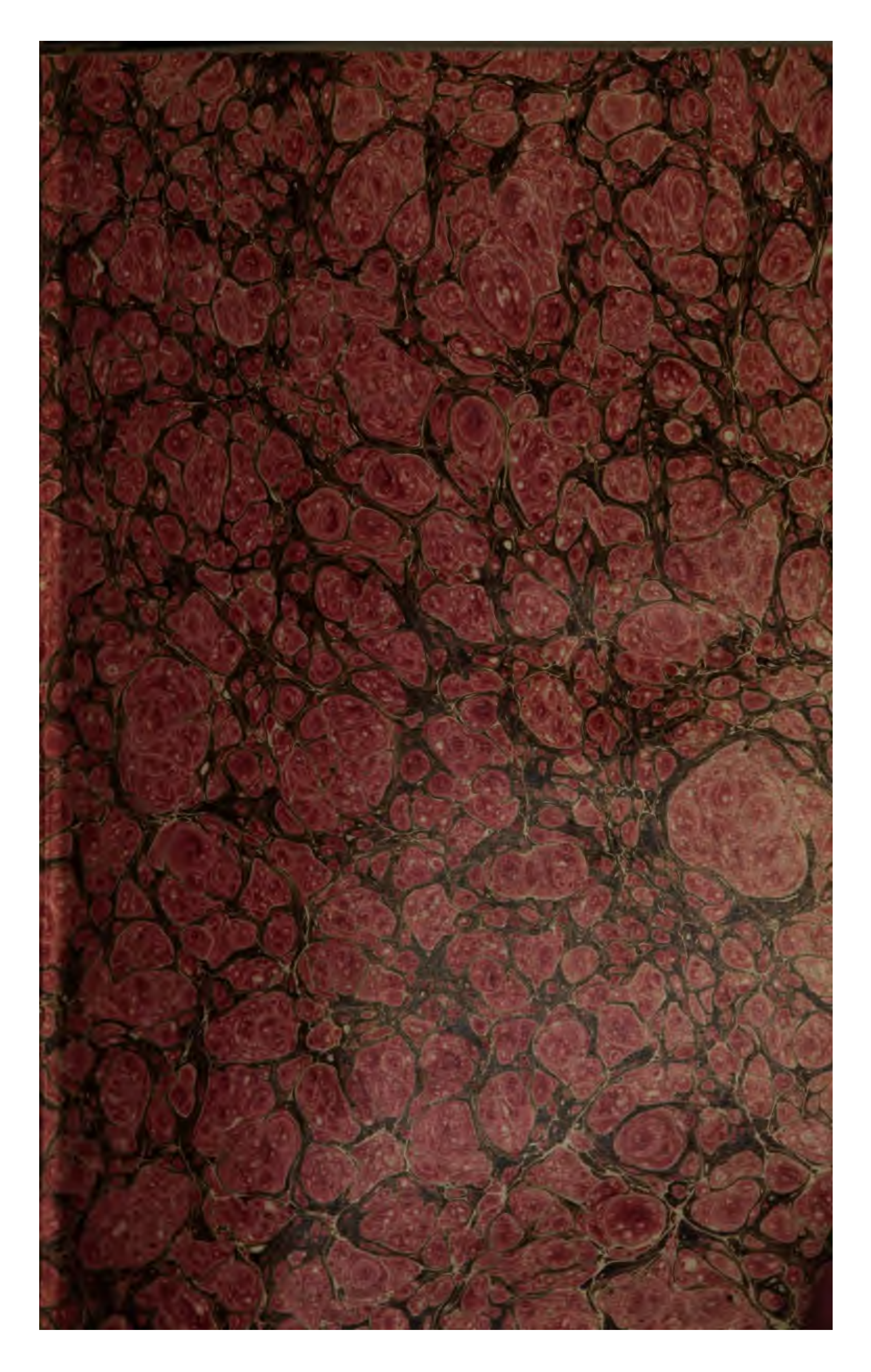

UHR A
39015 01814696 2b



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



IMPRIMERIE D'AMÉDÉE GRATIOT ET Ce,
11, RUE DE LA MONNAIE.

1729

HISTOIRE POLITIQUE

DE

L'ESPAGNE MODERNE

SUIVIE

D'UN APERÇU SUR LES FINANCES

PAR

M. de Marliani.

TOME SECOND.

PARIS

AMÉDÉE GRATIOT ET C.
RUE DE LA MONNAIE, 11.

DESESSART, ÉDITEUR,
RUE DES BEAUX-ARTS, 15.

LONDRES

BOSSANGE, BARTHÈS ET LOWEL,
Great Marlborough Street.

1840

[illegible]

[illegible]

DE L'[illegible]

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE [illegible]

Pour [illegible] Ferdinand VII [illegible]

HISTOIRE POLITIQUE DE L'ESPAGNE MODERNE.

Question Militaire.

CHAPITRE PREMIER.

Pour toute personne qui suivait avec attention les phases du règne de Ferdinand VII, il était évident que son aveugle et cruelle incapacité avait créé une situation contre laquelle se préparait une double et terrible réaction. Sa mort devait nécessairement en être le signal, car le despotisme

qu'il avait exercé, quelque terrible qu'il fût, n'avait cependant pu satisfaire les exigences d'un parti qui rêvait les beaux jours de Torquemada. Ces projets de sang trouvaient un appui dans la famille royale ; le frère de Ferdinand, l'héritier présomptif de la couronne jusqu'en 1830, avait été choisi pour en être l'exécuteur. L'incrédulité sceptique de Ferdinand VII contrastait avec le sombre fanatisme de don Carlos, bigot du XIVe siècle, prêt à rallumer de sa main les bûchers de l'Inquisition. Faible et borné, d'un caractère morose, soumis en aveugle aux inspirations qu'un confesseur lui impose au nom du ciel, il était, pour le parti qui l'avait choisi, un merveilleux instrument. Rien ne répugne à sa conscience fanatisée, dès qu'un prêtre a parlé. Pour mieux manier cette volonté passive, il se trouvait auprès de lui une princesse d'une âme ardente et hardie, tourmentée d'une soif brûlante de pouvoir, et d'un esprit de domination qui faisait tout plier devant elle. La princesse de Beira était le bras et l'âme du parti dont l'infant devenait le drapeau. Pour élever ce drapeau, la princesse, dès lors complice et aujourd'hui femme de don Carlos, n'avait pas attendu la mort de Ferdinand. Deux tentatives furent faites, l'une en 1825, l'autre en 1827, ourdies dans les appartements des deux princesses

portugaises[1]. Toutes deux échouèrent, en constatant toutefois l'existence au sein du palais d'une conspiration permanente, non contre l'autorité seule, mais contre la personne même du roi.

Pendant que les membres de la famille royale tramaient ainsi la déposition du roi, soit par le triomphe du parti apostolique, soit par l'abdication, les constitutionnels essayaient leurs forces pour renverser ce despotisme que le parti de don Carlos trouvait insuffisant.

Depuis 1814 les persécutions exercées contre les libéraux avaient été cruelles, incessantes. Rien ne put fatiguer ni rebuter leur constance. Les conspirateurs juraient vengeance au pied de l'échafaud, le sang versé enfantait de nouveaux complots, les victimes se succédèrent sans décourager les martyrs.

Ferdinand VII a donc régné entre les complots des carlistes contre sa personne et les tentatives des libéraux contre sa tyrannique autorité.

Tant d'efforts révélaient l'existence de passions tumultueuses qui n'attendaient que la mort du roi pour faire explosion. Par une fatalité déplorable, ces deux organisations si différentes dans leur but, l'une voulant la liberté, l'autre le des-

[1] La princesse de Beira et sa sœur, femme de Don Carlos.

tion, après que le général en chef Burriel et le gouverneur de Cadix Valdès eurent déclaré qu'ils ne pouvaient plus compter sur la majeure partie des troupes de ligne qui en formaient la garnison.

A Dieu ne plaise que je mette en doute la bravoure, la loyauté de l'immense majorité des individus de l'armée; mais il est d'une douloureuse certitude que les sociétés secrètes, produit inévitable de la tyrannie, créant des éléments de révolte au sein de l'armée, en avaient détruit le nerf. Il y avait des braves, des âmes généreuses, d'excellents citoyens, il n'y avait pas d'armée. L'esprit de discussion avait remplacé l'obéissance et la discipline; à force d'enthousiasme pour des droits politiques, on oubliait les devoirs militaires; on parlait de mourir pour la constitution, on perdit la patrie.

Quand on a vécu comme moi dans l'exil, on a pu compter une à une les misères sans nombre de braves officiers de tous grades, expiant à l'étranger leur dévouement à la cause de la liberté, dont le triomphe eût été infaillible si l'armée en masse eût fait son devoir, en 1823, comme ces hommes d'élite.

Toutes les entreprises malheureuses qui ont eu lieu depuis l'invasion française furent tentées par

des militaires comptant sur les sympathies qu'ils supposaient trouver parmi les troupes. On sema ainsi une sourde désorganisation dans les régiments : officiers, sous-officiers et soldats, tous se regardèrent comme les arbitres des destinées du pays, puisqu'ils étaient le point de mire des partis intéressés au renversement du gouvernement.

Telle a été l'influence de l'armée dans les mouvements libéraux; ceux-ci ont constamment et exclusivement dépendu de l'action militaire.

La même tactique, le même plan, se sont manifestés dans le parti contraire. En juillet 1822, on soulève la garde royale à Madrid et en Andalousie aux cris de *Vive le roi absolu!*

Les apostoliques vainqueurs, en 1823, grâce aux baïonnettes étrangères, veulent-ils que la persécution infligée à leurs adversaires soit plus vive? Ils ont recours à la révolte militaire, et placent à la tête de la levée de boucliers de 1825 Bessières, français, et autrefois républicain. En 1827, ce sont encore des officiers qui, sous le nom d'*agraviados*, se soulèvent et mettent la Catalogne en feu.

Depuis la mort du roi, combien de fois l'Espagne n'a-t-elle pas gémi sur des actes de rébellion! Canterac, Escalera, Saarsfield, Mendivil, généreux défenseurs de la liberté, expirent sous les

coups d'une soldatesque effrénée. Puis arrive la répression du crime; le glaive de la justice moissonne de nouvelles existences que la discipline eût conservées à la patrie.

Pourtant que de dévouement dans l'armée! quelle fidélité admirable à sa bannière! Chaque officier, chaque soldat est un bon citoyen, exposant sa vie chaque jour, quand nous, spectateurs de cette horrible lutte, nous n'y apportons que le tribut de nos faibles lumières; mais l'armée a manqué de cette impassibilité civique qui fait résumer en un seul sentiment celui de l'obéissance au gouvernement suprême. Chose difficile, sans doute, mais sans laquelle il n'y a pas d'armée possible.

Cette abnégation de l'armée, qui est du patriotisme, au milieu des tourmentes révolutionnaires, sauva la France, et si, lors du 18 brumaire, un général, resplendissant de gloire, chassa, avec l'aide de quelques grenadiers, les délégués d'une représentation législative divisée en elle-même, c'est que Bonaparte, objet de l'enthousiasme sans bornes d'une armée, qui le regardait comme son chef, n'avait alors personne qui songeât à lui disputer le pouvoir, et que, mesurant de son regard d'aigle la profondeur des plaies de la France, il en avait deviné le remède. La France fatiguée

respira après avoir applaudi à ce coup d'état hardi et attentatoire à la liberté; c'est que pour une nation il y a quelque chose au-dessus même de la liberté, c'est son honneur et sa propre existence; l'un et l'autre allaient périr dans les saturnales du Directoire.

« L'armée, dit le général Lamarque, étran-
« gère aux partis, ne combattit que pour la
« France. Pénétrée de cette maxime que la force
« armée ne doit pas délibérer, elle obéit au
« Comité de salut public, au Directoire, aux
« Consuls, à l'Empire : elle eût obéi au roi s'il
« avait séparé son drapeau du drapeau de l'é-
« tranger. Nos soldats ont toujours sacrifié leurs
« affections à leur devoir[1]. »

Ce n'est pas dans l'armée telle qu'elle est constituée que se trouvera l'avenir social de l'Espagne. Épuisant le pays sans résultats proportionnés aux sacrifices qu'elle impose, l'armée deviendra un embarras terrible dans l'avenir, si une intelligence supérieure, après en avoir fait un instrument de victoire sur les rebelles, ne sait pas plus tard en faire un instrument de travail. Malgré les individualités admirables qui la composent, elle délibère au lieu d'agir : c'est une institution

[1] Histoire des cent-jours, page 208.

plus politique que militaire. Le gouvernement d'ici à longtemps pourra difficilement compter sur l'obéissance passive des régiments quand il voudra s'en servir pour conserver l'ordre public, car dès qu'ils seront inactifs, des intrigants s'empareront des soldats pour appuyer quelque utopie politique.

Il ne faut pas croire que ce mal existe seulement dans les rangs obscurs de l'armée, et qu'il tienne à certaines conditions gouvernementales ; on le retrouve dans tous les grades : il est partout et toujours. La tyrannie de Ferdinand a vu s'élever contre elle des généraux dont j'ai rappelé les malheureuses entreprises, la constitution de 1820 eut aussi pour adversaires non seulement les généraux qui prirent place dans les bandes de la Foi, mais encore ceux chargés de la défense des institutions. En 1823, l'armée était divisée en quatre corps et la réserve : Ballesteros, le comte de l'Abisbal, Morillo et Mina les commandaient ; la réserve était sous les ordres de Villacampo : elle ne fut pas organisée. Le général Ballesteros, chef des comuneros, se prit à examiner si la constitution était bonne ou mauvaise, délibéra s'il devait la défendre ou non, et bientôt signa honteusement la convention du 24 août 1823.

Le comte de l'Abisbal, le général Morillo, en

firent autant. On sait quelles en furent les conséquences pour eux et pour le pays. La constitution fut renversée ; mais tous trois sont morts sur la terre étrangère, les deux premiers dans l'exil dont la trahison ne les sauva pas.

Ce qui a eu lieu pour l'absolutisme de Ferdinand et pour la constitution s'est renouvelé pour le système de M. Zéa. Llauder, capitaine-général de la Catalogne, et Quesada, capitaine-général de la Castille, provoquent par leur représentation à la reine la chute du ministre de qui ils tenaient leur pouvoir.

Cet exemple fatal de chefs militaires élevant leurs voix contre l'autorité suprême devait être contagieux, et le ministre ainsi porté sur le pavois de l'insubordination ne tarda pas à se heurter dans son chemin contre la sédition armée. Le statut royal, institution incomplète sans doute, dont on peut dire qu'il donnait trop ou trop peu, mais enfin qui marquait un pas immense vers la liberté, ne fut pas une égide pour son auteur, M. Martinez de la Rosa. Le 18 janvier 1835, le lieutenant Cardero, à la tête d'un bataillon, prend position au centre de Madrid, brave en face le ministère, et le force à capituler. Ce jour-là dut être amer pour le ministre de la guerre ; c'était le général Llauder. Il dut se rappeler dans ce

moment critique l'exemple qu'il avait donné quelques mois auparavant, et comprendre tout ce que le droit de représentation les armes à la main a de fatalement contagieux. Un simple lieutenant répétait la leçon qu'il avait reçue de son supérieur. La faute du capitaine-général, pesant sur le ministre de la guerre, le contraignit de traiter avec le lieutenant des volontaires d'Aragon, tant la violation de l'ordre et de la justice est féconde en résultats amers, et surtout quand de telles infractions portent sur le principe conservateur de la discipline militaire, où tout se touche et s'enlace depuis le commandement suprême de l'armée jusqu'au dernier soldat.

En effet, l'inique attentat de la Granja n'est plus même le fait d'un simple lieutenant : un sergent ose insulter à la majesté d'une reine.

On ne devait pas s'arrêter dans cette voie de l'oubli de toute subordination. Il semblait que l'énormité du crime de la Granja comblerait la mesure. Non ! rien désormais n'éteindra cette fièvre, elle envahira tous les rangs.

En 1837, l'armée d'Espartero se met à la poursuite de Don Carlos. La garde royale, qui a si bien justifié sa dénomination de corps d'élite par sa bravoure et ses hauts faits, et dont l'admirable discipline pouvait servir de modèle, arrive dans

la capitale. Eh bien ! une soixantaine d'officiers de ce corps signent à Pozuelo de Arabaca une adresse à la reine, demandant le renvoi du ministère. Le général en chef, sous les yeux de qui se passe cet acte de rébellion, ne trouve pas un mot à dire, ni un article du code militaire pour le réprimer.

Aucune opinion, aucun ministère, ne demeurent à l'abri des attaques parties des camps.

Le ministère Ofalia fut le résultat définitif de l'adresse de Pozuelo de Arabaca. Il semblait donc devoir être en pleine paix avec le chef de l'armée, dont il était en quelque sorte la créature : nullement. A peine comptait-il trois mois d'existence, qu'Espartero met le ministère à l'ordre du jour de l'armée et envoie aux cortès une virulente représentation contre les hommes qui occupent le pouvoir ; il déclare que, depuis le mois de septembre, époque à laquelle le précédent ministère avait été renversé, il ne peut obtenir aucun secours pécuniaire du gouvernement.

Que veux-je dire par cette longue série de faits historiques et d'actes incompatibles avec une forte organisation militaire ? Aurais-je l'intention d'accuser les hommes dont j'ai parlé, de déchirer volontairement le pays dans un but d'intérêt ou de passions individuelles ? Rien n'est plus loin de

ma pensée. Je crois que leurs intentions ont toujours été pures; ils voyaient un mal et se l'exagéraient : le désir d'y porter un prompt remède les a entraînés. Doutant de l'énergie du gouvernement (et comment ne pas en douter?), ils ont cru venir en aide au salut de la chose publique ; en ne voulant que renverser les hommes, ils ont énervé le pouvoir, et en ont rendu l'exercice impossible, car le lendemain de la chute d'un ministère, on n'a jamais manqué de juges provoquant, pour cause d'incapacité, le renvoi de celui qui succédait. On ne s'arrête pas dans la voie de l'illégalité.

J'ai voulu être vrai, et je me suis efforcé de signaler le mal qui a paralysé les efforts de cette armée fidèle, si noblement dévouée à la cause qu'elle sert. J'ai interprété les vœux de l'immense majorité des officiers ; ils désirent le rétablissement d'une discipline rigoureuse et juste, sans laquelle la force armée n'est plus qu'un instrument de tyrannie. Il n'y a pas un militaire d'honneur, qui ne doive vouloir la réalité des institutions militaires. Seulement, j'ai rendu ce fait évident, que, par une tradition qu'on ne saurait trop déplorer, depuis les généraux jusqu'aux soldats, tous subissent l'influence d'une désorganisation funeste qui relâche

ou brise les liens de la discipline et mine l'armée; que le gouvernement a une déférence trop complète pour la volonté des chefs militaires, et que ces hommes de guerre, quelles que soient les qualités qui les distinguent, ont eu constamment les yeux fixés sur ce qui se passe à Madrid, et se sont préoccupés exclusivement de questions politiques.

L'ensemble des événements qui se sont passés en Espagne rend facile la démonstration d'un fait, c'est que la guerre civile n'a pas été une question purement militaire. Je n'en veux d'autres preuves que l'étonnement que j'ai entendu exprimer de tous côtés sur la nature de cette guerre, qui, disait-on, mettait en défaut toutes les notions de l'art militaire.

Si la science de la stratégie eût renfermé le problème de la guerre, il n'est pas probable que la solution se fût si longuement fait attendre; et d'ailleurs, à quoi doit conduire la science de la guerre, si ce n'est à remporter des victoires et à éviter des défaites? Eh bien, examinons les phases de cette malheureuse guerre, et nous verrons que son extension ou son rétrécissement ne changent rien, ne font pas faire un pas à la question. Les victoires ou les défaites ont été sans résultats pour les parties belligérantes : le nombre

des combattants ne déplace pas les chances de succès ou de revers ; en un mot tout s'est balancé successivement, de manière à prouver la complète absence d'organisation militaire des deux armées.

L'insurrection éclate en Navarre. Ce sont d'abord quelques paysans qui se groupent sur la crête des montagnes autour d'un chef inconnu : on ne leur oppose que des forces insignifiantes. L'insurrection s'accroît, elle trouve un chef hardi : Zumalacarregui apparaît[1]. On envoie des renforts insuffisants de troupes, au lieu d'écraser par des masses imposantes une révolte à son début. Le nombre et la supériorité des troupes de la reine sont compensés par la hardiesse des rebelles, leur parfaite connaissance des rochers. Chaque rocher devient une forteresse ; dans chaque défilé on prépare une embuscade.

S'il n'était pas donné de prévoir à heure fixe la mort du roi, cependant c'était un événement auquel chacun s'attendait comme prochain. Peu de temps auparavant, le 29 septembre 1833, vingt-cinq mille hommes avaient été renvoyés dans leurs foyers. Les ministres d'alors sentirent le

[1] Le 29 septembre 1833.

vide que ce licenciement légal, mais impolitique, opérait dans l'armée : ils cherchèrent à y suppléer en mettant sur pied quelques bataillons de milices provinciales. L'épuisement du trésor, après dix ans d'une paix profonde, amère satire de cette époque du règne de Ferdinand, rendit impossible un plus grand déploiement de forces. Faute de quelque argent, malgré tant d'emprunts et, je le répète, dix ans de paix, la révolte put éclater et s'étendre impunément.

Ainsi dès sa naissance l'insurrection navarraise a été combattue avec une absence complète d'énergie. Rien ne se trouvait préparé contre cet événement, qui était une conséquence inévitable du changement survenu dans l'ordre de la succession à la couronne. Au lieu d'une concentration de troupes capable de comprimer l'insurrection sur tous les points à la fois, le gouvernement s'est contenté de lui opposer méthodiquement une force proportionnelle à son développement.

Aucun ministre n'a compris la nécessité de vaincre à tout prix, et quoi qu'on en dise, la chose était fort possible dans le commencement. Par malheur on regarda le soulèvement de la Navarre avec dédain, on attaqua mollement, en sorte que les forces se balançant toujours, la position fut toujours la même. Jamais le remède n'a été

proportionné au mal : on dirait que les ministres de la reine n'ont voulu combattre cette insurrection que par cette espèce de jeu d'échecs qui consistait à faire avancer sur le damier de la Navarre une pièce nouvelle contre celle que remuait leur adversaire ; partie cruelle, dont l'enjeu a été la vie de tant de nobles victimes. Non, telle n'a pas été l'intention des ministres qui se sont succédé au pouvoir ; à quelque opinion qu'ils aient appartenu, ils ont voulu avec une égale probité, avec la plus pure intention, mettre un terme à la guerre et vaincre l'insurrection. D'où vient donc que tous, non seulement aient échoué, mais qu'ils se soient traînés dans la même ornière, avec ces légères dissemblances tenant plus du caractère des individus que d'une pensée différente ?

Ce que je dis des ministres, je le maintiens pour les généraux qui ont commandé l'armée de Navarre. Rodil, Valdès, Mina, Quésada, Saarsfield, Cordova, Espartero, malgré leurs talents, leur courage, leur amour du pays et leur noble ambition, n'ont pas fait faire un pas à la question, et l'insurrection, numériquement plus forte et combattue par des forces plus considérables, a toujours été la même.

Cette impuissance des ministres et des généraux

a tenu à ce que la question n'était pas seulement militaire ; elle provient d'une cause première d'où découlent tous les malheurs de l'Espagne, c'est-à-dire de l'absence de gouvernement.

Si d'une part je constate l'impuissance militaire du parti constitutionnel, il faut aussi reconnaître une impuissance égale chez les carlistes. Qu'importe, à tout prendre, que l'insurrection se compose de cent hommes ou de trente mille, si la position est toujours la même ? Réduite à la défensive, la révolte se retranche derrière les rochers au dernier comme au premier jour ; et quand la faim et le désespoir ont obligé les carlistes à lancer en enfants perdus, hors des montagnes, leurs meilleurs soldats, quel sort attend cette colonne expéditionnaire ? Une colonne constitutionnelle égale en nombre se met à sa poursuite, souvent sans l'atteindre, mais sans lui permettre jamais de se reposer. Amis et ennemis sillonnent le pays, l'épuisent, et au bout de quelques semaines les carlistes harassés de fatigues reprennent le chemin de la Navarre, emportant les malédictions des provinces à travers lesquelles leur passage laisse une longue trace de rapines et d'excès.

Telle fut l'expédition de Gomez, débouchant par les Asturies et rentrant par la Biscaye après

proportionné
nistres de l
insurrectio
qui con
de la N
que ren
l'enjeu
Non,
qui se
qu'il
égal
un
D
é

chef. Il semblait que le moment de la décadence de l'insurrection était arrivé, que la honteuse retraite des carlistes allait donner à la guerre une impulsion nouvelle. Il n'en fut rien ; tout rentra dans le *statu quo*, et le gouvernement ne tira aucune force morale d'un avantage qui semblait devoir être décisif. La mort de Zumalacarreguy, la bataille de Mendigorria, la brillante levée du siége de Bilbao et le combat de Luchana ne donnent aucun ascendant marqué aux troupes constitutionnelles. C'est toujours du sang versé en pure perte. Mais par compensation la fatale journée des Amezcoas n'a pas eu de conséquence fâcheuse : la levée du siége de Morella, l'échec devant Segura ne compromettent pas davantage la cause de la reine. Vainqueurs, les chefs des deux armées belligérantes se bornent à constater l'avantage de la journée ; mais cette journée n'a pas de lendemain.

J'ai dit que le nombre des combattants ne produisait aucune influence sensible sur les événements de la guerre, il est facile de le prouver.

En 1835, la France cède à l'Espagne la légion étrangère d'Alger. Cinq mille hommes de troupes bien organisées, bien commandées, débarquent à Tarragone, traversent la Catalogne et se rendent en Navarre.

avoir fait le tour de la Péninsule en passant jusque sous les murs de Gibraltar : celles qui ont suivi ont éprouvé le même sort. Pendant longtemps les carlistes purent se faire illusion, rejeter sur le peu d'habileté et d'influence de leurs chefs le mauvais succès de leurs expéditions, et croire que si leur prince se présentait aux populations elles se prononceraient en sa faveur.

La fameuse expédition de Don Carlos eut lieu en mai 1837. Qu'en est-il arrivé? Après des succès divers à Huesca, Barbastro, Gra, Chiva, le prétendant arrive sous les murs de Madrid avec toutes les factions d'Aragon et de Valence réunies à ses troupes de Navarre. Mais Espartero et Oraa, lancés à sa poursuite, s'approchent : le signal de la retraite est aussitôt donné. Don Carlos rentre en Navarre avec ses montagnards décimés par les fatigues plus que par les combats ; Espartero suit ses traces, sans jamais l'entamer d'une manière sérieuse : Cabrera retourne avec ses hordes au théâtre habituel de ses déprédations ; Oraa l'y accompagne, et bientôt tout reprend la physionomie habituelle d'une guerre d'observation, en Navarre comme en Aragon.

La cause constitutionnelle ne gagna rien à cette expédition qui prouvait à la fois l'impuissance des carlistes, et l'aversion des masses pour leur

chef. Il semblait que le moment de la décadence de l'insurrection était arrivé, que la honteuse retraite des carlistes allait donner à la guerre une impulsion nouvelle. Il n'en fut rien; tout rentra dans le *statu quo*, et le gouvernement ne tira aucune force morale d'un avantage qui semblait devoir être décisif. La mort de Zumalacarreguy, la bataille de Mendigorria, la brillante levée du siége de Bilbao et le combat de Luchana ne donnent aucun ascendant marqué aux troupes constitutionnelles. C'est toujours du sang versé en pure perte. Mais par compensation la fatale journée des Amezcoas n'a pas eu de conséquence fâcheuse : la levée du siége de Morella, l'échec devant Segura ne compromettent pas davantage la cause de la reine. Vainqueurs, les chefs des deux armées belligérantes se bornent à constater l'avantage de la journée; mais cette journée n'a pas de lendemain.

J'ai dit que le nombre des combattants ne produisait aucune influence sensible sur les événements de la guerre, il est facile de le prouver.

En 1835, la France cède à l'Espagne la légion étrangère d'Alger. Cinq mille hommes de troupes bien organisées, bien commandées, débarquent à Tarragone, traversent la Catalogne et se rendent en Navarre.

L'Angleterre permet l'enrôlement : il se forme une légion auxiliaire, de recrues à la vérité ; mais, réunie dans les murs de St-Sébastien sous le commandement de chefs éprouvés, bientôt elle eut une organisation.

Le Portugal, remplissant une des clauses du traité de la quadruple alliance, envoie une division de troupes de ligne, commandée par le général baron Das Antas.

Cette augmentation subite d'une force militaire très considérable semblait devoir permettre d'étendre les opérations militaires sur une plus vaste échelle. On dut supposer que cet accroissement numérique de troupes, qui était aussi l'expression non équivoque d'une participation effective des alliés de l'Espagne, serait, par l'effet moral et matériel, d'un grand poids dans les destins de la guerre. Rien cependant n'est changé, et l'arrivée de vingt mille soldats, plus ou moins aguerris et disciplinés, ne semble être qu'un embarras de plus par les dépenses qu'ils occasionnent. Mal payés, malgré tous les efforts possibles, leurs exigences peut-être outrées, mais enfin justes au fond, sont une torture continuelle pour le général en chef qui entend leurs murmures et pour le ministre à qui l'on en renvoie l'écho.

Nous voyons donc que le nombre des combat-

tants n'avance en rien le triomphe de la cause constitutionnelle. Mais on objectera peut-être que sans la présence des renforts dont nous venons de parler, le carlisme aurait eu le dessus, et que les étrangers ont au moins servi à maintenir l'armée de la reine dans ses positions.

Si j'ai pu démontrer que l'Espagne n'a retiré aucun avantage des trois légions auxiliaires, je n'ai pas eu un moment la pensée de dire qu'elles n'ont pas fait leur devoir. Il me tarde au contraire de reconnaître leurs éminents services. Je prétends seulement que ces services ont été sans résultats pour l'achèvement de la guerre.

Mais pour répondre à l'argument spécieux que l'on cherchera sans doute à m'opposer sur le mal que ces légions ont empêché, je dois poursuivre leur histoire, et prouver que leur disparition n'a pas été sentie dans l'ensemble des événements.

En effet, la légion d'Alger, mutilée par les maladies, les souffrances et la guerre, commandée par des officiers français du plus grand mérite, tels que Bernelle et ce brave Conrad, mort à Barbastro, emportant dans la tombe l'admiration de l'armée espagnole, la légion d'Alger est dissoute. Les débris rentrent en France. Les affaires des constitutionnels empirent-elles? Nullement.

La légion anglaise finit le temps de son engage-

ment : elle est licenciée. Les carlistes recueilleront-ils le moindre avantage de cette diminution de forces ? Aucun.

La division portugaise se retire intacte. C'est un troisième démembrement qui n'apporte aucun changement dans l'aspect de la guerre.

Ainsi l'augmentation de troupes ne donne pas la supériorité, et la diminution n'entraîne aucun inconvénient ; tout reste au même point. Ne dirait-on pas que la guerre de Navarre ressemble à un bassin qui garde son niveau, quelle que soit la quantité d'eau qu'on en tire ou qu'on y verse ?

On comprendra qu'en pesant les questions que j'examine, je n'ai pas la prétention de les résoudre avec la précision d'un chef d'état-major, et que mon intention n'a pas été de faire un journal d'opérations militaires, en analysant l'importance des positions occupées à différentes époques par les deux armées. Je ne m'arrête pas aux détails, et je n'envisage que l'ensemble des événements, c'est-à-dire leurs résultats en grand. Les considérations que je viens de développer sont en dehors de l'examen théorique de la guerre : elles s'enchaînent tout naturellement dans cette pensée que l'insurrection de la Navarre n'était pas une question purement militaire, et que la force des armes seule ne pouvait dompter la résistance de nos ad-

versaires. Remontant ainsi des effets aux causes, j'arrive à cette conclusion que l'impuissance des généraux, celle des ministres qui ont voulu de toute leur âme le triomphe de la liberté et l'anéantissement des factieux, sont des faits qu'il importe d'étudier; et comme je pense avoir absous généraux et ministres de toute culpabilité d'intention et de fait dans cette prolongation cruelle de la guerre, j'ai assez dit qu'elle n'a pas tenu aux hommes, qu'elle a dépendu d'une mauvaise organisation. Je le redis une fois encore et j'aurai à le répéter souvent : tous les malheurs de l'Espagne viennent de l'absence absolue d'une administration normale, forte et intelligente. Tant que cette première base sociale ne sera pas solidement établie, rien ne peut être fait, rien ne peut différer de ce que nous voyons. Si la guerre a eu un terme grâce au dévouement des chefs et des soldats, grâce à l'incapacité des carlistes que repousse l'immense majorité de la nation, il nous restera l'anarchie, cette plaie dévorante de l'Espagne, effet de maux invétérés et la cause première des malheurs actuels. On aurait fait un pas immense vers la pacification le jour où, renversant l'ordre d'idées généralement admis, qui consistait à avancer qu'on ne pouvait rien fonder en Espagne tant que la guerre civile durerait, on eût remplacé cette

croyance par la pensée opposée, la seule juste et la seule vraie, que tant qu'on ne fondera pas un gouvernement la situation actuelle ne saurait recevoir une amélioration sensible. En effet, comment expliquer autrement la durée de cette lutte, soutenue par des provinces dont la population entière ne dépasse pas 500 mille âmes? Les troupes qu'elles pouvaient lever, renforcées des hordes sauvages du sanguinaire Cabrera et de celles du féroce comte d'Espagne, n'auraient pas tenu tête aussi longtemps au reste de la nation, si un gouvernement actif, fort, intelligent, eût su mettre à profit les ressources de tout genre qu'il avait sous la main; s'il eût su créer des intérêts nouveaux et faire un appel à l'honneur de cette immense majorité qui gémissait sous le poids de désastres horribles. Un tel état de choses n'eût pas été tolérable dans tout autre pays; il était devenu même accablant pour l'Espagne. Au milieu de tant de misères, résultat inévitable du système dévastateur adopté par les carlistes, est-il un seul habitant de ceux qui tiennent par quelque lien à la société, qui ait voulu leur triomphe? Où sont les adhérents à cette cause du fanatisme le plus stupide et le plus barbare? On les trouve exclusivement parmi ceux qui vivaient des abus qui épuisaient l'Espagne, et parmi la lie du peuple

habituée à croupir dans une dégradante oisiveté que les couvents nourrissaient.

Par contre, dans le plateau de la balance se sont rangés sans exception tous les éléments de civilisation, de savoir, de progrès. La noblesse en masse, la grande majorité du haut clergé, toutes les classes de la société, le commerce, l'industrie, toutes les villes du royaume, ont donné l'adhésion la plus éclatante à la cause libérale; je ne parle pas de l'armée, dont le dévouement est mis à l'épreuve tous les jours. En un mot, force intellectuelle, force matérielle, tout a été du côté des constitutionnels, et cependant la guerre n'a présenté d'année en année aucune amélioration sensible.

Dès lors comment douter que ces éléments de force aient été mal combinés, mal dirigés, mal appliqués, que leur défaut de cohésion ait causé la durée de la guerre, et ait prolongé seul l'existence de l'insurrection?

Ce n'est donc pas une question purement militaire que le gouvernement de la reine s'est trouvé chargé de résoudre, car si la valeur de ses armées et ses victoires n'ont point été un acheminement à une solution en sa faveur, si les avantages partiels des carlistes ne sont d'aucun profit pour eux, c'est que de part et d'autre il y a une condition d'avenir

non résolue, qui, dominant la lutte armée, paralyse les efforts les mieux combinés. Deux armées ne sont pas des années en présence sans qu'on puisse clairement discerner de quel côté se trouve l'ascendant. A la guerre on veut toujours atteindre un but, c'est l'anéantissement de l'ennemi; à plus forte raison dans les dissensions civiles, où les passions sont plus violemment excitées.

Je dirai encore ici que je ne m'arrête pas aux détails stratégiques, mais seulement à la partie morale et politique de la guerre, que je n'examine pas la question les bulletins militaires à la main. Je pose en fait que l'inaction prolongée des généraux, le manque de suite des opérations, et bien souvent leur nullité, ne peuvent pas s'expliquer par les règles de la stratégie, et qu'une guerre ne reste pas cinq années au même point si elle ne dépend pas de causes contre lesquelles la bravoure et le dévouement d'une armée supérieure en nombre et en talents ne peuvent absolument rien. Je dois reconnaître qu'il y a un mal secret qui paralyse et annule tout.

C'est ce que j'ai voulu prouver en signalant le siége de ce mal : à mes yeux il est tout entier dans la faiblesse organique du gouvernement suprême. Cette vérité, les hommes les plus éminents de l'Espagne sont venus la constater,

car tous avec une monotonie désespérante suivent les mêmes errements ; ou s'ils en ont adopté de nouveaux, ils n'ont rien changé à la situation. Le ministère en Espagne est aux hommes ce que la presse monétaire est aux morceaux de métal : or, argent ou cuivre, quelque forme qu'ils aient, quand ils ont subi la pression du balancier, ils sortent avec la même effigie, le même exergue, le même millésime : ainsi des hommes qui arrivent au pouvoir ; dès qu'ils ont ressenti l'influence administrative, malgré leur valeur intrinsèque, ils deviennent tous exactement semblables. Le système est le même, les abus continuent, le mal seul devient de jour en jour plus grand.

Six années d'une guerre de dévastation se sont écoulées, et la question qui mit les armes à la main des combattants s'est toujours trouvée au même point ; il eût été difficile d'en assigner la solution, si on eût réduit les espérances de pacification aux seules chances militaires. Nous avons vu quelle a été la disproportion des forces belligérantes, et cependant rien n'a pu donner au plus fort sur le plus faible un ascendant réel et continu, prélude certain du déclin de la lutte. La nature de cette guerre, le sentiment intime de l'insurrection, son but, qui n'a été ni dynastique, ni religieux, ni politique, s'y sont opposés formelle-

ment. Pour comprendre l'existence prolongée de cette désastreuse rébellion, au milieu de laquelle aucune pensée morale n'a pu germer, il est nécessaire de remonter jusqu'à la guerre de l'indépendance qui a donné aux masses le goût de guerroyer.

Je refuse à l'insurrection un caractère dynastique, parce que nul n'a eu moins de respect pour Don Carlos que les chefs armés en son nom. Zumalacarreguy ne lui épargnait en aucune occasion les marques de son superbe dédain [1]. Quand le chef navarrais donnait un ordre de marche, il s'enquérait fort peu de ce que devenait le prétendant; c'était à celui-ci de suivre les bandes insurgées le mieux qu'il pouvait; dans de nombreuses dépêches de ce chef qui ont été interceptées, il donne des ordres pour conduire *le roi et ses bagages* à tel ou tel endroit, *de n'avoir aucun égard à tel ou tel ordre donné par le roi,* de se porter dans une certaine direction *malgré les or-*

[1] « Si Zumalacarreguy n'eût pas été privé à tort de son régiment, « s'il n'eût été traité avec injustice et avec dureté par Quesada, il « n'aurait jamais rejoint les rangs du Prétendant. C'est du moins ce « qu'il est permis d'inférer des termes d'une proclamation de Zuma- « lacarreguy, en 1832, lorsqu'il commandait au Ferrol et qu'il venait « de comprimer une émeute. Cette proclamation se termine ainsi : « Vive le Roi ! vive la Reine ! *Vive sa descendance !* » Ce document original écrit et signé par lui est entre les mains de son frère, l'un des hommes les plus éminents du parti constitutionnel et magistrat recommandable.

dres contraires du roi, etc. Il est à peine nécessaire d'ajouter que jamais Zumalacarreguy ne fut désobéi [1]. La mort de Zumalacarreguy fut un sujet de joie pour Don Carlos, fatigué de l'impérieuse et hautaine attitude de son lieutenant [2]. C'est que dans une insurrection qui se personnifie dans un nom, quand celui qui le porte n'est pas le chef réel, la tête dirigeante, quand il n'est pas tout, en un mot, il n'est plus rien qu'un misérable instrument dont on se sert en le méprisant.

Qu'est Don Carlos pour Cabrera? Rien. Au milieu des représailles abominables qui ont ensanglanté l'Espagne, une pensée d'humanité occupa le général San-Miguel, commandant de l'Aragon. Pour la réaliser, il envoie deux prisonniers carlistes au quartier-général de Don Carlos en Navarre, afin d'obtenir qu'il fût enjoint à Cabrera de mettre un terme à ses sanglantes exécutions. Ces officiers reviennent porteurs de l'ordre formel de Don Carlos de cesser ces horribles assassinats; mais, instruits des dispositions de Cabrera, ils se refusent de les porter, certains que, pour toute réponse, il les ferait fusiller.

[1] *The policy of England towards Spain*, page 87.

[2] Je tiens ce fait de légitimistes français d'un rang élevé que je pourrais citer au besoin. Voyez *Policy of England towards Spain*, page 88.

Les sanglantes exécutions d'Estella témoignent assez du mépris de Maroto pour son maître. Qu'est devenu Don Carlos après la flétrissure apposée sur son front par le chef carliste ? Quel spectacle que celui d'un prétendant au trône d'une grande nation, la tête courbée devant le sabre sanglant de Maroto, lui demandant publiquement pardon à deux genoux de l'avoir déclaré traître la veille, et de l'avoir mis hors la loi ! Rien ne manque à l'abaissement de Don Carlos ; il approuve l'exécution de ses plus fidèles serviteurs, immolés à des ressentiments personnels.

Où trouver dans ces faits le sentiment dynastique, ce culte aveugle d'une multitude pour un seul homme, rarement leur égal et souvent leur inférieur en intelligence ? Que devient dans ces orgies sanglantes le principe divin incarné ? Il disparaît, ou plutôt il n'a jamais existé. Il y a eu tout au plus un fétiche dégradé qui suffirait à lui seul pour faire abhorrer la cause à laquelle il sert de drapeau. Les carlistes ont plus fait contre le principe monarchique en vouant leur chef au mépris du monde entier que tous les efforts réunis de la propagande républicaine. Zumalacarreguy, Maroto, Cabrera, proclament la légitimité dans la personne de Don Carlos et foulent aux pieds celui qui pour eux en est le représentant. Ils ont

ainsi nettement précisé le caractère de la révolte : c'est celui de passions individuelles qui avaient besoin d'un point de ralliement ; mais qu'on ne nous parle plus de ces défenseurs d'un principe : lorsqu'on bafoue et qu'on brise l'idole, on est mal venu à parler du culte qu'on lui rend.

Je nie le caractère politique auquel ont prétendu les rebelles. Quel était en effet leur dessein, leur pensée? La continuation du système de Ferdinand? Mais c'est la négation de tout système : on ne combat pas pour introniser l'absurde. Vouloir une semblable anarchie, c'est prétendre arriver à l'abrutissement de tout un peuple. Peut-être est-ce là le beau idéal de quelques prêtres fanatiques à qui un pareil état de choses profitait, et de quelques ambitieux frappés de réprobation par la main de Dieu ; mais à coup sûr ce n'est pas un système, bien moins une utopie politique.

Quant au caractère religieux, où le retrouver parmi les insurgés? Si jamais, hélas ! la religion pouvait devenir abominable, il suffirait pour la rendre telle de la vue de ces hommes tout souillés de crimes, qui se couvrent de son nom et qui l'outragent en ce qu'elle a de plus pur. C'est se rendre coupable de sacrilége que de prononcer le mot de religion, lorsqu'il s'agit de l'insurrection qui hors des provinces basques et de la Navarre n'a

été qu'un amalgame horrible de tout ce que le cœur humain renferme de passions désordonnées et brutales.

L'insurrection n'a pas eu dans toutes les provinces où elle a existé une nature uniforme. Elle s'est montrée sous deux aspects principaux. En Navarre et dans les provinces basques, il y a eu une pensée de provincialisme, de fueros, de priviléges et surtout de douanes, puis des étincelles de fanatisme religieux et monarchique, et enfin un courage digne d'une meilleure cause.

Dans tout le reste de l'Espagne il n'y a eu qu'une horrible chouannerie, sans liens, sans organisation, et dont le brigandage a été le seul but.

Par cette analyse on comprendra facilement que les mêmes moyens ne pouvaient être rigoureusement employés pour dompter ces deux insurrections, d'une nature en quelque sorte différente par leur caractère, leur origine et leurs éléments d'existence.

Ce qui reste de l'insurrection en Aragon, Valence et Catalogne est une chouannerie, et j'ai indiqué son origine. Il me reste à démontrer comment elle s'est recrutée et comment elle est parvenue à compter plusieurs milliers de partisans.

Dans l'état moral où se trouvait la société en Espagne au moment où la révolte éclata, on voit

tout d'abord les hommes qui ont dû s'y joindre spontanément. Ce sont des individus isolés qu'une société en désordre avait rejetés presque forcément dans la voie du crime et du pillage. Classe nombreuse en Espagne, profondément corrompue, féroce par l'excès même de ses maux; sorte de fellahs vivant dans un état demi-sauvage, la force matérielle seule les contenait. Ces hommes, acquis d'avance à toute insurrection, formèrent le noyau du soulèvement carliste.

N'ayant d'autre but que de vivre de rapines, ils ne tardèrent pas à causer d'irréparables dommages. Le malheureux paysan dont la chaumière venait d'être incendiée, le bétail enlevé, se trouvant tout à coup réduit à mourir de faim, n'eut d'autre ressource que de se joindre aux factieux, afin d'éviter le triste sort qui le menaçait. Quelques-uns se joignirent aux armées constitutionnelles, le hasard seul décidant de leur sort. Ils se mettaient du parti qui assouvissait le plus tôt leur faim : une fois compromis, ils étaient obligés de combattre dans les rangs où ils se trouvaient engagés. Ce moyen de recrutement augmentant le nombre des déprédations, les maux s'accrurent en proportion, et par conséquent de nouvelles victimes prirent part à ces enrôlements forcés. C'est ainsi que les effets se multipliaient par les cau-

ses et les causes par les effets, et que les factions de Valence, du Bas-Aragon, de la Manche, de la Catalogne, sont arrivées à ce degré de puissance factice produite par la terreur que répand le crime impuni.

J'appelle factice la puissance de ces rebelles, parce que des hommes dénués de toute organisation, de toute pensée, n'agissant au nom d'aucun principe, ne constituent qu'une force brutale qui n'a pas de vie, et qui ne peut rien créer. C'est précisément le caractère distinctif des bandes qui sillonnent les provinces du centre, sans aucun plan, et sans autre objet que de se gorger de butin.

Malgré l'absence de moralité dans cette partie de l'insurrection, j'ai la conviction que le plus grand nombre étaient des hommes poussés par la faim à prendre un aussi violent parti. Ils n'y ont persévéré que parce qu'ils n'entrevoyaient dans la faiblesse du gouvernement constitutionnel aucune garantie pour eux, aucune condition d'avenir dès qu'ils auraient posé les armes. Le désespoir les jeta dans le crime, le désespoir les y a retenus.

Mais si le gouvernement de force et d'intelligence que je réclame se révélait par des faits palpables, évidents; si ce gouvernement, ne désespérant pas de trouver des ressources pécuniaires à la vue de ses caisses vides, eût entrepris de grands

travaux publics, dotant l'Espagne, par exemple, de routes dont elle a tant besoin; si, répudiant la déplorable habitude de laisser ses engagements en souffrance, il eût fait renaître la confiance perdue, et obtenu ainsi de l'argent; si, dis-je, le gouvernement eût préparé d'immenses ateliers de travail, et qu'il y eût appelé indistinctement tous les hommes qui eussent voulu gagner un salaire légitime, exactement payé, j'ai la conviction intime qu'une grande partie des factieux de Valence, du Bas-Aragon, de la Catalogne et de la Manche eussent renoncé à leur vie criminelle et nuisible, et seraient venus se ranger sous le drapeau moralisateur du travail généreusement rétribué.

Des routes partant de grands centres de population et conduisant à d'autres moins considérables peuvent employer bien des milliers de bras, sans exiger des dépenses au-dessus des forces et des moyens de l'Espagne. On s'en fera facilement une idée par l'énonciation d'un fait qui m'est personnellement connu, car il est mon ouvrage. M. le marquis de las Marismas s'est chargé de la construction d'un chemin dans les Asturies. Il a employé dans les quatre derniers mois de 1838 jusqu'à 5,500 ouvriers, et la dépense n'a pas dépassé 250 mille francs, et pour le gouvernement

elle a été de 50 mille francs environ : qu'on juge par ce seul exemple avec quels faibles moyens on peut faire de grandes choses, et quel est l'empressement des classes ouvrières à se livrer au travail.

Ce que je dis pour la construction des routes est vrai pour l'établissement de ponts qui feraient disparaître les bacs dangereux sur des rivières torrentueuses, ou les ponts de bateaux dont l'aspect dépare les plus belles villes de l'Espagne ; tout cela aurait lieu sans que le gouvernement fît aucune avance de fonds. L'exploitation des mines, l'achèvement des canaux commencés, l'ouverture d'autres voies de communications fluviales, la jonction de l'Océan et de la Méditerranée par l'Ebre et le Duero, la navigation du Guadalquivir jusqu'à Cordoue, voilà les moyens de combattre sans qu'il en coûte une larme ni une goutte de sang. Je n'ai indiqué que quelques-uns des travaux à exécuter, il en existe une foule d'autres aussi utiles que je pourrais signaler ; une fois le principe admis, on n'aurait, à mon avis, que l'embarras du choix dans l'application des moyens, et le calcul que j'ai fourni sur le chemin de Santa à Gijon prouve que 15 millions de francs suffiraient pour donner du travail à cent mille ouvriers pendant un an sur divers points de la Pé-

ninsule. Le calcul peut n'être pas rigoureusement exact pour certaines provinces, mais à coup sûr il l'est approximativement.

Et quel ministre, placé à ce point de vue de morale et d'humanité, pourrait être embarrassé pour trouver 15 millions de francs? Mais il en aurait à peine le souci. Il ne s'agirait pas de déboursés considérables; tout se bornerait à la cession du revenu égal à l'intérêt ainsi qu'à l'amortissement du capital employé. L'industrie privée entreprendrait ces travaux, comme M. le marquis de las Marismas s'est chargé du chemin des Asturies, moyennant des stipulations basées sur une équité qui fait honneur aux deux parties contractantes.

Où je me trompe fort, ou bien un pareil système aurait eu pour résultat immédiat l'affaiblissement de ces bandes indisciplinées que j'ai signalées ; peu à peu elles eussent été réduites à ce premier noyau de l'insurrection, composé de gens incapables de vivre en paix avec la société. C'est alors que l'armée aurait agi avec ensemble, avec impétuosité, pour frapper au cœur cette chouannerie qui, n'étant plus représentée que par le crime invétéré, indomptable, n'eût mérité que l'application de la plus terrible des lois. Les tribunaux ordinaires suffisent pour juger comme des malfaiteurs les révoltés pris les armes à la main.

Ces travaux publics doivent être entrepris. Il faut que le gouvernement pense à procurer pendant quatre ans des moyens d'occupation et de subsistance aux masses de soldats rendus tout à coup à l'oisiveté. Je fixe ce terme, parce que si le déploiement d'une activité inconnue jusqu'à ce jour offre le seul moyen d'agir instantanément sur les masses, et de leur donner une existence régulière, ils sont insuffisants pour amener le pays à un état normal par le développement progressif des ressources générales. Cette première tâche n'est pas au-dessus des forces d'un bon ministère ; mais l'avenir de la nation appartient à elle seule : c'est à une assemblée législative de mûrir les projets qui devront créer les sources permanentes de la richesse publique. En un mot, je voudrais trouver un état transitoire entre le présent et l'avenir, opérer au moins une suspension de la misère générale du peuple, et donner aux cortès quatre années pour préparer l'organisation future de l'Espagne sur une base solide, n'important de l'étranger que les règles générales de la philosophie, de la science et de l'économie politique, de l'esprit d'association et de charité, de la moralisation des classes pauvres et des devoirs des classes riches, enfin des droits de tous ; fonds inépuisable d'organisation sociale, où tous

trouveront bien-être et sécurité durable, parce que la justice en sera le lien. Ces règles générales appartiennent à l'humanité entière : il ne faudra plus que les adapter avec discernement aux mœurs et aux coutumes du pays.

En soumettant ces idées d'avenir à l'examen de chacun, je n'ai pas la prétention d'avoir saisi assez complétement la vérité, ni d'avoir renfermé les moyens d'exécution dans un cadre d'une exactitude si absolue qu'il ne soit plus possible d'y retoucher. Mais, sauf examen et modification, je n'hésite pas à affirmer qu'on ne parviendra à rien de grand, à rien de stable, sans avoir recours, soit aux moyens mêmes que je propose, soit à des équivalents.

Le soulèvement de la Navarre, par son caractère de provincialisme et ses prétentions à un régime exceptionnel eu égard au reste du royaume, tout aussi difficile à dompter par la force des armes, n'était pas complétement en dehors des moyens que j'ai indiqués pour les bandes de Cabrera ; mais ces moyens seuls eussent été insuffisants. Le gouvernement ne pouvait par lui-même trancher la question, mais il pouvait proposer les moyens : aux cortès seules était réservé le choix du système de pacification. Il y avait trois points sur lesquels toute transaction était impos-

sible : la reine Isabelle, avec la régence de sa mère, la constitution, et l'intégrité du territoire ; toutes les autres étaient susceptibles d'être acceptées, sauf modifications. Les cortès revêtues de la souveraineté nationale n'ont pas reculé devant des concessions capables de pacifier le pays.

A la vue de tant de souffrances, au souvenir de tant de précieuses existences brisées, les passions ont été muettes; l'amour-propre, l'orgueil n'ont pas pénétré dans le sanctuaire des lois. Les cortès n'ont vu que des frères dans ceux que nous appelions nos ennemis. « Les préjugés ne « se détruisent pas avec le canon ou les baïon« nettes, disait le général Hoche au ministre de « la guerre en 1795; les lumières de l'instruc« tion et le temps sont les armes les plus sûres ; « il faut répandre des torrents des premières « dans ces contrées, donner de l'aisance à la « classe indigente, y faire circuler des écrits « sagement rédigés, modérés, religieux, pa« triotiques. »

Les cortès de 1839 ont pensé comme le glorieux pacificateur de la Vendée, espérons qu'elles sauront accomplir de tous points sa pensée. Elles ont sauvé le principe de l'unité constitutionnelle, elles ont accepté sans arrière-pensée la

seule issue honorable que pouvait avoir une lutte sans gloire, où des flots de sang ont été versés : elles ont enfin su préférer la paix à l'éclat d'un triomphe cruel, et cette grande pensée philosophique, monument impérissable de la sagesse des cortès, a éteint à jamais le germe des nouvelles insurrections. En eût-il été de même par la victoire complète des troupes constitutionnelles ? Non certainement. Supposons la rébellion étouffée, anéantie par la seule force des armes ; eh bien ! qu'aurait-on fait de ces provinces et de la population qu'elles renferment ? Aurait-on occupé ce territoire en pays conquis, militairement ? Calculez alors les frais énormes imposés au trésor épuisé ! Combien aurait duré cette occupation ? Eût-elle été indéfinie ou temporaire ? Dans le premier cas on s'arrêtait à un projet absurde ; dans le second, en retirant les troupes sans avoir fait de concessions, il fallait s'attendre que le jour où aurait cessé de peser tout le poids de la force sur les provinces dissidentes, les haines, les ressentiments qu'on aurait créés se seraient soulevés en masse avec toute l'énergie que donnent à la vengeance la honte d'une défaite et les tourments d'une longue oppression. Or, s'il fallait faire des concessions à une époque éloignée, pourquoi ne pas les faire aussitôt ? Nos adversaires

ont pu les accepter sans rougir, car ils combattaient encore. C'est toujours une mauvaise pensée que celle d'humilier des dissidents. C'est leur donner un droit éventuel de rébellion, car le ciel absout la violation du serment de fidélité lorsqu'il a été imposé par la force; et là où la liberté manque, il n'existe pas de pacte réel.

Les enseignements de l'histoire n'ont pas été perdus pour les Espagnols. Le parti libéral a été horriblement traité par ses antagonistes, mais à quoi ont servi les fureurs exercées avec une si horrible persévérance? A la chute de ce système de sang. Les députés de la nation, couvrant d'un voile tant de malheurs, lorsque le jour de la réconciliation est venu et que la paix a été demandée, se sont montrés justes, humains et généreux. Ils ont confirmé unanimement ces fueros des provinces basques et navarraises, qu'on avait toujours offerts, bien loin de les enlever ou de les violenter. Les cortès ont donc fondé un avenir durable de paix et de fraternité, supérieures en cela à leurs adversaires d'abord, et même aux nations les plus avancées dans la voie de la civilisation.

Voyez l'état de l'Irlande. L'Angleterre expie depuis longtemps déjà les crimes qu'une violente oppression lui a fait commettre dans ce pays. Il y a des siècles que cette œuvre d'iniquité a été com-

mencée, le sang n'a que trop souvent coulé sur cette terre désolée, et l'Irlande soumise, mais non vaincue, frémit encore; le bruit de ses chaînes retentit sous les voûtes de Westminster, il fait trembler l'aristocratie anglaise. Plus généreux aujourd'hui, le gouvernement suprême voudrait être juste envers huit millions d'opprimés, et ne le peut même pas. La somme des maux est telle qu'un adoucissement partiel devient insuffisant, et qu'un remède radical effraie; cependant il est inévitable. Juste punition qui fait réagir sur l'oppresseur les douleurs des victimes! Aujourd'hui les destinées de l'Angleterre sont à la merci de l'Irlande, elle est déjà vengée; car elle a compris que l'heure de sa délivrance est prochaine. Pour me servir de l'expression de M. de Beaumont[1], l'Angleterre et l'Irlande ressemblent à ces jumeaux réunis par la nature, l'un plein de vie, l'autre souffrant. Ils ne peuvent ni vivre ensemble, ni se séparer. Espérons toutefois que bientôt l'Irlande aura cessé de souffrir; les liens qui la retiennent à l'Angleterre se relâcheront ou se briseront; quand un des anneaux de la chaîne de servitude vient à céder, la chaîne entière tombe d'elle-même.

[1] L'Irlande politique, etc.

Les Espagnols n'ont pas voulu que la Navarre devînt pour eux ce que l'Irlande est pour l'Angleterre.

Aujourd'hui que la paix est rétablie, on se demande comment elle a tardé aussi longtemps à se conclure; on est tout étonné de ne sentir aucune haine pour ceux qui furent nos adversaires. Espérons que c'est avec sincérité que tous ont abjuré sur l'autel de la patrie les passions qui nous ont divisés et les noms qui nous distinguaient, que désormais nous nous sentirons heureux de retrouver celui d'Espagnol, nom glorieux et commun à tous les enfants de notre grande famille.

Rappelons-nous nos haines et nos guerres d'Amérique: pour n'avoir pas voulu en temps opportun admettre de justes réclamations, combien de sang versé!

Puis un jour est venu où nous avons dû reconnaître l'indépendance de nos frères d'Amérique. Mais ce grand acte de séparation eut lieu après vingt-six ans de lutte; et loin que les ressentiments aient survécu à la guerre au fond de nos cœurs, en Espagne comme en Amérique, il existe une sympathie secrète, un lien tacite qui révèlent notre commune origine, que tout nous rappelle, langage, mœurs et religion.

Je le répète, l'Espagne ne pouvait pas fon-

der un état normal par le seul triomphe des armes qui, s'il eût été possible, comme je le crois, n'eût apporté aucun grand changement dans les affaires du pays. Malgré tout, et même dans la position actuelle, la fin de la guerre civile ne marquera pas le terme de nos malheurs, les embarras que nous allons trouver seront d'un autre genre. Si on ne se hâte d'y mettre un terme par tous les moyens en notre pouvoir, ils suffiront pour arrêter l'avénement d'un état de choses régulier. Voici trente ans passés que toute œuvre de création est arrêtée en Espagne. Il n'y a pas d'éducation publique organisée et normale, pas de développement intellectuel. Le commerce, l'agriculture languissent ou s'éteignent; par conséquent pas d'avenir possible avec ces conditions que nous ne saurions désormais subir. Relevons-nous donc de notre abattement, nous le pouvons encore. Effaçons les vestiges de cette ère de barbarie moderne qui nous a jetés en dehors du mouvement pratique. Les théories nous tuent. Établissons avant tout un gouvernement ferme, juste, comprenant ses devoirs. C'est la première condition de salut.

La chose est possible, j'allais dire facile.

Je ne terminerai pas la question militaire sans dire les immenses services rendus par notre noble

garde nationale, rivalisant avec l'armée de courage et de dévouement sur tous les points de la Péninsule où la guerre civile a existé. Là où elle n'était pas obligée à verser son sang pour la défense de la liberté, elle veillait à l'ordre public avec une constance admirable, faisant sans se plaindre le service le plus pénible dans les villes et les places fortes [1].

[1] Parmi les traits de dévouement qui appartiennent à toute la garde nationale du royaume, j'ai besoin de citer quelques faits héroïques qui méritent d'être offerts à l'admiration de tous les amis de la liberté. Ils prouveront aussi quelles racines a déjà jetées dans le cœur des citoyens l'amour des institutions constitutionnelles.

En 1834, trente gardes nationaux de Cenicero, province de Logrono, sont bloqués par 4,000 carlistes ayant Zumalacarreguy à leur tête; sommés de se rendre, ils refusent. Les portes de l'église où ils s'étaient barricadés sont enfoncées; ils disputent le terrain pied à pied jusqu'au chœur, puis se retirent sous une des voûtes supérieures de l'église et coupent l'escalier. De cette voûte, les gardes nationaux font un feu meurtrier sur les assiégeants; ceux-ci incendient l'église. Alors les gardes nationaux se réfugient au clocher et continuent leur admirable résistance, pendant que l'ennemi se fait un bouclier de leurs femmes et de leurs enfants; les libéraux, après avoir brûlé leur dernière cartouche, se résignent à mourir de faim. Mais l'approche des troupes de la reine vint les délivrer de cette dernière extrémité.

En 1835, quatre-vingt-dix volontaires de Mercadillo, village de la vallée de Mëna, résistent, enfermés dans une maison fortifiée à la hâte, aux efforts de toutes les bandes commandées par Castor. Après un siége de plusieurs jours, le chef carliste veut brûler l'édifice et fait amener des charrettes chargées de bois. Treize volontaires se dévouent: soutenus par la mousqueterie de leurs compagnons, ils mettent le feu aux charrettes et rentrent dans leur enceinte.

Dans la même année, vingt-quatre volontaires de Villa Franca soutiennent dans le clocher de leur village un siége contre des forces considérables, commandées par Don Carlos lui-même. L'église est incendiée, le feu se communique au clocher ; les assiégés, réduits à douze, épuisent leurs cartouches : Don Carlos les fait fusiller sous ses yeux.

Une des plus remarquables de ces défenses désespérées est celle de l'alcalde mayor d'Albocacer, village du royaume de Valence. A l'approche de Cabrera et de ses bandes, l'alcalde mayor commandant la garde nationale s'enferme dans l'église avec douze hommes. Comme toujours, l'église est incendiée : il se retire dans le clocher, n'ayant plus que deux hommes. Ceux-ci, se voyant perdus, croient, en sacrifiant leur chef, sauver leur propre vie : l'un d'eux lui tire un coup de pistolet et le manque ; l'alcalde tue d'un coup de poignard son assassin et précipite l'autre du haut du clocher. Seul, il continue à se défendre : le clocher s'écroule ; mais, par un bonheur prodigieux, il tombe au milieu des décombres sans être blessé, et, caché par une cloche, n'est pas découvert. Les carlistes, après d'inutiles recherches, se retirent. Le fier alcalde, qui avait conservé son tromblon, s'élance hors des ruines de l'église, d'une voix tonnante s'écrie : *L'alcalde mayor d'Albocacer respire encore, vive la liberté !* décharge son arme sur ses ennemis, et parvient à s'échapper au milieu de la confusion causée par son apparition inattendue.

La garde nationale de Bilbao, dans les deux siéges soutenus par la capitale de la Biscaye, a grandement contribué au salut de la liberté espagnole. On sait que les puissances du Nord attendaient la chute de Bilbao pour reconnaître la royauté du Prétendant.

Quand ce dernier entreprit sa campagne sur Madrid, la garde nationale se distingua sur toute la route par son ardeur à combattre les bandes carlistes. La petite ville de San Pédor, en Catalogne, fut attaquée par toute l'armée du Prétendant ; sa glorieuse résistance permit aux troupes constitutionnelles de venir la dégager.

A Chiva, les carlistes furent battus par le général Oraa. Dans cette action, la garde nationale de Chiva mérita, par sa brillante conduite, six croix de l'ordre de Saint-Ferdinand.

Le 10 octobre de la même année, les gardes nationaux de Tolède battirent et firent prisonnière la bande du chef Toro.

En 1838, les miliciens de Béjar unis aux troupes du général Par-

dinas attaquèrent le 3 mai la faction de Basilio et la mirent en déroute. La garde nationale d'Albacete détruisit à la Osa de Montiel, le 19 juin, les factieux commandés par Archidona; elle les battit et fit leur chef prisonnier. Les gardes nationaux de la Gineta, la Roda, Fuensanta attaquèrent à différentes reprises les factieux de Tallada, au nombre de deux mille cinq cents; toujours victorieux, ils diminuèrent les forces de ces bandes, et finirent par les anéantir. Il était réservé à la milice de Barrax de capturer le chef Tallada lui-même.

La garde nationale de Villarcayo, ayant appris qu'une colonne carliste passait à quelque distance du village, sortit à sa poursuite, l'atteignit, la battit et fit prisonniers un chef, quatre officiers et soixante-dix-sept soldats.

Le 17 mars, les miliciens de Pons en Catalogne eurent un engagement sérieux et sanglant contre les carlistes.

Les gardes nationaux de Ségorbe, Castellon, Villafames, Lucena, villes et villages qui se trouvent compris dans le cercle des excursions de Cabrera, n'ont pas cessé de combattre depuis six ans. C'est à juste titre que les cortès ont déclaré que ces intrépides défenseurs de la liberté ont bien mérité de la patrie.

Le 5 mars 1838, Saragosse est surprise par quatre mille carlistes commandés par Cabanero : introduits de nuit dans le cœur de la ville par la trahison, ils s'emparent des positions principales de Saragosse. Les habitants, en ouvrant leurs fenêtres, s'aperçoivent qu'ils sont au pouvoir de l'ennemi. Sans se consulter et sans savoir ce que fera son voisin, chaque garde national s'élance dans la rue un fusil à la main. Les gardes nationaux privés de chefs, et ne recevant d'ordres de personne, engagent le combat sur tous les points à la fois; dans cette lutte, deux cent quatre-vingt-onze factieux restent morts sur le pavé des rues, cent cinquante sont blessés et huit cents sont faits prisonniers : le reste se retire honteusement. Cette audacieuse surprise avait été tentée au moment où Saragosse se trouvait sans garnison; en outre, deux bataillons et toute la cavalerie de la garde nationale étaient allés au secours de la ville de Gandesa, qui depuis un an soutenait un siége contre les bandes de Cabrera.

Je citerai d'autres faits d'armes où une poignée de braves ont défendu leurs foyers contre des forces imposantes.

Caspe, en Aragon, a été défendue pendant onze jours par la garde nationale contre plusieurs divisions de Cabrera.

Le village de Valcavado, en Castille, n'avait que neuf gardes nationaux quand il fut attaqué par Balmaséda, le 23 mars 1838 ; après une résistance désespérée, ce village fut pris et brûlé.

La défense la plus héroïque, où la garde nationale poussa le plus loin son dévouement, est celle de Gandesa en Aragon. Pendant deux ans consécutifs, cette ville a été assiégée ou bloquée par les forces de Cabrera. Prête à succomber plusieurs fois, n'ayant ni munitions ni vivres, elle fut toujours secourue à temps par l'armée constitutionnelle. Enfin, comme elle ne pouvait plus résister, et que l'obligation de la secourir dérangeait continuellement les opérations des troupes constitutionnelles, on résolut de l'abandonner. Le général San Miguel alla une dernière fois à son secours, débloqua la place, emmena avec lui la garde nationale et le peu d'habitants qui avaient survécu à cette opiniâtre résistance, les conduisit à Mequinenza, où ces nobles victimes de la guerre continuent à servir la cause pour laquelle elles ont tant souffert. Gandesa n'est plus qu'un monceau de décombres.

La garde nationale de Montalban voulut imiter l'exemple de Gandesa. Après avoir repoussé avec une constance admirable tous les efforts de Cabrera qui l'assiégeait, elle résolut d'abandonner le village. Réunissant ses forces et comptant sur son courage, la garde nationale dit un dernier adieu au toit paternel, quitte le village, traverse les lignes carlistes et arrive à Saragosse le 14 juin 1839.

Un jour il sera possible de dire ce qu'il a péri de victimes dans les rangs de la garde nationale pendant cette horrible guerre. Les cortès ont déjà accordé des pensions à plus de six cents veuves de gardes nationaux morts sur les champs de bataille; elles sont loin d'avoir donné ce douloureux témoignage de reconnaissance à toutes les familles qui en sont dignes. Puisse la fin de ce drame de sang être prochaine ! L'Espagne est le seul lieu en Europe où la guerre semble encore possible.



CHAPITRE II.

Événements de Bergara[1].

Il faut remonter à l'année 1837 pour se bien rendre compte des causes qui ont présidé à la dissolution de l'insurrection carliste. Après l'échec des troupes du Prétendant devant Madrid et leur retraite forcée dans les provinces basques, la discorde pénétra parmi les chefs de l'insurrection : ils se rejetèrent la faute les uns sur les autres, et deux partis se formèrent à la cour d'Oñate. C'est

[1] Aucun des principaux auteurs ou témoins de la pacification des provinces basques n'ayant encore révélé au public les circonstances qui ont précédé l'expulsion de Don Carlos du territoire espagnol, j'ai choisi parmi les documents qui m'ont été confiés à ce sujet, ce qui m'a paru porter le cachet de la vérité. C'est à ce titre seulement que je livre au public le récit des événements de Bergara.

alors en effet qu'on vit apparaître ce parti éclairé (ilustrado) qui commença à demander compte des sacrifices faits à Don Carlos. A la tête de ce parti se trouvaient presque tous les hommes distingués de l'insurrection et les chefs disgraciés comprenant déjà la possibilité d'un arrangement; de l'autre côté étaient les hommes purement militaires, mécontents aussi, mais croyant encore à la possibilité d'un succès. Don Carlos ne voulut donner gain de cause à personne et choisit pour chef de son armée un homme insignifiant, Guergué. L'insurrection se traîna ainsi pendant toute la fin de l'année 1837 et le commencement de l'année 1838; mais Guergué ayant été battu à Peñacerrada, il fallut lui trouver un successeur. L'insurrection était alors dans un état déplorable; un grand nombre de volontaires dégoûtés par leurs revers successifs s'étaient retirés chez eux, le reste était livré à l'indiscipline. Si le général Espartero après son succès eût pu pousser vigoureusement l'insurrection, il en eût peut-être triomphé; mais les embarras du gouvernement de la reine laissèrent à Don Carlos le temps de s'adresser aux puissances étrangères, auxquelles il envoya un de ses aides-de-camp pour demander des secours et de l'argent : celles-ci, instruites de la mauvaise direction donnée aux affaires de l'insurrection par Don Carlos, lui

accordèrent un secours de six millions, à la condition seulement de prendre une marche qui donnât plus de garantie à l'avenir de son pouvoir et qui fût dirigée dans un sens plus éclairé. C'est alors qu'on lui imposa pour général en chef Maroto, qui ne pouvait lui inspirer aucune confiance, puisque déjà il avait fait au gouvernement français des propositions qui avaient été rendues publiques. Maroto ne fit d'abord autre chose que de chercher à gagner l'affection de l'armée en tâchant d'y établir l'ordre et d'y répandre un peu de bien-être. C'est ce qu'il fit pendant toute l'année 1838, à un point qui, on peut le dire, était presque inconnu dans cette armée; mais à cela se borna son influence. Don Carlos en effet avait trop de sympathies pour tout ce qui tenait au fanatisme et à l'absolutisme, pour ne pas conserver toute sa faveur aux hommes qui avaient les mêmes idées. Cependant on lui envoya alors de l'étranger le père Cyrille, archevêque de Cuba, pour donner une autre direction à son mode de gouvernement; il n'en tint compte, et c'est sans doute à l'influence de cet ecclésiastique que fut due l'arrivée de la princesse de Beira, fiancée de Don Carlos, à qui on crut assez de pouvoir sur lui pour le déterminer à changer de système. Il n'en fut rien encore, mais on voit par ces efforts

divers que déjà depuis deux ans l'insurrection était travaillée par des discordes intestines. Déjà deux tories anglais, qui étaient allés en mission au quartier-général de Don Carlos, avaient signalé l'entourage fanatique de ce prince. Maroto, qui alors avait fait scission presque ouverte avec la cour et avec le ministère de Don Carlos, représenta à ces envoyés combien un pareil entourage nuisait au succès de l'insurrection. Il leur fit même alors l'insinuation d'un arrangement sous la garantie de l'Angleterre. Ce fut alors aussi que Don Carlos et ses conseillers commencèrent à se défier de lui. Par suite de ces défiances, il s'établit à la cour de Don Carlos un parti en hostilité permanente contre Maroto; il se composa surtout des fanatiques, mais aussi des militaires proprement dits qui cherchaient les occasions de se battre et qui remarquaient depuis quelque temps avec quel soin Maroto les évitait. C'est ainsi que Garcia, commandant de la Navarre, avait été réprimandé pour une affaire assez brillante sur l'Arga, que Balmaséda avait été éloigné de la Castille où il avait plusieurs invasions heureuses, que Castor avait été arrêté dans ses opérations contre Santander. On alla jusqu'à dire que Maroto était d'accord avec Espartero pour ne pas se battre.

C'est ici qu'on voit se dessiner nettement les

divisions auxquelles l'insurrection était en proie. On a cherché à désigner ces partis sous les noms de *provincial* et de *castillan*, mais c'est une erreur, il y avait des provinciaux et des Castillans dans chacune des deux nuances, et il est beaucoup plus rationnel de les désigner par leur but.

Au début d'un événement politique qui fonde un ordre de choses quelconque, une révolution, une guerre civile, il y a unanimité d'abord dans tous ceux qui y concourent ; mais bientôt on se sépare en vertu du but, soit par le succès, soit par les revers. Dans le succès, les uns veulent aller plus loin, les autres s'arrêter ; dans les revers, ceux-ci veulent persister quand même, ceux-là se découragent et veulent en finir. C'est ce qui arriva pendant la guerre civile d'Espagne.

Il existait bien, dès l'abord, des germes de division dans l'insurrection, et les personnes qui en connaissaient l'intérieur savaient que les fanatiques qui avaient soulevé les masses en 1833, et ces masses qui s'étaient insurgées sans regarder derrière elles, d'une part, et ceux qui n'avaient rejoint l'insurrection qu'à la suite de mécontentements ou de séductions, étaient séparés par de notables différences. L'espoir du succès réunissait seul toutes ces nuances, et ce fut la perte de cet espoir qui les fit apparaître. Ainsi,

tous les hommes de raisonnement que ne rattachait pas à Don Carlos et à sa cause un sentiment passionné, un dévouement personnel, fanatique, commencèrent à s'apercevoir que leurs efforts étaient en pure perte, et pensèrent dès lors qu'on pourrait y donner un meilleur résultat, autrement qu'en continuant une guerre dont le dénouement irrémédiable devait être une catastrophe. Les chefs, par égoïsme, et les masses, par lassitude, adoptèrent simultanément cette pensée et se livrèrent instinctivement à tous les raisonnements qui pouvaient concourir à la réaliser, sans, pour cela, avoir un but bien formulé et sans y marcher résolument.

Il est à remarquer, en effet, qu'à cette époque, il y eut toujours dans l'insurrection des tentatives de négociations : les propositions faites au lieutenant-général comte Harispe, en 1835, sous le général Rodil; celles essayées par M. de Toreno, en 1835, après la mort de Zumalacarreguy; la tentative de Muñagoriz, en 1838, après la retraite de Madrid, etc.

D'un autre côté, les hommes d'action et de dévouement étaient inaccessibles à de pareilles influences. Vaincre ou périr était tout leur but. Les questions de gouvernement, de haute politique, leur restaient inconnues, et, pour parler leur

langage, ils avaient adopté un principe; Don Carlos en était le représentant, à lui seul appartenait le droit de l'arranger à son gré, à eux le devoir d'en poursuivre à outrance la défense et le succès par les armes. Qu'on joigne à cela la rivalité de chefs et de soldats grossiers et pleins d'orgueil militaire avec des hommes éclairés et fiers de leur supériorité intellectuelle, et l'on trouvera dans ces simples données, conformes aux conditions ordinaires de l'esprit humain, la clef des divisions intestines de l'insurrection. En un mot, l'un des partis était celui des royalistes *quand même,* l'autre des royalistes *jusqu'à un certain point.*

Maroto appartenait à ce dernier parti, et Don Carlos évidemment au premier; mais, par l'effet de sa faiblesse et de son incapacité, ce prince se laissait dominer par le second. Ce fut en lui inspirant des défiances sur sa sécurité personnelle, qu'on parvint à décider Don Carlos à prendre un parti contre Maroto et ses adhérents, et ce fut alors qu'il se décida à lui choisir un successeur parmi les hommes d'action. Mais Maroto, averti à temps par un affidé, prévint Don Carlos en faisant fusiller ceux qui devaient le remplacer. C'était le plus sûr moyen d'arrêter Don Carlos, car les hommes faibles et indécis ne sont jamais

plus facilement effrayés et déroutés que par une action énergique et prompte qui leur montre dans celui qui l'exécute la qualité dont ils manquent. Don Carlos céda lâchement, et non seulement approuva les exécutions d'Estella, mais encore sacrifia ses véritables amis à Maroto, en laissant exiler en France ceux qui avaient échappé à la mort. C'est ce qui acheva de déconsidérer le Prétendant. Ses partisans fanatiques n'espérèrent rien de lui, et ceux qui voulaient la paix achevèrent de se détacher d'un prince duquel il n'y avait rien à espérer. C'est là ce qui explique la facilité avec laquelle Maroto put exécuter son coup d'état, et la manière dont cet assassinat odieux fut reçu par la population et par l'armée. *C'est que la paix était au fond de tout cela,* et que chacun pensait que Maroto venait de détruire les derniers obstacles qui s'y opposaient. Dès lors, on parla hardiment des arrangements à conclure. Il n'y avait plus à cet égard de divergence que dans les moyens; les uns voulaient qu'on s'adressât à la France, qu'on lui offrît des conditions et qu'on lui demandât des garanties; d'autres voulaient qu'on traitât avec l'Angleterre; quelques-uns voulaient qu'on en finît à tout prix et qu'on entrât en négociation avec le général Espartero; enfin les uns voulaient stipuler pour Don Carlos,

pour les populations et pour l'armée, les autres pour ces dernières seulement; mais tous étaient d'accord pour traiter et pour reconnaître les droits de la reine Isabelle. Maroto, il faut le dire, n'avait aucun plan arrêté, mais penchait successivement pour tous, et voulait avant tout assurer la paix. Quant aux populations et à l'armée, fatiguées comme elles l'étaient et devenues presque indifférentes, il était évident que, dès qu'elles avaient perdu confiance, on ne pouvait plus compter sur leur dévouement passé. Et en effet, à Ramalès, dernière occasion qu'eut l'armée carliste de se mesurer avec l'armée de Christine, elle agit faiblement, et depuis lors ne montra plus aucune velléité de se battre. Quant à Don Carlos, se voyant à la discrétion absolue de Maroto, il prit ses précautions contre lui, mais, comme tous les hommes faibles, en dissimulant soigneusement ses menées. C'est ainsi qu'il entretenait une correspondance suivie avec l'évêque de Léon et les autres exilés en France, tout en leur donnant publiquement les témoignages les plus marqués de sa désapprobation. Pendant ce temps, Espartero s'avançait au cœur de la Biscaye, profitant de la dissension qui régnait dans l'armée carliste pour s'établir dans le pays et y exercer des influences pacifiques; et il est à remarquer

que là où il avait des chances favorables, en Alava et en Biscaye, il agissait avec une grande douceur, tandis que là où les populations lui étaient hostiles, en Navarre, il faisait dévaster le pays par le général Léon, cherchant ainsi à faire sentir aux populations le besoin de la paix par des moyens divers et en harmonie avec leurs dispositions.

Maroto sentit que les circonstances devenaient pressantes, et dans l'état d'indécision où il était entre les divers projets qui s'agitaient autour de lui, il ne s'arrêta à aucun en particulier et les adopta tous. Il envoya deux officiers en France pour stipuler un arrangement sous la garantie du gouvernement français; il s'adressa dans le même but au consul de France à Bilbao, il fit le 1er août des propositions formelles à lord John Hay, et enfin il entra en relation avec le général Espartero. C'était le plus sûr moyen de ne réussir avec personne. Les propositions de Maroto étaient celles-ci : expulsion des deux prétendants, Charles et Christine, mariage du fils de l'un avec la fille de l'autre, reconnaissance du gouverment constitutionnel avec des modifications faites par des cortès générales, reconnaissance des fueros des provinces et des grades de l'armée carliste.

Espartero rejeta tout, en déclarant à lord John

Hay et à Maroto qu'il n'admettrait aucune condition d'arrangement sans la reconnaissance préalable du gouvernement constitutionnel dans toute sa portée.

Le rôle d'Espartero, en effet, était très simple. Voyant la désunion dans l'armée carliste et comprenant très bien qu'une scission était imminente, il était le maître de faire toutes les conditions qu'il voulait. Le général Espartero avait donc tout à gagner à laisser arriver à lui, afin d'obtenir au lieu d'une transaction une soumission qui devait profiter à sa gloire.

La France et l'Angleterre, n'ayant rendu au gouvernement constitutionnel aucun service depuis plus de deux ans, n'avaient aucun droit ni aucun pouvoir pour en réclamer des sacrifices. Ces puissances ne pouvaient plus dès lors intervenir que comme conseil, et l'arrangement était laissé à la merci des événements. Ce fut Don Carlos lui-même qui précipita le dénouement. Les propositions faites à lord Hay lui avaient été communiquées par Maroto, il les avait reçues sans les refuser ni les admettre, et les avait communiquées aux exilés de France; ceux-ci, pensant que les propositions allaient être admises par le cabinet anglais, à qui lord John Hay les avait envoyées, le 1er avril, par un bateau à vapeur, jugèrent que

le meilleur moyen d'en empêcher l'effet était de fomenter une révolte parmi les bataillons navarrais dont ils étaient le plus sûrs, afin de former sur la frontière de France un centre où Don Carlos pût se réfugier et protester contre Maroto.

Le cinquième bataillon de Navarre se révolta en effet à Irurzun le 9 août, et vint s'appuyer à la frontière de France, à Véra; son ancien chef Aguirre et le curé Juan Etchevarria, et plus tard Basilio Garcia, tous exilés en France par Maroto, vinrent l'y joindre et appelèrent à eux les autres bataillons. Mais ce mouvement ne trouva d'écho ni dans la population ni dans l'armée, et les bataillons que Maroto fit marcher contre les révoltés ne sympathisèrent point avec eux, comme ils l'espéraient. Lorsque Don Carlos vit cela, il eut la lâcheté d'accompagner Elio, chargé d'éteindre cette révolte, et de marcher ainsi contre ceux-là mêmes qu'il avait poussés à se soulever. Fidèle à son rôle de duplicité, il somma les révoltés de se soumettre, mais eut avec leur chef Etchevarria une conférence intime et secrète dans laquelle il l'engageait à tenir jusqu'au bout. Pendant ce temps, les négociations continuaient. Les gouvernements français et anglais avaient déclaré à Maroto qu'ils ne pouvaient admettre ses propositions de Durango, et ils avaient arrêté les suivantes : 1° Eloi-

cepter ses conditions quelles qu'elles fussent.

Le 25, Maroto et Espartero eurent à Egueta une nouvelle entrevue, où ce dernier fit comprendre au chef carliste qu'il ne pouvait plus se réunir à Don Carlos, qui se trouvait à Alsasua, tout à fait à portée des révoltés de Véra, descendus dans l'Ulzama. Maroto, dans cette circonstance, prit le parti que prennent toujours les hommes faibles, celui de se laisser aller au cours des événements. Il envoya au ministre de la guerre de Don Carlos, le 25, les propositions d'Espartero, savoir :

1° Reconnaissance de Don Carlos comme infant d'Espagne.

2° Reconnaissance des fueros.

3° Reconnaissance des emplois et décorations de l'armée.

Maroto, en même temps, fit imprimer sa lettre au ministre Monténégro, de manière à rendre publiques les conditions d'Espartero; certes, c'était le meilleur moyen de les faire devenir populaires. Il est important de bien fixer l'attention sur ces propositions publiées par Maroto. Elles contiennent la clef de toute l'affaire : 1° elles apprirent à l'armée et à la population les conditions auxquelles elles pouvaient espérer la paix, et ces conditions étaient de nature à contenter tout

le monde; aussi le général Maroto reçut-il instantanément de tous les généraux et chefs de l'armée des pleins-pouvoirs pour traiter. Depuis il a publié cette adhésion, et on voit qu'elle a été donnée par les généraux Simon Torre, Urbistondo, Gorri, Castor, Andechuye, Iturriaga, les brigadiers Iturbe, Soroa, et les chefs de neuf bataillons de Biscaye, de quatre de Castille et de sept de Guipuzcoa.

Il est évident dès lors que toutes les troupes de Maroto étaient d'accord avec lui.

Deuxièmement : les droits de Don Carlos, comme infant, étaient réservés ; c'était donc une preuve de l'insistance de Maroto en faveur du prince.

Troisièmement : c'était une réponse à tous ceux qui criaient à la trahison, et qui disaient qu'ils s'opposeraient à tout arrangement, tant qu'ils ne connaîtraient pas les conditions de la paix.

Quatrièmement : c'était une preuve que l'union officielle entre Maroto et Don Carlos imposait encore à Espartero des ménagements envers le prince.

Le 26 la situation fut changée. Don Carlos apprit le soir même à Villafranca les résultats de l'entrevue d'Espartero et de Maroto du 25. Il fut décidé dans un grand conseil, avant tout, qu'il fal-

lait s'assurer des dispositions des troupes. Don Carlos partit inopinément pour Élorio ; Maroto ne l'apprit que par l'ordre d'assembler les troupes : il se crut perdu, et s'écria : « *Soy perdido, ha venido el hombre.* » Les généraux répondirent qu'ils étaient sûrs de leurs soldats. On dit même qu'Iturbe, chef du Guipuzcoa, lui proposa de s'emparer de Don Carlos. « *Oseria una felonia !* » répondit Maroto, et il se présenta devant les troupes avec le Prétendant. Don Carlos harangua d'abord les Castillans : un seul bataillon, le 5e, répondit à ses paroles par le cri de *Vive le roi !* Les autres y mêlèrent ceux de *Vive notre général en chef !* « Il n'y a ici d'autre général en chef que moi, » dit Don Carlos ; mais les cris n'en continuaient pas moins. Il passa aux Guipuzcoains, se croyant plus sûr de ceux-là : il les harangua avec force, leur rappelant leurs souvenirs, leur fidélité, leur serment. Un silence profond l'accueillit. « Personne ne m'entend donc ici, » s'écria-t-il. « No, señor, hablan bascuense (ils parlent basque). » Don Carlos ordonna alors à Lardizabal qui était près de lui, et en qui il se fiait, de traduire ses paroles. Celui-ci, sans énergie et sans moyens, hésita ; alors le Prétendant s'adressa à Iturbe, qui s'écria en basque : « Garçons (*guironac*), cet homme demande si vous voulez la

« paix ou la guerre, répondez-lui. » La paix! la paix! cria-t-on de toutes parts. Don Carlos, sans dire un mot, tourna bride et partit au grand galop pour Villafranca. Il est évident que Don Carlos avait la partie dans ses mains et qu'il la perdait par sa faute. Si lorsqu'il se trouvait avec Maroto en face du seul bataillon qui lui témoignait par ses cris sa fidélité il eût fait arrêter son général en chef, il eût décidé l'affaire immédiatement. Il hésita, et le sang-froid d'Iturbe le perdit. Ceci est important à constater, car on y voit clairement que tout dépendit de la détermination des masses.

Don Carlos parti, il ne restait plus à Maroto qu'à signer le traité avec Espartero. Celui-ci savait tout ce qui s'était passé à Élorio, et déclara dès lors qu'il ne pouvait plus rien stipuler pour Don Carlos. Maroto eût passé facilement par-dessus ces conditions nouvelles, mais c'est alors qu'il apprit que la reconnaissance des fueros n'était que conditionnelle, et que le général Espartero se bornait à la recommander aux cortès.

En cette occasion, Espartero se montrait plutôt en vainqueur qu'en pacificateur. Du reste, il faut lui rendre cette justice, que rien ne l'engageait envers Maroto, celui-ci ayant répondu de l'acquiescement de toute l'armée avec ou sans le

consentement du prince. Maroto ne pouvant faire céder Espartero, interrompit la négociation et fit sa soumission à Don Carlos le 27 : il lui envoya en même temps un officier pour lui faire comprendre que désunis ils ne pourraient rien tenter contre l'ennemi commun ; mais que d'accord ils pourraient réunir à Tolosa les deux fractions de l'armée, et se présenter en force devant l'ennemi. Le roi pourrait ensuite lui faire subir tel sort qu'il voudrait.

En même temps, Maroto déclara à ses officiers qu'il était impossible d'accepter les propositions d'Espartero, et prit position entre Azpeitia et Azcoitia.

La grande route de Bilbao à Bergara devenant ainsi libre, le général Espartero entra dans cette dernière ville le 25.

Don Carlos, qui était à Tolosa avec les bataillons navarrais et alavais, n'accepta pas la soumission de Maroto ; il envoya le comte Négri prendre le commandement de son armée. Maroto le reçut, le 28, le pistolet au poing, déclarant que, s'il n'était pas son ami, il le ferait fusiller ; qu'en aucun cas il ne devait compter pouvoir remplir sa mission. Il ne restait plus à Maroto qu'à se jeter dans les bras d'Espartero ; il le fit, et, le 29, il s'engageait à une suspension

d'armes, à reconnaître et à faire reconnaître aux troupes de Castille, de Biscaye et de Guipuzcoa le gouvernement de la reine Isabelle. Cependant, toujours timide, il se rendit seul auprès d'Espartero, déclarant qu'ayant donné sa parole de se soumettre à l'autorité de la reine, il venait l'accomplir, mais qu'il doutait que ses troupes suivissent son exemple. Il se trompait; le 30, quatre bataillons du Guipuzcoa, qui croyaient qu'on les menait à Don Carlos, se débandèrent aux cris de *Vive la paix!* et marchèrent à Maroto, chassant à coups de fusil leurs officiers qui se réfugièrent en France.

Espartero savait cela. De plus, Urbistondo, Simon Torre, Iturbe, lui avaient fait connaître les dispositions de leurs troupes. « Faites rassembler « vos soldats, avait-il dit à Maroto, je me charge « de les décider. » Et en effet, les troupes étant mises en présence, Espartero s'avança seul avec Maroto, les harangua avec énergie, et, embrassant leur général, il leur dit : « Voulez-vous « vivre tous en Espagnols, sous un même dra- « peau? vous avez là des frères devant vous, allez « les embrasser comme j'embrasse votre géné- « ral! » Des acclamations unanimes l'accueillirent. Tirant alors son épée, il commanda : « For- « mez les faisceaux, et rompez les rangs, » et les

deux troupes se mêlèrent. Espartero avait donc l'intelligence des dispositions des masses carlistes et le courage d'y faire appel, ce qui avait manqué à Maroto; et il disait lui-même quelques jours après : « Ni Maroto ni moi n'avons rien fait, « ce sont les troupes et la population qui ont tout « fait, car signer la convention n'était rien, il « fallait encore la leur faire accepter. »

C'est ce qui arriva en effet. La convention de Bergara du 1er septembre fut reçue avec des acclamations unanimes, et Espartero, arrivé le 6 à Tolosa, y fut accueilli avec enthousiasme. Il y installa les autorités constitutionnelles, et assigna aux bataillons carlistes des dépôts pour y être licenciés, ce qui s'effectua dans le plus grand ordre.

Don Carlos avait encore sous ses ordres douze bataillons navarrais, six d'Alavais, un de Cantabre et un de Castille; il pouvait les réunir, s'adosser au territoire français, s'y défendre avec énergie, et obtenir encore de bonnes conditions; en cas de revers, se réfugier en Aragon. Il ne sut rien faire. N'osant se fier aux bataillons révoltés de Véra, qui commettaient mille horreurs, il vint le 5 à Lanz conduire à la frontière de France toute sa cour, et les *ojalateros*. Ils s'y réfugièrent, mais non sans avoir été pillés, volés par leur

escorte même. Un grand nombre de femmes furent violées, et plusieurs personnes, notamment le général Moreno, furent massacrées. Tel était le résultat de cette exaltation sans but que les carlistes fanatiques avaient cherché à inspirer aux troupes sous leurs ordres.

Espartero marchait en avant. Le 9, il se réunit aux troupes de Pampelune, enferma Don Carlos dans le Bastan. Arrivé à Élizondo le 10, il restait encore à ce prince la ressource de s'échapper en Aragon par la trouée laissée libre à Baryllete, ou de se défendre avec les 12 bataillons dont il disposait dans le Bastan ; mais il ne sut se décider à rien, il quitta Élizondo le 13 pour venir se réfugier à Urdach sur la frontière française. Le lendemain 14, il cherchait un asile sur le sol français.

Le dénouement de ce drame politique et militaire fut misérable, digne du prince qui y jouait le principal rôle. Les troupes qui l'accompagnaient n'ignoraient pas qu'elles ne résisteraient pas à Espartero. Aussi le 13, le général Élio envoya-t-il au lieutenant-général comte Harispe un parlementaire pour lui demander son intervention pour obtenir une trêve et un arrangement avec le général Espartero. La réponse fut brève : « Que Don Carlos se réfugie chez nous, et je

« ferai tout pour vous et pour vos troupes. »

Ces mots furent répétés à Urdach le 14 au matin. Don Carlos hésite encore, puis se déguise dans l'espoir de passer en France sans être reconnu, si on lui laissait la nuit. Espartero arriva sur les hauteurs à quatre heures du soir : les premiers coups de feu poussèrent Don Carlos en France ; il laissa ses troupes se tirer elles-mêmes d'affaire. Espartero fut généreux ; il attendit qu'elles eussent toutes passé la frontière, et n'y vint que lorsque tous ses ennemis l'eurent traversée. Mais ce qui surpasse toute idée, c'est qu'on fit croire à ces malheureux soldats, pour les décider à émigrer ainsi, qu'ils allaient se réorganiser en France pour revenir en Espagne appuyés de vingt mille auxiliaires français. Tous le répétaient aux soldats et aux officiers qui les gardaient à Bayonne.

Le général Espartero retourna en Navarre pour achever la pacification du pays. Il restait encore huit bataillons à Estella et aux environs ; cette ville se rendit le 20 septembre, et les cadres seulement des bataillons entrèrent en France : les soldats se soumirent et restèrent en Navarre après avoir été désarmés ; ce qui le prouve, c'est que de ces huit bataillons et quatre escadrons, quatre cents à peine entrèrent en France. Du

reste l'effectif des réfugiés internés ne monta en tout qu'à 5,600 soldats et 2,089 officiers ou réputés tels; or l'armée carliste comptant encore au moment du dénouement près de 20,000 hommes, il est bien évident que la grande majorité de la troupe ne demandait qu'à se soumettre, et que si une faible partie est venue en France, c'est par point d'honneur, et parce qu'étant sous les yeux de Don Carlos et acculée sur la frontière, elle n'avait plus d'autre ressource que de poser les armes devant l'ennemi : c'est à cela que la funeste obstination et à la fois la pitoyable indécision de son *roi* avaient réduit cette armée.

Nous ne sommes entrés dans ces détails que pour prouver :

Que la faiblesse et l'incapacité de Don Carlos ont perdu sa cause, et que le discrédit où il était tombé a tué le dévouement des masses et changé leurs dispositions.

❋

Exposé général

DE

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ESPAGNE

DEPUIS CHARLES-QUINT JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER.

Du traité de Madrid, en 1526, à la paix des Pyrénées, en 1659.

Dans l'introduction de cet ouvrage j'ai exposé les causes de la décadence intérieure de l'Espagne; il me reste à examiner ses rapports avec la politique extérieure depuis l'extinction de la dynastie castillane.

L'ambition de la maison de Hapsbourg remua le monde entier. Charles-Quint et Philippe II pri-

rent part aux agitations de l'Europe, et en furent en quelque sorte les provocateurs. Puissants et heureux, ils dirigèrent la politique de leur temps. Leurs successeurs perdirent peu à peu leur influence et l'Espagne finit par être totalement absorbée par la France.

La mort de l'empereur Maximilien laissa vacante la couronne impériale, en 1519. Pour la première fois, un roi de France en sollicita l'investiture. François Ier se mit sur les rangs, pour la disputer à Charles-Quint. Ce fut le germe de la longue rivalité des deux monarques qui occupaient alors les trônes de France et d'Espagne. François Ier ne pardonna jamais à son heureux compétiteur de l'avoir emporté sur lui à la diète de Francfort qui proclama empereur le petit-fils de Maximilien.

La première guerre qui éclata fut fatale à la France. Charles-Quint apprit à Madrid la bataille de Pavie, et reçut dans sa capitale son royal prisonnier. Le traité de Madrid du 14 janvier 1526 rendit la liberté à François Ier. De retour dans ses états, le roi de France manqua à sa foi et à sa parole, sous prétexte qu'il n'était pas libre au moment où il avait signé le traité, et qu'il avait protesté en silence avant de subir la loi rigoureuse de la nécessité. Un tel acte de déloyauté changea

la rivalité des deux princes en une haine profonde.

Cette première faute de François Ier l'entraîna à faire au roi d'Angleterre, Henri VIII, des concessions plus humiliantes que celle que lui imposait le traité de Madrid, et elles avaient en outre le tort d'être volontaires. Pour se venger de Charles-Quint, le roi François rechercha l'appui de l'Angleterre, qui le lui accorda par un traité du 18 août 1527, au prix d'une pension perpétuelle de cinquante mille écus d'or que les rois de France devaient payer à ceux de l'Angleterre, au moyen de laquelle Henri VIII renonçait à tous ses droits sur la France.

La paix de Cambrai arrêta l'effusion du sang que la guerre faisait couler depuis neuf ans. Elle fut signée le 5 août 1529, et fut appelée la *paix des dames*, parce qu'elle fut négociée par Louise de Savoie, mère de François Ier, et Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint.

Ce traité confirmait celui de Madrid. François Ier devait payer deux millions d'écus d'or pour la rançon du dauphin et du duc d'Orléans ses fils. Il y cédait à l'empereur tout ce qu'il possédait en Italie; il cédait la ville et le bailliage d'Hesdin; il renonçait à tout droit de suzeraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois; il devait licencier toutes les troupes qu'il avait en Italie.

De son côté, l'empereur renonçait à tous les droits qu'il pourrait avoir sur les terres possédées par le roi de France, qui rentrait en possession de la Bourgogne, etc.

La paix ne pouvait être durable : François I[er] ne cherchait que des prétextes pour renouveler la guerre avec Charles-Quint; la mort du duc de Milan, François Sforce, lui en fournit un. L'empereur et le roi de France réclamèrent cet héritage, l'un s'appuyant sur la loi des fiefs, l'autre sur une promesse privée de l'empereur de le donner au duc d'Orléans. La guerre recommença. Elle fut sans éclat et sans grands combats, et se termina par une trêve de dix années, conclue à Nice le 18 juin 1538, sous la médiation du pape Paul III.

Trois ans s'étaient à peine écoulés, que la trêve était rompue à l'occasion du meurtre de deux envoyés de François I[er], assassinés pendant qu'ils traversaient le Pô, le 3 juillet 1541. Le roi de France accusa le gouverneur de Milan d'avoir été l'auteur du crime, demanda réparation à l'empereur, qui la refusa, niant la complicité du marquis du Guast. Celui-ci s'en défendit lui-même dans un écrit imprimé.

On courut de nouveau aux armes. Après des succès balancés en France et en Piémont, Char-

les-Quint, campé sur les rives de la Marne, menaçait Paris. Il proposa la paix, qui fut signée à Crépy le 18 septembre 1544. La réconciliation ne fut qu'apparente, la même haine subsista entre les deux monarques. Par ce traité l'empereur et le roi se restituaient mutuellement tout ce qu'ils avaient pris depuis la trêve de Nice, et pour sûreté de ces restitutions le roi donna en otage le cardinal de Meudon, le duc de Guise, le comte de Laval et le seigneur de la Huneaudaie.

Dans les différents traités, Charles-Quint négocia toujours avec les avantages que lui donnaient sa supériorité militaire, son génie et son bonheur : tous ces traités furent onéreux à la France, dont les intérêts furent sans cesse compromis par la haine implacable de François Ier contre son fortuné et habile rival. Les guerres qu'il provoqua contre l'empereur coûtèrent la vie à deux cent mille Français et la ruine d'un million de familles [1].

Henri II régnait depuis quatre ans en paix avec l'Espagne, lorsqu'une querelle entre le duc de Parme, Octave Farnèse, le pape et l'Empereur, querelle où le roi de France vint s'interposer

[1] Montluc.

par un traité avec le duc de Parme, amena une rupture. La guerre fut déclarée le 1er septembre 1551.

Pour la première fois la fortune trahit Charles-Quint : il perd trente mille hommes devant Metz, revers balancé par la victoire de Marciano, remportée le 5 août 1553, sur les Français, par l'armée impériale ; une nouvelle trêve fut signée à l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, le 5 février 1555, pour cinq années ; elle ne dura pas cinq mois.

Les discussions du pape Paul IV avec la maison d'Autriche vinrent encore faire éclater la guerre : la France prit fait et cause pour les intérêts du pape contre Philippe II. Les hostilités commencèrent par une attaque dans les Pays-Bas. Les Français perdirent la bataille de Saint-Quentin, et le maréchal de Termes fut battu près de Gravelines ; mais le duc de Guise s'empara de quelques places appartenant aux Espagnols, et enleva Calais aux Anglais. Henri II sentit qu'il ne pouvait continuer la guerre, et entama des négociations de paix : le traité de Cateau-Cambrésis fut signé le 5 avril 1559 entre Henri II et Philippe II.

Philippe II avait hérité de la puissance de Charles-Quint ; à la paix de Cateau-Cambrésis il

dicta encore la loi et imposa les conditions les plus dures ; pour trois villes qu'il restituait, Saint-Quentin, Ham et le Catelet, Henri II fut obligé de lui en rendre près de deux cents en Flandre, en Piémont, en Toscane et en Corse.

Philippe II, qui avait pu mettre garnison dans Paris, dans Rouen et dans plusieurs villes de France[1], allait se trouver en face d'un grand homme qui devait détruire la supériorité constante que la maison d'Autriche exerçait depuis un siècle. Henri IV, vainqueur de la Ligue, devait tourner ses armes contre Philippe II. Du fond de son palais le roi d'Espagne avait soudoyé et fomenté la guerre civile en France, et au moment où Paris, bloqué par les royalistes, allait se rendre, il fit partir le duc de Parme des Pays-Bas pour venir ravitailler Paris. Farnèse arriva à marches forcées et fut assez heureux pour réussir.

Dès que la Ligue fut dissoute, Henri IV publia, le 17 janvier 1595, un manifeste contre Philippe II, qui répondit le 7 mars suivant par un autre manifeste, et la guerre commença. Les Espagnols prirent Doulens, Cambrai, Calais, Ham, Guines, Ardres et Amiens. Henri IV prit

[1] Mignet. Introduction aux négociations à la succession d'Espagne, page XLII.

La Fère, et reprit Amiens qui capitula le 25 septembre 1597. Un congrès s'ouvrit à Vervins sous la médiation du pape en janvier 1598, et le 2 mai suivant la paix fut signée entre la France et l'Espagne. Il y eut restitution complète de tout ce qui avait été pris de part et d'autre depuis la paix de 1559.

Le traité de Vervins fut le premier coup porté à la grandeur de la maison d'Autriche et à la suprématie exercée jusqu'alors par l'Espagne, et marqua le déclin de sa puissance.

Dès que la nation espagnole cessa d'être libre au dedans, et que toutes les ressources du pays furent épuisées pour soutenir la guerre[1], elle ne connut plus que les revers au dehors. A Rocroy en 1643, à Lens en 1648, aux Dunes en 1658, les vieilles bandes castillanes perdirent leur brillante renommée : les défaites succédèrent aux victoires, et les armées françaises conquirent sur la puissance expirante de l'Espagne une supériorité qu'elles ont conservée depuis. Quand, battus et menacés dans leurs possessions au-delà des Pyrénées, les Espagnols eurent aussi perdu la Catalogne, ils furent contraints de demander la

[1] L'armement de *l'Invincible armada* avait coûté 120,000,000 de ducats. (*Histoire des Français* par Th. Lavallée, tome 2, p. 544.)

paix. La France, maîtresse de l'Alsace, voulant étendre ses frontières au sud, enleva à l'Espagne le Roussillon, la partie septentrionale de la Cerdagne et le comté de Conflans, tandis qu'elle s'appropria au nord l'Artois ainsi qu'une partie du duché de Luxembourg et du Limbourg. Le traité des Pyrénées fut la consécration fatale de cette impuissance dont l'Espagne ne s'est plus relevée.

Telle était la situation de la France et de l'Espagne quand Louis XIV prit les rênes de l'état, à la mort de Mazarin, le 9 mars 1661.

La paix était universelle, la prépondérance incontestable que donnait à la France la toute-puissance du génie, représentée par les grands hommes de guerre du règne de Louis XIV, semblait être assurée pour longtemps. Époque exceptionnelle dans l'histoire, que tout concourut à rendre majestueuse à son début, et qui fut couverte même des reflets de la gloire passée aux derniers instants de la vie du grand roi. Au centre, au nord, au midi de l'Europe, différents traités, ceux de Westphalie, de Copenhague, d'Oliva, des Pyrénées, avaient établi un équilibre de forces qui devait éviter des chocs et des occasions de guerre. L'abaissement de l'Espagne rassurait pour l'avenir sur les dangers que cette puissance avait fait courir à la balance générale de l'Europe ; dans

la seconde moitié du XVIIe siècle, le voisinage autrefois si menaçant de l'Espagne ne pouvait plus causer la moindre inquiétude à la France. Epuisée d'hommes et d'argent, privée de commerce et d'industrie, la Péninsule était entraînée par la force des choses, et quel que fût le souverain qui la gouvernât, à vivre en paix avec la France. Sans doute aux temps de François Ier, d'Henri II, d'Henri III et d'Henri IV, la politique française devait être d'absorber sa redoutable rivale, soit par la conquête, soit par des alliances de famille. En cela la France ne faisait qu'user de représailles, car tous les efforts de Charles-Quint et de Philippe II tendirent à dominer la France. Mais après le traité des Pyrénées les circonstances avaient changé; ce n'était plus au-delà de la Bidassoa qu'était la politique de la France : c'étaient les Alpes et le Rhin qu'il fallait franchir.

Considérant sous un point de vue général la position respective des deux pays, il est évident que la domination que Louis XIV voulut exercer sur l'Espagne n'était en aucune manière nécessaire à la grandeur ni à la sécurité de la France. Il y a plus, dans les circonstances où se trouvait l'Espagne par la mort imminente de Charles II, la politique adoptée par Louis XIV devait être pernicieuse aux intérêts de la France.

Louis XIV a été le fondateur de cette politique de domination matérielle qui, depuis ce règne, a prévalu en France relativement à la Péninsule. La succession d'Espagne fut le pivot sur lequel tourna presque toute la politique [1] de Louis XIV. Ses successeurs ont suivi cette politique évidemment funeste aux deux pays; de nos jours nous avons vu Napoléon vouloir recommencer l'œuvre dynastique de Louis XIV en faveur de sa propre famille. Napoléon était tout puissant à Madrid, cela ne lui suffit pas; l'intronisation de son frère en Espagne lui sembla le meilleur et le plus sûr moyen de dominer la Péninsule, comme l'annulation du testament de Charles II fut préférée par Louis XIV au traité de partage qui portait la France à ses frontières naturelles. Deux guerres désastreuses ont été les conséquences de cette politique dynastique, toutes deux fatales à l'Espagne, à la France, à Louis XIV, à Napoléon; ces exemples n'ont pas arrêté la Restauration : elle aussi a voulu régner à Madrid, quand à peine elle régnait en France; elle entreprit l'intervention de 1823. J'ai dit quels en ont été les résultats pour les deux nations.

« Depuis le cardinal de Richelieu jusqu'au duc

[1] Mignet.

« de Choiseul, nous dit M. de Châteaubriand, « les hommes d'État de notre cabinet n'ont ja-« mais perdu de vue l'adhérence *obligée* de la Pé-« ninsule ibérique à ce sol de France par lequel « elle se rattache à l'Europe [1]. L'Espagne est un « satellite qui *doit toujours* rester dans notre « sphère pour la régularité de ses mouvements et « des nôtres [2]. »

Cette politique a été en effet celle des hommes d'État de France depuis Mazarin. Les malheurs qui en sont résultés pour l'Espagne et pour la France sont le plus solennel démenti qu'il soit possible de donner à ce système aussi faux que pernicieux, et l'expérience qui en a été faite depuis la paix des Pyrénées jusqu'à nos jours en est la plus victorieuse démonstration.

Dans la première période, depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV, l'Espagne épuise toutes ses ressources pour dominer la France, porte la désolation et le trouble dans les royaumes voisins, et se ruine elle-même. Dans la seconde, depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI, nous trouvons les rôles changés ; à son tour, la France sacrifie tout pour asservir son ancienne rivale, et n'y réussit

[1] Châteaubriand. Congrès de Vérone, tome 1er, page 364.

[2] *Idem*, page 368.

que pour son propre malheur et pour celui de l'Espagne.

Les rapports qui ont eu lieu pendant cette seconde période entre l'Espagne et la France, les guerres, les traités, méritent par leur importance quelques développements.



CHAPITRE II.

DEPUIS LA PAIX DES PYRÉNÉES JUSQU'A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

Négociations sur la renonciation de l'infante Marie-Thérèse. — Traité de la France avec le Portugal. — Convention avec les princes électeurs. — La Prusse. — La Suède. — Premier traité de partage entre l'empereur Léopold et Louis XIV. — Invasion des Pays-Bas. — Guerre de la Dévolution. — Triple alliance. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

Lous XIV, dès l'époque de son mariage avec l'infante Marie-Thérèse, eut une pensée arrêtée et préexistante sur l'Espagne ; mais cette pensée, à laquelle n'avait pas été étranger le projet de mariage, en laissant entrevoir la possibilité d'une réunion des deux couronnes sur une même tête, avait déjà, lors du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, fait sentir la nécessité d'une renonciation aux droits sur le trône d'Espagne de

la part de l'infante et du roi de France. Par les mêmes raisons, on exigea les renonciations de la part de l'infante Marie-Thérèse et de Louis XIV. Le 2 juin 1660, la future reine de France prêta le serment de renonciation à Fontarabie, et le 6 juin suivant Louis XIV ratifia cet acte dans l'île des Faisans. Il jura sur les saints Evangiles de maintenir la renonciation de l'infante. Le traité des Pyrénées et le contrat de mariage furent envoyés le 21 juillet aux parlements de Paris, Rouen, Grenoble, Rennes, Aix, Pau, Dijon, Metz et Toulouse. Il fut enregistré à Paris le 27 du même mois [1]. Malgré ces actes si solennels, la cour de France voyait encore ce qu'elle y avait cherché, une brillante expectative, et ne dissimulait pas ses espérances à venir [2]. Quant à la renonciation, le roi de France avait toujours la pensée de la violer, si on était jamais appelé à s'y soumettre [3]. Aussi, dès 1661, Louis XIV travaille à en faire révoquer l'acte, et la raison qu'il invoque c'est que la dot de 500 mille écus d'or stipulée en faveur de Marie-Thérèse n'avait pas été payée. Le négociateur, M. de Lionne, avait eu soin de faire

[1] Mignet. Succession d'Espagne, tome 1er, p. 69.
[2] Flassan, tome 3, page 241.
[3] Mignet. *Introduction*, page IV.

insérer dans le contrat de mariage que c'était *moyennant* le paiement de cette dot que la renonciation était faite. Ainsi voilà la succession d'une couronne soumise aux conditions d'un contrat de mariage entre particuliers, une querelle politique transformée en une question de droit civil.

Telle fut cependant la base de la première négociation ouverte par Louis XIV pour revendiquer les droits de l'infante au trône d'Espagne et pour obtenir la révocation de l'acte de renonciation. Longtemps on se flatta de donner de l'importance à une question d'argent qui, dans le fond, était regardée comme une bagatelle [1], puis on l'abandonna.

Après la réclamation de la dot on exhuma le droit de dévolution sur les Pays-Bas en faveur de la reine Marie-Thérèse, fille du premier lit de Philippe IV.

Un secrétaire du maréchal de Turenne, nommé Duhan, qui avait étudié par occasion les coutumes de Flandres, fut le premier qui suggéra la pensée de se servir du droit de dévolution. Turenne proposa ce moyen à Louis XIV [2] qui l'adopta et s'en

[1] Dépêche de M. de Lionne à l'archevêque d'Embrun, du 9 octobre 1661.

[2] Considérations sur Louis XIV. OEuvres de Louis XIV, tome 1er, page 132.

servit pour invalider la renonciation de l'infante.

Cependant cette renonciation était si absolue, que Colbert disait au roi dans son testament politique : « Sire, vous renonçâtes à la succession « d'Espagne en termes formels et avec toutes les « clauses que cette couronne voulut exiger [1]. » Je trouve aussi dans les considérations générales qui précèdent les OEuvres de Louis XIV ces mots : « La renonciation de l'infante Marie-Thérèse était « comprise dans le traité des Pyrénées particu- « lièrement par le roi et par son épouse [2]. Cette « condition fondamentale de la paix et du mariage « est déclarée nulle par la seule raison que cer- « taines clauses, quoique les plus légères, n'étaient « pas effectuées : ainsi le décident les publicistes. « Les théologiens se joignent et un conseil de con- « science rassure celle du roi. Les légistes font « mieux encore, et comme c'est dans les Pays- « Bas qu'on veut prendre sa part de la succession, « ils découvrent un certain droit de dévolution « propre à quelques coutumes, par lequel les en- « fants du second lit sont exclus de la succession « par ceux du premier lit, sans que les enfants « mâles du second excluent les filles du premier.

[1] Testament politique de Colbert, page 111.

[2] OEuvres de Louis XIV, tome 1er, page 124.

« A la vérité, Montesquieu n'approuve pas qu'on « décide par le droit civil une question du droit « des gens, mais le conseil de Louis XIV n'était « pas composé de Montesquieu, et Louis XIV « tenait un manifeste et 50 mille soldats pour « prouver son bon droit [1].

Pour ne pas être accusé de partialité, j'ai donné le jugement porté par les auteurs français sur la valeur de la renonciation et sur la nullité du droit de dévolution. Louis XIV voulait à tout prix s'emparer des Pays-Bas : il fallait un prétexte, le droit de dévolution fut trouvé.

Philippe IV mourut le 17 septembre 1665, laissant son royaume à la garde d'un enfant de quatre ans qui n'avait qu'un souffle de vie. Triste emblème de la monarchie de Charles-Quint s'éteignant au milieu de l'anéantissement de toutes les ressources du pays et des humiliations du dehors. !

Après la mort de Philippe IV, la régente se trouva à la merci de Louis XIV. La guerre de Portugal dévorait les ressources de l'État, et le roi de France la fomentait de tous ses moyens, tant par les secours effectifs qu'il donnait aux

[1] Considérations sur Louis XIV. OEuvres de Louis XIV, tome 1er, page 124.

Portugais que par les intrigues diplomatiques ourdies à Madrid par son ambassadeur, l'archevêque d'Embrun, et à Lisbonne par l'abbé de Saint-Simon.

Pour mieux tromper l'Espagne sur ses projets dans les Pays-Bas, Louis XIV offrit sa médiation touchant les affaires de Portugal et l'établissement d'une ligue offensive et défensive. Pleins pouvoirs pour cette double négociation furent envoyés à l'archevêque d'Embrun; ils sont datés de Vincennes le 24 septembre 1666[1].

Ce simulacre de négociation n'avait qu'un but, Louis XIV nous l'apprend lui-même, « il ne s'a-« gissait que d'embarrasser inutilement le théâ-« tre.... ainsi je fis savoir à mon ambassadeur à « Madrid les couleurs qu'il pouvait donner à cette « affaire pour la rendre, s'il se pouvait, agréable « à la régente[2].

« Louis XIV continuait vis-à-vis des Espa-« gnols le même système de déception. Il entre-« tenait ainsi leur sécurité pour prolonger leur « état de faiblesse en les détournant de la paix « avec le Portugal et de la ligue avec l'Angleterre.

[1] Lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Embrun, 24 juillet 1666. Mignet, tome 1er.

[2] OEuvres de Louis XIV. Mémoires historiques, tome 2, page 112.

« Il avait offert sa médiation dans les affaires du « Portugal afin de déjouer la médiation anglaise. « Il offrait à présent, avec tout aussi peu de sin- « cérité, une ligue offensive et défensive à la « cour d'Espagne pour l'empêcher d'accepter « celle que lui proposait le roi d'Angleterre[1]. »

Ces jugements sur la politique perfide de Louis XIV, empruntés aux œuvres de Louis XIV et aux écrits d'auteurs français dévoués à leur pays, ne sauraient être suspects; ils classent les efforts du roi de France pour entretenir la guerre entre l'Espagne et le Portugal au nombre de ceux que la morale condamne et que réprouve la conscience de tous les gens de bien. Louis XIV n'avait pas d'influence étrangère à combattre à Madrid ou à Lisbonne, seul cas où l'affligeante mais impérieuse raison d'état puisse expliquer des manœuvres déloyales en elles-mêmes. Il ne soufflait la discorde entre l'Espagne et le Portugal que pour affaiblir la première de ces puissances et rendre plus facile l'usurpation des Flandres. C'est contre l'Espagne et contre sa propre famille que Louis XIV fit ses premières armes; c'est à propos de l'Espagne que se flétrirent les lauriers de sa gloire. Dans la vieillesse il expia cruelle-

[1] Mignet, tome 1er, page 473.

ment son erreur ; mais la domination sur l'Espagne fut sa première et sa dernière pensée[1]. La France et l'Espagne ont payé bien cher cette ambition dynastique.

En négociant une ligue offensive et défensive à Lisbonne, Louis XIV savait fort bien qu'il commettait une violation du traité des Pyrénées. L'article 1er est trop formel pour admettre une interprétation[2]. D'ailleurs, dans ses instructions au dauphin j'en trouve l'aveu franchement exprimé : « L'Espagne était occupée par la guerre « de Portugal, qu'il m'était aisé de lui rendre « plus difficile ; j'avais les moyens d'assister moi-« même les Portugais si je le jugeais nécessaire, « *nonobstant le traité des Pyrénées qui me le défen-« dait*[3]. »

Louis XIV ne cherchait que des prétextes « pour « remettre sur le tapis ses prétentions ; et dans « la réalité ce qu'il voulait, c'était que l'Espa-« gne ne pût mettre les Pays-Bas en état de dé-« fense, afin qu'ils fussent hors d'état de se dé-« fendre le jour où il les attaquerait[4]. »

[1] Mignet, tome 1er, page 549.

[2] Article 1er. Le roi de France s'engage à ne donner aucun secours au roi de Portugal. (Flassan, *Hist. dipl.*, tome 3, page 238.)

[3] Mémoires de Louis XIV. Instructions au dauphin, tome 1er, p. 62.

[4] Mignet. Documents inédits, tome 1er, 355.

La guerre de Portugal était la cause la plus réelle d'affaiblissement pour l'Espagne ; ce fut donc à rendre impossible la paix entre ces deux pays que se portèrent tous les efforts de la diplomatie de Louis XIV.

Voici le texte des pouvoirs envoyés à l'archevêque d'Embrun dans cette circonstance : « Vin-« cennes, le 26 septembre 1666. — Nous avons « donné et donnons, par la présente écrite et si-« gnée de notre main, plein pouvoir au sieur « archevêque d'Embrun, conseiller en notre « conseil d'état, et notre ambassadeur extraordi-« naire en Espagne, de traiter en notre nom « avec les commissaires qui seront députés mu-« nis d'un pareil pouvoir de notre très chère et « très aimée sœur et cousine, la reine d'Espagne, « tutrice de la personne et régente des états de « notre très cher et très aimé frère et cousin le « roi d'Espagne, et de conclure et signer tels « articles et conditions que ledit sieur archevê-« que verra bon être pour un traité d'une plus « étroite union entre nous et notredit frère, et « nommément d'une ligue offensive et défensive « contre l'Angleterre ; comme aussi nous donnons « par la même présente plein pouvoir audit sieur « archevêque d'exercer la médiation que nous « avons offerte pour l'accommodement des affai-

« res de Portugal, et même d'en promettre en « notre nom la garantie, en cas que les parties « intéressées la désirent et en conviennent; pro« mettant en foi et parole de roi d'approuver, « ratifier et exécuter lesdits articles et conditions, « tant de ligue que de la médiation et garantie « que ledit sieur archevêque aura conclus et « signés en vertu du présent pouvoir.

« Fait à Vincennes, le 26 septembre 1666. »

Les négociations auxquelles se rapportent ces pouvoirs n'étaient que simulées et dilatoires; on savait bien que les projets sur les Pays-Bas entraîneraient la guerre; et quant à la médiation, Louis XIV nous dit lui-même « qu'*il ne l'avait* « *proposée que pour gagner du temps*[1]. »

Louis XIV recommanda ensuite fortement à l'archevêque d'Embrun de ne donner aucune copie de ce pouvoir aux ministres espagnols, quelque instance qu'on lui fît, et de tout négocier verbalement. Cette précaution était indispensable; car en même temps que le roi de France offrait au cabinet de Madrid sa médiation dans les affaires de Portugal, l'abbé de Saint-Romain négociait à Lisbonne une ligue offensive contre l'Espagne.

[1] Mémoires historiques de Louis XIV, Tome 5, page 386.

L'article 2 du projet du traité avec le Portugal était ainsi conçu :

« S. M. T. C. s'engagera en outre par le même « traité qu'après la guerre déclarée contre l'Es- « pagne elle ne fera avec elle aucune paix ni « trêve que le roi de Portugal n'y soit compris, « s'il le veut être, et que les Espagnols ne donnent « les mains à traiter avec lui comme *de roi à* « *roi.* »

Une pareille duplicité explique le vif intérêt que Louis XIV avait à ne rien traiter par écrit avec la cour de Madrid ; la moindre imprudence en ce genre pouvait dévoiler tout l'odieux de sa politique : le projet de traité avec le Portugal contenait des conditions de la plus implacable inimitié contre l'Espagne.

Par l'art. 5, « comme S. M. T. C. attaquera « toutes les années les Espagnols avec toutes ses « forces, le roi de Portugal s'obligera récipro- « quement à faire aussi toutes les années deux « campagnes, l'une avant les grandes chaleurs, « et l'autre après qu'elles seront cessées, avec le « nombre de forces dont on conviendra. »

Le gouvernement portugais, espérant terminer ses différends avec l'Espagne par l'entremise de la Grande-Bretagne, ne se montra pas très pressé d'entrer dans les vues de la France ; les Espagnols,

de leur côté, croyant à la bonne foi de Louis XIV, montrèrent peu de disposition à accorder la satisfaction que l'Angleterre demandait au nom du Portugal, en sorte que cette négociation, ainsi paralysée, se trouva suspendue jusqu'à l'année suivante.

Pendant ce temps, Louis XIV redoublait d'efforts pour compromettre aussi dangereusement que possible le gouvernement espagnol avec l'Angleterre. Sachant combien les sentiments de nationalité s'alarment facilement en Espagne, il recommandait à son ambassadeur à Madrid, par une lettre du 27 septembre 1666, « de faire « sentir à Charles II l'usurpation de la Jamaïque « et l'occupation de Tanger. Quand je convie, « disait-il, le roi d'Espagne à rompre avec l'Angleterre, je l'invite à ce que son honneur et « son intérêt l'obligent de faire ; je l'appelle « même à des victoires certaines.... En voilà, ce « me semble, assez pour vous donner belle matière à faire une proposition fort plausible, « qui, étant soutenue de la force ordinaire de « vos expressions, sera peut-être capable de *partager* les esprits des conseillers d'état et de la « *junte del gobierno.* »

L'opinion publique, toute comprimée qu'elle fût à Madrid, s'émut de ces négociations croisées.

Il parut divers écrits contradictoires sur les intérêts de l'Espagne, suivant qu'ils étaient rédigés par les partisans de la France ou par ceux de l'Angleterre. L'archevêque d'Embrun, malgré le système de temporisation qu'il avait adopté, fut mis en demeure de s'expliquer par le cabinet de Madrid. Le 28 octobre 1666, il déclara à Don Blasco de Loyola « que le roi ne proposant au« cune affaire qu'avec une intention sincère de « conclusion, il se trouvait nanti de pleins pou« voirs touchant la guerre offensive et défensive « (dépêche du 5 novembre 1666). »

Le cabinet de Madrid, dont la méfiance s'éveillait enfin, reçut cette ouverture avec une satisfaction apparente ; Don Blasco de Loyola, paraphrasant les paroles de l'archevêque, l'assura que la reine ne doutait pas que Louis XIV traitât toutes les affaires avec sincérité, et finit par le prier de lui donner par écrit tout ce qu'il venait de dire. L'archevêque refusa et prit le parti de s'adresser au père Nithard, confesseur de la reine, le croyant favorable à la France par suite de la haine que tout inquisiteur-général devait ressentir contre des hérétiques comme les Anglais. Il ne réussit pas mieux, car la première question du père Nithard fut : « S'il avait donné ses propositions par écrit à la reine ? » et sur la réponse négative de l'ar-

chevêque d'Embrun, le père Nithard refusa de se mêler de cette affaire.

Avec un peu plus d'habileté et un peu moins d'entêtement de la part du cabinet espagnol, tout cet échafaudage d'intrigues fût tombé de lui-même. L'indépendance et la séparation du Portugal existaient de fait, et cependant le point insurmontable de la négociation était dans la reconnaissance d'Alphonse VI *comme roi de Portugal*, car les Portugais rejetaient tout autre accommodement, tel que l'offre faite par l'Espagne de traiter avec « le gouvernement existant. » Dans cette situation insoluble, l'Angleterre renonça à établir la paix entre les deux pays, et ne s'occupa plus que de ses propres intérêts.

Les offres de médiation de la Suède pour la paix entre la France et l'Angleterre ayant été acceptées par les deux parties belligérantes, la cour de Versailles s'empressa de calmer les inquiétudes de l'Espagne, qui s'attendait bien que du moment où Louis XIV n'aurait plus rien à redouter de l'Angleterre, il tenterait un coup de main sur les Pays-Bas. A cet effet, Louis XIV écrivit le 16 mars 1669 à l'archevêque d'Embrun : « Proposez un secours de dix vaisseaux de guerre « bien équipés et bien armés, pour chasser les « Anglais des Indes occidentales, et notamment

« de la Jamaïque et de l'île Sainte-Catherine, car,
« comme vous le dites fort bien, cette ouverture
« amuserait longtemps le tapis, et par d'autres
« raisons ne serait pas fort embarrassante. »

Cependant les rassemblements de troupes destinées à envahir les Pays-Bas frappaient les yeux de tous. Louis XIV commença par s'en défendre. Dans une dépêche du 17 avril 1667, il écrivit à l'archevêque d'Embrun : « Vous pouvez
« assurer positivement qu'il y a plus d'un an que
« je n'ai pas levé une seule troupe extraordi-
« naire de cavalerie ni d'infanterie. La levée de
« deux mille chevaux est une fable, et le serait
« lors même qu'on ne parlerait que de cent ou
« de cinquante. »

En même temps qu'on donnait à la cour de Madrid des assurances aussi positives sur le maintien de la paix, M. de Lionne écrivait le 6 mars 1667 à M. de Saint-Romain, à Lisbonne : « Aus-
« sitôt les ratifications avec le Portugal échangées,
« le roi entrera en Flandres en personne à la tête
« d'une armée de cinquante mille hommes. C'est
« un secret que S. M. a bien voulu vous confier,
« mais qu'elle croit important que vous réser-
« viez pour vous seul [1]. »

[1] Mignet, page 524.

Deux mois après que la résolution d'envahir les Flandres était communiquée à M. de Saint-Romain, Louis XIV, pressé par le cabinet de Madrid, n'hésita pas à écrire à son ambassadeur à Madrid, le 1er mai, pour qu'il rassurât la régente et la mît en garde contre les avis du marquis de Castel Rodrigo, qualifiés de fantômes; le roi de France terminait ainsi sa lettre :

« Comme je prends plaisir à voir souvent mes « troupes les unes après les autres, je ne doute « pas que le marquis de Castel Rodrigo n'ait en- « core pris l'occasion d'une assez grande revue « que je fis faire la semaine passée, pour augmen- « ter à Madrid la même peur de nos armes qu'il « veut prendre lui-même sans fondement ; mais « si vous en entendez parler, vous pouvez assurer « qu'il n'y a eu ici aucune nouveauté en matière « de troupes et de levées [1]. »

Le rapprochement de ces dates suffit pour mettre à nu la politique de Louis XIV envers une alliée, envers un roi, enfant de cinq ans, son beau-frère : aucun scrupule ne l'arrêta. Les négociations avec le Portugal avaient été reprises avec beaucoup de vivacité et tiraient à leur fin; mais si la nouvelle de la rupture du roi avec

[1] Correspondance d'Espagne, vol. 56.

l'Espagne parvenait à Lisbonne avant l'échange des ratifications, il était évident que les Portugais voudraient attendre l'issue de la lutte sans s'engager à rien, et que, de son côté, la reine-régente céderait sur tous les points en discussion avec le Portugal. Dès lors, l'Espagne aurait un ennemi de moins, circonstance qui ne convenait nullement au roi de France.

Il fallait donc prévenir cet inconvénient. Louis XIV fit conseiller à Alphonse VI que, sous prétexte de la grande distance des lieux et de vouloir plus promptement affermir le traité, il devait être convenu qu'aussitôt le traité signé par le roi de Portugal, il expédierait sans perte de temps sa ratification. Ce moyen fut adopté par le ministère portugais. Le comte de Castel Melhor fit donner l'ordre, par M. de Schomberg, de ne laisser entrer dans le royaume aucun courrier ni aucune personne venant d'Espagne, et de les obliger à attendre dans les places de Castille les ordres du roi de Portugal, de crainte que la venue de quelque négociateur de paix de la part de l'ambassadeur d'Angleterre ne fournît aux mécontents et à ses ennemis quelque prétexte de crier et d'exciter le monde contre le traité avec la France. Le maréchal de Schomberg, dirigé par Turenne qui lui-même dirigeait Louis XIV, était au service du

Portugal; c'était lui qui avait été chargé de lever des soldats pour le Portugal en violation du traité des Pyrénées.

Au moyen de ces précautions et de celles qu'on avait prises pour empêcher un accommodement entre les deux couronnes d'Espagne et de Portugal, le traité avec la France fut signé le 31 mars 1667. Louis XIV affecta pendant toute la négociation avec la cour de Lisbonne la plus grande répugnance à entreprendre la guerre, et s'engagea à fournir un subside de 1 million 800 mille livres par an, dont 600 mille seraient employées à payer les troupes françaises cédées depuis longtemps au Portugal; mais le roi de France, cachant très habilement ses desseins sur les Pays-Bas, stipula que pour le cas où la France entreprendrait la guerre, ce subside devait être réduit à 1 million de livres, compris les 600 mille livres pour les troupes françaises. Or, la guerre éclatant bientôt après priva le Portugal du véritable subside sur lequel il avait compté, puisqu'il reçut à peine 400 mille livres.

Quand, à force de fourberies, Louis XIV fut parvenu à réunir tous les éléments de discorde entre le Portugal et l'Espagne, et qu'il put surprendre cette dernière dans sa crédule sécurité, « il voulut ajouter la promptitude du « succès à la promptitude de sa résolution; le

« moment ne pouvait pas être plus favorable pour
« exercer à main armée le droit de dévolution [1]. »

En 1667, Louis XIV se mit à la tête d'une armée, commandée réellement par le maréchal de Turenne. Bientôt Charleroi, Bergues, Tournay, Douai, Courtray, Oudenarde, Alost, tombèrent en son pouvoir. La belle défense de la garnison de Dundermonde, devant laquelle les Français durent se retirer, fit naître un moment de meilleures espérances ; mais la prise de Lille et la défaite de la seule armée que le gouverneur des Pays-Bas avait pu réunir pour tenir la campagne, sous les ordres de Marsin, officier de mérite, ne laissèrent plus de doute sur la perte des Pays-Bas. L'Espagne ne pouvait plus s'opposer désormais au succès des armes et de la politique de Louis XIV.

Permis à qui voudra de payer un tribut d'éloges à cette politique ; pour, moi, je n'y puis voir qu'un monarque, jeune encore, apportant dans ses relations avec ses alliés et dans sa propre famille une perfidie inexcusable. Ce mépris de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, qui, dans le droit commun, encourrait un châtiment exemplaire, ne resta pas non plus impuni. En 1667, Louis XIV abusa de sa force contre un enfant

[1] Mignet, page 549. Documents inédits.

au berceau ; en 1710, à Gertruydenberg, les alliés abusèrent de la leur contre un vieillard désarmé.

Louis XIV ayant réussi à établir la guerre entre l'Espagne et le Portugal, il ne lui resta plus qu'à priver la première des secours qu'elle pouvait espérer d'autres puissances aussi intéressées qu'elle-même à contenir l'ambition du roi de France.

Décidé à dépouiller Charles II des Pays-Bas, Louis XIV, il faut convenir, mit une grande habileté dans cette entreprise de violente usurpation, et dans sa conduite envers les puissances qui pouvaient s'opposer à l'agrandissement qu'il préméditait.

Dès 1658, il avait signé à Francfort la ligue générale qui réunissait la ligue catholique, connue sous le nom de *Ligue du Rhin*, et celle des protestants, signée à Hildesheim en 1651 ; il la renouvela en 1660 et en 1665 jusqu'en 1667. Puis, un à un, il prit à ses gages tous les petits princes d'Allemagne et riverains du Rhin. Le 6 et le 12 mars 1664, il fit un premier traité avec les électeurs de Brandebourg et de Saxe ; le 24 juillet 1666, avec le duc de Neubourg ; le 22 octobre 1666, avec l'électeur de Cologne ; le 28 février 1667, avec celui de Mayence ; le 4 mai 1667, avec l'évêque de Munster. Tous ces traités

stipulaient des subsides payés par la France, à la condition, pour les princes allemands, de ne pas permettre le passage sur leurs états de troupes impériales qui pourraient venir au secours de l'Espagne dans les Pays-Bas. Louis XIV acheta à beaux deniers comptant les ministres du grand-électeur de Brandebourg, et acquit sa neutralité; par le traité du 1er février 1668, il s'attacha la Suède en renonçant à ses prétentions sur la Pologne pour un des princes de sa famille et par des offres de subsides.

Restait l'Autriche. Louis XIV était trop habile négociateur pour tenter à Vienne les moyens de corruption qui lui avaient si bien réussi dans les cercles d'Allemagne, à Berlin et à Stockholm. Le projet de rendre l'empereur pensionnaire de la France ne vint pas à la pensée du cabinet de Versailles. On traita d'abord de la neutralité de l'Autriche et d'un engagement de sa part de ne pas envoyer de troupes dans les Pays-Bas au secours de l'Espagne. On obtint l'un et l'autre; mais un seul moyen se présentait pour rendre solide l'alliance de la France et de l'empire, et pour rendre impossible toute rupture entre les deux beaux-frères du roi d'Espagne : c'était que ces deux puissants monarques s'entendissent pour dépouiller un troisième souverain plus faible qu'eux. Certain

que l'intérêt parlerait plus haut chez Léopold que la morale et les sentiments de famille, le roi de France songea dès lors à s'entendre avec l'empereur pour un traité de partage de la monarchie espagnole, dont le trône semblait devoir être bientôt vacant, tant la santé débile et chétive de Charles II laissait peu d'espoir qu'il vécût assez pour avoir un successeur.

Les négociations pour ce traité de partage commencèrent cinq mois avant que l'armée française entrât dans les Pays-Bas. Le traité suivant fut signé à Vienne le 19 janvier 1668.

TRAITÉ DE PARTAGE.

Le préambule nomme les plénipotentiaires :

Pour l'empereur, Jean Waycard, duc de Munsterberg et d'Aversperg ;

Et pour le roi de France, Jacques Bretet de Grémonville.

Article 1er. Formule d'usage : « Il y aura une paix, une amitié constante, alliance éternelle, etc. »

Par l'art. 2, Cambrai, le Cambrésis, le duché de Luxembourg, ou en sa place la Bourgogne dite vulgairement Franche-Comté, Douai, Aire,

Saint-Omer, Bergues et Furnes devenaient propriétés et domaines de la France, qui s'engageait à restituer toutes les autres places dont elle s'était rendue maîtresse dans le cours de l'année précédente, aussi bien que Charleroi, dont les fortifications devaient néanmoins être démolies, pourvu que, avant la fin du mois de mars 1669, le roi d'Espagne eût consenti dans les formes aux propositions que les états-généraux des Provinces-Unies lui avaient faites pour rétablir la paix, et qu'il convînt d'une paix avec le Portugal par un traité de roi à roi. L'empereur s'engageait à faire tous ses efforts auprès de la reine et régente d'Espagne pour la décider à faire la cession des susdits lieux. En cas de refus, si le roi de France venait à se rendre maître des lieux qui, par la division future, devaient appartenir à l'empereur, ses enfants et ses successeurs, le roi de France s'engageait à les leur restituer sans en rien exiger pour les frais de la guerre. L'empereur s'engageait à ne donner aucune assistance aux Espagnols pour la guerre des Pays-Bas ; mais il restait libre de les aider si la guerre se portait sur tout autre point de la monarchie espagnole.

Art. 5. Le partage de la monarchie espagnole était ainsi arrêté.

Pour l'empereur :

Les royaumes d'Espagne, les Indes occidentales, le duché de Milan avec le droit qui en dépend de donner l'investiture du *duché de Sienne*, Final, les ports de Longone, Hercole, Orbitello, et les autres ports soumis à la couronne d'Espagne, sur les côtes de la mer de Ligurie, avec leurs dépendances; la Sardaigne, les Canaries, les îles Baléares.

Pour le roi de France :

Tout ce que les Espagnols possèdent dans les Bays-Bas, sous quoi l'on comprend aussi la Bourgogne, dite la Franche-Comté ; les îles Philippines orientales, le royaume de Navarre avec ses dépendances telles qu'elles étaient, Roses avec ses dépendances, les lieux situés sur la côte d'Afrique, les royaumes de Naples et de Sicile avec leurs dépendances et îles adjacentes.

L'art. 4 stipule le secours mutuel des deux puissances contractantes pour se mettre en possession des pays qu'elles s'adjugeaient.

Art. 5 On convient que ce traité n'aurait qu'une durée de six ans. Après la naissance d'un premier enfant du roi d'Espagne, le traité expirait *ipso facto*, et comme s'il n'eût jamais existé : cependant les deux parties se réservaient de traiter et de convenir pendant l'espace de ces six années de la prolongation du terme de ce traité.



la république des Suisses, de Gênes, des états-généraux des Provinces-Unies, et d'autres que les parties jugeraient alors à propos.

Fait à Vienne, le 19 janvier 1668.

JEAN WAICARD, duc de Munsterberg, prince d'Aversperg.

Le chevalier de GRÉMONVILLE.

Le traité en latin est conservé aux archives du ministère des affaires étrangères de France.

Louis XIV ratifia ce traité le 2 février 1668, et l'empereur y souscrivit le 28 du même mois. La modification à l'article 7 fut également consentie par les deux souverains le 20 mars.

Le roi de France, qui avait refusé toutes les garanties réclamées par les ministres autrichiens pour le dépôt du traité, pensa que nulle part il n'était plus en sûreté qu'entre ses mains. A cet effet, les plus minutieuses précautions furent prises. Louis XIV fit partir pour Vienne, et par des chemins différents, un officier et six de ses gardes-du-corps. Le 14 avril, ils reçurent des mains de M. de Grémonville, ambassadeur de France à Vienne, une boîte de fer-blanc bien cachetée, renfermant les originaux du traité, ceux de la ratification, et l'acte pour l'article modifié.

L'art. 6 parlait des ratifications du traité entre les parties contractantes.

L'art. 7 stipulait le dépôt des pièces originales, leur ratification et les pleins pouvoirs entre les mains du grand-duc de Toscane; mais cet article fut remplacé par un article détaché, signé le 28 février 1668, par lequel on renonçait au dépôt entre les mains du duc de Toscane, et on stipulait que chaque souverain devait en garder un exemplaire.

Art. 8. Il était arrêté que pendant ce temps les deux puissances contractantes ne pourraient faire aucun traité ou accord qui fût directement ou indirectement contre ce traité : elles pouvaient cependant, dans toute autre guerre que celle des Pays-Bas, acquérir à leur gré, ou par des traités, des alliés pour cette guerre. Le traité de Munster, celui de Westphalie et celui des Pyrénées demeurent dans leur force et vigueur.

Art. 9 et dernier. Il était stipulé que si ce traité venait à avoir son effet, les parties contractantes ou leurs successeurs demanderaient par des voies convenables, à la fois et ensemble, la garantie du souverain pontife, des rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, des électeurs et princes de l'empire, de la république de Venise, du duc de Savoie, du grand-duc de Florence, de

la république des Suisses, de Gênes, des états-généraux des Provinces-Unies, et d'autres que les parties jugeraient alors à propos.

Fait à Vienne, le 19 janvier 1668.

JEAN WAICARD, duc de Munsterberg, prince d'Aversperg.

Le chevalier de GRÉMONVILLE.

Le traité en latin est conservé aux archives du ministère des affaires étrangères de France.

Louis XIV ratifia ce traité le 2 février 1668, et l'empereur y souscrivit le 28 du même mois. La modification à l'article 7 fut également consentie par les deux souverains le 20 mars.

Le roi de France, qui avait refusé toutes les garanties réclamées par les ministres autrichiens pour le dépôt du traité, pensa que nulle part il n'était plus en sûreté qu'entre ses mains. A cet effet, les plus minutieuses précautions furent prises. Louis XIV fit partir pour Vienne, et par des chemins différents, un officier et six de ses gardes-du-corps. Le 14 avril, ils reçurent des mains de M. de Grémonville, ambassadeur de France à Vienne, une boîte de fer-blanc bien cachetée, renfermant les originaux du traité, ceux de la ratification, et l'acte pour l'article modifié.

Ils repartirent le même jour pour la France ; ces divers documents furent remis entre les mains de Louis XIV qui se trouva fort heureux de posséder enfin ce qu'il avait tant désiré [1].

De toutes les négociations entreprises par le roi de France pour s'emparer de quelques lambeaux de cette vaste monarchie qui s'écroulait de toutes parts, la plus habile est, sans contredit, celle du traité de partage, conclu à Vienne en 1667-1668; c'est surtout la plus importante, puisque la neutralité de l'empereur devait décider du sort des Pays-Bas. Quelle que soit la déloyauté de cette manifestation d'une royale avidité, escomptant les jours qu'avait à vivre le roi d'Espagne, on ne voit pas qu'à Vienne la négociation ait dépendu de cette abjecte vénalité des petits princes de l'Allemagne, « vendus à la France, « parce que l'Autriche ne s'était pas donné la « peine de les acheter [2]. » C'est la politique ordinaire avec son code d'immoralité, prise pour seule conseillère. La spoliation devient ainsi une conquête, et le partage d'un pays allié l'application des droits acquis par les armes ou par les traités. La raison d'état n'admet qu'un tort, ce-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Grémonville, du 4 mai 1668.

[2] Mignet. Documents inédits sur la succession d'Espagne.

lui de ne pas réussir : or, Louis XIV ayant réussi, sa négociation a reçu la sanction qu'une politique immorale accorde aux actes de ce genre. Si, plus tard, une autre sanction lui a manqué, celle de la Providence, c'est que les hommes ne peuvent en disposer. Tous ces arrangements, conseillésp ar l'ambition, acceptés par la faiblesse et concertés sur la probabilité de la mort du jeune et infirme Charles II, échouèrent contre les décrets du ciel qui ajouta trente-deux années d'une existence maladive à celles que les propres parents du roi d'Espagne avaient accordées dans leur calcul à ce malheureux prince. Le traité de partage de 1668 resta sans effet; il n'apparaît plus aujourd'hui que comme une preuve de la vanité des prévisions humaines. Demeuré secret jusqu'à nos jours, ce traité de partage, où tant d'habileté diplomatique, de roueries de cour, de mystères et de précautions sans exemple ont été employés, fut mis au néant par un pauvre enfant qui n'eut besoin pour inutiliser ce travail si savant que de ne pas mourir.

Mais que devenait l'Espagne, sans gouvernement et sans administration, au milieu des intrigues qui se croisaient en tous sens pour la dépouiller? Il est triste de le dire, la nullité de son gouvernement justifiait l'affront qu'on lui préparait par le

traité éventuel de partage négocié sans elle et contre elle. L'Espagne semblait faire elle-même l'aveu de sa faiblesse, et dire que c'était justice de la débarrasser d'un fardeau au-dessus de ses forces. Le débile Charles II était sur le trône l'emblème douloureux de la monarchie espagnole. La race autrichienne s'éteignait dans le marasme, ainsi que la nation qui avait perdu ses institutions, ses libertés. Toute la sève du pays s'était arrêtée, la vie semblait suspendue, et chaque jour révélait une nouvelle atteinte au pouvoir agonisant de l'Espagne comme corps de nation. Son gouvernement, ne disposant plus de la force matérielle, n'osait pas même se plaindre. Pendant cette longue négociation, ourdie si astucieusement par Louis XIV contre l'Espagne, un seul Espagnol se rencontre faisant quelques efforts, non pour s'opposer à ce débordement d'intrigues du roi de France, mais pour faire entendre le cri de la faiblesse opprimée et spoliée; le marquis de Castel Rodrigo fut cette seule exception. Le traité de partage se négocia à Vienne et se conclut sous les yeux du marquis de Malagon, ambassadeur d'Espagne près de l'empereur, sans qu'il en soupçonnât l'existence; et cependant, avec un peu d'habileté, il eût trouvé dans l'irrésolution de Léopold un moyen de paralyser les

démarches de l'ambassadeur de France, et dans l'amour-propre des populations autrichiennes un point d'appui pour les rendre inutiles. Les sujets de l'empereur étaient plus que lui-même soucieux des intérêts et de la grandeur de sa race; leurs sympathies étaient acquises à l'Espagne, et ils craignaient Louis XIV. La cour d'Espagne ne sut profiter d'aucun de ses avantages; elle semblait frappée d'aveuglement.

Heureusement qu'il existait d'autres intérêts que les siens en opposition avec les projets du roi de France. L'Angleterre et la Hollande s'inquiétaient des progrès de la France, et la Suède n'était pas sans crainte sur le sort du duché de Brême. Il résulta de cette conformité d'intérêts un projet de médiation, commun à ces trois puissances, pour arrêter la marche de Louis XIV en Flandre. Converti en traité, ce projet fut signé le 23 janvier 1668; il se composait de deux parties, l'une publique, l'autre secrète. Dans la première, on admettait les propositions faites par Louis XIV lui-même, comme conditions de la paix, c'est-à-dire « que l'Espagne cède à la « France, en bonne forme, par un traité de paix, « toutes les places fortes ou postes avec leurs châ- « tellenies et dépendances que ses armes ont « conquis, occupés ou fortifiés pendant la cam-

« pagne de l'année dernière, ou bien que l'Es-
« pagne puisse être portée à lui céder ce qui
« reste dans le Luxembourg, ou bien la Franche-
« Comté, Cambrai et le Cambrésis, Douai, Aire,
« Saint-Omer, Bergues, Furnes et Linck, avec
« leurs bailliages, châtellenies et dépendances,
« et de rendre, en ce dernier cas, au roi d'Es-
« pagne toutes les autres places et pays que ses
« armes ont conquis depuis leur entrée en Flan-
« dre, moyennant que leurs hautes puissances
« donnent à S. M. T. C. assurance réciproque
« de disposer ou d'obliger réellement l'Espagne à
« condescendre à ces conditions [1]. »

Le traité secret avait pour but d'amener les Espagnols et les Portugais à faire la paix, et comme les puissances signataires du traité connaissaient les subterfuges employés par Louis XIV pour prolonger les hostilités entre les deux peuples de la Péninsule ibérique, l'article 5 stipule les moyens de contraindre Louis XIV à faire la paix, c'est-à-dire « qu'elles conviennent d'unir leurs forces « de terre et de mer pour obliger la France à « cesser la guerre, et, dans le cas où les con- « tractants obtiendraient des succès, de pour- « suivre leurs avantages jusqu'à ce que les choses

[1] Succession d'Espagne, tome 2, page 550.

« soient remises à l'état qu'elles étaient au temps
« du traité des Pyrénées. »

On reconnaît dans cet article la main de l'Angleterre; elle souffrait impatiemment la prolongation des hostilités entre l'Espagne et le Portugal.

A Lisbonne, les excès du roi Alphonse VI firent plus que tous les efforts de la diplomatie. Une révolution éclata le 23 novembre 1667. Alphonse VI fut renversé, et l'infant Don Pedro, son frère, fut proclamé régent du royaume. Cet événement mit un terme à la guerre dont les deux populations étaient fatiguées. Le ministre anglais Southwell agit avec vigueur pour obtenir des gouvernements espagnol et portugais qu'ils signassent la paix, tant à Lisbonne qu'à Madrid. La reine-régente d'Espagne envoya un pouvoir à cet effet au marquis de Lèche, prisonnier de guerre en Portugal. A la nouvelle que fit répandre Southwell de l'existence de ce plein pouvoir, il y eut une telle explosion de contentement chez les Portugais que toutes les représentations, aussi bien que les menaces de l'ambassadeur de France, touchant l'infraction du traité qui liait le Portugal à la France, furent inutiles. Le comte de Sandoval se rendit à Madrid pour accélérer la conclusion des arrangements qui restaient à prendre,

et le 13 février la paix fut signée. L'indépendance du Portugal étant enfin reconnue par l'Espagne, on traita de *roi à roi*. Tout ce qui avait été conquis pendant cette longue guerre de vingt-six ans fut rendu de part et d'autre; Ceuta seule resta à l'Espagne.

Louis XIV fut si contrarié par cet événement, qu'il écrivait de Saint-Germain, le 7 juillet 1688, à la reine de Portugal :

« Ma sœur, vous n'avez pas besoin de m'écrire « ni d'employer le témoignage du sieur de Saint-« Romain pour me persuader des efforts que « vous avez faits pour empêcher la conclusion du « traité particulier du Portugal avec l'Espagne. « Je suis marri que vos soins n'aient pas été plus « heureux, principalement pour le tort qu'on « s'est fait au lieu où vous êtes, en précipitant « cette affaire [1]. »

Ce traité est un bien triste exemple de l'aveuglement des hommes qui, ne tenant aucun compte de leurs semblables, les poussent à s'entr'égorger pour soutenir ce que l'orgueil et l'amour-propre leur représentent comme blessant une vaine et absurde dignité. Pour ne pas admettre le mot *roi* dans un traité, alors que celui à qui on refusait

[1] Lettres particulières. Œuvres de Louis XIV, tome V, page 432.

ce titre était roi de fait et de droit, l'Espagne soutint une guerre de vingt-six années. Après ce long terme d'efforts ruineux et sanglants, on la fit souscrire à ce titre, augmentant ainsi son humiliation de tout ce qu'elle avait mis d'entêtement à le repousser.

La paix avec le Portugal était un grand pas fait vers d'autres arrangements. Le plan des trois puissances qui s'imposaient, plus qu'elles ne s'offraient, comme médiatrices, consistait à obtenir de Louis XIV de dépouiller le moins possible l'Espagne, qui devait de toutes manières payer les frais d'une guerre qu'elle n'avait su ni éviter ni soutenir.

La prodigieuse activité déployée par Louis XIV dans toutes ses négociations sur tant de points divers, n'avait pas réussi en Hollande non plus qu'en Angleterre. Il s'en aperçut bientôt et les étonna par un coup aussi hardi qu'imprévu. « Sans cesse « occupé d'étendre sa domination aux dépens de « la monarchie espagnole, il résolut de se rendre « maître de la Franche-Comté avant la saison « où l'on entre en campagne [1]. »

Pendant qu'on négociait une suspension d'armes, comme suite des six mois qui, en deux fois, avaient été accordés pour négocier un accommo-

[1] Mémoires militaires de Louis XIV, tome 3, page 88.

dement, l'armée française entra tout à coup dans la Franche-Comté, le 5 février 1666 Les mesures de précaution les mieux entendues avaient été adoptées pour surprendre les garnisons espagnoles. On enleva l'artillerie des places de Bourgogne, on fit dire qu'on la conduisait à Paris et à Lyon pour y être refondue. La poudre, le plomb, les boulets et mèches, les outils, les sacs de terre pour les siéges, soigneusement emballés, arrivèrent à Dijon, à Auxonne, de Paris et de la Champagne, comme des marchandises expédiées les unes pour Lyon, les autres pour l'Italie. On assurait même que plusieurs de ces caisses renfermaient des statues de marbre achetées par un cardinal habile antiquaire. Comme les correspondances de Paris, malgré tout, commençaient à parler de la prochaine attaque de la Franche-Comté, le prince de Condé proposa de retenir les lettres : le marquis de Louvois renchérit sur cette ouverture en faisant voler les courriers et brûler leurs dépêches. On envoya même, par une méprise simulée, les lettres de Lyon en Franche-Comté, et celles pour Dijon, Dôle, Besançon, à Lyon : quiproquo impossible à réparer avant dix à douze jours, et qu'on imputa à l'étourderie du commis chargé d'étiqueter les paquets [1].

[1] Voyez Mémoires de Louis XIV, pages 92 et 95.

En quatorze jours la Franche-Comté est soumise. Salins est occupée le 6 février, Besançon le 7, Dôle le 15, et Gray le 19. Les autres villes reçurent garnison française. Louis XIV part de Saint-Germain le 2 février, traverse Paris sans y descendre, monte à cheval au pont de Charenton et fait ainsi toute la route ; il était de retour le 19, maître d'une province de plus enlevée à l'Espagne.

C'était une audacieuse réponse au traité de la triple alliance, et la seule négociation possible avec les puissances qui l'avaient signé. Elle fut menée à fin avec autant d'habileté et d'intelligence, les armes à la main, que toutes celles conduites à terme par la diplomatie. Le prince de Condé se montra aussi heureux négociateur que M. de Grémonville à Vienne et M. Millet à Berlin.

Cette circonstance hâta la conclusion de la paix. Les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, Van Beuminghem et Trévon, en firent les premières ouvertures dans un mémoire à Louis XIV, le 3 avril 1666.

Dans ce mémoire il est dit que l'Angleterre et les États-Généraux garantissent le consentement de l'Espagne aux conditions arrêtées avant l'expédition de la Franche-Comté, et s'engagent, en cas de refus, de contraindre l'Espagne à traiter sur ces bases.

MM. Letellier, Colbert et Lionne furent désignés par Louis XIV pour traiter avec les deux ministres étrangers nommés plus haut.

Aucun des négociateurs n'ajoutait foi à la sincérité du roi de France, La Hollande et l'Angleterre armaient sourdement et se préparaient à tout événement à entraver l'ambition de Louis XIV. La Hollande équipait des vaisseaux, négociait en Allemagne pour avoir des troupes et traitait avec le marquis de Castel Rodrigo pour recevoir les places des Gueldres en garantie du secours qu'elle lui donnerait. Le parlement anglais accordait aussi au roi un subside de 300 mille livres sterling pour faire face aux éventualités de la guerre.

De son côté, Louis XIV traitait avec la Savoie et lui offrait des avantages en Italie ; en Allemagne et en Suisse il agissait avec le levier ordinaire des subsides.

Au moment où de part et d'autre les préparatifs de guerre étaient terminés, Louis XIV consulta ses généraux et ses ministres « *sur le parti le plus* « *honnête et le plus avantageux à prendre.* » Dilemme difficile à résoudre, la cause du débat n'étant autre qu'une pensée que le manque d'honnêteté avait fait naître, et que les avantages de la conquête avaient réalisée. Comme on devait s'y

attendre, les généraux furent pour la guerre et les ministres pour la paix.

Louis XIV se rangea de l'avis des ministres. Il est curieux de connaître les raisons qui le déterminèrent.

« Je ne manquerai pas d'occasions de rompre
« quand je voudrai avec l'Espagne, la Franche-
« Comté que je rends se pouvant réduire en tel
« état que j'en serai le maître à toute heure, et
« mes nouvelles conquêtes bien affermies m'ou-
« vriront une entrée plus sûre dans le reste des
« Pays-Bas [1]. »

M. de Colbert se rendit à Aix-la-Chapelle où se trouvaient déjà le plénipotentiaire hollandais M. Bevernigh, celui de l'Angleterre le chevalier Temple, et celui de l'Espagne baron de Bergheyck. Plus tard, les conférences furent transportées à Paris; un traité fut signé le 15 avril 1668, portant les bases de la paix entre la France et l'Espagne, par les plénipotentiaires français, anglais et hollandais, sans participation des Espagnols. Ceux-ci, délaissés par leurs protecteurs et voyant que le refus d'accéder au traité de Paris les exposait à être attaqués même par les puis-

[1] Mémoires de Louis XIV, tome 2, page 569.

sances sur l'appui desquelles ils avaient pu compter, durent céder à la force des circonstances que l'incapacité du cabinet de Madrid n'avait pas su maîtriser.

Le marquis de Castel Rodrigo, réduit par suite d'une sorte de capitulation à opter entre les deux alternatives que lui offrait la France, et que lui imposaient les autres signataires du traité de Paris, s'en tira en homme habile et prévoyant. Au lieu de céder la Franche-Comté, il laissa à la France la partie des Pays-Bas dont la cession était une des alternatives, calculant que l'Espagne, ne pouvant désormais défendre ses possessions lointaines, perdrait tôt ou tard la Franche-Comté, d'ailleurs d'un mince profit : le revenu qu'on en tirait se bornait à des dons gratuits fort médiocres, à quelques petits domaines, et aux sels de Salins ; le tout ensemble couvrait à peine les frais de fortifications et de garnisons. Cette province ne convenait à l'Espagne que pour pouvoir inquiéter la France. Le marquis de Castel Rodrigo, en rapprochant les frontières de la France de celles de la Hollande, plaçait cette dernière dans la nécessité de s'opposer aux empiétements de Louis XIV sur le reste des Pays-Bas. Cette détermination hardie fait honneur à l'intelligence du

gouverneur espagnol : vaincu par la mauvaise fortune, il se vengeait en jetant entre son ennemi et son peu fidèle allié les germes d'une collision future, et la probabilité d'embarras très grands que susciteraient à la Hollande les prétentions ambitieuses de Louis XIV.

Le baron de Bergheyck signa le 2 mai les deux articles spécifiant la cession territoriale subie par l'Espagne, et la restitution des conquêtes faites par la France en dehors de cette cession.

La Hollande s'aperçut trop tard du tort qu'elle avait eu en ne prenant pas ouvertement le parti de l'Espagne. Croyant réparer cette erreur, les États-Généraux entraînèrent l'Angleterre et la Suède à se rendre garantes de la paix d'Aix-la-Chapelle, à la suite d'un traité signé à La Haye le 7 mai 1669 : précaution tardive, qui justifie les reproches qu'on est en droit d'adresser aux signataires de la triple alliance d'avoir abandonné l'Espagne, lorsqu'il fallait au contraire la fortifier contre les injustes envahissements de la France.

« La paix d'Aix-la-Chapelle est remarquable,
« dit Flassan, page 555, tome III de son Histoire
« de la diplomatie française, comme le premier
« acte de cette politique arbitraire qui apprit à

« Louis XIV, par un dangereux succès, qu'il suf-
« fisait d'être fort pour faire valoir les préten-
« tions les moins fondées. »



CHAPITRE III.

DEPUIS LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE, JUSQU'A LA PAIX D'UTRECHT.

Traité de Nimègue. — Paix de Ryswick. — Premier et deuxième traités de partage[1]. — Testament de Charles II. — Sa mort. — Acceptation de la couronne d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. — Guerre de succession. — Traité de paix d'Utrecht.

Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, l'Espagne n'avait rien fait à l'intérieur pour réparer l'affaiblissement qu'avait éprouvé sa puissance dans la guerre de 1667. J'ai dit ce qu'était devenue la monarchie sous les successeurs de Charles-Quint: malgré cet épuisement honteux du pays, stigmate ineffaçable des princes de la maison d'Autriche, Charles II voulut tenter encore le sort des armes contre la France. Par le traité de 1673, il s'unit à

[1] Comme le traité de partage de 1667-1668 est resté secret jusqu'à nos jours, ceux qui eurent lieu en 1698-1700 sont connus sous les noms de premier et deuxième traités de partage.

la Hollande et tout le corps germanique contre Louis XIV. L'Espagne ne fut pas plus heureuse qu'en 1667. Les troupes espagnoles furent battues sur tous les points ; la Franche-Comté et ce qui restait des Pays-Bas tombèrent au pouvoir de la France et lui furent cédés par le traité de paix du 17 septembre 1687, signé à Nimègue. Ces pertes furent le prélude de nouveaux désastres.

La ligue d'Augsbourg, du 29 juillet 1686, à laquelle adhéra l'Espagne, amena encore la guerre avec la France. Cette guerre éclata en 1689, et ne fut pas plus favorable aux armes espagnoles que les précédentes. Le maréchal de Noailles entre en Catalogne et y remporte une victoire ; le duc de Vendôme s'empare de Barcelonne le 10 août 1697, et Carthagène d'Amérique est prise par l'escadre française le 5 mai 1697.

Épuisée, sans armée et sans finances, l'Espagne dut demander la paix. Le congrès de Ryswick s'assembla ; un traité de paix fut signé le 20 sepembre 1697, sur les bases suivantes :

Les conquêtes, occupations et réunions faites par S. M. Très Chrétienne, tant en Espagne qu'aux Pays-Bas, depuis la paix de Nimègue, étaient restituées à l'Espagne. Ces restitutions comprenaient Girone, Barcelonne, Mons, Charleroi, Ath et ses dépendances, Courtrai, Luxem-

bourg et le comté de Chimay. La France ne retenait que quatre-vingt-deux bourgs ou villages qu'elle prétendait être des *dépendances* de places cédées par les traités précédents, ce qui devait être décidé par des commissaires nommés de part et d'autre; et au cas qu'ils ne pussent s'accorder, les États-Généraux étaient acceptés par les deux rois pour arbitres.

Le roi (art. 31) consentait à rendre Dinan à l'évêque de Liége, et le roi d'Espagne rendait au duc de Parme l'île de Pouza [1].

Louis XIV n'avait jamais abandonné le projet qu'il nourrissait depuis le traité des Pyrénées sur la succession d'Espagne. Après la paix de Ryswick, la cour de Versailles, n'osant pas agir seule, proposa d'abord un traité éventuel de partage à l'Angleterre par l'entremise du comte de Portland, ambassadeur de Guillaume III à Paris. Le comte de Tallard, ministre de France à Londres, eut ordre de traiter cette affaire avec Guillaume III, et le duc d'Harcourt fut envoyé à Madrid pour disposer l'esprit du faible Charles II en faveur d'un prince français. Tous les moyens de corruption furent employés dans le but d'acheter les grands personnages capables de se vendre. Aussi le duc d'Harcourt dépensait 12 millions à Madrid,

[1] Flassan, tome 4, page 159.

pendant que le comte de Tallard en dépensait 10 à Londres et à La Haye [1].

À la première ouverture faite à Guillaume III, ce prince répondit que les droits héréditaires invoqués par Louis XIV étaient annulés par la renonciation de la feue reine Marie-Thérèse, et que cette renonciation, suivant l'opinion commune, était valable. « Ce ne sont pas, ajouta ce prince, « les avocats qui décideront cette question, il est « bien à craindre que l'épée ne soit nécessaire- « ment employée. » Cette prévision ne l'empêcha pas d'approuver le projet. Il se rendit à La Haye pour y faire adhérer les Provinces-Unies, le comte de Tallard l'y suivit, et le premier traité de partage de la succession d'Espagne fut signé le 18 octobre 1698 à La Haye entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Par ce traité, les royaumes de Naples et de Sicile, les ports de la côte de Toscane, le marquisat de Final et la province de Guipuzcoa étaient destinés au dauphin.

La couronne d'Espagne avec les Indes espagnoles et les Pays-Bas devaient être le partage du prince Joseph-Ferdinand, fils de l'électeur de Bavière.

Le duché de Milan devait être donné à l'archi-

[1] Flassan. Histoire diplomatique.

duc Charles, second fils de l'empereur Léopold.

A la nouvelle de ce traité, Charles II fait un testament par lequel il institue pour son successeur le prince électoral de Bavière, son petit-neveu.

La mort de ce prince, survenue à Bruxelles, le 8 juin 1699, par l'effet du poison, dit-on [1], obligea la cour de Versailles à s'occuper d'un nouveau partage entre les puissances qui avaient signé le premier. Ce traité fut arrêté à Londres et à La Haye le 13 et le 25 mars 1700.

Ce traité assurait à la France le royaume de Naples et de Sicile, toutes les places dépendantes de la monarchie espagnole situées sur la côte de Toscane, et les îles adjacentes; la ville et le marquisat de Final; la province de Guipuzcoa, nommément les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien, le port du Passage : le tout avec ses fortifications, munitions de guerre et de bouche, poudre, boulets, canons, galères, vaisseaux, etc., etc.; plus les duchés de Lorraine et de Bar.

Charles II eut connaissance de ce nouvel attentat contre l'unité de l'Espagne; aussitôt il ordonna à son ambassadeur en France de se plaindre du scandaleux partage qui disposait ainsi de sa succession avant qu'elle fût ouverte.

[1] Manifeste de l'électeur de Bavière.

La cour de Versailles, sans s'inquiéter des plaintes du roi d'Espagne, mit à la disposition du duc d'Harcourt les moyens de les apaiser. Secondé par le cardinal Porto-Carrero, l'ambassadeur français devint bientôt tout puissant à Madrid, de sorte qu'au lieu de s'en tenir au traité de partage, tous ses efforts se portèrent à obtenir la couronne d'Espagne pour le duc d'Anjou.

Douze conseillers choisis par le cardinal Porto-Carrero, achetés par l'or de la France, furent réunis : parmi eux se trouvait le confesseur du roi Froglan Diaz. Il déclara le premier « que les « convenances étaient supérieures à la loi[1]. » On agita la question de savoir si Charles II devait tester en faveur du duc d'Anjou. Malgré le soin qu'on apporta dans la composition du conseil, un membre, le comte de Frigliana, eut le courage de déclarer que les cortès générales pouvaient seules décider une question de succession au trône[2].

Porto-Carrero ayant ainsi obtenu une manifestation quelconque, la soumit à la sanction du pape Innocent XIII, alors sous l'influence du cardinal de Forbin-Janson, ambassadeur de France à Rome. Cette sanction ne se fit pas attendre ;

[1] Bacallar y Sanna. Mémoires sur le règne de Philippe V, tome 1er.

[2] Desormeaux. Histoire d'Espagne, tome 5, page 167.

Charles II, à bout de ses forces, céda à la violence morale qu'on exerçait sur lui : le 2 octobre 1700, il signa un testament qui instituait le duc d'Anjou son successeur au trône et son héritier universel, et expira le 1er novembre suivant.

Par le deuxième traité de partage, l'unité géographique de la France se trouvait consommée. Rien de plus facile que d'échanger une partie des possessions d'Italie assurées par ce traité contre les Flandres espagnoles, et d'atteindre d'un bond les limites du Rhin. Ainsi, par un bonheur inespéré, la question d'où dépend encore en ce moment la sécurité de la France, la question de ses frontières naturelles, se trouvait irrévocablement résolue par la voie des traités. Tout concourait à l'accomplissement de cette œuvre éminemment nationale. Des deux puissances de premier ordre qui seules pouvaient tenter de s'opposer à ce vaste dessein, l'Espagne épuisée se serait bornée à d'inutiles protestations, et l'Allemagne se trouvait hors d'état de résister aux trois grandes puissances signataires du traité de partage. Enfin toutes les mesures étaient prises pour ajouter l'éclat et la gloire de la conquête aux stipulations convenues. Les armées françaises étaient préparées ; les Anglais et les Hollandais fournissaient vingt-sept vaisseaux de ligne, et faisaient savoir que

leurs troupes de débarquement étaient prêtes[1].

On se demande après cela par quel amour aveugle pour sa dynastie, Louis XIV, au mépris d'intérêts nationaux si positifs et si clairs, changea tout à coup de projet. Comment il préféra la satisfaction toute personnelle de placer son petit-fils sur le trône d'Espagne à la grandeur assurée de la France, à la gloire éternelle de décider la plus belle question de nationalité qui ait encore été agitée pour la France. Cette grande question, cent cinquante ans de lutte avec l'Europe n'ont pas suffi pour la résoudre; elle menace encore de troubler la paix du monde.

Le texte même du traité de partage était une déclaration de guerre pour le cas où Louis XIV persisterait à regarder comme nulle la renonciation de l'infante Marie-Thérèse, sa femme, à la couronne d'Espagne.

L'article 2 dit positivement : « L'ouverture de « la succession de S. M. C. *exciterait infailliblement une nouvelle guerre, si le roi de France soutenait ses prétentions, celles de monseigneur le dauphin ou de ses descendants sur TOUTE* la succession d'Espagne. »

Art. 5. Et comme on désire sur toutes choses

[1] Voyez Mignet. Documents inédits. *Introduction.*

éviter une guerre nouvelle dans l'Europe, on prend par avance les mesures nécessaires *pour éviter les malheurs* que la mort du roi catholique produirait.

Art. 7. Le traité sera communiqué à l'empereur; si trois mois après S. M. I. refusait d'y entrer, *le roi de France, le roi d'Angleterre et les États-Généraux l'y contraindraient par la force* [1].

Ainsi, pas le moindre doute sur les résultats du traité de partage. Comme le dit M. Mignet, p. 77 de son Introduction déjà citée : « Louis XIV avait « à choisir entre une couronne pour son petit-fils, « ou *un agrandissement de ses États soutenu par « l'Europe;* entre l'extension de son système au- « delà des Pyrénées et des Alpes, par l'établisse- « ment d'une branche de sa maison en Espagne « et en Italie, et une *extension de sa propre puis- « sance;* entre l'honneur de la royauté et l'avan- « tage de son royaume; *entre sa famille et la « France.* » Il opta pour sa famille [2].

Ce n'est pas tout. Lorsque le testament de Charles II parvint à Fontainebleau, le 9 novembre, un conseil eut lieu. Il était présidé par Louis XIV et composé du dauphin, père du duc d'Anjou,

[1] Voyez Dumont. Corps Législatif.

[2] Mémoires de Torcy, tome 1er, page 95.

du duc de Beauvilliers, ministre des finances, du marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, et du chancelier Pontchartrain. En vain les plus sages avis furent donnés au roi, le tableau des malheurs auxquels son orgueil dynastique allait exposer le pays ne put ébranler sa hautaine résolution. Tout en se rangeant de l'avis du maître, le marquis de Torcy ne dissimula pas « que si le « roi acceptait le testament, l'Europe l'accuserait « de manquer à sa parole, qu'il s'exposait à une « *guerre inévitable,* que ses *peuples respiraient à « peine depuis la paix de Ryswick*[1]. »

Le duc de Beauvilliers se prononça énergiquement pour le traité de partage, « *la guerre avec « l'Europe devant suivre, sans aucun doute, dans le « cas contraire, et amener immédiatement la* ruine « de la France. »

Le chancelier Pontchartrain se montra indécis, il ne conclut à aucun parti.

Le dauphin seul, ivre de joie à l'idée d'être fils

[1] « Dans la suite Philippe V eut toujours l'idée que le testament de « Charles II qui l'avait placé sur le trône d'Espagne avait été injuste « et illégal. Au milieu des chagrins qu'il éprouva pendant la guerre de « succession il avait eu parfois le projet d'abdiquer la couronne en « faveur de son compétiteur l'archiduc, et dans les paroxismes de « vapeurs auxquels il était si sujet, ses anciens scrupules venaient le « troubler sans cesse ». (*L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon,* tome III, pages 69 et 274.)

et père de roi, soutint chaudement l'acceptation pure et simple du testament de Charles II.

L'établissement de la dynastie des Bourbons en Espagne était, dans les circonstances où se trouvait la France, tellement contraire à ses intérêts, que Louis XIV en fit l'aveu à l'Angleterre et à la Hollande, dans le mémoire remis par M. de Torcy le 12 septembre 1700.

« La balance désirée de toute l'Europe subsiste
« bien mieux que si la France s'agrandissait par
« l'acquisition des frontières d'Espagne, par celle
« de la Lorraine, par celle enfin du royaume de
« Naples et de Sicile.

« S. M. est donc persuadée qu'elle donne une
« preuve éclatante de sa modération en renon-
« çant aux grands avantages que sa couronne re-
« cevait du traité de partage. »

L'acceptation du testament de Charles II causa en Europe un étonnement général. On était si loin de prévoir un pareil événement, et chaque puissance comprenait si bien que la résolution du roi de France allait faire éclater une guerre universelle, que dans les premiers moments tout fut confusion dans les conseils des États étrangers. Louis XIV mit à profit cette hésitation pour établir le plus solidement possible son petit-fils en Espagne. Le duc d'Anjou avait été proclamé définitive-

ment roi vers le milieu de novembre 1700, et dès les premiers jours de décembre il partait pour ses États sous la tutelle du duc d'Harcourt.

Peut-être serait-on parvenu à retarder l'explosion qui menaçait la France, car l'empereur seul se préparait ouvertement à la guerre. Mais le même sentiment qui avait engagé Louis XIV à faire asseoir Philippe V sur le trône d'Espagne, « une fausse tendresse, un orgueil royal outré [1], » lui conseilla de conserver les prérogatives de prince du sang français à son petit-fils. Les Hollandais se montraient disposés à reconnaître le nouveau roi d'Espagne; Louis XIV, au lieu d'encourager par les plus grands ménagements ces bienveillantes dispositions des États-généraux, fit entrer à l'improviste et le même jour des troupes françaises dans toutes les villes des Pays-Bas espagnols dont les Hollandais avaient la garde. « Il « avait violé le traité de partage par l'acceptation « du testament; le testament, par les lettres pa« tentes; il violait maintenant, par l'introduction « de ses troupes dans les Pays-Bas, les engage« ments de Ryswick et les promesses qu'il avait « faites de les observer [2]. » Les Hollandais reconnurent néanmoins Philippe V dans l'intérêt de

[1] Mignet. Documents inédits. *Introduction*, page LXXXIII.
[2] *Idem*, page LXXXIV.

leur commerce, mais ils exigèrent l'éloignement des troupes françaises. Louis XIV rejeta ce moyen d'accommodement, sans vouloir entrer en discussion.

L'empereur avait fait quelques propositions; le roi de France refusa même de les écouter.

Restait l'Angleterre. Blessée dans son amour-propre et dans ses intérêts politiques par la violation du traité de partage conclu sous ses auspices, elle conservait une attitude froide, mais où rien de positivement hostile ne perçait encore. Il semblerait, en vérité, qu'à cette époque de son règne Louis XIV eût tout à coup perdu ce jugement précoce et cette habileté dont il avait fait preuve depuis qu'il avait pris les rênes de l'État. Une circonstance des plus heureuses pour le maintien de la paix, la mort de Jacques II, semblait devoir lui fournir les moyens de se rattacher sincèrement l'Angleterre en acceptant sans arrière-pensée la légitimité de la maison d'Orange. Eh bien! cet indomptable orgueil royal, qui avait déjà fait commettre tant de fautes à Louis XIV, l'aveugle en cette occasion décisive à ce point qu'il reconnaît sur le champ le prince de Galles, fils de Jacques II, pour roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et lui continue la pension, les officiers et les gardes qu'il avait accordés à son père.

A la nouvelle de cette injure personnelle et de cette violation du traité de Ryswick, où Louis XIV l'avait reconnu roi d'Angleterre, Guillaume III rappelle de Paris son ambassadeur. Le parlement anglais, indigné de cet outrage, donne à la guerre qui allait éclater un caractère national en faisant signer à ses membres une protestation solennelle « contre un étranger qui prétendait lui imposer un maître[1]. »

Le 4 mai 1702, la reine Anne fit publier une déclaration de guerre contre la France ; le 8 mai les États-Généraux, et le 15 mai l'empereur Léopold, imitèrent cet exemple, qui fut bientôt suivi par l'Empire.

Comment Louis XIV s'était-il préparé à soutenir une guerre universelle qu'il semblait avoir provoquée à plaisir ? Par des traités avec les plus faibles états de l'Europe, dont aucun ne pouvait lui prêter d'assistance réelle. Tous ces petits princes et électeurs, incapables de se défendre eux-mêmes, devaient être un surcroît d'embarras. La révocation de l'édit de Nantes avait détruit l'industrie, les finances étaient en mauvais état, la population décimée ; les meilleurs généraux, tués sur le champ de bataille ou frappés d'impuissance par la

[1] Mignet. *Introduction*, page LXXXVI.

vieillesse, étaient remplacés par des favoris sans talent, tandis qu'Eugène et Marlborough guidaient les armées ennemies.

Aussi ne fut-il pas longtemps sans avoir à gémir sur les plus humiliantes défaites. Sa grande armée fut battue complétement à Hochstett, et son général en chef, le maréchal Tallard, fait prisonnier avec 30,000 hommes Les ennemis gagnèrent plus de 80 lieues de terrain. En Espagne, le maréchal de Tessé fut obligé de lever le siége de Gibraltar, et les Portugais, d'abord alliés de la France, s'en étant détachés, s'emparèrent de Salvaterra, Valencia, Alcantara et Albuquerque. Girone se déclara pour l'archiduc le 4 octobre 1705, et Barcelonne se rendit à ce prince le 9 du même mois. L'année suivante, la bataille de Ramillies, gagnée par Marlborough contre le maréchal de Villeroy, fit perdre à la France Louvain, Bruxelles, Malines, Bruges, Gand, Anvers, Oudenarde, Ostende, etc., etc. En Italie, la perte de la bataille de Turin entraîna celle du Modénais, du Mantouan, du Milanais, du Piémont et du royaume de Naples. Philippe V se vit obligé d'abandonner l'Espagne à l'archiduc.

L'invasion de la France fut la conséquence de revers aussi nombreux. Après la bataille d'Oudenarde, en 1708, les ennemis assiégèrent Lille le

22 août, et la prirent le 23 octobre; le duc de Savoie s'empara des forts d'Exilles, de Fenestrelles et de la Pérouze. L'année suivante, Tournai fut conquis; la bataille de Malplaquet perdue par le maréchal de Villars mit le comble aux désastres militaires de la France. Les alliés prirent Douai le 25 juin 1710; Béthune, le 26 août; Saint-Venant, le 29 novembre; Aire, le 9 novembre 1710. Un parti ennemi poussa jusqu'à Versailles, où, par l'effet d'une méprise, il enleva l'écuyer du dauphin au lieu du dauphin lui-même. Si la France n'était pas heureuse sur les champs de bataille, elle l'était encore moins dans ses négociations.

Dès l'année 1706, la fâcheuse tournure que prenaient les événements avait éclairé Louis XIV. Affligé des maux que lui causait la prolongation d'une guerre dont le poids accablait ses sujets, il adressa plusieurs propositions d'accommodement aux États-Généraux. Pour toute réponse, les Hollandais exigèrent la restitution du trône d'Espagne à la maison d'Autriche, ainsi qu'une barrière contre la France dans les Pays-Bas. Le temps n'était pas encore venu pour Louis XIV de souscrire à d'aussi humiliantes conditions.

La continuation des désastres qui frappèrent coup sur coup la France ne permit même plus

d'obtenir la paix à ce prix. En vain Louis XIV se résigna-t-il à solliciter en suppliant la cessation de la guerre. Les rôles étaient changés; on repoussait ses prières avec la même hauteur qu'il avait apportée lui-même lorsqu'il dictait à l'Europe le traité de Nimègue. Cependant, en 1709, c'est-à-dire quatre années avant la paix d'Utrecht, la situation de la France était déplorable. « La fa-« mine imminente se joignait aux maux de la « guerre; le froid excessif, succédant subitement « au dégel au commencement du mois de janvier, « avait fait périr les grains semés. On ne pré-« voyait que malheurs de tous côtés. Il est cer-« tain qu'une guerre soutenue pendant huit ans « contre la plus grande partie des puissances « de l'Europe avait extrêmement affaibli les « provinces; elles étaient épuisées d'hommes « et d'argent. Chaque jour, les ressources et « le crédit, pour trouver de nouveaux fonds, « périssaient [1]. »

Ces douloureuses conjonctures engagèrent Louis XIV à envoyer en Hollande le président Rouillé, autrefois son ambassadeur à Lisbonne. Ce ministre se vit contraint de prendre un faux nom, manqua d'être enlevé par le commandant

[1] Mémoires de Torcy, tome 1er, page 331.

de Bruxelles avant d'atteindre Moerdick, et subit, pendant deux années que durèrent ces inutiles conférences, les dédains affectés et les précautions offensantes des plénipotentiaires hollandais, MM. Buys et Vanderdussen. Cependant la nécessité de conclure la paix était telle que Louis XIV, pour écarter toute difficulté, lui avait prescrit d'admettre les pouvoirs bons ou mauvais des députés de la Hollande, de se contenter pour Philippe V du seul royaume de Naples sans la Sicile, de promettre que le roi Jacques III sortirait de France, que les fortifications de Strasbourg seraient rasées, et d'accorder enfin aux États-Généraux toutes les villes des Pays-Bas dont ils voudraient former contre la France cette barrière qui leur tenait tant à cœur.

Ces sacrifices ne purent vaincre l'inimitié des États-Généraux, ni surmonter l'opposition du prince Eugène et de Marlborough, tous deux fortement intéressés à la continuation de la guerre. Le roi de France accepta l'offre de son ministre des affaires étrangères, le marquis de Torcy, de partir lui-même pour La Haye. Les instructions que reçut cet habile homme d'état confirmaient toutes les propositions faites par le président Rouillé aux coalisés; elles offraient en outre de démolir les fortifications, et de combler le port de

Dunkerque, dont l'établissement avait coûté des sommes incalculables.

Toute l'adresse et toute la persévérance que M. de Torcy avait acquises dans le maniement des affaires politiques les plus difficiles et les plus compliquées échouèrent devant la ferme volonté des coalisés d'abaisser enfin la fortune de la France et l'orgueil de son roi. Les conférences de La Haye aboutirent à l'offre d'articles préliminaires présentés à Louis XIV au nom du pensionnaire Hensius, de Marlborough et du prince Eugène. La France, en les signant, s'engageait à reconnaître publiquement, dans l'espace de deux mois, l'archiduc comme roi d'Espagne, des Indes, de Naples et de Sicile; le duc d'Anjou devait sortir de l'Espagne avec son épouse. L'empereur rentrait en possession de Strasbourg, du fort de Kehl, Brisach et Landau; et les villes de Cassel, Lille, Maubeuge, Tournai, Condé, et autres places, devaient être cédées aux Provinces-Unies. A ces conditions, on accordait à la France une *suspension d'armes* jusqu'à la conclusion de la paix générale.

Les confédérés, en abusant ainsi de leurs avantages, commirent une grande faute, et découvrirent leurs véritables intentions de n'écouter aucune proposition de paix compatible avec la

sécurité de la France. Louis XIV comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de ces prétentions exorbitantes des alliés; il les rejeta noblement; puis, s'adressant à la France entière, lui exposa les efforts qu'il avait tentés pour faire cesser la guerre, avec la certitude que « ses peuples s'opposeraient « eux-mêmes à la recevoir à des conditions éga« lement contraires à la justice et à l'honneur du « nom français. »

Cet appel aux sentiments de nationalité d'un peuple grand et généreux eut tout l'effet que s'en était promis le souverain placé à sa tête; il obtint en abondance les moyens de continuer une guerre, quand toutes les ressources semblaient manquer. La constance et la valeur des troupes, que les ennemis supposaient entièrement démoralisées, relevèrent, dans la campagne de 1710, la réputation des armes françaises et espagnoles. Le comte du Bourg sauva l'Alsace en battant le comte de Merci à Ottmersheim. En Espagne, la bataille de Bréhuega, où le général anglais Stanhope mit bas les armes, et la victoire de Villaviciosa, remportée par le duc de Vendôme sur le général autrichien Staremberg, en novembre 1710, rétablirent les affaires de Philippe V.

Mais il n'était plus temps d'empêcher les ennemis de pénétrer chaque jour davantage au cœur

de la France. La défense, toute glorieuse qu'elle fût, avait pour résultat de rapprocher le moment où il faudrait se livrer à la merci des confédérés. L'issue malheureuse de la bataille de Malplaquet, où cependant les Hollandais perdirent leur meilleure infanterie, força Louis XIV de tenter une fois encore la voie des négociations, et les États-Généraux, après beaucoup de démarches infructueuses faites auprès d'eux, consentirent enfin, le 10 mars 1710, à rouvrir de nouvelles conférences à Gertruydenberg.

Le départ des plénipotentiaires français, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, avait eu lieu au commencement de l'hiver. Or les opérations militaires se trouvant suspendues par suite de la rigueur de la saison, rien n'entravait les négociations : on pouvait donc espérer que, l'ouverture de la campagne étant éloignée, il serait possible d'arriver à une solution si vivement désirée : il n'en fut pas ainsi. Vers le milieu d'avril, toute apparence de paix s'évanouissait ; la reprise des hostilités parut inévitable, les alliés se disposant à entreprendre le siége de Douai.

Enfin les plénipotentiaires hollandais firent connaître leurs volontés : il ne s'agissait plus pour Louis XIV de cesser d'assister son petit-fils, on prétendait qu'il employât sous deux mois ses pro-

pres forces pour contraindre Philippe V à quitter la couronne d'Espagne; on exigeait en outre, comme garantie de cette obligation, trois villes de Flandres et trois d'Espagne, au choix des confédérés. Louis XIV offrit en vain le passage des troupes alliées sur son territoire et le paiement d'un million de livres par mois pour aider à détrôner son petit-fils; les ministres hollandais dédaignèrent de rien changer à leurs communications. Le maréchal d'Huxelles et M. de Polignac durent quitter Gertruydenberg le 26 juillet 1710.

Peu de temps après, le 17 avril 1711, l'empereur Joseph Ier mourut. Cet événement exerça la plus grande influence sur l'ensemble des opérations militaires, et changea complétement la position respective de toutes les puissances belligérantes. L'archiduc Charles, se trouvant appelé à la couronne impériale, ne porta plus qu'un intérêt fort indirect à ce qui se passait en Espagne; dès lors les desseins des alliés n'eurent plus cet ensemble qui faisait dire à Marlborough : « Huit « nations dont l'armée des confédérés est com- « posée pensent et agissent comme un seul « homme[1]. » Le motif qui avait mis les armes à

[1] Torcy, tome 2, page 111.

la main à toute l'Europe provenait de l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV : du moment où le seul compétiteur de Philippe V se désistait de ses droits, on ne pouvait soutenir longtemps encore une guerre sans but, et moins encore faire du détrônement du prince français l'une des conditions absolues de la paix. La crainte de voir un jour réunies les couronnes de France et d'Espagne avait formé la grande alliance ; la réunion de la couronne impériale à celles de l'Espagne, des Indes, de Naples et de Sicile était plus dangereuse encore, et compromettait à un plus haut degré l'équilibre européen.

Les armées confédérées avaient aussi perdu l'un des deux généraux qui pendant le cours de cette longue guerre les avaient menées à la victoire. Marlborough, rentré dans la vie privée à la suite d'une petite révolution de palais, avait laissé au prince Eugène tout le poids du commandement. Des négociations plus heureuses que les précédentes furent vivement conduites à Paris, d'abord par l'abbé Gaultier pour la France, et par le chevalier Prior pour l'Angleterre, et plus tard à Londres par Ménager. D'ennemis irréconciliables qu'ils étaient, les Anglais devinrent les médiateurs en titre de la France, et obligèrent la Hollande à ouvrir de nouvelles

conférences à Utrecht, ce qui eut lieu en effet le 29 janvier 1712.

La Grande-Bretagne voulait sincèrement la paix; elle en offrit les moyens en présentant des conditions acceptables. La première base de négociation que proposèrent les ministres anglais fut que Philippe V, devenu très proche héritier de la couronne de France par la mort des deux dauphins, renonçât aux droits de sa naissance. On fit de cette renonciation une condition *sine qua non* de la paix. Louis XIV écrivit à son petit-fils le 9 avril, lui exposant « la nécessité de prendre une « résolution sur ce point. » La négociation se trouva suspendue par l'attente de la décision du roi d'Espagne. Les alliés, plus impatients que l'Angleterre, ne dissimulaient pas leur mauvaise humeur de ce retard, qu'ils croyaient simulé.

La reine d'Angleterre, inquiète des suppositions hostiles qu'elle remarquait dans les alliés, pressait Louis XIV de prévenir les résultats d'une rupture en obtenant une prompte réponse de son petit-fils. Le roi de France écrivit donc de nouveau à Philippe V le 18 avril : « La nécessité de « la paix augmente chaque jour, et les moyens « de soutenir la guerre étant épuisés, je me ver- « rais enfin obligé de traiter à des conditions éga- « lement désagréables et pour moi et pour V. M.,

« si elle ne prévient cette extrémité en prenant « son parti [1]. »

En attendant la réponse à cette lettre, Louis XIV fit savoir à la reine d'Angleterre que si Philippe V ne se soumettait pas à la nécessité de renoncer aux droits de sa naissance, il prendrait de concert avec cette princesse les mesures pour le déterminer, et assurer à l'Europe une paix déjà si avancée [2].

En France et en Angleterre les ministres travaillaient sincèrement à la paix, et cherchaient un moyen honorable qui pût tout concilier dans le cas d'un refus de la part du roi d'Espagne. Ce fut alors que l'Angleterre proposa l'alternative suivante :

Philippe V devait renoncer aux droits de sa naissance et conserver la monarchie d'Espagne et des Indes ; ou bien il devait renoncer à celle-ci, conservant ses droits à la couronne de France, recevant en échange de l'Espagne la Sicile, Naples, les États du duc de Savoie, le Montferrat et le Mantouan, à condition que si lui ou quelqu'un de ses descendants parvenait à la couronne de France, tous ces états échangés seraient réunis à

[1] Mémoires de Torcy, tome III, page 298.

[2] *Idem*, page 301.

la même couronne, à l'exception de la Sicile qui serait donnée à l'Autriche.

Dans ce projet, le duc de Savoie, en échange de ses États, devenait roi d'Espagne et des Indes.

Il ne tint pas à Louis XIV que ce projet, qui offrait des chances si avantageuses à la France, ne fût suivi d'exécution. Le roi écrivit de sa main à son petit-fils, le 16 et le 18 mai :

« Si le dauphin vient à mourir, comme sa « complexion faible ne donne que trop sujet de « le croire, vous recueillerez ma succession sui« vant l'ordre de votre naissance. J'aurai la con« solation de laisser à mes peuples un roi ver« tueux, capable de leur commander, et qui, me « succédant, réunirait à sa couronne des États « aussi considérables que la Savoie, le Piémont « et le Montferrat. Je suis si flatté de cette idée, « mais principalement de la douceur que je me « proposerai de passer avec vous et la reine une « partie du reste de ma vie, et de vous instruire « moi-même de l'état de mes affaires, que je n'i« magine rien de comparable au plaisir que vous « me ferez *si vous acceptez ce nouveau projet* [1]. »

Philippe V refusa et déclara « qu'il renoncerait « à tous droits de succession à la couronne de

[1] Mémoires de Torcy, tome III, page 309.

» France plutôt que d'abandonner celle d'Espa-
« gne. Il me semble, disait-il, qu'il est plus avan-
« tageux qu'une branche de notre maison règne
« en Espagne que de mettre cette couronne sur
« la tête d'un prince de l'amitié duquel elle ne
» pourrait s'assurer, et cet avantage me paraît
« bien plus considérable que de réunir un jour
« à la France la Savoie, le Piémont et le Mont-
« ferrat [1]. »

La réponse définitive de Philippe V, par laquelle il annonçait sa renonciation aux droits de sa naissance, parvint à Utrech au commencement de juin. Louis XIV se hâta de la faire connaître à la reine d'Angleterre, comme la cessation du principal obstacle à la paix.

Le ministère anglais envoya à la conférence un mémoire contenant sept articles que les plénipotentiaires français acceptèrent, sauf quelques légères modifications. Une suspension d'armes pour deux mois était proposée à des conditions fort dures, l'une était de confier Dunkerque à une garnison anglaise : après de longs débats, Louis XIV l'accepta comme une cruelle nécessité ; la seconde était de souffrir une garnison hollandaise dans Cambrai. Louis XIV la rejeta, déclarant qu'il

[1] Mémoires de Torcy, tome III, page 313.

rompait la négociation plutôt que d'admettre une condition aussi déshonorante pour lui et pour la France.

Une troisième clause de la suspension d'armes était que dans cet espace de temps l'article de la séparation des deux monarchies de France et d'Espagne serait entièrement et ponctuellement exécuté. C'était un point déjà résolu.

Le ministre anglais répondit que « quoique le « roi n'acquiesçât pas aux demandes de la reine « comme elle s'y attendait, elle ne laisserait pas « d'annoncer au parlement l'état de la négocia- « tion, et que si le roi consent aux demandes « que la reine a faites, le duc d'Osmond prendra « possession de Dunkerque, et déclarera aux al- « liés qu'il a ordre de ne plus agir contre la « France[1]. »

En effet la reine d'Angleterre se rendit au parlement le 17 juin et communiqua l'état de la négociation de la paix. Les Anglais, fatigués d'une guerre si coûteuse, apprirent avec enthousiasme que le jour où elle allait cesser n'était pas loin. Le duc d'Osmond reçut l'ordre de ne pas être trop prompt pendant quelque temps à s'engager dans une action.

[1] Mémoires de Torcy, tome III, page 328.

Les ordres transmis au duc d'Osmond de se séparer des alliés décidèrent la question. Cette résolution compromit le prince Eugène, et facilita la victoire de Denain. Ce bonheur inespéré, la prise de Bouchain, Marchiennes, Douai, le Quesnoy, donnèrent un tel ascendant aux plénipotentiaires français que, les ministres hollandais ayant voulu rompre les négociations, l'abbé de Polignac, qui déjà leur avait dit aux conférences de Gertruydenberg « qu'ils traitaient comme gens qui ne sont pas accoutumés à vaincre, » leur dit : « Messieurs, nous ne sortirons pas d'ici, et nous « traiterons de vous, chez vous et sans vous [1]. »

Enfin, le traité fut signé à Utrecht entre la France, l'Angleterre et la Hollande, le 11 avril 1713. La séparation perpétuelle des deux monarchies de France et d'Espagne fut sanctionnée par Louis XIV. La France perdit de sa grandeur et fut réduite à des cessions de territoire, soit au profit du duc de Savoie qui s'appropria Exilles, Fénestrelles et la vallée de Pragelas, qui appartenaient à la France avant la guerre de 1700; soit par des cessions de places pour former la barrière demandée par les Hollandais, soit enfin par la perte de la baie d'Hudson, l'Acadie, l'île Saint-

[1] Flassan, tome IV, page 318.

Christophe, Terre-Neuve, dont les Anglais exigèrent la cession.

L'Espagne perdit les Pays-Bas, le royaume de Naples, les ports de Toscane et le duché de Milan, ainsi que Gibraltar et Minorque.

Tel fut le dénouement de ce drame sanglant qui se déroula pendant douze années de sacrifices et d'humiliations. « La monarchie d'Espagne, « prix de cette longue lutte, fut conservée dans « la maison royale [1]. » Pour cette orgueilleuse satisfaction, les deux monarchies de France et d'Espagne se retirèrent du combat épuisées, amoindries, et laissant entre les mains de leurs ennemis les possessions lointaines et les villes des deux territoires qu'il leur plut de retenir. Au lit de mort, dans ce moment suprême où le cri de la conscience fait justice des vanités de ce monde, Louis XIV confessa sa faute. « J'ai trop aimé la « guerre, » dit-il au dauphin. En effet, il a fallu près d'un siècle à la France, et le concours des événements et des hommes les plus extraordinaires, pour reprendre en face de l'Europe l'ascendant que la guerre de succession lui fit perdre. Tout homme impartial, réfléchi et libre de susceptibilités frivoles d'engouement national, en

[1] Torcy, tome III, page 438.

présence de ces faits, doit s'étonner du préjugé, si profondément enraciné dans l'esprit des hommes politiques en France, qui fait envisager avec orgueil ce qu'on appelle l'œuvre de Louis XIV. Plus tard, nous serons à même de démontrer combien les conséquences de cette réunion des deux couronnes dans la famille des Bourbons fut nuisible aux deux peuples; contentons-nous pour le moment de restituer à l'œuvre de Louis XIV le caractère d'égoïsme qui lui fut particulier. Nous ne saurions trop le répéter, Louis XIV, en sacrifiant la grandeur et la prospérité de la France à des considérations de famille, trahit ses premiers devoirs comme souverain.

A quel degré de puissance la France ne devait-elle pas atteindre, si le traité de partage eût été fidèlement exécuté, et si, depuis 1700, elle se fût assurée, du consentement de l'Europe, les limites des Alpes et du Rhin! Puisque malgré les désastres de 1815, dont le souvenir fait encore frémir la nation, l'Alsace et la Franche-Comté n'ont pu lui être arrachées, personne eût-il songé à disputer la possession de la Belgique et de tant d'autres provinces incorporées à plus juste titre et depuis la même époque? Devenus, comme les départements de l'Est, français de cœur et d'in-

térêts, ces différents pays, attachés à la mère-patrie par une confraternité séculaire, eussent également rendu impossible toute tentative de démembrement. Que de trésors et de sang prodigués depuis 1700, tandis que le traité de partage constituait définitivement et sans secousses le territoire français! Toutes les guerres de ce pays, toutes ses négociations tendront directement ou indirectement dans l'avenir à la conquête de la ligne du Rhin. Chaque fois que la France sera tranquille et prospère au-dedans, ses yeux se tourneront de ce côté. Tôt ou tard, l'opinion publique entraînera son gouvernement à des entreprises guerrières sur ce point, tant l'indépendance nationale est compromise par cette mutilation contre nature. A combien de sacrifices nouveaux la France ne sera-t-elle pas condamnée pour satisfaire cet instinct irrésistible, et quelles immenses difficultés chaque jour n'ajoute-t-il pas aux efforts constamment tentés pour assurer vers le Nord l'honneur et l'existence du royaume!

Eh bien! tous ces malheurs passés, tous ceux qui menacent l'avenir, c'est à l'introduction des Bourbons en Espagne que la France en sera redevable. Un misérable esprit de famille pervertit chez Louis XIV tout sentiment patriotique; il a déserté

la politique la plus essentiellement française. Napoléon voulut imiter son exemple, et la guerre de 1808 ne fut ni moins injuste, ni moins impolitique, ni moins désastreuse enfin pour la France que ne l'avait été la guerre de succession ! Puissent les fautes de ces deux grands hommes, par leurs déplorables résultats, servir de leçon ! Puissent-elles empêcher les hommes d'état éminents qui président aux destinées de la France de considérer comme indispensable à sa grandeur l'exercice d'une influence matérielle par-delà les Pyrénées ! Les liens de famille entre les deux couronnes ne sont rien pour le bien, beaucoup pour le mal ; car l'intérêt des deux peuples a toujours été contraire à ce simulacre d'alliance ; la France, par sa puissance, sa richesse, sa position et son savoir, est le grand foyer de la civilisation européenne. Ces titres incontestables lui donnent le droit de prétendre à la noble et généreuse ambition de marcher à la tête des peuples libres. Le drapeau de la grande association méridionale doit être porté par la France ; tous les peuples du Midi la suivront comme leur chef et leur guide : ils veulent être ses alliés et non ses esclaves. La France doit vouloir des amis et non des tributaires.

En proclamant l'indépendance dont le cabinet de Madrid doit jouir dans ses relations extérieures,

je sais d'avance que la plus complète défaveur m'est réservée, en France surtout ; l'œuvre de Louis XIV compte encore de nombreux admirateurs ; elle est qualifiée d'éminemment nationale. Les faits, l'expérience n'ont pas encore pu détruire cette fausse appréciation de la politique suivie par les différentes administrations qui se sont succédé en France depuis Louis XIV. L'instinct matériel et grossier du plus fort sur le plus faible a dominé à tel point cette question, que des publicistes distingués, appartenant aux opinions les plus opposées, se font encore aujourd'hui les champions de ce système qui me semble avoir été pour les deux peuples le plus fatal qu'il ait été possible d'imaginer.

Pour combattre cette politique, je n'aurai qu'à redire les tristes résultats qu'elle a produits dans les deux pays. Ce n'est pas mon opinion que j'ai à défendre, car les faits suffiront à me justifier de toute partialité.



CHAPITRE IV.

DEPUIS LA PAIX D'UTRECHT JUSQU'A LA PAIX DE 1783.

Faiblesse de Philippe V.—La princesse des Ursins.—Alberoni. — Conspiration de Cellamare. — Guerre de 1719. — Renvoi des princesses. — Traité de Vienne. — Alliance de Hanovre. Congrès de Soissons. — Traité de paix de 1729. — Alliance de 1733. — Traité de Vienne de 1739. — Alliance de 1743. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Pacte de famille. — Traité de Paris de 1763.

Nous avons vu Louis XIV poursuivre sa pensée de domination sur l'Espagne avec une persévérance que ne purent rebuter les plus grands sacrifices, et finir par la réaliser en portant Philippe V sur le trône. En cela, il céda bien plus à son ambition personnelle, et à la nécessité de donner à son système de despotisme une plus grande force qu'à cette haute raison d'intérêt na-

tional qui explique, si elle ne justifie pas, les envahissements d'une grande puissance. Mais, par cela même que cette espèce de conquête dynastique sur les ruines de la race de Charles-Quint était dénuée de tout intérêt réel pour la France, elle lui a été aussi funeste qu'à l'Espagne.

Une guerre civile et étrangère signala l'intronisation du duc d'Anjou, et par une fatalité attachée à la mémoire de ce prince, outre les malheurs que coûta à la France et à l'Espagne son avénement à la couronne, c'est à lui que la génération présente est redevable des calamités dont nous sommes témoins; la violente abrogation de la loi successorale produisit l'*auto acordado* de 1713, prétexte et drapeau de la rébellion de 1833.

La guerre de succession fut un drame affreux, d'une assez douloureuse ressemblance avec les événements qui ont ensanglanté l'Espagne pendant six années; elle fut aussi une question européenne. Les protestations publiques des diverses puissances contre l'acceptation furent suivies du choc sur les champs de bataille. Les soldats de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, du Portugal, se donnèrent rendez-vous sur le sol de la Péninsule pour vider à coups de canon la question du droit dynastique qu'avaient soulevé le tes-

tament de Charles II et son acceptation. Les Espagnols se divisèrent alors comme aujourd'hui et combattirent sous des drapeaux distincts.

La guerre de succession, si imprudemment provoquée, imposa à la France des sacrifices de tout genre; il lui en coûta un milliard et demi [1], et Louis XIV fut sur le point de quitter sa capitale menacée, pour asseoir son petit-fils sur le trône de Charles II. Les conséquences de cette guerre survécurent à la paix. La France payait encore en 1740 dix millions d'écus d'intérêts de dettes provenant de la guerre de succession [2].

Mais l'avénement de Philippe V au trône espagnol fut-il au moins un gage d'alliance entre les deux nations voisines, ou même le simple lien d'une bonne intelligence entre les membres d'une même famille agissant dans un but d'intérêt personnel ou d'avantages internationaux? Nullement; une lutte permanente s'établit entre les prétentions du cabinet français et la résistance de celui de Madrid; l'un à titre de droit d'aînesse de la famille de Bourbon, et du plus fort, veut imposer un joug que l'autre repousse au nom de son indépendance; et quand enfin les liens de famille ont

[1] Châteaubriand. *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 323.

[2] *Histoire de mon temps*, par Frédéric, tome 1er, page 42.

dominé les questions politiques, c'est toujours pour le malheur des deux pays. Les faibles princes qui ont occupé le trône d'Espagne depuis Philippe V ont été des instruments dociles et maniables à la main des ambassadeurs français, parlant toujours en maîtres à la cour de Madrid. La princesse des Ursins, mise par Louis XIV auprès de son petit-fils pour mieux le dominer, est la fondatrice de la *camarilla*, ce foyer d'intrigues qui depuis ne s'est jamais éteint, et où se sont préparées toutes les machinations dont rois et peuples ont été tour à tour les victimes.

A peine Philippe V était-il paisible possesseur du trône raffermi par le traité d'Utrecht, que la guerre éclata entre la France et l'Espagne, par les intrigues qu'ourdissaient simultanément le régent à Madrid et le cardinal Albéroni à Paris, le premier par l'entremise du duc de Saint-Aignan, et le second par celle du prince de Cellamare.

Né dans les environs de Plaisance, le 30 mars 1664, Albéroni, fils d'un jardinier, d'abord clerc-sonneur dans la cathédrale de Plaisance, puis attaché au comte de Roncovéri, évêque de Saint-Douain, parvint à se concilier la faveur du duc de Vendôme, qui l'emmena avec lui en France et plus tard en Espagne. Pendant le séjour que fit Albéroni dans ce dernier pays, il devint le favori

de Philippe V, et à la mort de Louise de Savoie, première femme du roi, qui eut lieu le 14 février 1715, Albéroni, trompant la vigilance de la princesse des Ursins et du cardinal del Giudice, premier ministre, grand inquisiteur et gouverneur du prince des Asturies, fit réussir le mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme, « princesse qui avait la fierté d'une « Spartiate, l'opiniâtreté d'un Anglais, la finesse « italienne et la vivacité française [1]. » Appuyé par la nouvelle reine, Albéroni devint tout puissant, reçut le chapeau de cardinal et fut nommé ministre dirigeant les affaires de l'Espagne.

L'envahissement de la Sardaigne par les troupes espagnoles, qui l'occupèrent le 21 août 1717, avait encouragé Albéroni, qui voulait reconquérir tout ce que le traité d'Utrecht avait fait perdre à l'Espagne. L'année suivante il s'empara de la Sicile. On sentit la nécessité d'arrêter Albéroni dans ses projets d'agrandissement, et un traité de quadruple alliance, dont les préliminaires furent signés à Paris le 18 juillet 1718, se conclut définitivement à Londres, le 2 août suivant, entre l'Angleterre, la France et l'Autriche. Les États-Généraux y accédèrent le 16 février 1719.

[1] *Histoire de mon temps*, page 44.

Avant ce traité, le régent, qui voulait à tout prix perdre Albéroni, écrivait le 2 septembre 1716 à l'ambassadeur de France à Madrid : « N'oubliez « pas que vous ne sauriez faire rien de plus im« portant pour le bien de l'État que de travailler « à mettre Albéroni et d'Aubenton[1] aussi mal en« semble qu'ils sont bien à présent, afin de les « perdre l'un par l'autre. » L'ambassadeur devait essayer de plus « de corrompre, à quelque prix « que ce fût, le secrétaire d'Albéroni et les per« sonnes instruites des secrets de la cour de « Madrid[2]. »

Le cardinal Albéroni répondit aux intrigues du régent par la conspiration de Cellamare. Il ne s'agissait de rien moins que de provoquer en France une révolution pour enlever la régence au duc d'Orléans et la faire passer au roi d'Espagne. Afin d'atteindre ce but, le ministre de Philippe V avait imaginé de faire enlever le régent et de le faire transporter en Espagne. Le prince de Cellamare, à qui les allures de conspirateur n'allaient pas le moins du monde, menait cette intrigue avec fort peu d'ardeur. Un nommé Duvat, chargé de copier des documents qu'on envoyait en Espagne,

[1] Jésuite et confesseur de Philippe V.

[2] Flassan, tome 4, page 469.

s'effraya du rôle périlleux qu'on lui faisait jouer, et alla tout dire à Dubois. Nanti de toutes les preuves nécessaires, il fit arrêter le pacifique Cellamare qui fut bientôt renvoyé, pendant que le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid, surpris faisant la contre-partie de Cellamare, revenait en France déguisé et à pied.

De semblables attentats, malgré leur réciprocité, devaient amener une rupture entre les deux couronnes. La guerre éclata. Le duc d'Orléans la fit précéder par un manifeste en date du 8 janvier 1719. Une armée, sous les ordres du maréchal de Berwick, entra en Espagne, s'empara du Guipuzcoa, du fort du Passage, de Fontarabie, Saint-Sébastien, Tolosa, et d'Urgel en Catalogne. Philippe V, accouru sur la frontière pour être témoin de ces désastres, proposa une trêve qui fut acceptée. Pressé par les États-Généraux d'accéder au traité de la quadruple alliance, le roi s'y décida, et son ministre, le marquis de Berelli Landi, en signa l'acte le 17 février 1720. Cette adhésion tint lieu de traité de paix et amena l'année suivante la conclusion du traité d'alliance défensive signé à Madrid, le 13 juin 1721, entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, par lequel les trois puissances se donnaient une garantie mutuelle de tous

les États qu'elles possédaient en quelque partie du monde qu'ils fussent situés.

Cinq années plus tard la guerre est sur le point d'éclater de nouveau entre la France et l'Espagne, à la suite d'une injure gratuite de prince à prince d'une même famille.

L'infante d'Espagne, Marie-Victoire, élevée en France depuis plusieurs années, était destinée à épouser Louis XV. Le duc de Bourbon, parvenu au ministère après la mort du régent, renvoya l'infante à Philippe V, son père; l'irritation du roi d'Espagne fut extrême. L'abbé de Livri, ambassadeur de France à Madrid, eut ordre de sortir de la capitale dans les vingt-quatre heures : les consuls français furent également forcés de quitter le territoire espagnol. La fille du feu duc d'Orléans, mademoiselle de Beaujolais, qui se trouvait en Espagne pour épouser l'infant Don Carlos, fut ramenée en France. Philippe V donna à ses ministres l'ordre de se retirer du congrès de Cambrai.

L'état de faiblesse et d'épuisement dans lequel se trouvait le gouvernement de Philippe V empêcha la guerre, et on saisit pour se raccommoder l'occasion de la naissance d'un infant. La France envoya le comte de Rottenbourg pour faire des excuses aux rois catholiques. La reine exigea que dans une audience particulière l'ambassadeur de

France se mettrait à genoux, et dans cette humiliante posture prierait le roi et la reine d'oublier les torts du précédent ministre français. Le comte de Rottenbourg dut se soumettre à cette dégradante réparation [1].

Ainsi, dès les premiers pas de cette dynastie naissante, qui coûta tant de sacrifices à la France et à l'Espagne, on machine sa ruine. C'est qu'en effet il ne peut exister de véritable alliance entre les peuples que lorsque ces alliances sont fondées sur leurs intérêts bien entendus. Nous retrouverons constamment cette vérité sous les successeurs du premier prince espagnol de la famille de Bourbon.

La mésintelligence de Philippe V et de Louis XV, résultat du renvoi des princesses, avait rapproché la cour de Madrid de celle de Vienne, et quatre différents traités avaient été conclus entre elles le 30 avril et le 1er mai 1725. Deux de ces traités avaient pour but le rétablissement de la paix, un accommodement pour les affaires d'Italie et des renonciations mutuelles ; le troisième était un arrangement commercial pour les sujets des deux pays ; le quatrième stipulait une alliance offensive et défensive entre l'Espagne et l'Empire. Ce dernier devait rester secret.

[1] Flassan, tome 5, page 42.

La diplomatie pénétra le mystère des négociations de Vienne, et jeta l'alarme parmi les cabinets.

Un traité entre la France, l'Angleterre et la Prusse, dont les stipulations devaient faire contrepoids à l'alliance de l'Autriche et de l'Espagne, fut signé à Hanovre le 25 septembre 1725. Il prit le nom d'*alliance de Hanovre*.

La liberté de commerce accordée aux sujets de l'empereur par le traité de Vienne, dès qu'elle fut connue, envenima davantage la querelle. Les Anglais et les Hollandais, en voyant prospérer la compagnie d'Ostende par le privilége de faire le commerce dans les Indes espagnoles, songèrent sérieusement à détruire cette dangereuse concurrence. L'existence de cette compagnie fut l'objet des plus injustes attaques de la part des compagnies rivales : les respectifs gouvernements intervinrent pour les intérêts de leurs sujets ; des réclamations furent faites à l'empereur, qui avait autorisé la compagnie d'Ostende : elles furent repoussées par la cour de Vienne, et on se prépara, du moins en apparence, à soutenir par les armes les prétentions des négociants anglais et hollandais. Elles étaient si étranges qu'on chercha à s'entendre : des conférences eurent lieu à Paris ; on convint d'un *ultimatum* qui fut envoyé à

Vienne, où il fut accepté. L'empereur et le roi d'Espagne consentirent à suspendre le commerce de la compagnie d'Ostende pendant sept ans, et il fut décidé qu'un congrès serait ouvert à Aix-la-Chapelle dans l'espace de quatre mois. Ces préliminaires, arrêtés à Paris le 31 mai, furent signés le 13 juin à Vienne : ils suffirent à rétablir la bonne harmonie entre l'Espagne et l'Angleterre.

Soissons fut choisi pour le lieu du congrès convenu dans les préliminaires du 31 mai, et il s'ouvrit le 14 juin 1728 : Philippe V, penchant toujours pour la France, ne tarda pas à se détacher de l'Autriche ; les plénipotentiaires espagnols arrêtèrent un traité provisoire que le roi d'Espagne ratifia et signa, le 9 novembre 1729, à Séville.

Ce traité portait qu'il y aurait alliance défensive entre les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre, avec garantie de leurs États en cas d'attaque ou de lésion, et avec engagement de fournir chacun un corps de troupes ou des vaisseaux à la partie attaquée (art. 2).

Philippe V annulait les priviléges de commerce accordés aux sujets de l'empereur par le traité de Vienne de 1725 (art. 3), et rétablissait le commerce des compagnies anglaise et française sur le pied antérieur à cette époque (art. 4).

On autorisait l'entrée de 6,000 hommes de troupes espagnoles dans les places de Livourne, Porto-Ferrajo, Parme et Plaisance, pour en assurer la possession à l'infant Don Carlos, fils de Philippe V, et on lui garantissait le grand-duché de Toscane et le duché de Parme (art. 9 et 10.)

Les États-Généraux accédèrent à ce traité le 21 novembre. Ce fut le dernier acte du congrès de Soissons.

Louis XV, se préparant à soutenir la réélection du roi Stanislas Lesczinski au trône de Pologne, vacant par la mort de Frédéric-Auguste II, voulut s'assurer de l'Espagne. Un traité d'alliance fut signé à l'Escurial le 25 octobre 1733; la guerre fut déclarée par la France à l'empereur : l'Espagne, entraînée, porta ses armes en Italie. Don Carlos, duc de Parme, entra à Naples le 10 mai 1735, et soumit les Deux-Siciles après la bataille de Bitonto; le duc de Brunswick en Allemagne, et le maréchal de Villars en Italie, obtinrent des succès qui décidèrent l'Angleterre et la Hollande à offrir leur médiation.

Des préliminaires de paix entre la France et l'Empire furent signés à Vienne le 3 octobre 1735, et se convertirent en traité définitif trois ans après, le 8 de novembre 1739 : l'Espagne y adhéra le 2 avril suivant.

Pour la première fois depuis la paix de Vervins, l'Espagne fit un traité avantageux. Les royaumes de Naples et de Sicile furent accordés à l'infant Don Carlos, qui en était reconnu roi. Il acquérait les places de la côte de Toscane que l'empereur avait eues, et ce que le roi d'Espagne possédait dans l'île d'Elbe au temps de la quadruple alliance (art. 5).

Dans les préliminaires de paix du 3 octobre 1735, la France avait donné sa garantie à la *pragmatique-sanction* de l'empereur Charles VI. Mais, à la mort de ce monarque, la cour de Versailles, méconnaissant ses engagements, appuya les prétentions de l'électeur de Bavière à la couronne impériale, et signa avec lui un traité d'alliance le 18 mai 1741.

Le roi d'Espagne entre de nouveau en lice, et adhère à l'alliance pour lui et pour le roi des Deux-Siciles en tout ce qui aurait rapport à l'Italie, sans qu'il soit possible de comprendre quel intérêt le poussait à prendre part à cette nouvelle prise d'armes de la France, si ce n'est l'ascendant que cette dernière puissance avait à Madrid sur le faible prince qui y régnait.

Afin de mieux l'asservir, il fut signé à Fontainebleau, le 25 octobre 1743, un traité d'alliance et d'union perpétuelle entre la France et l'Espagne.

Ce traité est très important, parce qu'il contient le germe du fameux pacte de famille de 1761. La France ne tarda pas à se repentir d'avoir contracté cette alliance.

Les Anglais avaient acquis au traité d'Utrecht le privilége exclusif de fournir de nègres les colonies espagnoles. Le ministère britannique avait cédé ce privilége, appelé *asiento*, à une compagnie. Celle-ci fit la contrebande; l'Espagne voulut la réprimer et fit des saisies; à la suite de vives réclamations entre les gouvernements, il fut conclu un traité d'indemnité. Le 14 janvier 1739, l'Espagne s'engagea à payer 95,000 livres sterling aux Anglais; mais cette brouillerie assoupie ne tarda pas à se réveiller. Dès que l'Espagne put compter sur l'alliance de la France, en vertu du traité de 1743, elle ne songea plus qu'à exciter la guerre avec l'Angleterre; elle éclata en effet par une déclaration de cette puissance contre la France, en date du 9 avril.

La cour de Versailles, déjà en guerre avec la reine de Hongrie, n'avait pas besoin de ce surcroît d'embarras. Louis XV proposa à Philippe V, par une lettre de sa main du 10 décembre 1743, un débarquement en Angleterre pour replacer sur le trône le prétendant. Ce projet avorta. La guerre se poursuivait en Italie et en Allemagne. Quand

la France, fatiguée de ces hostilités, entama une négociation de paix à Turin, les exigences de l'Espagne vinrent la faire échouer. Ces alliances de deux couronnes n'ont jamais servi qu'à les embarrasser dans leurs négociations.

Le 16 juin 1746, l'armée gallo-espagnole battue près de Plaisance, les Autrichiens s'emparèrent de Gènes et pénétrèrent en Provence ; ils en furent chassés par l'armée française, et les Génois, soulevés contre leurs envahisseurs, les expulsèrent le 5 décembre de la même année. Ferdinand VI, au milieu de cette guerre, succéda à Philippe V sur le trône d'Espagne. Aussitôt il rappela ses troupes d'Italie ; privés de leurs alliés, les Français durent se retirer sur le Var.

En Flandre, le maréchal de Saxe avait remporté les victoires de Fontenoy et de Rocoux et Lawfeld. Il était temps ; trente mille Russes, sous les ordres du prince de Repnin, accouraient au secours de l'impératrice-reine.

Ces brillants faits d'armes étaient une triste compensation aux calamités qui pesaient sur la France par suite de cette longue guerre. Les finances étaient épuisées ; les combats avaient coûté des torrents de sang, la marine avait été anéantie ; on songea à la paix.

Les préliminaires signés le 30 avril 1748 à

Aix-la-Chapelle, on arriva à un traité définitif, et la paix entre la France, l'Angleterre, l'empereur, l'impératrice-reine, l'Espagne, la Sardaigne, les Provinces-Unies, le duc de Modène et la république de Gênes, fut conclue à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748. L'Espagne y donna son adhésion le 20.

L'article 8 accordait les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla à l'infant Don Philippe et à ses enfants mâles et légitimes, *en considération des restitutions faites* par S. M. catholique.

La France et l'Espagne eurent pour toute compensation à tant de sacrifices pendant la guerre et de restitutions pour avoir la paix, le stérile plaisir de placer un Bourbon à Parme. Pauvre plaisir de famille, que les peuples payaient bien cher!

La France ne fut pas mieux traitée que l'Espagne; elle rendit tout ce qu'elle avait pris. De tant d'efforts et de victoires, il ne résulta pour elle que la perte de cinq cent mille hommes sacrifiés, la ruine de sa marine et 1,200 millions dépensés [1]. Aussi le maréchal de Saxe en apprenant la paix disait : « Si on devait rendre les « places et remettre les Hollandais et la maison

[1] Lavallée, *Histoire des Français.*

« d'Autriche dans le même état où chacun d'eux « était avant la guerre, il valait mieux rester « tranquille. La France en rendant ses conquêtes « s'est fait la guerre à elle-même; ses ennemis « ont conservé leur même degré de puissance, « elle seule s'est affaiblie; elle a un million de su- « jets de moins, et n'a presque plus de fi- « nances. »

L'Espagne n'avait pas moins souffert. Quand Louis XV eut signé les préliminaires de la paix, il s'empressa de reconnaître les sacrifices de l'Espagne. Le 5 mai 1747, le roi de France écrivit à Ferdinand VI pour lui faire part de la négociation entamée à Aix-la-Chapelle, et, en lui déroulant les raisons qui le déterminaient à faire la paix, il lui disait : « En Allemagne, en Italie, « par la perte de la marine et du commerce de « nos deux couronnes, nos conquêtes n'ont servi « qu'à multiplier nos ennemis et nos malheurs. « Je suis persuadé que V. M. n'est pas moins « attendrie sur l'état de ses sujets, auxquels la « présente guerre n'a pas moins coûté de sang et « d'argent qu'aux miens. »

Nous avions déjà de nombreuses preuves des sacrifices énormes que la politique insensée du cabinet de Madrid a imposés à l'Espagne par son entraînement à des guerres désastreuses; cette

lettre de Louis XV ne sert qu'à confirmer cette vérité, que la communauté de griefs entre les princes de la maison de Bourbon a toujours été funeste à la France et à l'Espagne. Les événements et les traités qu'il nous reste à examiner viendront plus tard corroborer notre opinion.

En 1755, une querelle, amenée par la délimitation du territoire en Amérique, fit éclater la guerre entre la France et l'Angleterre. Les hostilités précédèrent la déclaration de guerre, qui eut lieu de la part de l'Angleterre le 15 mai 1756, et de la part de la France le 16 juin suivant.

Dès que Louis XV eut calculé la possibilité d'une rupture, il écrivit deux lettres à Ferdinand VI afin d'émouvoir son attachement pour la France. Le roi d'Espagne répondit à la seconde dans les termes les plus vagues et les plus froids. Ce fut en vain que le duc de Duras, à la nouvelle de la prise de deux vaisseaux français, *le Lys* et *l'Alcide*, présenta à Ferdinand VI un mémoire contre le ministre Wall. Le mémoire fut remis à celui contre qui il était rédigé, et Wall répondit au nom de son maître que, vu l'épuisement des finances de l'Espagne, il ne lui restait que des vœux à faire pour la paix, mais qu'il observerait la neutralité.

Plus tard, en 1758, le cardinal de Bernis s'a-

dressa à M. Massones, ambassadeur d'Espagne à Paris, et lui proposa une négociation dont les deux points principaux consistaient à obtenir de la cour de Madrid ses bons offices pour lui procurer une paix honorable avec l'Angleterre. Dans ce cas, l'Espagne devait avoir l'apparence de prendre l'initiative; et le second point consistait dans la demande au cabinet espagnol d'un emprunt de 36 millions, payables en un an, garantis par la parole du roi de France, et hypothéqués sur l'île de Minorque dont on faisait entrevoir la cession comme dédommagement du secours efficace qu'on accorderait.

Le cardinal de Bernis ne négligea aucun moyen pour réussir; il fit écrire une lettre des plus pressantes par le roi Louis XV. Ferdinand y répondit par de vagues paroles équivalant à un refus.

Le gouvernement espagnol affecta de s'occuper de cette affaire, et M. Wall, après s'être donné beaucoup de mouvement, finit par déclarer à l'ambassadeur de France, marquis d'Aubeterre, qu'il était impossible d'avancer à la France quelque somme que ce fût, mais qu'on lui donnerait des facilités pour emprunter des capitalistes espagnols. Toutes ces conférences aboutirent à l'offre d'un prêt de six millions à huit

mois de terme, fait par la compagnie des Indes espagnoles à celle de France.

M. d'Aubeterre repoussa cette offre, mais le cardinal de Bernis, plus calme, ordonna d'accepter le prêt que voulait faire l'Espagne, tout modique qu'il fût.

Ferdinand VI mourut le 10 août 1759. Charles III monte sur le trône; aussitôt la France, encouragée par les dispositions en apparence plus pacifiques de l'Angleterre, renouvelle auprès du roi d'Espagne la demande de médiation et d'argent, déjà adressée à Ferdinand VI. « La France, « écrivait M. de Choiseul à M. d'Ossun, ambas- « sadeur à Madrid, n'a dans ce moment aucun « crédit à l'intérieur ni au dehors. L'État est au « moment de périr, faute de 20 millions qui « sont absolument nécessaires pour soutenir la « guerre. »

Charles III ne fut pas plus touché des embarras de Louis XV que ne l'avait été son prédécesseur. Il offrit sa médiation, et éluda toute question d'argent. Cette indifférence était accompagnée de grandes promesses et des paroles les plus affectueuses. Louis XV en fut indigné. M. de Choiseul écrivait à M. d'Ossun, le 27 mai 1760 : « Ce « n'est plus sur les cajoleries de M. Wall, ni « sur les propos mêmes du roi d'Espagne, quel-

« que respectables qu'ils soient, que nous devons « fonder nos mesures, soit pour la continuation « de la guerre, soit pour le rétablissement de la « paix ; c'est par des offres suivies d'effets que la « cour de Madrid doit nous prouver qu'elle ré-« pond par des sentiments réciproques à ceux « que nous n'avons cessé de lui témoigner, car, « tout en protestant toujours qu'elle est dis-« posée à tout faire, elle ne fait absolument « rien. »

On voit quels étaient déjà les sentiments de famille entre le fils de Philippe V et le successeur de Louis XIV. Cependant la faiblesse de Charles III le soumit à la prépondérance du cabinet de Versailles, et l'entraîna à deux guerres désastreuses. La funeste influence de liens dynastiques, l'orgueil parlèrent plus haut que les intérêts du pays sur lequel il régnait.

La guerre continuait entre la France et l'Angleterre, et malgré le peu de succès des efforts déjà tentés auprès du cabinet de Madrid pour l'entraîner à y prendre part pour la France, M. de Choiseul n'avait pas renoncé à son projet d'alliance avec l'Espagne contre l'Angleterre ; il le réalisa par le pacte de famille.

Les premières ouvertures vinrent de Charles III, et M. de Choiseul, étonné de ce change-

ment inespéré dans la politique du cabinet de Madrid, crut d'abord que ce n'était qu'une ruse; convaincu ensuite que l'ambassadeur espagnol, marquis de Grimaldi, suivait les ordres du roi Charles III, il rédigea un projet de traité par lequel les deux princes de la maison de Bourbon se garantissaient réciproquement leurs États.

Cette garantie était fort insidieuse, l'Espagne ne pouvait craindre que des agressions contre des États qui ne lui appartenaient plus, tels que ceux de Naples et de Parme, cédés au fils et au frère de Charles III, tandis que la France était vulnérable sur toutes les frontières de Flandres, d'Allemagne, de Savoie et de Suisse. Le cabinet de Madrid fit un contre-projet dans lequel à son tour il mit tous les avantages de son côté. Enfin on s'entendit, en réduisant la garantie de l'Espagne au cas où la France serait attaquée dans ses foyers. C'était revenir à la même garantie en d'autres termes.

Pendant que ces préliminaires du pacte de famille se débattaient, la France et l'Angleterre avaient repris des négociations de paix. Selon que M. de Bussy, envoyé à Londres, avait plus ou moins de succès, on pressait ou on ralentissait la signature du pacte de famille. Ces deux négociations, se croisant, se nuisirent réciproquement; on

s'entendit avec l'Espagne avant de s'être mis d'accord avec l'Angleterre : dès lors le pacte de famille, ou pour mieux dire la convention particulière, qui devait rester secrète, devint un grand embarras pour la France ; dans les négociations définitives de la paix avec la Grande-Bretagne, l'existence du pacte de famille finit par lui en rendre les conditions plus dures et plus onéreuses.

L'Espagne poursuivait depuis quelque temps certaines réclamations auprès du cabinet anglais. M. de Choiseul proposa à Charles III de signer une convention particulière par laquelle le roi d'Espagne s'engagerait à déclarer la guerre aux Anglais le 1er mai 1762, si à cette époque la paix n'était pas signée : à cette condition la France s'obligeait de son côté à comprendre dans sa négociation la réparation des griefs de l'Espagne. Malgré cette offre, les instructions envoyées à M. de Bussy, à Londres, prouvent qu'au besoin on devait abandonner les intérêts espagnols. Le ministre Wall ne fut pas dupe des prévenances de M. de Choiseul ; il comprenait à merveille qu'on ne recherchait l'appui de l'Espagne que pour effrayer l'Angleterre, et en obtenir de meilleures conditions dans le traité de paix qu'on négociait : M. Wall savait fort bien que ce but une fois atteint on s'occuperait peu des réclamations

de l'Espagne, et que Louis XV signerait la paix sans s'inquiéter de faire rendre justice à l'Espagne : aussi le cabinet de Madrid pressait la signature de la convention particulière, que la France éludait; celle-ci au contraire montrait un grand empressement à signer le pacte de famille, dont l'Espagne se souciait fort peu.

Les négociations avec l'Angleterre touchaient à leur fin, quand M. de Choiseul présenta un mémoire dans lequel il était question de la garantie de Charles III et de ses griefs. Le cabinet de Londres refusa avec colère de comprendre les réclamations de l'Espagne, comme le proposait M. de Choiseul. Ce fut le moment que M. de Bussy choisit pour présenter le mémoire sur les griefs de l'Espagne. C'était le moyen infaillible de compromettre Charles III, de vaincre ses scrupules et de rendre inévitable une rupture avec l'Angleterre. M. Pitt renvoya à M. de Bussy le mémoire du roi d'Espagne, en l'accompagnant d'une lettre qui devait causer une grande irritation dans l'âme de Charles III.

M. de Choiseul se hâta de communiquer cette lettre au cabinet de Madrid, et pour mettre à profit ce procédé hautain de l'Angleterre, il écrivit à M. d'Ossun, ambassadeur de France en Espagne, « que la conduite du ministre anglais n'é-

« tait pas tolérable, et que le roi Louis XV regar-
« dait comme signés le pacte de famille et la con-
« vention particulière. S. M. se flatte que le roi
« son cousin ressentira cette injure de la part du
« ministre britannique avec la même force que
« le roi en a été blessé. »

Cette communication eut son plein succès, l'imprudent Charles III se livra à l'indignation qu'on avait voulu soulever en lui, et déclara qu'il regardait le pacte de famille et la convention comme signés, mais qu'il ne pouvait accélérer la déclaration de guerre autant que le souhaitait Louis XV, parce qu'il attendait la flotte des Indes qui ne devait arriver à Cadix que vers les premiers jours d'octobre.

Malgré cette déclaration aussi formelle de part et d'autre, le pacte de famille et la convention n'étaient pas encore signés. Lord Bristol, ambassadeur anglais à Madrid, se chargea de pénétrer dans cette mystérieuse négociation et d'éventer la mine; il entoura de soins le ministre Wall, et sous mille formes différentes il demanda si le roi d'Espagne avouait le mémoire de M. de Bussy. Charles III et son ministre, peu rassurés encore sur la sincérité de la France, refusèrent toute explication, de manière que lord Bristol ne put en aucune manière saisir la vérité sur les

rapports existants entre la France et l'Espagne.

M. Pitt n'était pas homme à se contenter de telles ambiguités, il ordonna à lord Bristol de demander à la cour d'Espagne une réponse catégorique.

Lord Bristol fut droit à Charles III et lui présenta la lettre même de M. Pitt. Pour la première fois depuis que cette longue négociation durait, le roi d'Espagne manqua à sa prudence ordinaire, et, dans son irritation, il dévoila la vérité entière à l'ambassadeur anglais et lui déclara que non seulement M. de Bussy avait été autorisé par lui à présenter le mémoire qui avait été remis à M. Pitt, mais qu'il persistait dans les résolutions qu'il y avait exprimées.

Le gant était jeté, on ne pouvait plus reculer après cette déclaration du roi d'Espagne, et le pacte de famille ainsi que la convention particulière furent signés à Paris le 15 août 1761 par M. de Choiseul, ministre des affaires étrangères de Louis XV, et M. de Grimaldi, ambassadeur de Charles III, et, le 2 janvier suivant, l'Espagne publia son manifeste contre l'Angleterre.

Mais tous les efforts d'habileté employés par M. de Choiseul pour entraîner l'Espagne à une rupture avec l'Angleterre finirent par tourner contre la France : la participation arrachée à

Charles III dans la querelle de Louis XV crée des embarras extrêmes pour la conclusion de la paix. Le cabinet de Versailles ne tarda pas à regretter d'avoir si vivement poussé en dernier lieu la signature de la convention particulière.

M. de Choiseul présenta au cabinet anglais un *ultimatum* qui comprenait les griefs de l'Espagne. M. Pitt le rejeta, disant « que le moyen de dé-« nouer un nœud aussi compliqué que celui des « négociations entre la France et l'Angleterre « n'était sûrement pas d'y faire intervenir inopi-« nément une puissance étrangère. »

M. de Bussy avait ordre de garder le silence sur la convention particulière. L'envoyé français alla plus loin que ses instructions, et ne se contenta pas de se taire sur les nouveaux arrangements du 15 août, mais il les nia, et par un *mensonge politique*[1] il déclara que la France ne prenait à cœur les intérêts de l'Espagne qu'en vertu de l'ancien traité du 25 octobre 1745. Or ce traité n'avait jamais eu de véritable existence, et était oublié.

Le cabinet anglais répondit le 1er septembre à l'*ultimatum* de la France, et déclara nul tout ce qui avait été convenu, si on ne signait pas un traité

[1] Flassan. Histoire dipl.

définitif. M. de Choiseul envoya à Londres, le 9 septembre, un *ultimatum* qui ne fut pas accepté : les négociations furent rompues.

M. Pitt avait été trop contrarié par l'intervention de l'Espagne, et il était trop habile pour se méprendre sur la nature des engagements existants entre les deux princes de la maison de Bourbon. Il voulut savoir à quoi s'en tenir. Il proposa donc au conseil de sommer le roi d'Espagne de s'expliquer, en lui demandant communication du traité. A son avis il était grandement préférable d'avoir la guerre que de rester plus longtemps à l'égard de cette puissance dans un état d'incertitude sur les mystérieuses négociations des cabinets de Madrid et de Versailles.

Le cabinet anglais n'approuva pas la brusque démarche proposée par M. Pitt ; celui-ci se retira du ministère, et fut remplacé par le comte d'Egmont dont les dispositions pacifiques s'alliaient parfaitement avec celles du cabinet. Espérant renouer la négociation si brusquement rompue par M. Pitt, le nouveau ministre s'adressa à l'ambassadeur d'Espagne, M. de Fuentes, et lui déclara que l'Angleterre était prête à accepter l'*ultimatum* de la France, si cette puissance voulait faire la moindre démarche pour reprendre la négociation ; M. de Choiseul rejeta dédai-

gneusement ces avances de l'Angleterre. Celle-ci chercha alors à s'entendre avec l'Espagne, et fit remettre à Charles III un mémoire, dans lequel l'Angleterre s'engageait à examiner les griefs de l'Espagne et à ouvrir à ce sujet une négociation. En échange de cette offre, le cabinet anglais demandait communication des articles qui pouvaient intéresser l'Angleterre dans le traité de l'Espagne avec la France. Malheureusement le cabinet de Madrid rejeta cette proposition, et dit qu'il n'avait rien à communiquer. Lord Bristol ne se contenta pas de la réponse de M. Wall, qui fut sommé de déclarer si l'intention de l'Espagne était de faire, *oui* ou *non*, cause commune avec la France. Pour toute explication, Charles III donna l'ordre de faire sortir lord Bristol d'Espagne et de rappeler M. de Fuentès.

Voilà donc Charles III, après deux ans d'hésitations, jeté par la politique de M. de Choiseul dans les hasards d'une guerre qui devait être désastreuse. La cause de ce funeste engagement, c'est Charles III lui-même qui nous l'apprend ; voici comment il s'en expliquait avec M. d'Ossun, ambassadeur de Louis XV : « L'affection que j'ai « pour le roi mon cousin est la seule cause qui « m'engage à courir les chances d'une guerre, « l'Espagne ayant autant que la France besoin

définitif. M. de Choiseul envo ..lir ; mais le septembre, un *ultimatum* qu' .f de ma mai- les négociations furent ror ı esprit que des

M. Pitt avait été trop . » De son côté, tion de l'Espagne, et . .. . l'Espagne il pour- méprendre sur la r . ; conditions de paix, tants entre les d' ; . les négociations, et re- Bourbon. Il vc . qui lui devint si fatale, et proposa donc ns désastreuse pour l'Espagne. pagne de s' ne tarda pas à commencer les hos- nication d' r.donna de saisir dans les ports de l'Es- préféra' les navires anglais. Il ne suffisait pas longt de Choiseul d'avoir engagé l'Espagne dans été' ; il guerre maritime : il la poussa à entreprendre t' invasion en Portugal, pendant que le roi et ministre Pombal dormaient, disait-il, sur la foi de la neutralité; guerre pour laquelle le faible Charles III éprouvait autant et plus de répugnance que pour celle qu'il venait de déclarer à l'Angle- terre, mais s'engageant dans l'une et dans l'autre avec une égale faiblesse.

Les revers successifs éprouvés par la France depuis le commencement de la guerre, revers que l'Espagne vint partager étourdiment, avaient enfin ouvert les yeux du cabinet de Versailles ; les belles espérances que M. de Choiseul avait fondées sur l'alliance espagnole faisaient place à la triste réa-



·mmença à comprendre qu'elle n'avait
'argir le cercle des malheurs de la
fallait mettre un terme à tant de

..hoiseul avait rejeté avec dédain les
..ıres du comte d'Egmont; revenu de ses
.nériques illusions sur l'alliance espagnole et sur les avantages du pacte de famille, il se décida à faire des ouvertures à la cour de Londres, qui se montra disposée à les écouter. Le duc de Nivernais fut envoyé en Angleterre, et le duc de Bedford arriva à Paris. Animés du désir sincère de faire la paix, les deux cabinets furent bientôt à peu près d'accord.

Au moment où tout était convenu, la vanité de l'ambassadeur espagnol, M. de Grimaldi, vint retarder la conclusion de la paix, et la rendit à la fin plus onéreuse à l'Espagne.

Les Anglais avaient envoyé des forces navales contre les colonies espagnoles. Au moment où les négociations furent reprises on ignorait le résultat des opérations des escadres anglaises. Le duc de Bedford, qui apportait dans sa mission de paix un grand esprit de conciliation, se hâta de proposer de ne pas tenir compte des succès ou des revers de la guerre, encore inconnus. M. de Grimaldi, dans son incroyable présomption, déclara

« de cinq à six années pour se rétablir ; mais le « désir de venger l'honneur du chef de ma mai« son est plus puissant sur mon esprit que des « considérations personnelles. » De son côté, Louis XV, imaginant qu'uni à l'Espagne il pourrait obtenir de meilleures conditions de paix, défie l'Angleterre, rompt les négociations, et recommence la guerre, qui lui devint si fatale, et qui fut non moins désastreuse pour l'Espagne.

Charles III ne tarda pas à commencer les hostilités, et ordonna de saisir dans les ports de l'Espagne tous les navires anglais. Il ne suffisait pas à M. de Choiseul d'avoir engagé l'Espagne dans une guerre maritime : il la poussa à entreprendre une invasion en Portugal, pendant que le roi et son ministre Pombal dormaient, disait-il, sur la foi de la neutralité; guerre pour laquelle le faible Charles III éprouvait autant et plus de répugnance que pour celle qu'il venait de déclarer à l'Angleterre, mais s'engageant dans l'une et dans l'autre avec une égale faiblesse.

Les revers successifs éprouvés par la France depuis le commencement de la guerre, revers que l'Espagne vint partager étourdiment, avaient enfin ouvert les yeux du cabinet de Versailles ; les belles espérances que M. de Choiseul avait fondées sur l'alliance espagnole faisaient place à la triste réa-

lité : on commença à comprendre qu'elle n'avait servi qu'à élargir le cercle des malheurs de la guerre, et qu'il fallait mettre un terme à tant de désastres.

M. de Choiseul avait rejeté avec dédain les ouvertures du comte d'Egmont ; revenu de ses chimériques illusions sur l'alliance espagnole et sur les avantages du pacte de famille, il se décida à faire des ouvertures à la cour de Londres, qui se montra disposée à les écouter. Le duc de Nivernais fut envoyé en Angleterre, et le duc de Bedford arriva à Paris. Animés du désir sincère de faire la paix, les deux cabinets furent bientôt à peu près d'accord.

Au moment où tout était convenu, la vanité de l'ambassadeur espagnol, M. de Grimaldi, vint retarder la conclusion de la paix, et la rendit à la fin plus onéreuse à l'Espagne.

Les Anglais avaient envoyé des forces navales contre les colonies espagnoles. Au moment où les négociations furent reprises on ignorait le résultat des opérations des escadres anglaises. Le duc de Bedford, qui apportait dans sa mission de paix un grand esprit de conciliation, se hâta de proposer de ne pas tenir compte des succès ou des revers de la guerre, encore inconnus. M. de Grimaldi, dans son incroyable présomption, déclara

que les escadres périraient sous le feu des canons espagnols. Le duc de Bedford eut beau lui expliquer que, même dans cette hypothèse, ce ne serait pour l'Espagne qu'un avantage négatif; rien ne put vaincre l'obstination de l'ambassadeur et la négociation de la paix se trouva arrêtée. La Havane, Manila, tombèrent au pouvoir des Anglais. La nouvelle en parvint à Paris; alors on reprit la négociation à Fontainebleau, non sur les bases proposées par le duc de Bedford, et rejetées par M. de Grimaldi, mais sur de nouvelles bases plus défavorables à l'Espagne, seul résultat de la folle vanité et de l'impéritie de son plénipotentiaire.

Les préliminaires furent signés à Fontainebleau le 5 novembre 1762 par M. de Choiseul pour la France, par le duc de Bedford pour l'Angleterre, et par M. de Grimaldi pour l'Espagne; mais la paix ne fut définitivement signée à Paris que le 2 février 1763 par les mêmes plénipotentiaires. L'ambassadeur de Portugal, Mello de Castro, y donna le même jour l''adhésion du roi de Portugal.

Le premier essai de coalition, en vertu du pacte de famille, ne fut pas heureux pour les deux pays. Aux désastres de la France vinrent se joindre ceux qu'avait attirés sur l'Espagne sa parti-

cipation tardive et irréfléchie aux querelles de la France. Charles III partagea les malheurs de Louis XV sans lui avoir été de la moindre utilité. La prise de la Havane, la perte des trésors ainsi que des vaisseaux de ligne qui s'y trouvaient[1], l'occupation de Manila, où furent perdues également des sommes considérables, furent les résultats de cette guerre; ajoutons-y les dépenses de l'injuste agression contre le Portugal, et nous trouverons que la signature du pacte de famille coûta tout d'abord 150 millions de francs à l'Espagne.

La France avait fait espérer à l'Espagne la restitution de l'île de Minorque; l'article 12 du traité la remettait à l'Angleterre.

Par l'article 19, la Havane et Manila étaient rendues à l'Espagne, qui cédait à l'Angleterre la Floride et la baie de Pensacola (art. 20). La coupe des bois de campêche dans la baie d'Honduras était permise aux Anglais (art. 17).

Par une convention secrète du 3 novembre 1762, jour de la signature des préliminaires, la

[1] Les Anglais s'emparèrent à la Havane de 75 millions de francs, d'une quantité immense de munitions militaires, de neuf vaisseaux de ligne et de trois frégates. A Manila ils prirent dix millions de francs) reçurent une somme égale en traites sur le trésor espagnol, plusieurs navires à l'ancre, une grande quantité de munitions de guerre et deux vaisseaux de ligne. (*L'Espagne sous les Bourbons*, tome IV, p. 492.)

France, pour dédommager l'Espagne de ses sacrifices pendant la guerre et pour la paix, lui fit l'abandon de la Louisiane.

La paix de 1763 fut beaucoup plus onéreuse à la France que celle proposée, en 1761, par l'Angleterre; l'Espagne vint partager dans cet humiliant traité la honte de la France. Le traité de 1763 contenait le germe d'une nouvelle guerre. La France n'y avait souscrit qu'en frémissant; elle devait appeler de tous ses vœux l'instant de venger cet affront: l'occasion ne tarda pas à s'offrir.



CHAPITRE V.

DEPUIS LA GUERRE D'AMÉRIQUE JUSQU'AU TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

Guerre d'Amérique. — Paix de 1783. — Différents traités avec la république et l'empire. — Événement de Bayonne. — Congrès de Vienne. — Intervention de 1823.

Le second essai de coalition, en vertu du pacte de famille, ne fut pas plus heureux que le premier ; il eut lieu pour soutenir l'insurrection des colonies anglo-américaines contre la mère-patrie. Le parlement anglais ayant voulu faire contribuer extraordinairement les colonies aux dépenses de la guerre de 1656, elles refusèrent l'impôt et coururent aux armes. Les premières hostilités éclatèrent le 19 août 1775 ; elles furent le signal d'un soulèvement général. Après bien des alternatives de succès et de revers, le congrès

américain proclama l'indépendance des colonies le 4 juillet 1776.

Le cabinet de Versailles, heureux de susciter des embarras à l'Angleterre, commença par faire passer de l'argent sous main aux indépendants, et bientôt, en mai 1776, leur envoya des secours et des subsides de tout genre [1]. Dès ce moment, le ministère français s'occupa des moyens d'entraîner l'Espagne dans la nouvelle guerre contre l'Angleterre que devait nécessairement amener la protection qu'il accordait aux insurgés. Dans la même lettre que nous venons de citer, M. de Vergennes disait au roi : « J'écrirai au ministre se-« crétaire d'état à Madrid, M. de Grimaldi, je « l'informerai de notre opération, en lui pro-« posant de la doubler. »

Tandis que des notes diplomatiques pleines d'aigreur s'échangeaient entre M. de Vergennes et lord Stormond, Franklin arriva en France comme agent des provinces insurgées; il y fut reçu avec une grande bienveillance. Le 16 décembre 1777, Franklin ayant communiqué au cabinet de Versailles l'acte d'indépendance de l'Amérique, fut informé, par ordre du roi, que

[1] Lettre de Vergennes à Louis XVI du 2 mai 1776. Archives du corps législatif.

S. M. était décidée à reconnaître cet acte, et, le 6 février 1778, un traité d'amitié et de commerce fut signé à Paris entre les deux états, ainsi qu'un autre traité d'alliance éventuelle et défensive.

La cour de Versailles, ne pouvant se flatter que des actes aussi importants demeurassent secrets, prit le parti de les faire communiquer par le marquis de Noailles au cabinet de Londres. C'était déclarer la guerre à l'Angleterre. Avant de s'y décider, le gouvernement français avait compté sur les stipulations du pacte de famille pour obliger l'Espagne à réunir ses forces navales aux siennes ; mais Charles III savait trop bien ce que lui avait coûté la guerre précédente avec l'Angleterre pour ne pas montrer la plus grande répugnance à servir les vues de la France ; il comprit que l'insurrection américaine donnait un exemple funeste à ses possessions du Nouveau-Monde, et qu'aider au succès des indépendants ne pouvait manquer tôt ou tard d'entraîner la perte des colonies espagnoles. Aussi Charles III prit-il d'abord la ferme résolution de ne pas commettre une pareille faute. « Je suis bien résolu, « écrivait-il à la grande-duchesse de Toscane, à « n'entrer ni pour le moment, ni pour l'avenir, « dans la querelle de la France avec l'Angle-

« terre ; je veux finir ma vie en repos, et je « sens trop le prix d'un pareil bonheur pour « vouloir à mon âge me sacrifier à l'intérêt ou à « l'opinion d'autrui. »

Mais on connaissait en France ce que valaient les résolutions du monarque espagnol : on se servit du même moyen employé par M. de Choiseul pour obtenir la signature du pacte de famille. Le roi de France écrivit deux lettres à Charles III, auxquelles le monarque espagnol répondit très froidement. Ce fut alors que le cabinet de Versailles notifia à la Grande-Bretagne le traité conclu avec l'Amérique. Voici comment s'exprime à ce sujet Charles III dans l'instruction réservée qu'il adresse à ses ministres :

« Rien ne montre mieux l'orgueil de la France « et ses desseins ou projets de domination sur « nous que ce qui eut lieu lors de la déclaration « de la dernière guerre contre la Grande-Bretagne. Au mépris de mon opinion et sans égard « pour mes démarches, la cour de Versailles « entra dans un traité d'alliance avec les États-Unis d'Amérique, et elle le conclut sans ma « connaissance et sans mon consentement, quoique les négociations fussent pendantes pour « nous entendre sur un point aussi grave, qui « vraisemblablement devait amener la guerre.

« Après cette première démarche, la France « en fit une seconde plus légère et plus inconsi- « dérée même, car elle notifia sans ma connais- « sance le traité à la cour de Londres, pour « laquelle il était occulte ou du moins très dou- « teux, et elle hâta par une démarche aussi « extravagante la rupture et la guerre, sans être « en mesure de la faire. Malgré tant de pas in- « considérés, la France prétendit que l'Espagne « était obligée de s'unir à elle pour la guerre, « en vertu du pacte de famille et de l'alliance « qu'il renferme. Il ne saurait y avoir une preuve « plus évidente de l'esprit de domination qui « préoccupait le cabinet français, car, sans « compter avec l'Espagne, et sans sa connais- « sance ni son consentement, elle voulut l'entraî- « ner dans une guerre, comme un despote pour- « rait le faire s'il régnait sur une nation d'es- « claves[1]. »

L'adhésion de la cour d'Espagne à la politique française n'était pas encore définitive. Malheureusement l'Angleterre ayant recherché la médiation de l'Espagne et Charles III l'ayant acceptée, des propositions injurieuses à la France furent

[1] Instruction secrète transmise à la junte d'État par Charles III, publiée à Paris, par D. Andrés Muriel, en 1838.

adressées à ce prince ; l'esprit de famille se réveilla dès lors dans son âme, et pour toute réponse il fit avec la cour de Versailles une convention, en date du 12 avril 1779, par laquelle il s'engageait à agir contre l'Angleterre. Ainsi emporté hors des règles d'une saine politique, Charles III donna ordre, le 24 juin suivant, au marquis d'Almodovar, son ambassadeur à Londres, de remettre un manifeste suivi immédiatement d'une déclaration de guerre contre l'Angleterre.

L'événement n'a que trop réalisé les prévisions du comte d'Aranda, premier ministre de Charles III, qui, dans un mémoire remarquable, signalait au roi, avec une fatale prescience de l'avenir, tous les malheurs qu'entraînait à sa suite la protection accordée à l'émancipation américaine. Charles III, guidé par son bon sens naturel, ne se fit jamais illusion sur le danger auquel l'exposait cette guerre en faveur de l'indépendance américaine ; mais les termes outrageants dont se servit l'Angleterre contre le chef de sa race, en blessant un faux point d'honneur de famille, l'emportèrent sur les véritables intérêts de son royaume. Grâce à l'alliance des deux princes de la maison de Bourbon pour faire surgir une république en Amérique, toutes les colonies espagnoles de cette partie du

monde, sauf Cuba et Manila, se sont violemment séparées de la mère-patrie. C'est à la suite de cette guerre et de celle de Napoléon en 1808 que l'Espagne a perdu ses possessions du nouveau continent.

Les premières opérations navales commencèrent par être favorables aux alliés. Les Espagnols s'emparèrent de Pensacola, capitale de la Floride, et de l'île de Minorque ; mais bientôt les désastres succédèrent à ces heureux commencements. L'escadre de l'amiral Don Juan de Langara fut battue et détruite devant Gibraltar par l'amiral Rodney. Pour réparer cet échec et ceux de la France qui étaient plus grands encore, on prépara à Cadix un armement formidable qui devait porter quarante mille hommes de débarquement sous les ordres de M. d'Estaing.

L'insurrection américaine profita seule de ces coûteux efforts. Malgré plusieurs succès partiels dus à la bravoure des marins français et espagnols, le sort des armes fut presque partout favorable à l'Angleterre. Quand cette guerre toucha à sa fin, l'Espagne eut une large part dans les désastres de la France et partagea l'humiliation d'une paix dont les deux puissances alliées ne pouvaient retarder la conclusion plus longtemps.

Au plus fort des hostilités, la cour de Londres

avait envoyé à Madrid un agent, M. de Cumberland, pour y suivre une négociation secrète entamée depuis quelques mois avec le cabinet espagnol. Sur ces entrefaites, et dans le courant de janvier 1781, l'impératrice Catherine II et l'empereur Joseph II s'offrirent pour médiateurs. L'Angleterre accepta ; mais le gouvernement français suscita tant d'obstacles qu'il parvint à arrêter les démarches que s'efforçaient de faire les deux cours impériales.

Le prince de Kaunitz, ministre de Joseph, afin de couper court à tous les soupçons et pour donner à la médiation des deux souverains du Nord le caractère de franchise désirable, demanda que la négociation secrète suivie à Madrid fût immédiatement rompue. M. de Cumberland fut rappelé par son gouvernement. Les bases d'une paix générale proposées par le prince de Kaunitz ayant été repoussées par la France et par l'Angleterre, cette dernière puissance s'adressa directement au cabinet de Versailles. Le comte de Vergennes fit part de cette tentative à M. de Montmorin, ambassadeur à Madrid, et lui écrivit le 18 avril 1782 : « qu'il avait signifié aux agents anglais qu'il ne « voulait entendre à aucune négociation que de « l'aveu et du consentement de S. M. catholique. »

Dès la seconde entrevue entre les ministres

français et M. Grenville, envoyé anglais, le comte d'Aranda fut appelé à y prendre part. Le 24 octobre suivant, le cabinet de Versailles remit un projet d'arrangement. Des pouvoirs plus étendus ayant été adressés à M. de Grenville, les conférences furent reprises sur les bases proposées par M. de Vergennes, sans que le combat de Saint-Domingue, si funeste à la France, en changeât les principales dispositions.

Il advint à M. de Vergennes ce qui était arrivé à M. de Choiseul : c'est qu'après s'être étayé de l'alliance espagnole dans la guerre contre les Anglais, cette même alliance devint un véritable embarras pour conclure la paix.

Le cabinet de Madrid exigeait la restitution de Gibraltar; les Anglais de leur côté paraissaient disposés à accorder cette demande, mais ils y mettaient un prix bien élevé; ils demandaient, pour compensation, Minorque, la Floride occidentale, les îles de Bahama, la cession de Puerto-Rico, ou la restitution de la Dominique et la cession de la Guadeloupe. Il devenait donc difficile de s'entendre, et la rupture des négociations semblait inévitable, quand l'Espagne renonça à la restitution de Gibraltar, et l'Angleterre lui abandonna Minorque et les deux Florides.

C'est au comte d'Aranda que l'Espagne est rede-

vable de la perte définitive de Gibraltar. Lorsque M. de Vergennes fit connaître les nouvelles propositions de l'Angleterre, le comte d'Aranda resta une demi-heure les coudes appuyés sur la cheminée du cabinet du ministre français, et, après cette longue méditation, rompit le silence en disant : « Il est des occasions où il faut savoir offrir sa « tête à sa patrie ; j'accepte les deux Florides à « la place de Gibraltar, bien que ce soit contraire « à mes instructions, et je signe la paix [1]. »

Cette renonciation à une enclave si importante du territoire espagnol fut le résultat d'une double erreur. Le comte d'Aranda s'imagina qu'il suffisait d'avoir des escadres considérables pour bloquer le détroit et se rendre maître de Gibraltar, et qu'il convenait d'empêcher l'Angleterre d'acquérir des possessions d'où elle pouvait menacer le commerce espagnol. C'était cependant le même ministre qui indiqua plus tard, avec une sagacité si peu commune, le danger qu'il y avait

[1] C'est après avoir signé cette paix que le comte d'Aranda adressa à Charles III son fameux mémoire, dans lequel il lui prédisait la perte infaillible de toutes les colonies espagnoles, comme conséquence de la reconnaissance de l'indépendance de États-Unis. Il lui proposait de faire abandon de ces possessions, d'en faire trois monarchies; le Pérou, le Mexique, et la côte ferme, et de placer sur ces nouveaux trônes trois infants d'Espagne. (*L'Espagne sous les Bourbons*, tome VI, page 45.)

pour l'Espagne à secourir la révolte américaine, et prédit la perte inévitable des colonies espagnoles comme conséquence de ce secours. Son jugement fut cette fois en défaut ; il manqua l'occasion de rentrer en possession de Gibraltar, et depuis, l'Espagne, ainsi qu'il l'annonçait dans son mémoire à Charles III, a perdu chacune des possessions qu'elle pouvait donner pour équivalent.

Enfin, les préliminaires furent signés le 12 juin 1783 ; des difficultés de détail retardèrent encore la signature définitive du traité, qui n'eut lieu que le 3 septembre 1783 [1].

Ainsi, en moins de vingt ans, la France, se faisant illusion sur l'augmentation de forces que devait lui apporter l'alliance des deux princes d'une même dynastie, entreprit des guerres désastreuses qu'elle eût évitées dans tout autre système politique. De son côté, Charles III, dominé par des liens dynastiques et entraîné par une politique orgueilleusement impérieuse, s'engagea dans des guerres qu'il désapprouvait et dont l'Espagne dut souffrir les funestes conséquences ; mais Charles III même subissait en frémissant la fatalité qui l'enchaînait aux destinées de la France,

[1] Flassan, tome VII, page 350.

et le joug que la cour de Versailles faisait peser sur l'Espagne était insupportable au fils de Philippe V, à la seconde génération des rois de la dynastie française.

Voici en quels termes Charles III s'exprimait, un an avant de mourir, dans les instructions adressées à son conseil :

« Art. 304 et suivants. La France voit et « connaît toute l'utilité de notre alliance, et, « fière de son grand pouvoir, elle prétend et « prétendra toujours retirer de l'Espagne tous « les avantages imaginables pour augmenter et « étendre son commerce, nous dirigeant comme « une puissance subalterne et dépendante; dans « tous les projets et les guerres qu'elle voudra « faire, elle fera tous ses efforts pour diminuer « et pour arrêter l'augmentation de nos forces et « la prospérité de l'Espagne, afin de ne pas l'a-« voir pour rivale, et qu'elle ne puisse pas se-« couer le joug qu'elle veut et affecte de faire « peser sur nous. Voilà les points principaux « de la politique française et dont il faut se « garder.

« La question commerciale exige une grande « attention. Il ne faut rien accorder aux impor-« tunes insistances que la France nous a faites et « nous fera toujours; jamais elle ne nous a

« donné ni ne nous donnera une véritable com-
« pensation.

« Les Français ont eu l'extravagante prétention,
« dans le commerce, que leur pavillon soit assi-
« milé en tout au nôtre. On ne peut pas pousser
« plus loin le désir de nous subjuguer.

« Si en matières commerciales nous devons
« toujours être sur nos gardes, nous ne devons
« pas l'être moins pour que la France ne nous
« entraîne pas dans tous ses projets et dans ses
« guerres, nous considérant comme une puis-
« sance subalterne, soumise à son commande-
« ment et dont elle peut disposer à son gré.

« Afin d'adoucir ces airs de domination que la
« France veut exercer sur l'Espagne, son lan-
« gage politique est celui des avantages de notre
« union, et que pour cela nous devons nous com-
« muniquer toutes nos idées ; mais ces principes,
« fort bons en eux-mêmes, deviennent très mau-
« vais par les manœuvres de la France, voulant
« diriger toutes nos affaires, et se mêlant à tout
« ce que nous faisons, bien entendu qu'elle nous
« cache autant que possible ses délibérations,
« tout en affectant d'être l'arbitre des nôtres.

« Si nous devons avoir grand soin que la France
« ne nous domine pas et ne nous entraîne pas
« suivant son caprice dans des guerres ruineuses,

« nous devons en avoir autant à veiller à ce qu'elle
« n'arrête pas les progrès de l'Espagne dans son
« commerce, sa navigation et son industrie ; la
« France veut nous tenir sous sa dépendance,
« afin que nous soyons dans la nécessité de cher-
« cher son appui pour nous soutenir dans notre
« faiblesse. Cette maxime du gouvernement fran-
« çais mise en pratique, et dont nous avons fait
« l'expérience en tant d'occasions, doit nous ser-
« vir de guide pour connaître ses intentions dans
« toutes les affaires que nous aurons à débattre
« avec lui.

« La France est la meilleure voisine et alliée
« que pourrait avoir l'Espagne, mais c'est aussi
« notre plus grande, plus dangereuse et plus
« redoutable ennemie. Nous devons ouvrir les
« yeux sur l'avenir, par l'expérience du siècle
« dernier où la France nous fit perdre le Rous-
« sillon, la Bourgogne, la Franche-Comté, le
« Portugal, les Pays-Bas, et peu s'en fallut que
« la Catalogne eût le même sort [1]. »

Qu'on nous vante, après ces plaintes du fils de Philippe V, les avantages des liens dynastiques et les bienfaits de l'influence matérielle de

[1] Instruction réservée, transmise à la junte d'État par ordre de Charles III en 1787. Publiée par D. Andrez Muriel. Paris, 1839.

la France en Espagne. Il est évident que ce système n'a abouti qu'à exciter des haines, après avoir causé des maux incalculables aux deux nations.

Si Ferdinand VI et Charles III furent peu sensibles aux liens de famille qui les unissaient à la branche aînée des Bourbons, si au contraire ils en sentirent tous les inconvénients, et les supportèrent avec faiblesse mais avec impatience, les malheurs de Louis XVI ne touchèrent pas davantage Charles IV. A la vérité ce dernier prince accéda à la fameuse déclaration de Mantoue du 20 mai 1791, et finit par rompre avec la république après avoir intercédé en vain pour Louis XVI, et mis sa neutralité au prix de la vie du roi; mais à la suite de la malheureuse campagne de 1794, le cabinet de Madrid demanda la paix et reconnut la république française, qui lui rendit les places et territoires dont ses armes s'étaient emparées, et quand la deuxième coalition s'organisa après la paix de Campo-Formio, l'Espagne refusa d'y prendre part.

Nous approchons d'une époque contemporaine, pendant laquelle les événements se pressent et les traités abondent : nous allons voir ceux qui ont été conclus entre la France et l'Espagne.

Le traité de Bâle du 22 juillet 1795 ouvre la série de ces désastreuses stipulations. Par ce traité

la partie espagnole de Saint-Domingue fut cédée à la France.

Le 18 août 1796, un traité fut signé à Saint-Ildefonse : l'Espagne s'obligeait à fournir à la France quinze vaisseaux de ligne, six frégates et quatre corvettes armées et approvisionnées pour six mois. En outre, par l'article 5, elle devait fournir à la première réquisition de la France dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille hommes de cavalerie, dont l'entretien restait à ses frais.

Par ce traité, l'Espagne se trouva bientôt en guerre avec la Grande-Bretagne. Les Anglais s'emparèrent de l'île de la Trinité, et le traité d'Amiens leur en assura la possession. Bonaparte récompensa les sacrifices de l'Espagne dans cette guerre malheureuse où la France l'avait entraînée, en cédant l'île de la Trinité, sans même consulter Charles IV, comme Louis XVI avait signé l'alliance avec les États-Unis en y comprenant l'Espagne, sans consulter Charles III.

Quand l'ambassadeur espagnol Azara se présenta au congrès d'Amiens, il ne lui fut pas permis d'établir une discussion sur cette question, tranchée par le premier consul dans des préliminaires déjà signés à Londres. Ainsi l'Espagne paya les frais d'une guerre où l'avaient jetée l'al-

liance française et le traité de Saint-Ildefonse.

En 1800, la Louisiane avait été cédée à la France, avec la clause expresse, insérée dans le traité de cession, que dans le cas où elle viendrait à vouloir céder cette possession à quelque époque que ce fût, elle donnerait la préférence à l'Espagne. Mais Bonaparte, deux ans après, vendit la Louisiane aux États-Unis pour la somme de 80 millions de francs, sans en dire un mot au roi Charles IV.

En octobre 1803, Bonaparte exigea l'accomplissement du traité de Saint-Ildefonse sous une forme différente, c'est-à-dire qu'au lieu du contingent de troupes et de forces navales qui y était stipulé, l'Espagne dut lui payer un subside mensuel de onze cent mille piastres, ce qui fut accordé.

En 1805, l'Espagne, victime de l'alliance française, vit périr toute sa flotte au combat de Trafalgar. La marine espagnole ne s'est plus relevée de ce coup mortel.

Napoléon, voulant agir dans le Nord, demanda à l'Espagne, le 1er mars 1807, l'exécution du traité de Saint-Ildefonse dans sa forme primitive, et exigea le contingent de troupes qui y était stipulé. Le cabinet n'eut qu'à obéir, et l'armée, sous les ordres du général La Romana, se porta

où la volonté de Napoléon lui assigna une place.

L'ascendant absolu exercé sur l'esprit du roi par Godoy, son insatiable cupidité, ses mœurs, sa vie entière le rendirent odieux à tous. On souffrait impatiemment le spectacle d'un tel scandale auprès du trône : on voulut y mettre un terme. Le prince des Asturies fut l'instrument dont on se servit pour attaquer la puissance sans bornes du favori. Une conspiration, tramée en 1807, donna lieu à l'arrestation du prince et au fameux procès de l'Escurial, dont les détails n'ont jamais été bien connus : cet événement mérite plutôt le nom d'intrigue de palais que de conspiration. Le favori et la reine en firent grand bruit pour décrier l'héritier du trône.

Depuis le traité de Bâle, le prince de la Paix voulait donner à son pouvoir un appui redoutable ; il crut en trouver les moyens dans la politique de la France, et se décida à tout sacrifier à cette onéreuse alliance.

De son côté, Napoléon mûrissait depuis longtemps des projets dynastiques sur l'Espagne et sur le Portugal. Après la paix de Tilsitt, se croyant maître du nord de l'Europe, il jugea que le moment de réaliser ses vues était arrivé. Il commença par exiger de l'Espagne un corps de 16,000 hommes de toutes armes ; il ne lui fut

pas difficile de l'obtenir du favori qui régnait sous le nom de Charles IV.

Malgré cette volonté de fer devant laquelle tout devait plier, Napoléon ne crut pas devoir attaquer l'Espagne en lui déclarant la guerre. Peu scrupuleux sur les moyens, peu soucieux de l'opinion du monde, les prétextes ne lui manquaient jamais. On a peine à comprendre que ce vaste génie ait eu si souvent recours aux mesquines et coupables conceptions de la ruse et de la faiblesse.

On était encore tout étourdi du procès de l'Escurial et de l'emprisonnement du prince héréditaire, quand arriva un courrier français, porteur d'un traité conclu à Fontainebleau le 27 octobre 1807, signé par Don Eugenio Izquierdo comme plénipotentiaire de S. M. C., et par le général Duroc au nom de l'empereur, traité dont le ministère espagnol n'avait pas eu la moindre notion.

Par ce traité, Napoléon s'emparait du Portugal, dont il devait faire trois principautés : l'une, formée des provinces entre Minho et Duero, était donnée à S. M. le roi d'Étrurie, qui prenait le nom de roi de la Lusitanie septentrionale, et cédait en toute propriété à l'empereur le royaume d'Étrurie.

Les Algarves et l'Alentejo étaient cédés en

propriété souveraine au prince de la Paix, qui prenait le titre de prince des Algarves.

Les provinces de Beira, Estramadure portugaise et autres, restaient en dépôt entre les mains de l'empereur jusqu'à la paix générale.

Par l'article 2, Napoléon *se constituait garant* envers le roi d'Espagne de la possession de ses États situés au midi des Pyrénées.

Une convention particulière réglait l'entrée en Espagne de vingt mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie de troupes françaises, qui feraient leur jonction avec huit mille fantassins, trois mille cavaliers espagnols et trente pièces de canon. Ces troupes réunies devaient faire la conquête du Portugal. Enfin un corps de réserve, fort de quarante mille hommes, allait s'organiser à Bayonne : il ne devait entrer en Espagne que d'un commun accord entre les deux puissances contractantes.

Mais bientôt Charles IV et son favori n'eurent plus de doute sur l'orage qui grondait au loin ; le monarque trop faible, le ministre trop lâche pour prendre une attitude fière, avaient laissé pénétrer les troupes françaises en Espagne, et donné des ordres pour que la plus cordiale réception leur fût faite. On répondit à tant d'abaissement par la plus odieuse mauvaise foi. Sous prétexte de la

sûreté de l'armée française, les généraux qui la commandaient s'emparèrent par surprise, et en exécution des ordres de l'empereur, des forteresses de Pampelune, Saint-Sébastien, Figuières et Barcelonne.

Rassuré par cette prise de possession sur le sort de son armée, Napoléon crut qu'il pouvait commencer à lever le masque. Il écrivit à Charles IV d'un ton âpre, fit partir pour Madrid Izquierdo, le signataire du traité de Fontainebleau. Arrivé à Aranjuez, Izquierdo fut admis à l'instant près du roi. A la suite de cette entrevue circulèrent les premiers bruits sur le projet qu'on supposait à la famille royale de s'embarquer pour le Mexique, à l'exemple de la maison de Bragance qui avait abandonné Lisbonne pour se rendre au Brésil. La famille royale s'empressa de démentir ce bruit; mais la seule nouvelle de ce départ détermina une explosion, dont le germe couvait depuis longtemps : elle éclata tout à coup de la manière la plus inattendue à Aranjuez le 17 et le 19 mars. Les conséquences en furent immenses; le roi Charles IV abdiqua en faveur du prince des Asturies qui prit le nom de Ferdinand VII. Le favori, tombé du faîte de sa puissance, n'échappa à la fureur du peuple qu'avec beaucoup de peine, et fut jeté en prison.

A peine la nouvelle de cet événement extraordinaire et qui dérangeait tant de honteux calculs fut parvenue à Murat, commandant en chef de l'armée française, à qui le roi envoya un grand d'Espagne pour lui en faire part, qu'il fit avancer des troupes sur Madrid où il entra peu de jours après. Murat blâma hautement tout ce qui venait de se passer, déclara qu'il ne pouvait reconnaître Ferdinand VII tant qu'il n'en aurait pas reçu l'autorisation de l'empereur, et, par conséquent, qu'il n'aurait de rapports officiels qu'avec Charles IV.

Ferdinand VII envoya une députation de trois grands d'Espagne à l'empereur pour lui faire connaître son avénement au trône, quitta Aranjuez et fit son entrée à Madrid où il fut reçu avec le plus vif enthousiasme. Murat commença à tout mettre en œuvre pour éloigner le roi de ce centre d'affection. Dès lors tous les agents français s'efforcèrent de propager la nouvelle de la prochaine arrivée de Napoléon à Madrid. Cette nouvelle prit une consistance telle que des ordres furent donnés pour la réception de l'empereur. Murat et l'ambassadeur de France mirent tout en œuvre pour décider Ferdinand à envoyer l'infant Don Carlos au-devant de l'empereur et à y aller lui-même. Ferdinand VII repoussait cette obsession avec tant de faiblesse qu'il la rendait plus active. Au milieu

de ce débat arriva le général Savary en qualité d'envoyé extraordinaire de Napoléon.

Une audience lui fut immédiatement accordée, dans laquelle il déclara que le but de sa mission était simplement de savoir de S. M. C. si ses sentiments à l'égard de la France étaient les mêmes que ceux du roi son père : dans le cas affirmatif, l'empereur approuverait tous les changements survenus et reconnaîtrait S. M. C. comme roi d'Espagne. Dans cette même audience l'envoyé impérial annonça l'arrivée prochaine de son maître.

La faiblesse de Ferdinand, déjà à bout par sa résistance aux intrigues de Murat, dut succomber à de nouvelles instances. En vain les ministres s'opposèrent à la détermination à laquelle l'entraînaient les agents français, Ferdinand se décida à partir, accompagné du même émissaire qui le trompait sciemment sur les intentions de l'empereur et lui annonçait qu'il trouverait ce prince à Burgos. Avant de partir, Ferdinand nomma un conseil de régence présidé par son oncle l'infant Don Antonio.

Sorti de la capitale contre l'avis des ministres et le vœu du peuple, Ferdinand ne put s'arrêter. La même faiblesse, la même perfidie qui l'avaient conduit à Burgos l'entraînèrent à Vittoria; là, Savary le quitta. Peu après arriva la nouvelle de

l'arrivée de l'empereur à Bordeaux et de sa marche vers Bayonne. On songea aux préparatifs de départ; ils firent encore éclater le mécontentement du peuple qui voulait arrêter le roi dans sa funeste résolution de se livrer à son ennemi. Plusieurs notables de la ville proposèrent à ce prince de l'enlever et de le conduire où il se croirait plus à l'abri de l'armée française; tout fut inutile; l'infant Don Carlos, qui était à Tolosa, s'avança jusqu'à Bayonne; bientôt Ferdinand le suivit.

Arrivé sur le territoire français, les trois grands d'Espagne qu'il avait envoyés à l'empereur vinrent au-devant de lui et lui confirmèrent les terribles réflexions qui l'agitaient depuis qu'il avait quitté l'Espagne.

A peine Ferdinand VII fut installé au château de Marrac, que le général Savary, instrument aveugle des résolutions de l'empereur, à Madrid comme à Vincennes, vint annoncer au trop crédule monarque que l'empereur prononçait la déchéance de la famille de Bourbon du trône d'Espagne.

Ferdinand resta accablé à cette révélation inattendue. Toutes les personnes qui l'accompagnaient partagèrent sa stupeur; malgré leur juste méfiance des projets de l'empereur, elles n'avaient pas prévu un tel dénouement.

On voulut, au moyen de conférences, régulariser cet odieux attentat; M. de Champagny fut chargé de traiter avec Don Pedro Cevallos. Le ministre espagnol flétrit avec courage et indignation l'infâme guet-apens dans lequel on avait attiré le roi, et déclara que Ferdinand VII ne pourrait pas, le voulût-il même, renoncer à la couronne en faveur de qui que ce fût au monde, contre les lois du royaume; que la nation *assemblée en cortès* avait seule le droit d'en disposer. L'empereur, à qui toute opposition était odieuse, s'emporta contre Cevallos au point de l'appeler *traître*, puis, s'adoucissant, finit par lui dire : « J'ai « ma politique à moi. Vous devez adopter des « idées plus libérales, être moins sensible sur le « point d'honneur, et ne pas sacrifier la prospé- « rité de l'Espagne à l'intérêt des Bourbons. »

Dégoûté de Don Pedro Cevallos, l'empereur demanda son remplacement. On persuada au chanoine Escoiquiz de s'aboucher avec M. de Champagny, cette entrevue n'eut aucun résultat; Don Pedro de Labrador fut ensuite chargé par le roi d'Espagne de traiter avec les ministres de l'empereur; toutes ces conférences n'aboutirent qu'à faire traiter Ferdinand en prisonnier.

Pour consommer cet attentat, Napoléon força la famille royale de se rendre à Bayonne avec le

prince de la Paix. Là on contraignit Ferdinand VII à un acte de réabdication en faveur de son père, on obligea le vieux roi à faire une nouvelle abdication en faveur de l'empereur, et à exiger de ses fils et de son frère la cession de leurs droits éventuels à la couronne. Quand toute cette œuvre d'iniquité fut accomplie, à la honte des auteurs et des victimes, Napoléon quitta le théâtre de tant de méfaits, laissant à la malheureuse famille royale les regrets et la prison pour toute compensation d'une si inconcevable lâcheté. Charles IV, la reine, l'infant Don Francisco et le favori furent envoyés à Marseille, qu'ils quittèrent plus tard pour aller à Rome; Ferdinand VII, les infants Don Carlos, son frère, et Don Antonio, son oncle, furent enfermés à Valençay, dont l'invasion de 1814 leur ouvrit les portes.

Tel fut le dénouement de ce drame bizarre, dont le but, les moyens et l'exécution forment un tissu d'intrigues indignes d'un grand homme et accusent le plus cruel oubli de toute morale politique. Jamais l'honneur, la dignité d'homme et de roi ne furent outragés d'une manière plus sanglante. Le ciel ne permit pas qu'un semblable attentat restât impuni, la nation espagnole le vengea noblement. Son énergique résistance commença à dissiper la magie qui entourait les phalanges

invincibles de l'empire; d'autres nations voulurent cesser d'être traitées en ilotes, et tant d'efforts réunis triomphèrent du plus grand génie des temps modernes, de cet homme qui, pouvant tout faire, ne fit rien pour l'avenir.

Le conseil de régence, resté à Madrid, apprenant ce qui se passait à Bayonne, put faire parvenir au roi une consultation sur le plan de conduite qu'il devait suivre. Il demandait, entre autres choses, *s'il devait convoquer les cortès*. Le roi répondit, le 5 mai 1808, que, « hors du royau-
« me, ne pouvant agir par lui-même, sa volonté
« royale était que les cortès fussent convoquées
« dans le lieu le plus sûr. »

Quelque temps après Napoléon tenta de donner quelque apparence de légalité à son usurpation scandaleuse ; il songea à réunir une *assemblée nationale* pour valider l'abdication du roi et des princes de la famille royale. Les membres de cette assemblée informe ne purent s'entendre entre eux, ils se séparèrent après s'être un instant occupés d'une constitution sur laquelle les événements extraordinaires qui se passaient de l'autre côté des Pyrénées ne permirent pas de délibérer longtemps.

Quelle fut la pensée de Napoléon dans son attaque contre l'Espagne? Moins sans doute la conquête de la Péninsule que l'anéantissement de la

dynastie régnante. Assis sur le trône d'un Bourbon, Napoléon voyait avec peine un Bourbon régner aux portes de la France. Déjà il avait occupé Berlin et Vienne en triomphateur, et il n'avait pas songé à détrôner le roi de Prusse, ni l'empereur d'Autriche, ni aucun des petits princes d'Allemagne; mais il avait dépossédé les Bourbons de Naples et de Parme.

Il est donc hors de doute que la proximité d'un roi de la famille de Bourbon attira sur la Péninsule les malheurs de 1808, et que, sans cette circonstance, la France n'aurait pas eu à soutenir cette guerre qui lui a été si funeste à elle-même. L'œuvre de Louis XIV apparut à Napoléon d'un bon exemple à suivre, et tout en la détruisant il tenta de l'imiter; il fut encore moins heureux que Louis XIV. La guerre de succession mit Louis XIV à deux doigts de sa perte; la guerre de l'indépendance fut un coup mortel à la puissance impériale. Le courage, le dévouement des Espagnols firent échouer cette conception dynastique dont le point culminant, en 1808 comme en 1700, fut d'asservir l'Espagne par un lien de famille. Napoléon crut qu'il lui serait facile de le former; mais les Espagnols le brisèrent, aux applaudissements de l'Europe qui commença à entrevoir son propre salut dans cette héroïque résistance.

Ce grand événement, les sacrifices incalculables qu'il coûta, furent sans résultats pour l'Espagne le jour du triomphe; les puissances coalisées avaient porté aux nues les glorieux efforts des Espagnols contre Napoléon pendant la guerre; mais après la victoire, le congrès de Vienne traita l'Espagne comme une puissance subalterne. On oublia qu'elle avait fait plus que tout autre peuple, et le plénipotentiaire espagnol ne trouva que dédain de la part des monarques réunis à Vienne.

Le traité de Paris du 30 mai 1814, signé par la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Prusse, le Portugal et la Suède, laissait des questions à débattre *dans un futur congrès* général. Il portait que les puissances signataires enverraient dans le délai de deux mois leurs plénipotentiaires à Vienne.

Dès que les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie s'y trouvèrent réunis, ils arrêtèrent, dans une conférence du 22 septembre, qu'ils conviendraient entre eux seuls de la distribution des provinces disponibles d'après le traité de Paris, et que ce serait seulement par suite de ce qui aurait été arrêté entre eux que la France et l'Espagne seraient admises à donner leur avis et faire leurs objections.

M. de Talleyrand voulait qu'on formât une assemblée générale de tous les plénipotentiaires présents au congrès; les alliés rejetèrent cette proposition. Il fut décidé qu'on formerait un comité dirigeant composé des huit puissances signataires du traité de Paris. L'Espagne fut donc admise dans le comité, et le congrès s'ouvrit le 1er novembre 1814.

Le choix fait par Ferdinand VII d'un représentant au congrès de Vienne porta sur l'homme le moins propre à discuter les intérêts si compliqués et si délicats que les hommes supérieurs de l'Europe, réunis au congrès de Vienne, avaient mission de régler. Don Pedro Gomez de Labrador manquait des qualités nécessaires à l'accomplissement de la tâche diplomatique qui lui était confiée. D'un caractère hautain et susceptible, prenant la suffisance des manières pour la véritable dignité, il ne tarda pas à blesser les membres les plus influents du congrès; il contribua par l'âpreté de ses manières à empirer la position de l'Espagne au congrès de Vienne, où elle fut traitée sans la moindre considération, en dépit des services éminents qu'elle avait rendus à la coalition contre la France.

L'Angleterre demanda au plénipotentiaire espagnol s'il y avait lieu d'espérer que le roi d'Es-

pagne consentirait à abolir immédiatement la traite des noirs. Sur la réponse de M. Labrador qu'il serait bien difficile que cette mesure fût adoptée sans un délai de huit années au moins, l'Angleterre et les autres puissances se réservèrent d'employer les voies de négociation pour engager l'Espagne à restreindre ce terme. Le 8 février 1815, les huit puissances arrêtèrent en principe l'abolition de la traite, sauf faculté à chaque puissance de déterminer l'époque où devait cesser ce trafic.

Le Portugal réclama la restitution d'Olivença et de son district cédés par le traité de Badajoz de 1801 ; l'Espagne rejeta cette demande de la cour de Lisbonne. Le congrès, reconnaissant la justice de la réclamation du Portugal, s'engagea par l'acte général du 9 juin à employer, dans des vués de conciliation, ses efforts les plus efficaces pour que le territoire réclamé fût restitué aux Portugais; mais ces derniers, fatigués de la résistance des Espagnols, occupèrent Monte-Video et la colonie du Saint-Sacrement en compensation d'Olivença.

Quand la nouvelle du débarquement de Napoléon à Fréjus parvint à Vienne, les puissances signataires du traité de Paris votèrent à l'unanimité une déclaration par laquelle Napoléon était

placé hors des relations civiles et sociales. Le plénipotentiaire espagnol signa cette déclaration. Un nouveau traité d'alliance fut conclu par les puissances alliées, le 25 mars 1815, à Vienne. La cour de Madrid y donna son adhésion, à condition qu'elle serait admise dans le traité et dans les actes subséquents comme partie principale. Cette prétention ayant été rejetée, elle fit des dispositions militaires séparées; mais elle ne put parvenir à rassembler un faible corps d'armée et à se porter sur les frontières de France qu'après la capitulation de Paris.

Après avoir pris les mesures les plus vigoureuses pour envahir la France, le congrès de Vienne recommença ses travaux. La cour de Madrid reprit la négociation relative aux droits de l'infant Don Charles-Louis, fils de Louis Ier, sur la Toscane. M. Labrador avait remis, le 22 novembre 1815, au prince de Metternich, une note où se trouvait établie d'une manière nette et précise la justice des réclamations faites par l'Espagne. M. Labrador s'étant ouvert de nouveau à ce sujet avec peu de ménagement à M. de Metternich, ce ministre coupa court à toute discussion ultérieure par ces paroles : « L'affaire de la Toscane « n'est pas un objet de négociation, mais un su- « jet de guerre. » Il ne restait plus à l'Espagne

qu'à se soumettre; elle se soumit. L'infant Don Charles-Louis, au lieu des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, dont la réversibilité lui fut accordée après la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, fut trop heureux d'accepter en attendant la principauté de Lucques avec une indemnité de 500 mille livres de rente payables jusqu'au moment où il prendrait possession du duché de Parme.

Lors de l'acte général du 9 juin 1815 qui mit fin aux travaux du congrès, le plénipotentiaire espagnol refusa d'y donner son adhésion. Cette faute couronna toutes celles qu'on avait commises dans des circonstances aussi importantes. Le premier intérêt de l'Espagne était de continuer à faire partie du congrès; elle pouvait atteindre ce but en signant, sauf réserve en ce qui concernait le duché de Parme et la cession d'Olivença. Don Pedro Gomez Labrador, entraîné par son caractère intraitable, préféra s'abstenir, et, par un refus blessant quant à la forme et impuissant quant au fond, il exclut l'Espagne de toute participation aux négociations qui établirent le nouveau droit public de l'Europe.

Après vingt-cinq années d'une lutte malheureuse, l'Europe entrevit enfin l'aurore d'une paix universelle. Certes, l'Espagne pouvait à bon droit se glorifier de la part qu'elle avait prise à ces

grands événements. Depuis 1667, elle subissait la fatale condition du *væ victis*, que la France, sa fortunée rivale, lui imposait dans toute sa rigueur. Les pertes territoriales de l'Espagne surpassaient celles des puissances les plus maltraitées par la France. Si l'Espagne eût été dirigée par un gouvernement doué d'une intelligence médiocre et d'une apparence de dignité, elle eût fait valoir avec succès ses droits à un accroissement de puissance et de territoire ; tout au moins elle eût obtenu des compensations réelles aux sacrifices héroïques faits à la cause générale. Mais on songeait bien à Madrid à l'honneur et aux intérêts de la nation, et à rétablir l'influence de l'Espagne au dehors ! Ferdinand VII, absorbé par la réaction intérieure contre tous ceux qui avaient relevé le nom espagnol de l'abaissement où l'avait réduit le gouvernement antérieur à 1808, se préoccupait de torturer les hommes qui lui avaient conservé la couronne, et croyait n'avoir plus rien à faire pour sa propre dignité ni pour le bonheur de son royaume.

Sous le règne de Ferdinand VII, les rares transactions diplomatiques de quelque importance qui eurent lieu se ressentent de l'état de faiblesse, d'anarchie et d'incapacité de ce gouvernement si violent à l'intérieur.

Dans un traité du 15 août 1817, signé avec le roi de Naples, Ferdinand VII fit abandon de tous les avantages qui existaient encore en faveur des Espagnols.

Puis vint l'inqualifiable traité avec la Russie pour la vente de quelques vaisseaux. Conduits à Cadix par l'amiral russe Muller, ils se trouvèrent être hors de service; ils n'en furent pas moins reçus et payés. L'empereur Alexandre, honteux des réclamations qui s'élevèrent contre les vaisseaux livrés à l'Espagne, fit cadeau de trois frégates. Cet ignoble marché, l'œuvre de la camarilla, fut, dit-on, très profitable à ceux qui le conclurent.

Le gouvernement brésilien avait occupé militairement la place de Monte-Video, dont il avait chassé les indépendants de Buenos-Ayres. Il offrit à l'Espagne de la mettre en possession de cette colonie, demandant le remboursement des frais d'occupation. L'affaire fut portée à Paris, à l'arbitrage de cinq grandes puissances. Le gouvernement de Madrid apporta, dans la discussion de ses intérêts, une telle incapacité, que les puissances médiatrices déterminèrent que Monte-Video resterait provisoirement au Portugal.

Par un traité du 22 février 1819, l'Espagne cède aux États-Unis les deux Florides, et le 17 février

1834 elle signe un nouveau traité d'indemnité aux États-Unis, dont les réclamations se montaient à des sommes considérables.

Reste enfin l'intervention de 1823. L'intérêt que la Restauration affecta de témoigner à Ferdinand VII ne fut que le prétexte de cette invasion; le véritable but fut d'y rétablir la domination française, chimère que tous les gouvernements de la France sont condamnés à poursuivre. J'ai, dans cet ouvrage, répondu à M. de Châteaubriand. Je n'y reviendrai pas, mais le résultat a prouvé que la Restauration échoua dans la réalisation de ce rêve d'influence matérielle, comme Napoléon et Louis XIV y avaient échoué.

Survivant à la Restauration qu'ils représentent, les écrivains, les orateurs légitimistes viennent à chaque occasion renouveler leurs regrets de ne pas voir l'Espagne sous la domination française. Ils proclament Don Carlos le représentant des intérêts de la France[1]. Si le fait était vrai, il suffirait à lui seul pour justifier, à défaut d'autres titres, l'expulsion de Don Carlos. Le souverain d'une grande nation réduit au rôle de représentant d'une puissance étrangère, serait un être

[1] Discours de M. de Dreux-Brézé à la chambre des pairs, le 6 janvier 1840.

avili et méprisable, et une calamité pour le pays sur lequel il régnerait. Les légitimistes, qui se montrent si susceptibles en face de l'Angleterre quand il s'agit de la grandeur de la France, devraient bien nous permettre de vouloir conserver notre nationalité. « La prépondérance de la France et « de l'Angleterre sur la Péninsule, disait M. de « Dreux-Brézé à la chambre des pairs, le 6 janvier « 1840, ne saurait être l'objet d'un partage entre « ces deux puissances; l'Espagne doit être *française* « ou *anglaise*. »

C'est pour échapper à ces funestes influences, c'est pour démentir ce blasphème, que nous avons chassé Don Carlos, que nous avons fait une révolution. C'est pour n'être ni Français ni Anglais, mais noblement Espagnols, que nous avons reconquis notre ancienne loi de succession et nos libertés. Nous les consoliderons malgré les efforts de tous les absolutistes du monde.

Le peuple français, libre et grand, a généreusement applaudi à notre résurrection politique, répudiant ces traditions d'une politique surannée. Il veut, nous voulons l'alliance des peuples; celle de l'Espagne et de la France est une loi de nature, il faut qu'elle s'accomplisse pour le bonheur des deux nations. Il n'est pas un seul Espagnol qui ne l'appelle de tous ses vœux. Unis, les deux peuples

pourront dire : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Alors le mot sera vrai ; mais un peuple opprimé ne forme pas d'alliance, on le vend, on l'achète. Tel a été le sort de l'Espagne depuis un siècle et demi.



De la Question politique Etrangère.

CHAPITRE PREMIER.

Le Traité de la quadruple alliance. — La France.

Lorsqu'en 1830 la France, répondant à une provocation téméraire, éleva la dynastie régnante sur le trône qu'elle occupe, le contre-coup de cet événement immense brisa la sainte-alliance et divisa l'Europe en deux systèmes bien distincts, représentés, l'un par l'union des puissances du Nord proclamant le pouvoir absolu des rois, l'autre par l'alliance des peuples émancipés. Les conférences de München-Gratz, en 1833, où n'assistèrent que les trois grands souverains du Nord, produisirent une nouvelle coalition entre eux, dont la contre-partie fut le traité de la qua-

druple alliance conclu l'année suivante. Ce traité eut pour but de rétablir l'équilibre des forces entre les deux grandes associations qui scindent l'Europe en deux régimes politiques entièrement opposés. Un contre-poids était devenu nécessaire, il était *quelque chose* pour les puissances du Nord.

L'origine du traité fut évidemment une pensée péninsulaire, conçue au bruit du canon libérateur qui tonnait en Portugal. Le gouvernement espagnol, menacé dans son existence par le séjour de Don Carlos à Lisbonne, offrit sa coopération pour expulser les deux prétendants du territoire portugais. L'Angleterre donna son acquiescement à la jonction des forces militaires de ces deux nations, intéressées et engagées dans une même lutte. Les choses ainsi réglées, l'armée espagnole, sous les ordres du général Rodil, franchit la frontière portugaise. C'est alors que le gouvernement anglais eut la pensée de faire un traité entre les trois puissances pour l'expulsion de Don Carlos et de Don Miguel.

La France ne fut pas appelée dans l'origine à faire partie de cette ligue : elle en témoigna son mécontentement. Cette réclamation, qui honorait la cause de la liberté, fut reçue avec empressement ; devenue partie contractante du traité de la

quadruple alliance, la France le signa, *car il n'était rien pour elle*.

La première sanction donnée à ce traité fut le triomphe de la reine de Portugal et l'éloignement des deux princes qui se rattachaient à la politique des souverains du Nord, sinon par leur caractère et leur mérite personnel, au moins par la conformité de leurs principes. L'Espagne était accourue au secours de son alliée, et sa franche coopération avait été d'autant plus grande et d'autant plus généreuse, qu'elle en supporta tous les frais. L'absurde capitulation d'Évora-Monte sauva les deux prétendants pris dans un même filet sous la main du général Rodil.

Don Carlos conduit en Angleterre eut bientôt quitté ce pays. Il traversa la France, se rendit en Navarre et se mit à la tête d'une insurrection toute locale. La révolte, l'absolutisme et le brigandage se servirent de sa personne comme d'un drapeau.

Par cette résolution inattendue, Don Carlos bravait ouvertement les puissances signataires du traité de la quadruple alliance; elles comprirent la nécessité d'ajouter aux stipulations du 22 avril 1834 les articles additionnels du 18 août, articles dont l'expérience vint bientôt démontrer l'inefficacité

Le traité de la quadruple alliance fut donc une inspiration de l'instinct naturel de conservation, en présence d'un péril commun. Les préliminaires d'une négociation furent signés; on leur donna le nom de traité. On dirait que la nécessité d'une démonstration prompte, hardie et publique des principes politiques qui unissaient les quatre puissances constitutionnelles était si urgente au moment où le représentant des principes contraires mettait le pied sur le sol de la Navarre, qu'elle ne permettait pas de régulariser les stipulations qui allaient former un nouveau droit public entre les signataires.

Quand ce premier moment d'embarras et de surprise fut passé, on commença à calculer l'importance et la gravité des engagements, et dès-lors on eut recours à mille interprétations : on recula devant les conséquences rationnelles et naturelles du traité, qui ne fut publié que six mois après sa signature.

De là ces discussions éternelles, en France principalement, sur le traité de la quadruple alliance. On a vu d'un côté des hommes politiques de cette nation généreuse se livrant à l'analyse scrupuleuse de l'esprit du traité, et ne pouvant admettre qu'un pacte aussi solennel n'impose aucune obligation aux parties contrac-

tantes, tandis que les ministres se renfermaient dans la lettre morte du traité. Le cabinet de Madrid a passé des années entières en vaines dissertations, tantôt demandant ce qu'à coup sûr le traité ne renfermait pas, tantôt l'interprétant au gré des convenances ministérielles. Personne à Madrid n'a su comprendre que pour donner au traité une base politique solide il fallait le faire reposer sur les intérêts matériels des deux nations !

Il est prodigieux que pas un ministre espagnol ne se soit avisé de penser que les gouvernements ne peuvent et ne doivent jamais se laisser entraîner par des élans de sympathies toujours fugitives et passagères, et que les alliances internationales doivent être cimentées à la fois par des liens politiques et par les avantages bien entendus des peuples. De quel droit une nation exigera-t-elle d'une autre qu'elle s'impose des sacrifices réels sans lui offrir en même temps une juste compensation ? Plus que tout autre peuple, l'Espagne devait trouver dans sa propre histoire les leçons d'une triste expérience ; les traités et les pactes de familles, les engagements pris par ses rois, lui ont souvent coûté cher, parce que le bien-être et les avantages matériels du pays n'étaient pas l'objet et le but de ces engagements.

Je m'expliquerai plus tard sur le système de l'intervention ; mais, tout en le laissant pour à présent de côté, je dois dire que la politique française à l'égard de l'Espagne, et comme conséquence du traité de la quadruple alliance, n'eut pas la décision et la grandeur que semblaient exiger de la France et son honneur blessé par les provocations indirectes des puissances absolutistes si prodigues de sympathies, de secours, de subsides envers Don Carlos, et même son intérêt d'avenir que le triomphe du prétendant aurait gravement compromis.

Est-il même nécessaire d'invoquer les intérêts? La France n'était-elle pas en quelque sorte obligée de réparer envers l'Espagne les deux violences de 1808 et de 1823? L'Espagne ne pouvait-elle pas demander à l'histoire la preuve de son invariable fidélité aux engagements politiques, même quand leur exécution tournait à son détriment?

Ainsi lorsque l'Espagne, entraînée par le pacte de famille, prenait une part active à la guerre désastreuse de 1765 contre l'Angleterre, s'agissait-il de ses intérêts? Évidemment non! Mais elle obéit à la sainteté des engagements qu'elle avait acceptés. Lorsqu'aux termes de ce même pacte de famille l'Espagne épousa la cause de la révolution

américaine, la vit-on préoccupée de ses propres intérêts? Le mémoire célèbre du comte d'Aranda, ministre de Charles III, est là pour répondre. L'habile ministre prédisait à son souverain, avec une cruelle prescience, que la protection accordée à l'insurrection des colonies anglaises aurait, dans un avenir prochain, pour résultat infaillible l'émancipation de toutes les colonies espagnoles de l'Amérique. Le temps s'est chargé d'accomplir cette prédiction.

Louis XVI alla plus loin que son prédécesseur; il engagea les soldats du roi d'Espagne dans cette guerre, sans sa participation, sans même l'en prévenir [1], et Charles III fit taire toute considération d'intérêt et de dignité devant l'obligation, bien plus puissante à ses yeux, de l'observation religieuse des traités qui l'attachaient à la fortune de la France.

Nous demanderons enfin si c'était pour des intérêts nationaux qu'à Trafalgar l'Espagne, martyre de la foi des traités et victime de l'imprudence avouée d'un amiral français, vit périr sa marine tout entière? Nous demanderons ce que l'armée de La Romana allait défendre à l'île de Fionie,

[1] Nous donnons l'opinion du roi Charles III lui-même. (Voir ci-dessus, chapitre V, page 202.)

où pour prix de ses valeureux services on voulut la retenir prisonnière? Dans l'une et l'autre circonstance, l'Espagne subissait avec résignation le sort rigoureux que l'impéritie et la faiblesse de son gouvernement lui imposaient, mais que l'honneur et le respect religieux des traités lui commandaient d'accepter.

Je suis d'autant plus à l'aise pour exprimer mon opinion sur la politique générale adoptée par la France, que j'ai combattu sans relâche, et avec toute l'ardeur dont je suis capable, la pensée d'une intervention armée. Je l'ai déjà dit autre part [1], et je le répète ici : à mon avis, rien de plus funeste aux deux pays : à la France, parce que, à moins d'agir résolument, il lui était impossible de prévoir les conséquences d'une détermination si grave, et que son gouvernement, embarrassé déjà vis-à-vis de l'étranger de la révolution qui lui avait donné l'existence, n'était pas assez fort pour entreprendre au dehors une campagne décisive contre l'absolutisme ; à l'Espagne, parce qu'elle se mettait à la discrétion de son alliée ; à toutes deux enfin, parce que l'intervention armée d'une nation étrangère tue la nationalité et la liberté, et forme un précédent funeste. Loin de résoudre par ce moyen un pro-

[1] *L'Espagne et ses révolutions.* 1833.

blème national, on ajourne les questions sans rien créer pour l'avenir des principes. Je n'en veux d'autre preuve que l'intervention de 1823; celle-là, il faut le reconnaître, fut sans réticence: on déclara la guerre au gouvernement constitutionnel, on l'attaqua sans hésitation. Pendant cinq années consécutives des baïonnettes françaises entourèrent le trône chancelant de Ferdinand VII. Eh bien! qu'a produit de durable cette intervention criminelle? Qu'en reste-t-il? Rien, que des larmes de sang, les douleurs qu'elle a coûtées à l'élite de la nation espagnole, et le triste souvenir de tant de malheurs. J'ai donc toujours repoussé l'intervention armée de la France comme funeste, comme inutile, car j'avais foi dans le triomphe de la cause nationale. Je voyais la victoire assurée dès que les moyens de l'obtenir, qui existaient réellement, seraient au pouvoir d'hommes habiles. Je ne pouvais me soumettre à cette humiliation volontaire, moi qui avais combattu les armes à la main l'intervention de 1823 et qui maudis encore le parti apostolique d'avoir attiré cette honte sur ma patrie. Je ne pouvais vouloir en 1835 ce qui m'avait paru dégradant pour mon pays en 1823.

Mais après avoir exprimé le blâme que mérite à mon avis la politique adoptée par le gouverne-

ment français, blâme qui ne consiste pas jusqu'à lui reprocher d'avoir refusé son intervention, que je n'ai jamais voulue, et dont je le remercie de s'être abstenu, il me sera permis de le défendre d'une accusation qui a été souvent élevée contre lui en Espagne et en France, et qui n'en est pas moins injuste et sans aucun fondement.

On a prétendu de tous côtés que le gouvernement français avait leurré celui de Madrid d'un espoir d'intervention ou de coopération active qui s'évanouissait à mesure que la réalisation lui en était demandée. Ceci est une erreur matérielle; jamais les ministres français n'ont joué ce rôle de duplicité et d'ignoble supercherie. Le refus d'intervention a été constant, clair, positif et sans la moindre ambiguité. Si quelques hommes en Espagne se sont vantés de pouvoir obtenir cette concession, si pour aider au triomphe de leur parti ils ont fait entrevoir des espérances qu'ils savaient mensongères, abusant de leur position pour faire croire à des confidences qu'ils n'avaient pas reçues, ou qu'ils pouvaient avoir reçues dans un sens entièrement opposé; la faute et la honte de ces mensonges calculés appartiennent exclusivement à leurs auteurs. Mais les ministres français n'ont jamais été complices officieux ou officiels de ces basses intrigues, d'au-

tant plus coupables qu'elles avaient un plein succès. Tant le besoin de la paix aveuglait les Espagnols sur les probabilités de ces vaines espérances !

Or, comme la triste réalité ne tardait pas à se manifester, il en résultait deux conséquences très fâcheuses : la première était le découragement qui, s'emparant de tous les esprits crédules, devenait contagieux et faisait désespérer de l'avenir ; la seconde était de faire concevoir au peuple des méfiances injustes et des antipathies violentes contre la France, dont le gouvernement était accusé de perfidie, alors qu'il n'accordait pas ce qu'on disait mensongèrement avoir été promis par lui.

On a dit aussi que les ministres français sympathisant avec le parti soi-disant modéré, et n'ayant que des répugnances pour l'autre parti, la politique suivie à l'égard de l'Espagne a été soumise à l'influence de ces sentiments divers. C'est encore une erreur, quant aux résultats. Je ne doute pas qu'on se soit montré prodigue de préférences de formes pour les premiers, mais là s'est bornée toute la différence. Le cabinet français s'est montré constant dans sa politique avec tous les ministres espagnols, et jamais il ne s'est laissé influencer par des questions de personnes. Il y a

plus : comme le parti prétendu modéré est celui qui a caressé avec une aveugle persévérance l'espoir d'une intervention ou d'une coopération, c'est lui seul qui l'a demandée, c'est lui seul qui a subi le refus de la France. Quant au parti contraire, soit qu'il eût plus d'orgueil national ou qu'il ne comptât pas sur des sympathies personnelles, soit enfin qu'il connût bien que la politique de la France sur la question d'intervention était immuable, jamais ce parti n'a demandé ce qu'il savait ne pas pouvoir obtenir ; il ne s'est jamais exposé à un refus. Ce fait est important à constater. Entre les accusations passionnées que les partis sont dans l'habitude de se renvoyer les uns aux autres, on n'a pas manqué de dire que la présence des hommes du progrès dans les conseils de la reine-régente a été un obstacle à la pacification du pays, parce que la France, répudiant leurs principes politiques, ne leur avait pas accordé son intervention, qu'elle offrait à des hommes d'un autre parti. Or, je prouverai que les refus les plus solennels ont été signifiés à ceux-là mêmes dont devait dépendre l'intervention, suivant leur dire, et que si la politique du cabinet français n'a été ni large ni généreuse, elle n'est du moins jamais descendue à une misérable question de noms propres.

C'est en mai 1835 que pour la première fois le cabinet de Madrid songea à une intervention française. Les premières ouvertures en furent faites officieusement le 22 mai à M. Thiers dans un dîner que ce ministre donnait au duc de Frias, alors ambassadeur d'Espagne à Paris. M. Thiers parla de forces navales, de la légion étrangère, du recrutement de quelques milliers de Polonais que la France devait équiper et armer ; il alla jusqu'à promettre de l'argent, mais repoussa toute idée d'intervention. Aussi, dès le 28 mai, le duc de Frias, qui déjà en avait parlé à M. le duc de Broglie, fit-il savoir à son gouvernement qu'il ne fallait pas se flatter d'une intervention française.

Cette dépêche se croisa avec celles de M. Martinez de la Rosa des 19 et 20 mai : elles enjoignaient au duc de Frias de demander l'intervention de la France, qui aurait occupé la Navarre et les provinces basques. M. Martinez de la Rosa envoyait même la minute de la note qui devait être passée à ce sujet ; il était toutefois recommandé au duc de ne présenter la note qu'après avoir surmonté toutes les difficultés qu'on lui opposait.

Le 28 mai, M. de Frias présenta à M. de Broglie un long *memorandum*, demandant l'entrée en Espagne de vingt à trente mille Français.

Le 30, il demanda de nouvelles instructions à son gouvernement par suite de la froideur du cabinet français, froideur qui se traduisit bientôt par un refus positif de coopération, que M. de Frias fit connaître à sa cour[1]. Dans une autre dépêche[2], il rendit compte d'une conférence avec le président du conseil, qui lui avait lu les réponses du cabinet anglais aux trois grandes questions posées par le ministère français[3].

1° L'Angleterre croit-elle que le moment d'une coopération armée, demandée par l'Espagne, soit venu ?

Réponse. — Non, le moment n'est pas venu.

2° Le *casus fœderis*, comme conséquence du traité de la quadruple alliance, est-il applicable à la circonstance présente ; l'Angleterre voudra-t-elle coopérer ?

Réponse. — Le cas de devoir nécessairement coopérer n'étant pas venu, l'Angleterre ne peut y prendre part.

3° Dans le cas d'une intervention, l'Angleterre se rendra-t-elle responsable *in solidum* avec la France, des conséquences qui pourraient s'ensuivre ?

[1] Dépêche du 6 juin.
[2] *Id.* du 8 juin.
[3] *Id.* du 9 juin.

Réponse. — Le cas de devoir nécessairement coopérer n'étant pas venu, et par conséquent celui du *casus fœderis* non plus, l'Angleterre n'a pas à s'expliquer ; mais si la France jugeait convenable de se rendre aux vœux du gouvernement espagnol, l'Angleterre n'y mettrait aucun obstacle.

Il était évident que ces réponses de l'Angleterre devaient corroborer la répugnance qu'éprouvait le cabinet français à toute intervention. Aussi M. de Broglie se hâta-t-il de faire savoir à l'ambassadeur espagnol que, la France devant se conformer à la résolution de l'Angleterre, le conseil avait décidé qu'il n'y aurait ni intervention ni coopération [1]. Pour adoucir un refus si formel, on offrit la légion étrangère, le recrutement en France et des forces navales ; mais on évita de se prononcer sur ce que ferait la France si les carlistes venaient à s'emparer d'un port ou d'une place forte. M. de Broglie se réserva d'en parler au conseil des ministres.

Pendant que ces négociations se suivaient à Paris, M. Martinez de la Rosa réitérait ses ordres pour la demande de coopération, d'autant plus vivement que le 1er juin il avait eu une confé-

[1] Dépêches du duc de Frias du 8 juin.

rence avec M. de Rayneval, qui lui déclara avoir fortement appuyé sa demande auprès du gouvernement français[1].

Les avis de l'habile représentant de la France à Madrid ne produisirent aucun effet sur l'esprit des membres du conseil. M. de Broglie réitéra son refus, tout en disant qu'il ne préjugeait pas l'avenir[2], et le 11 juin le refus d'intervenir fut arrêté en conseil[3], sur la réponse de l'Angleterre aux questions qui lui avaient été posées. Toutefois les efforts de M. Thiers parvinrent à obtenir que ce refus serait motivé, et qu'il ne serait pas absolu. Une partie du cabinet ne voulait intervenir qu'avec l'Angleterre ; M. Thiers, dans tous les cas ; il alla jusqu'à offrir sa démission si on ne motivait pas le refus qu'on signifiait à l'Espagne. La crainte d'une dissolution de cabinet arracha cette concession.

Il fut question à cette époque d'une menace des puissances du Nord d'occuper le duché de Luxembourg si la France intervenait en Espagne. Il serait difficile d'affirmer la réalité du fait, et s'il eut quelque influence sur la résolution du

[1] Dépêche de M. Martinez de la Rosa, du 2 juin.
[2] Dépêche du duc de Frias, du 9 juin.
[3] *Idem*, du 12 juin.

cabinet français; quoi qu'il en soit, le refus d'intervention ou de coopération fut communiqué au cabinet de Madrid.

Dans l'intervalle, M. Martinez de la Rosa avait donné sa démission de président du conseil, ministre des affaires étrangères, succombant sous le double poids de sa position intérieure et de cet abandon de la France qu'il n'avait pas su prévoir.

Il fut remplacé par M. de Toreno.

Nullement découragé par l'échec de son prédécesseur, le nouveau ministre se hâta d'ordonner au duc de Frias, le 9 juin, de renouveler la demande de coopération, en se conformant aux instructions arrêtées par M. Martinez de la Rosa. Le 13 juin les mêmes ordres sont réitérés.

Le duc de Frias, mieux au fait des véritables dispositions des ministres français, plus à même de juger les résultats d'une pareille demande, plus soucieux enfin de l'honneur national, suspend d'abord l'exécution des ordres qui lui viennent de Madrid. Le 16 juin il démontre l'inutilité d'une demande d'intervention, et le 20 il refuse de la présenter. Dans la première dépêche, le duc de Frias expose toutes les raisons qu'il y a de s'abstenir, avec un sentiment fort honorable et poussé bien loin. Blessé au cœur par les disposi-

tions peu bienveillantes du gouvernement français, à tout jamais immuable dans sa première résolution, le duc de Frias conseille à sa cour de ne plus prendre conseil que des circonstances, d'en appeler à l'élan national pour effrayer la France, dût-il en coûter des perturbations dans l'ordre public par ce réveil des passions politiques contenues jusqu'alors dans le cercle étroit du statut royal. Du reste, l'ambassadeur espagnol n'avait pas caché le sens de sa correspondance à M. de Broglie. Elle fut mal accueillie par M. de Toreno, qui témoigna son mécontentement et l'éloignement que lui inspirait le système proposé par M. de Frias, à qui il ordonnait de s'en tenir à ses instructions[1].

Le modérantisme de M. le duc de Frias et ses opinions contre-révolutionnaires sont assez connus ; il faut croire que l'accueil glacial que reçurent aux Tuileries ses demandes de secours lui arracha cette velléité de mouvement national, que M. de Toreno apaisa d'une parole. Toutefois il faut rendre justice à M. de Frias : il n'entretint à aucune époque les illusions du cabinet de Madrid, et sa correspondance ne permet pas le plus léger doute sur l'irrévocable détermination du ca-

[1] Dépêche du 29 juin.

binet français, qui, de son côté, l'exprima à l'ambassadeur espagnol en toute occasion avec une rude franchise. Mais ni les déclarations de la France, ni les sincères avertissements du duc de Frias à Paris, ne pouvaient arracher M. de Toreno à son étrange préoccupation sur l'avenir de cette question, et le 16 juin, pour la troisième fois, il intime de nouveau l'ordre de poursuivre la demande de coopération, argumentant fort au long sur le droit qu'avait l'Espagne d'exiger cette mesure, et se résignant, faute de mieux, à accepter la légion étrangère, qui serait portée à dix ou douze mille hommes et plus, par l'enrôlement d'hommes armés et équipés par la France. Malgré cet *ultimatum*, M. de Toreno n'abandonnait pas l'espoir d'une intervention, et toutes ses dépêches décèlent la volontaire et déplorable obstination avec laquelle il poursuivait cette pensée.

Le 25 juin, M. le duc de Frias, obéissant à regret à des ordres supérieurs, se crut obligé de passer au gouvernement français une note par laquelle il acceptait au nom de l'Espagne les conditions exprimées plus haut. Il demandait en outre l'envoi de forces navales et la solde de la légion étrangère pendant les premiers mois de son entrée en Espagne.

La réponse ne se fit pas attendre : le duc de

Broglie se hâta d'accomplir les promesses qu'il avait faites. Dans sa note du 26 juin, il accorda tout ce que l'Espagne venait de demander ; mais afin d'éviter toute fausse interprétation sur des concessions aussi importantes et sur l'empressement qu'il mettait à y souscrire, M. de Broglie, avec sa loyauté habituelle, eut soin de rappeler dans sa note : « Que le gouvernement français « avait eu déjà bien souvent l'occasion de s'ex- « pliquer sur la véritable portée du traité du « 22 avril, et d'établir qu'en s'engageant à con- « courir autant qu'il dépendrait de lui à la paci- « fication de la Péninsule, il avait entendu et en- « tendait encore se réserver pleinement, et sans « restriction ni modification, le droit qui lui ap- « partient d'apprécier, dans son propre intérêt et « dans celui de l'Espagne, la convenance et l'op- « portunité des divers moyens qui pourraient « être propres à ce but. »

Ce langage clair et précis, M. de Broglie l'a tenu sans jamais varier, et dans la ligne de politique adoptée par lui, ses actions ont toujours été aussi sincères que ses paroles. Il voulait certainement le triomphe de la cause constitutionnelle, et désirait y contribuer dans les limites que, suivant son opinion, les événements imposaient à la France. On peut ne pas approuver cette poli-

tique étroite, mais on doit convenir en même temps que, le principe une fois posé, M. le duc de Broglie n'a jamais donné un aliment trompeur aux chimères du cabinet de Madrid.

Quelques-uns de ses collègues n'étaient peut-être pas aussi bien disposés en faveur de l'Espagne, car la légion étrangère ne fut jamais augmentée, les enrôlements devinrent bientôt illusoires, et M. le ministre de la guerre, le maréchal Maison, comme celui des finances, M. Humann, furent loin de seconder les efforts de M. le duc de Broglie : peut-être aussi la légion étrangère ne fut-elle accordée que pour contrebalancer l'effet de l'*enlistment alien bill,* que venait d'autoriser l'Angleterre pour la formation d'une légion auxiliaire britannique. A en juger par la correspondance officielle du duc de Frias, il n'eut pas toujours à se louer du bon vouloir et même de la politesse du maréchal Maison, avec lequel l'ambassadeur ne voulut plus avoir de rapports par suite d'une conférence qui eut lieu le 20 juillet, pour l'armement de deux bataillons de chasseurs.

On voit par tous ces détails que, dès les premières négociations sur le sens et sur la portée du traité de la quadruple alliance, la France a rejeté sans hésiter toute interprétation qui pouvait l'en-

traîner à intervenir ou à coopérer directement et à main armée dans les affaires intérieures de l'Espagne, et qu'il a fallu de la part du cabinet de Madrid un aveuglement bien puéril et une mollesse bien coupable, pour se traîner ainsi aux pieds de l'étranger, au lieu d'appeler énergiquement aux armes la nation luttant contre une poignée de rebelles. Pour expliquer cette étrange et gratuite aberration de tout orgueil personnel et national, il faut pénétrer dans la pensée intime du ministère espagnol. En sollicitant avec une si humiliante obstination l'intervention étrangère, le cabinet de Madrid avait autant et plus en vue son triomphe sur le parti libéral que sur les carlistes; il voyait dans les troupes françaises plus encore un moyen de comprimer l'opinion publique, fortement agitée, qu'un moyen d'en finir avec la *faction*; et comme l'opinion générale se prononçait chaque jour plus vivement contre le système du ministère, celui-ci, ne pouvant s'adresser au pays pour combattre les ennemis de la liberté, puisqu'on refusait de lui en accorder les moyens à moins de certaines conditions et concessions qu'il ne voulait pas subir, ne voyait de salut que dans des secours venus du dehors. Le ministère avait raison de se croire impopulaire; il pressentait le sort qui lui était réservé et tentait de le

conjurer. Les craintes du ministère espagnol ne tardèrent pas à se réaliser, et le soulèvement unanime des provinces contre M. de Toreno vint lui prouver qu'on ne gouverne pas un pays, au milieu des méfiances qu'on a eu le malheur d'inspirer, par une politique réactionnaire au-dedans et sans dignité au-dehors.

Il y a des coïncidences malheureuses entre nations voisines qui, plus qu'on ne le pense peut-être, ont une influence funeste sur les relations politiques.

En 1820, l'assassinat du duc de Berry coïncida avec le mouvement insurrectionnel de l'Espagne contre le pouvoir tyrannique de Ferdinand VII. A cette époque, il y eut une réaction violente du royalisme contre les libéraux. On accusa l'esprit d'innovation d'avoir provoqué cet attentat. La presse, les idées libérales devinrent aux yeux de certaines gens responsables du crime de Louvel, et les événements dont l'Espagne était le théâtre durent être regardés comme un fait odieux et punissable. Je ne doute pas que cette coïncidence n'ait contribué à faire englober la constitution proclamée en Espagne dans l'anathème dont on se hâta de frapper la liberté en France, et que cette funeste impression du moment n'ait été le point de départ de la politique adoptée par

Louis XVIII à l'égard de la révolution de la Péninsule. D'abord malveillante, cette politique devint plus tard hostile, et se dénoua par l'invasion de 1823.

J'ai dit comment la France a constamment interprété le traité de la quadruple alliance; cependant cette résolution ne devint peut-être irrévocable que par la funeste coïncidence entre l'attentat de Fieschi et le soulèvement des juntes. Il faut se reporter à cette époque pour bien saisir la solidarité qu'on s'efforça d'établir entre ce forfait et les écarts de la liberté. En France, on étendit sur la presse, sur le jury, la solidarité du crime du 28 juillet, et les lois de septembre furent présentées comme le palladium de la société, dont les ministres semblaient ne pouvoir plus répondre, si les chambres ne votaient les lois exceptionnelles qu'ils sollicitaient.

Dans cette disposition d'esprit, les ministres français durent considérer le soulèvement des provinces espagnoles comme un de ces symptômes alarmants qu'ils avaient dépeints avec les plus sombres couleurs dans leurs discours sur les lois de septembre. Dès lors, ce qu'on avait résolu de négatif touchant la coopération ou l'intervention, comme mesure de prudence, devint irrévocable en haine du mouvement révo-

lutionnaire ; c'était pour le vaincre que M. de Toreno demandait l'intervention, ce fut pour le comprimer plus que jamais en France, que le ministère du 11 octobre concentrait toutes ses forces et renonçait à élargir le cercle de sa lutte avec les révolutions. Il lui sembla que c'était bien assez d'avoir à combattre en France, sans aller guerroyer en Espagne pour soutenir un ministre que l'insurrection allait vaincre.

La question d'intervention entre la France et l'Espagne a donc toujours été dominée par des considérations politiques, parmi lesquelles la guerre des carlistes n'était qu'en seconde ligne. C'est-à-dire que la France a toujours refusé d'intervenir, avec raison suivant moi, parce qu'elle a merveilleusement compris qu'on invoquait son appui, moins contre l'insurrection navarraise, que pour obtenir la domination d'une fraction du parti libéral sur une autre fraction de ce même parti. Cela est si vrai, que c'est dans les moments de conflit entre les ministres soi-disant modérés et la nation, et non dans les circonstances malheureuses de la guerre, que les demandes d'intervention ont été faites avec le plus d'instances. Je trouve à plusieurs reprises, dans les documents ministériels, cette pensée de réaction et d'appel contre l'esprit public, très

clairement indiquée. Si donc les ministères rétrogrades se sont montrés suppliants, c'est qu'ils ont toujours recherché l'intervention française dans l'intérêt de leur propre système, faute de forces suffisantes pour lutter contre leurs adversaires politiques. Ces derniers au contraire, appuyés sur la partie active et vivace de la nation, n'ont pas eu besoin de force morale venue du dehors, encore moins de forces matérielles étrangères, pour soutenir leur cause. Ils sont arrivés au pouvoir pour faire face à des mouvements insurrectionnels provoqués par leurs adversaires, ils n'ont pu être renversés que par des coups d'état.

Cette différence entre les deux partis constitutionnels qui divisent l'Espagne doit être bien appréciée, si on veut juger les événements accomplis dans ce pays avec impartialité, avec justice et non par analyse, source certaine d'erreur en ce qui concerne les affaires de la Péninsule. Le parti modéré a voulu l'intervention pour assurer sa prépondance d'abord, puis pour terminer la guerre; l'autre parti ne l'aurait supposée possible que contre les carlistes exclusivement. Il aurait redouté toute immixtion de son allié dans les affaires intérieures du pays. Les rétrogrades ne se sentaient pas assez forts pour fonder un état nor-

mal par eux-mêmes; les libéraux au contraire, marchant avec les idées nationales, comptaient assez sur leur propre influence pour tout espérer de la docilité des masses, et comprenaient que le développement successif des idées constitutionnelles était nécessaire pour paralyser l'esprit stationnaire et rétrograde qui agissait sourdement. Chez les uns il y avait plus de monarchisme; ils prétendaient en faire avec des baïonnettes étrangères; chez les autres, le libéralisme et surtout la nationalité dominaient. Je ne mets pas en doute que tous ne voulussent avec une égale sincérité le bien du pays, j'explique seulement à quelles conditions chacune des deux fractions du parti constitutionnel prétendait le réaliser.

L'effet de l'insurrection qui avait éclaté dans toutes les provinces se fit bientôt sentir dans le cours des négociations qui se suivaient à Paris. Effrayé du mouvement unanime qui réduisait l'action du ministère à l'enceinte de la capitale, M. de Toreno demanda derechef à la France l'intervention d'une manière absolue. Ce document est trop important pour ne pas le reproduire textuellement. Il démontre jusqu'à l'évidence ce que j'ai dit plus haut du but principal que le comte de Toreno se proposait d'atteindre, et que carlisme et insurrection constitutionnelle

contre son administration se confondaient pour lui dans une seule et même pensée; il demandait l'intervention française contre le danger présent d'abord, et par la même occasion contre les bandes du prétendant.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Excellence,

« J'ai reçu, par un courrier extraordinaire, la correspondance que V. E. m'a adressée le 22 de ce mois. J'y répondrai en temps opportun. Je profite aujourd'hui du départ d'un extraordinaire expédié à Londres par M. le ministre d'Angleterre pour faire savoir à V. E. combien vos dépêches n°s 569 et 571 ont mérité l'attention de S. M.

« S. M. y a vu les dispositions de S. M. le roi des Français relativement à la coopération que nous sollicitons, et elle espère que vous mettrez à profit la perplexité et les doutes qu'ont fait naître dans l'esprit du cabinet français les nouvelles alarmantes des événements qui se passent dans la Péninsule, et que vous insisterez dans vos démarches, vous fondant sur les dangers qui menacent de tous côtés l'autorité royale en Espagne.

« Les passions populaires sont déchaînées par l'audace de la faction carliste, dont le fanatisme et le système de destruction épouvantent les esprits; le parti anarchiste profite de ces circonstances, et par des séductions artificieuses égare les idées du peuple et fomente l'insubordination, persuadant à tous les hommes sans expérience que la marche du gouvernement est la cause de tous les maux qu'ils souffrent. On accuse le gouvernement d'apathie et de manque d'énergie contre les ennemis de S. M.

« Au milieu de tant de complications, le gouvernement de S. M. résiste aux attaques des deux partis, tantôt par la force (très restreinte malheureusement), tantôt par la temporisation. Il est bien déterminé à arrêter la révolution, et à soutenir les anciennes lois de la monarchie modifiées et adaptées aux besoins du temps où nous vivons, sans jamais céder de terrain à l'envahissement des principes démocratiques adoptés spontanément par tous les anarchistes de l'Europe. La conservation de ce système offre des garanties à tous les trônes, et le gouvernement lutte en Espagne contre les mêmes passions qui agitent et travaillent la société en France. Mais notre position est bien autrement désavantageuse, les forces militaires se trouvent réunies dans les provinces du nord, où la guerre sert de prétexte pour agiter les peuples.

« Quoique jusqu'à présent les perturbateurs n'aient pas réussi à intéresser les masses en leur faveur, néanmoins ils gagnent du terrain, et l'action du gouvernement, paralysée par tant d'embarras, pourrait s'affaiblir d'une manière fort désavantageuse.

« Afin de prévenir les conséquences de cet état de choses, S. M. a de nouveau recours au puissant appui d'une nation voisine, dont l'état politique présente des symptômes tout à fait analogues à ceux qui se révèlent en Espagne, pour nous prêter l'aide que nous lui demandons, et concourir avec le gouvernement de S. M. à détruire la cause de nos embarras, car la faction de Navarre vaincue, l'anarchie le serait en même temps. On consoliderait en Espagne l'autorité royale, modérée par le concours de la propriété et de l'aristocratie dans la formation des lois, ainsi que l'établit le statut royal.

« Pour prouver ce que j'avance, je citerai à V. E. les événements qui ont eu lieu récemment à Malaga, ainsi qu'à Grenade. Une poignée de séditieux, profitant de l'absence de la force armée, ont proclamé *la fatale* (malhadada) constitution de 1812, sans que le peuple sensé ait pris la moindre part à cette folle entreprise. Mais le crime reste impuni, et ce pernicieux exemple peut s'étendre et peut arracher à la couronne des concessions de nature à alarmer les trônes de l'Europe.

« Pour éviter ce malheur, S. M. met sa pleine confiance dans l'assistance de son auguste allié, et S. M. veut que V. E. fasse connaître au cabinet français combien notre situation est grave et critique;

S. M. veut que V. E. insiste sur la demande d'une coopération efficace et prompte, telle que nous l'avons déjà sollicitée.

« Que Dieu garde les jours de V. E. de longues années.

« Saint-Ildephonse, 30 août 1835.

« *Signé* COMTE DE TORENO. »

La lecture de ce document cause une douloureuse sensation, car il est toujours pénible de voir des intelligences supérieures égarées par des passions individuelles. M. de Toreno voulait sans doute servir son pays, il croyait que le bien-être de l'Espagne dépendait de la conservation du système qu'il soutenait. Mais, emporté par l'esprit de parti, il n'hésite pas à déconsidérer sa propre cause aux yeux de l'étranger. Il lui ouvre les portes de l'Espagne et déclare le pays dans une position qui n'existait réellement pas ; mais l'erreur de cette appréciation des choses était connue d'avance par le cabinet français.

Ainsi M. de Toreno établit d'abord une parité entre l'état de la France et celui de l'Espagne, pour arriver à une solidarité tout aussi peu réelle que la similitude qu'il lui plaisait d'alléguer. En France, l'émeute des rues avait cessé depuis dix-huit mois, et les inspirations du crime se ré-

vélaient par des attentats contre la personne du monarque ; en Espagne, au contraire, un soulèvement général contre le ministère embrasait toutes les provinces, sans que le nom de la reine cessât d'être prononcé avec respect, et sans qu'elle cessât même d'être invoquée comme devant seule sauver l'Espagne. Je ne parle pas des attentats contre la personne royale, ce sont des crimes inconnus parmi nous.

Le royaume entier s'était insurgé, et M. de Toreno prétendait que les séditieux ne parvenaient pas à intéresser les masses en leur faveur. Or, le cabinet français, s'il eût voulu entrer en discussion sur cette note, pouvait poser ce dilemme bien simple : ou ce sont quelques perturbateurs qui ne trouvent pas d'écho dans les masses, et comment êtes-vous assez faibles pour ne pas les châtier ? ou (ce qui est la vérité) les masses se sont soulevées, et dans ce cas comment prétendez-vous que nous allions leur imposer votre volonté ?

L'expérience a prouvé combien étaient gratuites ces craintes de concessions arrachées au trône. La couronne n'en fit d'autre que celle, toute constitutionnelle, de renvoyer son ministère. C'est la seule chose que demandât l'insurrection ; mais M. de Toreno en était arrivé à se persua-

der que le salut de l'État dépendait de lui, et tout ce qui tendait à l'éloigner du pouvoir lui semblait ébranler le trône, et par conséquent intéresser l'Europe entière.

Heureusement, comme je l'ai dit plus haut, le cabinet français refusa, parce qu'il savait jusqu'à quel point on voulait le compromettre, et peut-être aussi par suite des projets qu'il pouvait supposer avoir été concertés au congrès de Kalisch entre les souverains du Nord. M. Thiers lui-même n'hésita pas à dire à M. le duc de Frias que ce qui avait été possible quatre mois plus tôt ne l'était plus à ce moment. C'est le duc de Frias qui le déclare dans une dépêche à son gouvernement, et les sentiments politiques des ministres espagnols étaient si bien partagés par M. de Frias, que rendant compte de ses conversations, il n'hésita pas à dire à ses interlocuteurs « *qu'il préférait le trône renversé à le voir avili par* « *des concessions, parce que dans le premier cas on* « *pouvait le relever, et non dans le second*[1]. »

Obéissant aux ordres de sa cour, en date du 30 août, le duc de Frias passa au cabinet français un *memorandum* sur la nécessité d'une coopération « *pour sauver le trône attaqué par les juntes,*

[1] Dépêche du 9 septembre

« et, à son avis, ce n'était plus une question de dy- « nastie, mais de monarchie. » Quatre mois auparavant, ce même duc de Frias, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait suggéré le conseil de provoquer un mouvement révolutionnaire en Espagne.

Le cabinet français, moins alarmé que l'ambassadeur sur le sort de la dynastie et de la monarchie envers lesquelles l'insurrection se montrait profondément respectueuse, ne prit pas grand souci de ces terreurs irréfléchies. M. de Broglie fut chargé de la réponse suivante au *memorandum* de M. de Frias. Cette réponse résume le passé comme elle fixe l'avenir de tout le système politique de la France vis-à-vis de l'Espagne.

MEMORANDUM.

« Le gouvernement du roi a pris en très sérieuse considération le *memorandum* présenté par M. l'ambassadeur d'Espagne pour établir la convenance et la nécessité d'une occupation de la Navarre et des provinces basques par les troupes françaises. Il n'a pu trouver, dans les arguments qui y sont développés, un motif suffisant pour revenir sur le refus qu'il a fait, il y a trois mois, d'accéder à une semblable demande. Le traité du 22 avril 1834 et les articles additionnels du 18 août avaient uniquement pour but, en ce qui concerne l'Espagne, de mettre obstacle aux tentatives du prétendant contre le trône de la reine Isabelle. On ne peut dire que la coopération indirecte accordée dans ce but aux forces de S. M. C. par ses alliés, ait été inefficace.

En effet, bien que la nature du terrain et la situation particulière des provinces basques aient permis au prétendant d'y prolonger jusqu'à présent un état de guerre qui ne cédera peut-être qu'à l'action du temps, secondée par un ensemble de mesures sages et habiles, il est aujourd'hui évident que ce prince, isolé de tout appui extérieur et réduit à des ressources qui s'épuisent de jour en jour, n'est en position de tenter aucun coup décisif, et qu'il ne pourrait, sans s'exposer à une ruine presque certaine, sortir du cercle étroit où il s'agite depuis quinze mois. Sa présence en Espagne est sans doute la source de bien des désastres particuliers, mais elle ne menace plus le gouvernement de la reine. Dans cet état de choses, elle est moins que jamais de nature à devenir le motif ou l'occasion d'une détermination aussi grave, aussi féconde pour les deux pays, en conséquence presque incalculable, que le serait l'envoi d'une armée française sur le territoire espagnol. En vain voudrait-on appuyer ce mode d'intervention sur les considérations exposées dans le *memorandum* de M. l'ambassadeur d'Espagne. Ainsi expliqué, il ne saurait évidemment se rattacher, même de la manière la plus indirecte, aux stipulations convenues l'année dernière, et ce n'est pas après avoir été déjà écarté, comme outrepassant la portée réelle de ces stipulations, uniquement relatives à Don Carlos, qu'il pourrait être rendu applicable à un ordre de faits que les négociations n'avaient certainement pas eu en vue. Cette interprétation n'est point admissible. Les intérêts de la politique française, ceux de la nation espagnole, si jalouse de son indépendance, si contraire à toute ingérence de l'étranger dans ses affaires intérieures, repoussent également un pareil système, et le gouvernement français croit que ce serait méconnaître ces intérêts dans ce qu'ils ont de plus essentiel, que de donner aux clauses du traité du 22 avril l'extension indiquée par le *memorandum*.

« Paris, 16 septembre 1835. »

A cette manifestation officielle, M. de Broglie ajouta de vive voix tout ce qui pouvait être capable

de guérir à jamais le cabinet de Madrid de tout espoir d'intervention. Le ministre français informa M. de Frias que la réponse au *memorandum* avait été admise sans discussion par le conseil, que M. Thiers lui-même ne voulait plus d'intervention [1]; enfin M. de Broglie poussa la franchise jusqu'à dire ces paroles remarquables à M. de Frias : « La loyauté du gouvernement français ne « me permet pas de vous abuser. Toute demande « d'intervention est inutile. Mon opinion a tou« jours été la même. Si j'étais député, je mettrais « en accusation le ministère qui l'aurait tentée, « *pour avoir compromis la dignité nationale*. Je « sais qu'il y a une alliance étroite entre les deux « pays; mais la France n'a pas l'obligation de « pacifier l'Espagne. *Je sais ce que c'est qu'une* « *révolution*. L'intervention n'aura *jamais* lieu [2]. « — Est-ce un refus à jamais? se hâta de dire « M. de Frias. — On ne peut répondre de l'a« venir. — Vous ne voulez donc rien faire pour « sauver le trône? — C'est un mal que nous ne « pouvons guérir [3]. »

Quand la réponse, du 16 septembre, de M. le

[1] Dépêches du duc de Frias, des 15 et 17 septembre.

[2] *Id*: *Id*:

[3] Dépêches du duc de Frias au comte de Toreno, des 15 et 17 septembre, n° 637.

duc de Broglie arriva à Madrid, M. de Toreno avait quitté le ministère. Peu de temps après, M. de Frias fut rappelé.

Il est donc bien vrai que le parti qui s'est toujours présenté comme ayant toutes les sympathies du cabinet français est celui qui a essuyé tous les refus à la demande d'intervention ; que c'est pendant l'administration de M. Martinez de la Rosa, auteur du statut royal, et pendant l'administration de son successeur, le comte de Toreno, que la France a posé les bases de la politique suivie par cette puissance jusqu'à l'expulsion de Don Carlos du territoire espagnol. C'est donc bien à tort qu'on a voulu faire dépendre les résolutions du cabinet français du plus ou du moins de sympathies que lui ont inspiré les différents ministres chargés de gouverner l'Espagne depuis la signature du traité de la quadruple alliance. Ces sympathies ont donné, sans doute, aux rapports des deux gouvernements quelque chose de plus affectueux dans la forme; mais toutes ces démonstrations de pure bienveillance ont été sans empire sur la marche que s'était tracée le cabinet français dès les premiers jours de l'alliance.

J'ai dit, en parlant de la politique intérieure, que M. Mendizabal, ministre, parlait le langage de patriote; j'aime à répéter cet éloge à l'occa-

sion de la politique extérieure. La correspondance de M. Mendizabal, comme secrétaire d'état des affaires étrangères, est remarquable par les inspirations d'un patriotisme qui ne se dément jamais ; fier et mesuré envers les puissances étrangères, il n'hésite pas à dévoiler aux agents espagnols sa pensée intime de marcher en avant, d'assurer la liberté au dedans et l'indépendance au dehors ; il les autorise à faire connaître aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités sa ferme résolution de satisfaire l'opinion publique.

La première dépêche de M. Mendizabal au duc de Frias, en date du 22 septembre, a pour but de désapprouver le *memorandum* présenté par cet ambassadeur au gouvernement français afin d'obtenir une intervention directe.

« Convaincu, disait le ministre, de la com-
« plète inutilité des efforts faits jusqu'à présent
« pour obtenir cette coopération directe, je prie
« V. E. de cesser toute démarche à ce sujet. Elle
« se bornera à demander la pure et simple exé-
« cution des seuls engagements que, dans l'opi-
« nion du cabinet français, ce gouvernement a
« contractés en signant le traité de la quadruple
« alliance, et qu'il réduit à l'obligation de fermer
« la frontière pour éviter toute introduction d'ar-
« mes et de munitions de bouche et de guerre. »

Depuis son entrée au ministère jusqu'au mois d'avril 1836, la correspondance de M. Mendizabal avec l'ambassade de Paris roula presque exclusivement sur la fermeture des frontières par où les carlistes recevaient vivres, armes, munitions, équipements de guerre, et de nombreuses remontes de chevaux. « Je ne demande « pas, disait M. Mendizabal le 30 septembre « 1835, au duc de Frias, je ne demande pas « que les étrangers viennent prendre part à une « querelle tout espagnole; mais je demande, « au nom de la justice, de la bonne foi, de « l'intérêt général et de la sainteté des traités, « que celui du 22 avril soit religieusement ob« servé par la France, et que la frontière soit « fermée. »

Tel fut jusqu'au mois de mai 1836 le sens et la limite des négociations entre le cabinet de Madrid et celui de Paris, comme signataires du traité de la quadruple alliance. A cette époque, l'Angleterre, par une bien généreuse spontanéité, donna à sa coopération maritime un développement extraordinaire ; elle renforça les croisières, ordonna aux commandants de ses vaisseaux d'appuyer les opérations militaires des généraux espagnols, d'entrer en ligne contre les carlistes et de faire feu sur eux.

C'est ici que naît la question de *translimitation*. Voici quelle en fut l'origine :

Ainsi que je viens de le dire, la question d'un blocus hermétique était restée insoluble. Le cabinet français prétendait ne pouvoir faire davantage pour arrêter la contrebande. Bien plus, ne pouvant résister aux réclamations des provinces du Midi, M. Thiers avait révoqué, par une ordonnance du 24 mars, les prohibitions du commerce des vivres et autres objets sur la frontière, et les avait bornées aux objets de guerre.

M. Mendizabal se hâta de réclamer vivement contre cette ordonnance, dont les effets devaient être si favorables aux carlistes, si funestes à l'armée constitutionnelle. Le cabinet français s'étant encore une fois rejeté sur ce qu'il lui était impossible d'empêcher la contrebande, M. Mendizabal eut la pensée de demander au gouvernement français de faire avancer ses troupes dans le Bastan et dans les Aldudes, *sans autre objet* que d'obtenir la fermeture de la frontière aux pourvoyeurs des carlistes, en se plaçant au-delà des Pyrénées. C'est dans une dépêche du 2 avril au général Alava que M. Mendizabal émet cette pensée ; mais il lui recommande de ne rien demander officiellement sans être sûr d'une réponse affirmative. Le ministre espagnol, dans ses dépêches

suivantes des 9 et 17 avril, s'attache à bien préciser que le but de cette extension des mesures prises jusqu'alors *était uniquement de parvenir à fermer la frontière, résultat qui n'avait jamais pu être atteint.*

Cette démarche que devait faire le général Alava, d'accord avec l'ambassadeur britannique à Paris, avait un autre but pour M. Mendizabal.

On l'accusait publiquement de partialité envers l'Angleterre. Malgré les assurances qu'il avait personnellement données au cabinet français pendant le séjour qu'il fit à Paris, malgré les protestations qu'il crut devoir renouveler par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol, il existait toujours en France des inquiétudes sur le penchant de M. Mendizabal pour l'Angleterre; inquiétudes cent fois exprimées dans la correspondance de M. le duc de Frias, comme résultant de ses observations personnelles et des paroles du ministère français[1].

M. Mendizabal, voulant donner une nouvelle preuve qu'il n'était qu'Espagnol, mais Espagnol reconnaissant envers une puissance qui allait généreusement au-devant des besoins de l'Espagne, saisit avec habileté l'occasion que lui

[1] Dépêches de M. de Frias des 4, 14, 15, 30 octobre 1835.

Sur le second point de la translimitation des troupes françaises pour fermer la frontière du côté de l'Espagne, M. Mendizabal répéta ce qu'il avait déjà mandé dans sa dépêche du 2 avril au général Alava.

Enfin, sur le troisième point, M. Mendizabal se contenta de l'interpellation suivante, réduite à une simple question à M. de Rayneval : « *Dans* « *l'hypothèse où l'Espagne demanderait la coopé-* « *ration directe des troupes françaises contre les re-* « *belles qui suivent le drapeau du prétendant, la* « *France l'accorderait-elle? De quelle manière,* « *dans quelles proportions et à quelles conditions* « *l'accorderait-elle?* »

Je trouve tous les détails de cette importante négociation dans une fort longue dépêche de M. Mendizabal à l'ambassadeur de S. M. C. à Paris, en date du 17 avril 1836. Certes, ils méritent d'être recueillis par l'histoire, car ils expliquent parfaitement le but de la *translimitation*. Ce n'était qu'une large interprétation des obligations contractées par la France en signant le traité du 22 avril.

Les instructions à ce sujet furent adressées au général Alava le 17 avril, renouvelées et expliquées le 22; c'est aux déclarations faites par M. Thiers à la chambre des députés que j'em-

prunterai le récit de l'issue de cette négociation.

Après avoir fait l'historique des demandes et des refus d'intervention depuis 1835, M. Thiers dit :

« Il fut alors imaginé un mot nouveau qui n'é-
« tait ni la coopération ni l'intervention : c'est
« celui de *translimitation.*

« J'avais l'honneur de présider le cabinet du
« 22 février; c'est alors que j'ai refusé *pour le*
« *compte du cabinet* cette translimitation... Pour
« moi, je croyais en 1836, comme en 1835, que,
« bien que la difficulté se fût beaucoup accrue,
« il y avait de notre part engagement, intérêt
« pressant, et pas trop grande difficulté à venir
« au secours de l'Espagne; mais je dois dire que
« j'étais, je ne dirai pas seul, de mon avis dans
« le cabinet, mais en minorité; nous étions à
« peine deux, M. Passy et moi; nous étions dé-
« cidés à donner tout de suite les secours que
« l'Espagne réclamait; mais, messieurs, je l'ai
« dit, nous n'étions que deux dans le cabinet.
« Ainsi, au nom du cabinet, je dus refuser [1]. »

On voit donc que la demande de la translimitation faite par M. Mendizabal, appuyée par l'An-

[1] *Moniteur* du 15 janvier 1837.

gleterre, a été approuvée par M. Thiers, qui la considérait comme étant dans le cercle des engagements contractés par la France, dans ses intérêts pressants, et d'une pas trop grande difficulté. Ce jugement de M. le président du cabinet du 22 février doit suffire pour justifier la tentative de M. Mendizabal.

Il me reste à parler de la *demande hypothétique de coopération.*

On a vu que la première résolution prise par M. Mendizabal, comme ministre des affaires étrangères, fut d'ordonner, le 22 septembre 1835, à M. le duc de Frias, ambassadeur de S. M. à Paris, de s'abstenir de toute demande d'intervention. Le motif qui avait dicté cet ordre est clairement expliqué dans sa dépêche; c'était l'inutilité de la demande.

Cette conviction de M. Mendizabal ne provenait pas d'une répugnance théorique, elle était le résultat des déclarations formelles et si souvent répétées du gouvernement français. M. Mendizabal ne voulait pas demander ce qu'il savait devoir lui être refusé.

Quand les premiers jours d'une faveur générale furent passés, on commença à faire un crime à M. Mendizabal d'être opposé à la coopération ou à l'intervention, comme si la France eût seu-

lement attendu, pour s'empresser de l'accorder, qu'on lui en fît la demande.

Dans la séance des procuradorès du 10 avril 1836, le député Alcala Galiano, prenant acte de ce que M. Mendizabal s'était défendu d'avoir demandé l'intervention, lui en fit un reproche et conclut que le gouvernement devait demander la coopération dans toute la latitude du traité de la quadruple alliance [1].

Le 11 avril, M. Barrio Ayuso revint sur le même sujet, et finit par dire que, plutôt que de se soumettre à cette bête féroce, Don Carlos, il se soumettrait non seulement à l'intervention de ses amis, mais à celle des hommes les plus méprisables [2].

Dans l'estamento des procérès, des interpellations du même genre eurent lieu; le 20 avril, le duc de Rivas et M. le marquis de Miraflores insistèrent sur la question d'intervention française; le dernier surtout, en vue des nouvelles mesures prises par l'Angleterre.

Le ministre répondit dans les deux chambres qu'ennemi de l'intervention, il ne le serait pas de la coopération, mais qu'il n'avait pas à s'ex-

[1] Diario de las cortès de 1836, tom. 1er, pag. 233-234.
[2] *Idem*, pag. 256.

pliquer sur le fond de la question, ni sur le fait d'avoir demandé ou non cette coopération de la France; que ce qu'il pouvait assurer, c'est qu'il ne l'avait pas repoussée et qu'il ne la repousserait pas; que, consultant les intérêts et la dignité du pays, il ne cesserait jamais de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour que le traité de la quadruple alliance reçût sa pleine et entière exécution [1].

Enfin, le prince d'Anglona fit au paragraphe du message en discussion l'addition suivante : « L'estamento désire voir réalisée la coopération « la plus complète et la plus efficace par les « puissants alliés de S. M., comme conséquence « du traité. »

Ces débats parlementaires, les attaques de la presse, les exigences de tous, prouvent jusqu'à quel point l'opinion publique était égarée sur cette question.

Sans doute le ministère espagnol d'alors n'osa pas détruire cette illusion fatale, caressée avec tant d'aveuglement. A mon avis, il se trompa; il fallait faire connaître la vérité à la nation. Je sais que c'eût été d'abord une cause de découragement pour les constitutionnels, d'exal-

[1] Diario de las cortès de 1836, tome 1er, p. 256; tome 2, p. 119.

tation pour les carlistes : à ce point de vue, il a pu être prudent de garder le silence, et c'est ainsi qu'on trouve l'explication du sacrifice fait par les ministres en se taisant, au lieu de répondre à ces interpellations par le *memorandum* de M. de Broglie du 16 septembre 1835 et par la dépêche de M. le duc de Frias des 15 et 17 de septembre.

Toutefois M. Mendizabal, en cédant à des exigences irréfléchies qui l'entraînaient de toutes parts, ne pouvait se faire illusion sur le résultat d'une demande d'intervention. Afin de se prémunir contre une responsabilité à venir, il se contenta de poser au gouvernement français l'hypothèse qu'il avança dans la conférence du 16 avril. Le temps est venu justifier le tact dont a fait preuve M. Mendizabal dans cette circonstance; l'un de ses adversaires, M. le marquis de Miraflores, dans son discours du 20 avril 1836, demanda « si, en « vue de l'ampliation donnée au traité de la qua« druple alliance par le gouvernement anglais, « on avait fait quelques démarches auprès de « S. M. le roi des Français pour *exiger*, comme « conséquence immédiate et absolue de ce traité, « une coopération égale de la part de la France « en vertu des engagements contractés par cette

« puissance[1]. » Si M. de Miraflores compare son discours d'alors avec ses dépêches comme ambassadeur d'Espagne à Paris en 1838, il verra la différence qui existe entre la théorie et la pratique des affaires. L'expérience lui a démontré depuis qu'on *n'exige* pas facilement d'une puissance comme la France ce que son gouvernement est décidé à refuser.

Au reste, bien que M. Mendizabal ne se fît pas illusion sur la limite que la France avait posée à ses engagements comme signataire du traité, les ministres français de cette époque n'en rendirent pas moins justice à ses actes. Je trouve dans une dépêche de M. le duc de Frias, du 18 octobre, ces paroles dites par M. le duc de Broglie et transmises par notre ambassadeur au ministre espagnol : « Je reconnais que M. Mendizabal a rempli tous les engagements qu'il prit avec nous en « passant par Paris, et que, dans la position diffi« cile où il a trouvé son pays, il ne pouvait faire « rien de plus, rien de moins que ce qu'il a fait. »

Je ne connais rien au monde de plus honorable qu'une telle opinion de M. de Broglie.

Le coup d'état du 15 mai 1836 renversa M. Mendizabal, qui fut remplacé par M. Isturiz.

[1] Diario de las cortès de 1836, tome II, page 117.

A l'avénement de M. Isturiz, notre ambassadeur se hâta de faire savoir, le 21 mai, « que toute « démarche pour obtenir la coopération ou l'in- « tervention serait pour le moment suivie d'un « refus formel, quel que fût le ministère qui gou- « vernât l'Espagne. » Il insistait sur ce fait, « que « le changement de cabinet ne produirait aucune « altération dans le système politique de la France, « car cette politique ne tenait nullement aux per- « sonnes, comme on semblait le croire à Madrid. »

Non content de cette déclaration si explicite, le général Alava répéta les mêmes assurances le 24 mai, ajoutant : « Malgré les démarches qu'on « fera, les notes qu'on passera, les conférences « qui auront lieu, pour obtenir la coopération « directe, tout sera inutile, quelle que soit la « couleur du ministère espagnol. Je me refuse « positivement à demander la coopération, ne « voyant pas la moindre lueur d'espoir de l'obte- « nir, et ne voulant pas être le conduit par lequel « l'Espagne recevrait un pénible refus. »

Des causes entièrement étrangères à la question espagnole permirent à M. Thiers, en juin 1836, de suivre les inspirations de sa franche adhésion à la cause constitutionnelle de l'Espagne, et de lui donner des preuves d'une bienveillance nouvelle. Le 9 juillet, il fut résolu que la légion étrangère

qui servait dans la Péninsule serait portée à 6,000 hommes, et qu'une seconde légion serait formée à Pau.

L'organisation de ce nouveau renfort était à peine commencée, lorsque la première nouvelle du soulèvement des provinces contre M. Isturiz parvint à Paris. Rien ne fut changé dans les mesures adoptées, elles furent continuées avec vigueur. M. Thiers, n'ayant d'autre ambition que d'en finir avec Don Carlos, et ne songeant pas à s'immiscer dans les débats intérieurs de l'Espagne, persévéra dans sa généreuse politique, sans s'inquiéter des dissidences qui se manifestaient entre les nuances du parti libéral.

M. Isturiz, interprétant mal la pensée de M. Thiers, imita l'exemple de M. Toreno, et voulut faire intervenir l'épée de la France dans la scission des provinces contre le ministère. A cet effet, il adressa au cabinet des Tuileries une note en date du 6 août, demandant la coopération française, afin de pouvoir disposer des troupes nationales pour châtier et réprimer l'insurrection presque générale du royaume. Pour l'honneur de mon pays, je ne veux pas reproduire textuellement cette note qu'un ministre espagnol eut le malheur de signer. Une communication semblable à celle adressée au cabinet des Tuileries fut remise au

gouvernement anglais. J'ignore l'accueil que cette communication reçut à Paris; je crois pouvoir affirmer qu'on ne la présenta pas officiellement à M. Thiers. Quant à l'Angleterre, elle en accusa réception pour en faire la censure la plus sévère. Cette note resta donc sans effet et comme un monument remarquable des erreurs où tombent les hommes politiques quand ils ne savent interpréter les commotions de leur patrie qu'au point de vue de leur pouvoir éphémère et de leurs passions individuelles.

Les préparatifs militaires qui se continuaient à Pau éveillèrent l'attention des représentants des puissances du Nord à Paris, et leurs réclamations ne tardèrent pas à embarrasser fortement le bon vouloir de M. Thiers, qui persista néanmoins dans sa courageuse résolution. Déjà tout était prêt pour l'entrée en Espagne de dix mille hommes formant les deux légions, et leur solde était payée jusqu'au 31 décembre, quand un incident arrêta l'exécution du plan de M. Thiers.

L'arrivée du général Bugeaud, venant d'Alger pour prendre le commandement de ce corps d'armée, fit éclater, le 13 août, un dissentiment entre la couronne et le président du conseil sur la politique à l'égard de l'Espagne, et, le jour même, M. Thiers donna sa démission. Le 16, il y eut

un conseil où la question espagnole fut longuement débattue, et sept ministres sur huit ne pouvant faire prévaloir leur opinion donnèrent leur démission. Malgré cette détermination, le conseil s'assembla de nouveau le 17; pendant cette conférence, qui semblait devoir être la dernière entre les membres du cabinet et la couronne, arriva la nouvelle télégraphique des événements survenus à la Granja dans la soirée du 12. Loin de déterminer la dissolution du ministère français, cet événement suspendit la crise où se trouvait le cabinet du 22 février; on continua l'organisation des différentes armes dont se composaient les deux légions de Pau.

Bien que les faits qui amenèrent la dissolution du ministère du 22 février soient déjà loin, il est, pour nous Espagnols, de la plus haute importance de bien constater que l'insurrection légitime des provinces et l'événement de la Granja furent sans influence sur le dissentiment qui s'éleva entre la couronne et ses conseillers au sujet de la question espagnole; que ce dissentiment porta exclusivement sur l'extension que M. Thiers voulut donner au traité de la quadruple alliance, abstraction faite de ce qui se passait en Espagne.

L'importance de cette rectification consiste en

ceci : Un parti en Espagne s'est glorifié d'avoir obtenu personnellement, de la part du gouvernement français, cette extension du traité de la quadruple alliance; ce parti a prétendu que les secours préparés furent retirés par suite des événements d'août 1836 qui amenèrent ses adversaires au pouvoir.

Pour rétablir la vérité historique, j'aurai recours aux déclarations faites à la tribune de la chambre des députés, le 14 janvier 1837, par M. Thiers, président du cabinet du 22 février, et par son successeur, M. le comte Molé.

« La révolution de Saint-Ildephonse (la Granja) « survenue, dit M. Thiers, le cabinet du 22 février, « au nombre de sept membres sur huit, soutint « par mon organe l'opinion que voici : Je dis « que la révolution nouvelle amènerait indentiquement les mêmes résultats que la révolution « qui avait renversé M. de Toreno, qu'elle ne « donnerait pas lieu à plus d'excès.... Le cabinet « du 22 février soutint que licencier les corps « formés à Pau, abandonner un instant la cause de « l'Espagne, c'était l'abandonner irrévocablement « et s'exposer à des conséquences immenses [1]. »

Voici comment s'exprimait à son tour M. le

[1] *Moniteur* du 15 janvier 1837.

comte Molé, reprochant au cabinet du 22 février d'avoir persévéré dans sa politique, malgré les événements du mois d'août en Espagne.

« C'est lorsque l'anarchie a fait de nouveaux « et effrayants progrès, lorsque toute les causes « qui ont fait repousser l'intervention comme « vaine pour l'Espagne et dangereuse pour nous « ont tout envahi, que le précédent ministère se « décide à coopérer, qu'il se prépare même à « intervenir. Que dis-je? il fait plus encore; les « plus sinistres présages, l'hypothèse posée par « M. Isturiz à M. Bois-le-Comte, se réalise [1].... « Qui n'aurait cru que le cabinet du 22 février « reviendrait alors à la politique qui depuis si « peu de jours avait cessé d'être la sienne, qui « d'entre nous alors ne s'était attendu à lui « voir reprendre le pouvoir, ou du moins à ne « plus donner suite à l'intention qu'il avait « annoncée de le quitter? Vous savez ce qui suivit, « sans qu'il soit besoin que je le rappelle. » (*Moniteur* du 14 janvier 1837.)

Ces deux déclarations solennelles doivent suf-

[1] Si la constitution de 1812, dit M. Isturiz à M. Bois-le-Comte, était imposée à la reine par la violence, le gouvernement français regarderait-il le traité du 22 avril, le traité de la quadruple alliance, comme subsistant encore pour ce qui regarde l'Espagne? (*Moniteur* du 15 janvier 1837.)

fire pour rendre évidente la courageuse et noble résolution de M. Thiers, de porter un secours efficace à l'Espagne, sans égard aux événements du mois d'août. C'était chez cet homme d'État une grande pensée politique, et nullement une mesquine prédilection en faveur d'un parti quelconque. La gloire de ce hardi projet revient à M. Thiers et à ses collègues ; le président du cabinet du 22 février profita avec une rare habileté de quelques circonstances qui se rattachaient au voyage des princes français à Vienne, pour aider le triomphe des principes constitutionnels de ce côté des Pyrénées ; il l'eût voulu avec tout autre ministère espagnol que celui qui existait à cette époque à Madrid. Aussi, quelle que fût l'opinion des libéraux espagnols sur l'intervention française, leur reconnaissance accompagna dans sa disgrâce cet habile ministre.

C'est à M. Thiers que l'Espagne dut la légion étrangère d'Alger, qui fut accordée comme une transaction en 1835, pour qu'il restât au ministère [1]. A peine vient-il de reprendre le poste que sa fidélité à la cause de l'Espagne lui avait fait quitter, que la surveillance des frontières est

[1] Discours de M. Thiers à la chambre des députés, le 14 janvier 1837. (*Moniteur* du 15.)

devenue une vérité, et les mesures les plus énergiques ont prouvé aux carlistes qu'ils ne violeleraient pas impunément l'asile offert par la France. Le retour de M. Thiers au premier poste de la monarchie française a été salué par toute la Péninsule, son nom y sera à tout jamais populaire.

Le ministère du 6 septembre remit les choses sur le pied où elles étaient avant le 22 février, et exécuta le traité de la quadruple alliance, au point de vue où s'étaient placés les cabinets précédents.

Le général Alava, n'ayant pas voulu prêter serment à la constitution de 1812, fut remplacé par M. le comte de Campuzano, qui prit le caractère de ministre plénipotentiaire, au lieu de celui d'ambassadeur.

Pendant le ministère de M. Calatrava, la question d'intervention ou de coopération fut complétement abandonnée, aucune démarche ne fut faite pour l'obtenir, et les rapports entre les cabinets de Madrid et de Paris s'établirent seulement sur le pied des affaires courantes.

Toutefois le cabinet du 6 septembre, à la demande du ministère espagnol, et afin de rendre plus facile l'arrivée des troupes constitutionnelles sur les points menacés par les carlistes,

accorda le passage sur le territoire français aux troupes de notre armée ; il offrit de fournir des vivres et des munitions aux corps constitutionnels adossés à la frontière, promit d'accueillir nos soldats dans le cas où ils devraient chercher un refuge en France, et de faire interner les factieux qui seraient rejetés sur le territoire français. L'ordonnance du 26 mai 1836 fut révoquée, et le commerce de vivres et d'objets d'habillements fut interdit sur toute la frontière.

M. de Campuzano fut rappelé après la chute de M. Calatrava. Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Bardaji, lui donna pour successeur M. le marquis d'Espeja; celui-ci tarda à se rendre à son poste ; il débuta dans ses fonctions de ministre plénipotentiaire sous l'administration du comte d'Ofalia, porté à la présidence du conseil et aux affaires étrangères en remplacement de M. Bardaji.

La faute commise par MM. Martinez de la Rosa, Toreno et Isturiz, M. le comte d'Ofalia la renouvela. Dominé comme les précédents ministres du parti modéré par l'illusion qu'une homogénéité d'opinions personnelles exercerait une influense décisive sur les ministres français, le comte d'Ofalia ordonna, le 15 janvier 1838, à son délégué à Paris, de demander l'intervention armée

de la France; elle devait occuper plusieurs places de la Navarre et des provinces basques, ainsi que les vallées limitrophes et quelques points de la côte de Cantabrie. Il devait y avoir une occupation du même genre sur la frontière de la Catalogne.

A défaut de cette intervention directe, le marquis d'Espéja avait ordre d'accepter un corps de soldats français au service de l'Espagne, ce qui, du reste, ne lui fut pas même offert.

Une semblable demande prouvait déjà que, malgré son habileté, le comte d'Ofalia partageait les erreurs du parti qui, par une de ces anomalies si fréquentes dans notre époque, venait de le choisir pour chef, ou qu'il cédait à ses exigences. Se bercer de l'espoir d'obtenir une intervention, c'était étrangement méconnaître la politique du cabinet français; mais M. d'Ofalia voulut commettre la faute entière, en mêlant à cette interprétation du traité de la quadruple alliance des questions de politique intérieure; il prétendit discuter avec la France la bonté intrinsèque et relative des opinions modérées et exaltées; il fit de l'intervention contre les carlistes un moyen de gouvernement intérieur, et rendit ainsi le refus de la France, sinon plus certain, au moins beaucoup plus facile à justifier. M. Molé saisit cette heureuse occasion de faire l'applica-

tion des principes qu'il avait hautement proclamés l'année précédente à la tribune des députés, quant au respect dû à l'indépendance de l'Espagne et à la ferme résolution du gouvernement français de ne prendre aucune part dans le débat des opinions libérales qui s'y disputaient la direction des affaires. M. le comte Molé avait déclaré le 14 janvier 1837, lors de la discussion de la réponse au discours du trône à la chambre des députés : « que ce n'était pas la guerre qu'il re-
« doutait, mais toute ingérence dans le gouver-
« nement intérieur de l'Espagne qu'il considé-
« rait comme une faute, comme un danger;
« que le statut royal ou la constitution de 1812,
« l'ordre ou l'anarchie dans la Péninsule, étaient
« toutes questions espagnoles dont le gouverne-
« ment français n'avait ni le devoir ni le droit
« de s'occuper [1]. »

Après une semblable profession de foi, M. d'Ofalia devenait inexcusable de discuter avec M. le comte Molé la supériorité des principes dont il se disait l'expression, en qualifiant de subversifs ceux de ses adversaires politiques. Par son insistance à présenter au gouvernement français le parti prétendu modéré comme seul capable de sauver l'Espagne, M. d'Ofalia offrait à M. le

[1] *Moniteur* du 15 janvier 1837.

comte Molé le plus sûr moyen de fonder son refus d'intervention sur des raisons inattaquables.

Les discussions de 1837, non plus que la discussion de l'adresse de 1838, ne suffirent pas pour démontrer à M. le comte d'Ofalia, combien étaient inutiles des démarches tendant à obtenir un secours de la France. Le fameux *jamais* prononcé par M. Molé dans la séance du 11 janvier 1838, fut sans écho pour les ministres de Madrid. Le 22 janvier M. Ofalia renouvela ses ordres pour demander : « 1° Que la France occupât les « vallées limitrophes entre Pampelune et Saint-« Sébastien ; 2° qu'il fût permis de recruter et « d'organiser un corps de dix à douze mille hom-« mes sur le pied des légions formées à Pau en « 1837 ; 3° la garantie d'un emprunt pour les « besoins de l'armée. » Dans cette dépêche du 22 janvier, M. Ofalia n'hésite pas à dire : « que « l'espoir d'obtenir l'intervention a été le motif « des élections dont les cortès de 1837 étaient le « produit. »

M. le marquis d'Espeja n'avait pas attendu les dernières instructions de M. le comte d'Ofalia, et prenant pour bases ses instructions du 15 janvier, il passa le 24 au cabinet français une note en tout conforme à ce que lui prescrivaient les

ordres de son gouvernement. Il réclama la coopération, comme seul moyen de rendre la paix à la nation. « Il serait temps de se hâter, disait « en terminant M. d'Espeja, afin d'arrêter les « fâcheuses conséquences auxquelles peut donner « lieu la résolution de la chambre des députés, « lorsqu'elle parviendra à la connaissance de la « nation, laquelle place toutes ses espérances « dans la franche exécution du traité. »

M. le comte Molé, fidèle à son système de non-intervention, se hâta de répondre par une note en date du 29 janvier où il disait : « D'après les « explications données à la tribune par le ministère français et l'assentiment des chambres, « un fait se trouve désormais hors de toute contestation, c'est que le traité de 1834 n'impose « à la France d'autres obligations que celles si « fidèlement accomplies depuis quatre années, « et que, quant à l'intervention directe, elle était « tout à fait en dehors de ces obligations; qu'il « résultait de l'ensemble des négociations que le « gouvernement du roi, *loin d'encourager les illusions qu'on a pu se faire à Madrid sur les « chances d'obtenir ce genre de secours, s'est constamment attaché dès la fin de 1835 à détruire « cette erreur.* »

J'ai déjà démontré combien cette assertion de

M. Molé était vraie, et combien l'erreur du parti modéré sur ce point était impardonnable, car le cabinet français s'en était exprimé avec une franchise qui ne permettait pas d'illusions.

M. Molé terminait sa note par ces mots pleins de vérité : « Quelle que soit la funeste influence que « cette erreur exercerait sur les destinées de l'Es« pagne, il serait constant que le gouvernement « du roi n'en aurait aucunement la responsabi« lité, *et qu'elle pèserait tout entière sur ceux qui* « *l'auraient accréditée.* Si une réaction malheu« reuse par suite d'un refus d'intervention devait « augmenter les embarras *des hommes que nous* « *n'avons rien fait pour appeler au pouvoir*, parce « que nous ne voulons pas nous immiscer dans le « régime intérieur de l'Espagne, mais que nous y « voyons avec satisfaction; si même leur chute « devait être le signal du triomphe des anar« chistes, la France repousserait toute accusa« tion d'avoir *même indirectement* contribué à ces « douloureux résultats. Le gouvernement du « roi est disposé, comme il l'a toujours été, à « concourir efficacement au succès des défen« seurs de la reine Isabelle II, à l'avenir comme « par le passé; il accomplira fidèlement les sti« pulations du traité, il se prêtera à toute me« sure dirigée vers le même but; il n'y met

« qu'une restriction, c'est de ne pas engager l'a-
« venir de la France, et même de ne pas em-
« ployer en Espagne des ressources dont la
« France pourrait avoir besoin pour des intérêts
« plus immédiats et plus pressants. »

On le voit, le langage de M. le comte Molé a été aussi sincère, aussi clair sur la question d'intervention que celui de M. de Broglie. Ces différents ministres, se conformant à une politique plus ou moins large dans l'interprétation du traité, n'ont pas varié sur les points essentiels pour l'Espagne. Pas d'intervention directe, pas d'ingérence dans les affaires intérieures de la Péninsule, et cela, quelles que soient les personnes et les opinions des ministres d'Isabelle II.

M. le marquis d'Espeja fut remplacé par M. le marquis de Miraflores, l'un des signataires du traité de la quadruple alliance, qui prit le rang d'ambassadeur. M. de Miraflores n'a pas fait faire un pas à la question, malgré ses prodigieux efforts d'interprétation sur le sens et sur la portée de chacun des articles du traité. Les événements vinrent enfin donner une solution à ces interminables débats diplomatiques.

Je pense que ce que j'ai rapporté des déclarations de principes faites à la tribune française par les deux présidents des cabinets du 22 février et

du 6 septembre, et de la note de M. Molé du 29 janvier 1838, doit suffire pour rectifier cette prétention du parti modéré, que la France accordait à son système politique un appui refusé aux représentants d'un autre système. Toutefois, il est si important que la vérité soit bien connue, que, pour placer ce fait dans toute son évidence, j'invoquerai le témoignage de l'un des hommes marquants du parti modéré et son représentant à Paris.

A peine M. de Miraflores a-t-il pris possession de ses hautes fonctions diplomatiques, que ses premières dépêches portent l'empreinte d'un profond découragement; il se hâte de faire savoir à son gouvernement que tout espoir d'intervention serait une chimère, qu'il ne se flattait pas d'être plus heureux que ses prédécesseurs; il reconnaît que « cette négociation, tentée sous toutes « les formes, aurait toujours un résultat stérile, « et que le cabinet français n'a jamais varié et « ne variera jamais sur cette question. »

Après avoir ainsi loyalement désabusé son gouvernement dans une dépêche du 25 octobre, M. de Miraflores, entraîné par la force de la vérité, termine sa dépêche par ces mots remarquables : « Le gouvernement français, au lieu « d'aider le parti politique espagnol qui a le

« plus d'analogie avec l'esprit du gouvernement « français, l'a placé dans une position extrême- « ment fâcheuse vis à vis du parti exalté. En effet, « ce dernier peut dire aux modérés : Vous avez « prétendu être appuyés par la France; vous « nous avez promis sa coopération, elle ne vous « l'a pas accordée; tout a été illusion... Peut-on « faire plus pour détruire un parti [1]? »

M. de Miraflores a parfaitement raison. Rien ne détruit plus sûrement un parti que ses propres et volontaires erreurs, et rien de plus volontaire que l'interprétation erronée donnée par le parti auquel il appartient à la politique de la France, invariable dans son refus d'intervention. Dès 1834, M. de Rigny écrivait à M. de Rayneval, le 16 juillet : « Il importe que, de votre côté, vous « tâchiez d'éviter que le cabinet espagnol se berce « d'espérances que nous ne saurions réaliser, et « j'ajoute que vous devez avoir grand soin de « rejeter toute demande d'intervention de notre « part qui pourrait vous être faite; *empêchez même,* « *s'il est possible, que l'idée seule en vienne au cabi-* « *net de Madrid.* » On voit donc que cette erreur, pour me servir de l'expression de M. Molé, doit peser tout entière sur ceux qui l'ont accréditée.

[1] Dépêche de M. de Miraflores, du 25 octobre 1838.

Le passage de la princesse de Beira à travers la France fut aussi facile que l'avait été à une autre époque celui de Don Carlos et de Don Sébastien ; il donna lieu à M. le marquis de Miraflores de passer au cabinet français une note explicative de l'origine et du but du traité. Après avoir démontré, par le fait qui était l'occasion de la réclamation, l'insuffisance des moyens employés pour fermer les frontières des Pyrénées, l'ambassadeur d'Espagne demandait que des conférences fussent ouvertes à Paris entre les signataires du traité, afin d'examiner si le moment n'était pas venu de donner une nouvelle latitude à l'article 4 du traité primitif.

M. le comte Molé répondit le 12 novembre par une note assez vive, rejetant la proposition d'ouvrir des conférences. Cette note donna lieu à une protestation de l'ambassadeur d'Espagne, en date du 14 ; après quoi les choses en restèrent là.

M. de Miraflores fit parvenir ces divers documents au cabinet de Madrid, en lui répétant qu'il n'y avait aucun espoir d'obtenir un changement quelconque. « Il y a une détermination invin-« cible, dit-il, et toujours la même, de ne pas « se mêler de nos affaires, laissant au temps et « aux événements le soin de les résoudre, dus-« sent-ils amener des convulsions horribles. »

— Que nos lecteurs remarquent avec quelle aveugle persévérance les différents cabinets du parti modéré n'ont cessé de se plaindre que la France ne voulait pas se mêler des affaires intérieures de l'Espagne.

Dès les premières conférences qui eurent lieu entre notre ambassadeur et le ministre des affaires étrangères, M. le maréchal Soult, M. de Miraflores se hâta de prévenir son gouvernement, les 18 et 24 mai 1839, « qu'on lui avait tenu « exactement le même langage que M. Molé, « pour tout se qui se rattachait à l'exécution du « traité de la quadruple alliance. » Seulement, vers le mois de juin, le ministère français résolut d'augmenter les forces navales sur les côtes d'Espagne et de faire interner les carlistes.

Mais le temps avait marché, il avait amorti les passions qui avaient allumé et soutenu la guerre civile. Chacun avait besoin de repos, les jours d'illusions s'étaient enfuis, l'heure de la réconciliation des Espagnols avait sonné. Le bon sens des masses fit ce que le courage, le dévouement et la diplomatie n'avaient pu obtenir. L'heureux général Espartero, après avoir combattu six ans l'insurrection, eut la gloire de la désarmer; sa parole fut le seul gage que demandèrent ses ennemis pour se soumettre. Il la donna en guer-

rier, en bon Espagnol, en bon citoyen : en guerrier, car il fut généreux après s'être montré d'une admirable bravoure ; en bon Espagnol, car il déclara au colonel Wylde, commissaire anglais, qu'il voulait autant que possible que les étrangers n'intervinssent pas dans la pacification [1] ; en bon citoyen, car il sut respecter l'omnipotence des représentants de la nation au sujet des *fueros*. Les cortès acceptèrent la parole du généralissime comme une dette nationale ; elles l'acquittèrent en votant la conservation des *fueros* des provinces basques et navarraises, sauf l'unité constitutionnelle.

Le souvenir de tant de souffrances est la meilleure garantie que le retour en est impossible ; la convention de Bergara commande le silence aux animosités : elles respecteront cette œuvre nationale. Dès le jour où elle fut accomplie, le traité de la quadruple alliance a cessé d'exister ; mais les sentiments de reconnaissance que nous devons à ceux qui ne l'ont pas considérée

« [1] Le duc de la Victoire me dit avec candeur, ainsi qu'à Maroto, au commencement des négociations, qu'il désirait de la terminer, s'il était possible, sans aucune médiation étrangère, ajoutant que c'était une querelle entre Espagnols, qui devait s'arranger entre Espagnols. » (*Lettre du colonel Wilde à lord Palmerston, datée de Bergara,* 1er *septembre* 1839. *Documents présentés au parlement.*)

comme une lettre morte dans nos jours de cruelles dissensions, ne sauraient trop se manifester. Un jour viendra, je l'espère, où les représentants de la nation, interprètes des sentiments de tous les Espagnols dignes de ce nom, voteront de solennelles actions de grâces aux deux hommes d'état qui en France et en Angleterre ont soutenu avec autant de constance que de loyauté la cause de notre liberté.

Au résumé, le traité de la quadruple alliance, prononçant l'expulsion de Don Carlos représentant l'œuvre dynastique de Louis XIV, est un des triomphes des idées nouvelles. En plaçant au-dessus d'intérêts dynastiques les principes qui régissent la société moderne, la France a donné un noble exemple.

Il faut bien reconnaître un progrès immense dans l'abandon d'une idée si longtemps caressée, et que Napoléon lui-même tenta vainement de renouveler au profit de sa race. Les sympathies des Français pour le triomphe de notre juste cause méritent toute notre gratitude, car, nous le répétons, il y a eu de leur part sacrifice complet d'idées, inexactes à mon avis, mais généralement admises, sur les avantages retirés par la France de l'établissement d'une dynastie française régnant en-deçà et au-delà des Pyrénées. Lorsque

l'Espagne sera entièrement pacifiée, que l'ordre y sera rétabli sur tous les points, ce sera aux deux peuples de dire : « *Plus de Pyrénées*. » Alors seulement ce mot sera vrai.



CHAPITRE II.

L'Angleterre.

A quiconque nierait l'influence des temps et des situations dans l'ordre politique, et ne verrait pas la transformation opérée de nos jours par le triomphe des principes sur les intérêts dynastiques, nous signalerions, comme preuve de ces profondes altérations, l'attitude de chacune des grandes puissances de l'Europe dans la question dynastique espagnole. En considérant ce que fut la politique européenne à l'avénement de la famille des Bourbons au trône d'Espagne, et ce qu'a été cette politique depuis la mort de Ferdinand VII, on trouve tous les rôles renversés, sauf pour ce qui touche l'Angleterre : elle agit en 1834 comme en 1700.

L'orgueil dynastique de Louis XIV imposa d'énormes sacrifices à la France pendant la

guerre de succession ; le maréchal de Villars, en jetant son épée victorieuse au milieu des négociations, sauva seul l'honneur de la France et du grand roi.

En 1833, nous avons vu la France accepter l'abrogation de l'*auto acordado* de 1713 qui fixait la couronne d'Espagne dans la maison de Bourbon, et reconnaître Isabelle II. Bientôt la France signe le traité de la quadruple alliance et coopère à l'expulsion de Don Carlos, autant que le lui permet la politique de son gouvernement.

L'Autriche, au contraire, épouse volontairement la cause qu'elle avait combattue en 1700. Subissant à son tour l'influence des principes de son existence politique, elle oublie sa propre histoire pour soutenir le prétendant.

Ainsi la France et l'Autriche, soumises à l'action de leur organisation politique et sociale, renoncent chacune de leur côté à des calculs dynastiques pour embrasser la défense d'intérêts politiques opposés. Avant tout, la France a voulu le triomphe de la liberté. Le cabinet de Vienne, enseveli dans son absolutisme immobile, sinon rétrograde, a secouru moralement la cause du despotisme ; et la Hollande s'est prononcée dans le même sens, par la haine que lui inspirait la révolution de Bruxelles.

Seule, l'Angleterre suit une politique de tradition, avantage inappréciable d'un pays où la liberté est ancienne, fortement constituée et solidement établie. En 1700, les Anglais combattirent l'agrandissement dynastique des Bourbons, et l'influence qu'il donnait à l'action de la France sur l'Espagne. En 1834, ils saluent avec joie l'émancipation de l'Espagne brisant des liens qui la retenaient inféodée au sort de la France pour le malheur des deux peuples. Le traité de la quadruple alliance a été l'œuvre de la Grande-Bretagne; et si les résultats n'ont point été proportionnés à la grandeur du but, non plus qu'à la puissance des signataires, du moins le ministère anglais a-t-il rempli généreusement et sans arrière-pensée les conditions auxquelles il avait accepté l'alliance. Dans cette question de principes et d'avenir, on a indignement dénaturé les vues de l'Angleterre, et l'invariable et franche adhésion qu'elle a donnée au rétablissement du gouvernement représentatif en Espagne a été l'objet de mille calomnies. Une question de progrès et de civilisation a été rabaissée aux proportions de misérables vues mercantiles, comme si notre absurde et désastreux système de douanes ne suffisait pas à lui seul pour livrer, par la contrebande, le marché de l'Espagne aux manufactures anglaises!

L'Angleterre, soit par intérêt, soit par besoin d'opposer un contre-poids à des influences rivales, s'est depuis longues années montrée la sincère alliée de l'Espagne. Depuis 1700, aucune des guerres que nous avons eu à soutenir contre l'Angleterre n'a pris naissance dans la politique du cabinet de Madrid; nous y avons été entraînés en 1765, 1775 et 1805 par suite de nos engagements avec la France. Pendant la guerre de l'indépendance, la Grande-Bretagne a prodigué son sang et ses trésors pour la cause nationale de l'Espagne; peu importe si ces efforts ont été faits autant pour combattre les Français que pour défendre les Espagnols : les services rendus à notre pays n'en ont pas moins été réels et d'un résultat immense.

Au congrès de Vérone, en 1822, l'Angleterre, témoin des efforts de la Restauration pour faire adopter par la Sainte-Alliance ses projets contre la liberté espagnole, protesta par son refus d'adhésion. Les étranges principes du droit d'intervention, posés par M. de Châteaubriand, trouvèrent un énergique contradicteur dans le duc de Wellington. Au milieu des conférences de cette coalition anti-sociale mettant en commun ses forces matérielles et morales, la voix du chef de l'aristocratie anglaise s'éleva pour défendre l'indépen-

dance nationale des Espagnols. M. de Châteaubriand se réserva le triste rôle d'accusateur public, et conclut contre l'Espagne en faveur « *d'un monarque ingrat et sans foi, qui ne cherchait qu'à tromper les cortès, et dont le caractère, s'il n'autorisait pas les violences des cortès, les excusait du moins* [1]. M. de Châteaubriand voulait « qu'au lieu de s'amuser à envoyer des notes à Madrid, on envahît sur-le-champ l'Espagne, qu'on agît avec promptitude et vigueur, « *se servant sans scrupule de tous les moyens* [2]. » L'Angleterre aurait pu rompre d'un seul mot cette association du fanatisme absolutiste et monacal ; cette gloire lui a manqué.

Il faut déplorer la politique craintive et embarrassée qui dirigeait alors les négociations du gouvernement britannique, d'autant plus qu'il se trouvait dans les conditions les plus favorables pour empêcher l'intervention française. Nous ajouterons que le ministère anglais n'ignorait pas sa force, ni la popularité d'une détermination peu dangereuse, après tout. Voici comment M. Canning s'exprimait dans sa dépêche du 7 février 1823 à M. de Châteaubriand :

[1] Châteaubriand, *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 141.

[2] Lettre de M. de Châteaubriand à M. de Villèle, datée de Vienne, 28 novembre 1822. *Congrès de Vérone*, tome 1er, p. 158 et 159.

« Vous avez uni contre la France les opinions « de tout ce peuple, *comme celle d'un seul homme.* « Vous avez excité contre le présent souverain « de ce royaume les sentiments dirigés contre « l'usurpateur de la France et de l'Espagne en « 1808 ; bien plus, l'unanimité, je suis forcé de « le dire, est plus parfaite à présent qu'elle ne « l'était alors ; car alors les jacobins avaient de « la répugnance à blâmer leur idole ; mainte- « nant eux, et whigs et tories, d'un bout du pays « à l'autre, sont tous du même avis. Dans cette « occasion, le gouvernement n'a pas conduit le « public, c'est tout le contraire [1]. »

Et M. Canning était si bien dans le vrai, que M. de Châteaubriand ne put retenir plus tard l'aveu suivant, dans une de ses lettres à M. de La Ferronais, en date du 1er novembre 1823 :

« Si M. Canning eût armé vingt vaisseaux « avant la campagne et qu'il les eût envoyés « devant Cadix, il nous eût fort embarrassés [2]. »

Mais si le cabinet de Saint-James ne s'éleva pas dans cette circonstance jusqu'au beau rôle de défenseur actif des libertés d'un peuple ami, du moins eut-il la force et la conscience de répudier

[1] *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 475.
[2] *Id.* tome II, page 301.

la monstrueuse violation du droit des gens qui se tramait à Vérone, et de proclamer l'indépendance des nations dans leurs affaires intérieures.

Dans la dixième séance (du 20 octobre), les plénipotentiaires français affectèrent de puériles alarmes sur une agression *formelle, possible et peut-être probable* de la part de l'Espagne [1]; s'honorant d'avoir à *préserver* l'Europe du fléau révolutionnaire, et sollicitant l'appui moral et les secours matériels des puissances du Nord, ils posèrent les trois questions suivantes :

1° Dans le cas où la France se verrait forcée de rappeler de Madrid le ministre qu'elle y a accrédité et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hautes cours seraient-elles disposées à prendre une mesure semblable et à rappeler leurs propres légations?

2° Si la guerre doit éclater entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteront-elles à la France l'appui moral qui doit donner à son action toute la force de l'alliance et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays?

3° Quelle est enfin l'intention des hautes puis-

[1] Communication faite par M. le vicomte de Montmorency, le 20 octobre 1822.

sances quant au fond et à la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France, dans le cas où, sur sa demande, leur intervention active deviendrait nécessaire, en admettant une restriction que la France déclare et qu'elles reconnaîtront elles-mêmes être absolument exigée par la disposition générale des esprits?

Dans la conférence du 17 novembre, les trois puissances du Nord répondirent affirmativement.

Le duc de Wellington refusa de signer ces deux procès-verbaux; dans la note où il explique les raisons de ce refus, il est dit : « que le « gouvernement de S. M. B. est de l'opinion « que censurer les affaires intérieures d'un État « indépendant, à moins que ces affaires n'affec- « tent les intérêts essentiels des sujets de S. M., « est incompatible avec les principes d'après « lesquels S. M. a invariablement agi dans toutes « les questions relatives aux affaires intérieures « des autres pays[1]. »

Le duc de Wellington à son retour de Vérone proposa la médiation de l'Angleterre au gouvernement de Louis XVIII, qui la refusa[2]. « Il fal-

[1] *Congrès de Vérone*, tome 1er, p. 123.
[2] *Id.*, page 234.

« lait la guerre avec l'Espagne, parce que c'était
« le vœu très prononcé des puissances, et qu'on
« devait saisir une occasion presque unique de
« replacer la France au rang des puissances
« militaires et de réhabiliter la cocarde blanche
« dans une guerre courte et presque sans dan-
« ger[1]. »

Comment s'étonner, après cela, qu'en 1834 l'Angleterre ait voulu faire d'une manière active ce qu'elle désira négocier en 1822? La différence des temps et des circonstances lui a permis de faire ce qu'elle ne crut pas pouvoir réaliser lors du congrès de Vérone; mais il existe un lien intime dans la conduite de cette puissance; il y a logique et constance dans les principes de sa politique, l'esprit de parti peut seul apercevoir de misérables calculs matériels dans l'invariable système du cabinet anglais touchant l'Espagne.

Sans doute pour l'Angleterre à côté des principes se trouvent des intérêts; c'est la véritable condition de toute alliance solide. Un peuple commerçant, industriel, sous un gouvernement fortement organisé, doit vouloir imprimer à son commerce tout le développement possible; mais

[1] Lettre de M. de Châteaubriand à M. de Villèle, en date de Vienne, du 31 octobre 1822. — *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 145.

on ne trafique longtemps et d'une manière profitable qu'avec des gens riches; à notre époque, la prospérité exclusive d'un peuple est un blasphème d'économie politique et ne peut être qu'un mensonge. L'Angleterre, alors que tout sentiment plus noble serait éteint chez elle, devrait vouloir par égoïsme la prospérité d'un pays comme l'Espagne. La fortune agricole de la Péninsule ferait fleurir l'industrie manufacturière des Anglais, en même temps qu'une plus grande consommation de nos produits serait la juste et légitime compensation de l'abaissement de nos tarifs et de la répudiation du système prohibitif.

Tout ce qu'on a dit de l'insistance de l'Angleterre pour arracher à l'Espagne une concession de monopole commercial est un non-sens. Elle a voulu ce qu'elle a réalisé par des traités avec la Turquie et avec l'Autriche, ce qu'elle est sur le point de consommer avec la France, c'est-à-dire une révision réciproque des tarifs, pour les mieux approprier aux lumières du siècle, aux besoins des populations, ainsi qu'aux véritables principes d'économie politique. L'Angleterre n'a rien demandé dont elle n'offrît une généreuse réciprocité. Si le gouvernement espagnol, aveuglé sur ses véritables intérêts, a constamment refusé, par suite de craintes chimériques et de vues fausses, de

renoncer à un système prohibitif que la contrebande rend illusoire, lui seul en a souffert. Pour l'Angleterre c'est une question toute de moralité. La contrebande la dédommage de l'ignorance du gouvernement espagnol. Le commerce licite fait par l'Angleterre avec la Péninsule s'élève à la somme de 594 mille livres sterling, et le trafic de contrebande à 2,700,000 livres sterling. Si donc l'Espagne préfère percevoir des droits sur le huitième des marchandises anglaises plutôt que sur la totalité, on comprendra sans peine que le commerce britannique ne souffre en aucune manière de cette monstrueuse disproportion, car il n'est pas exposé à ce que la réciprocité de la contrebande s'exerce en Angleterre au profit des Espagnols.

. Mais le gouvernement d'un pays tout commercial doit voir avec peine les transactions commerciales reposer sur la base de la contrebande, cette violation des lois et de la morale publique. En Angleterre, où tout s'appuie sur le crédit et sur la bonne foi, on doit souffrir avec une vive répugnance des stipulations organisées de manière à ce que la contrebande soit la règle, et le commerce licite l'exception. Rien de plus contagieux que le mal.

La coopération de l'Angleterre en faveur de la

cause constitutionnelle de l'Espagne n'a donc pas été dominée par des considérations d'un ordre vulgaire et intéressé. L'Angleterre a voulu le triomphe d'un principe et l'émancipation de l'Espagne; c'est là le nœud du traité qu'elle signa d'abord avec les deux nations péninsulaires; elle y a été fidèle, elle en a interprété les conditions dans le sens le plus large.

L'Angleterre a prodigué à l'Espagne armes, munitions, vivres[1]; elle a multiplié ses croisières partout où leur présence a été requise et jugée

[1] ÉTAT *des armes, munitions, objets de guerre fournis au gouvernement espagnol par le gouvernement de S. M. Britannique, depuis la signature du traité de la quadruple alliance.*

PAR LE DÉPARTEMENT DE LA GUERRE,

Livré au gouvernement espagnol:

321,600 fusils, 10,000 carabines, 3,600 pistolets, 10,000 épées, 4,000 carabines rayées, 6,000,000 cartouches, 29,028 gargousses et boîtes à mitraille, 938,531 livres de poudre, 40,378 fascines, 40 canons en fer, 12 mortiers en fer, 28 obusiers, 20 mortiers de siége, 12 fourgons, 27,820 fusées, 1,000 tentes, 1,000 couvertures, 2 équipages de ponts, etc.

1 pièce de 18 livres, 6 carronades de 18, 30 mousquets, 40 pistolets, 40 épées, munitions, etc., pour le schooner *Isabelle.*

2 pièces de 18, 4 carronades de 32, 24 mousquets, 24 pistolets, 24 épées, munitions, etc., pour le bateau à vapeur *la Ville-d'Édimbourg.*

6 canons de 32, 80 mousquets, 40 pistolets, 100 épées, 40

nécessaire; elle a mis ses vaisseaux à la disposition des autorités espagnoles pour la défense du littoral ou pour le transport des troupes; elle a

piques d'abordage, munitions, etc., pour le bateau à vapeur *Isabelle II.* 487,060 » »

Livré à la légion auxiliaire :

15,000 fusils, 1,200 carabines, 850 pistolets, 1,000 épées, 600 carabines rayées, 5,608,000 cartouches, 22,028 gargousses, 13,018 livres de poudre, 1,142 fascines, 26 canons, 2 obusiers, 4,730 fusées à la Congrève, 350 pots à feu, 18,487 fusées, 13,942 grappes de mitraille, 90 fourgons, 45 chariots, 468 selles et harnais, 15 tentes, etc. 68,200 » »

Livré au gouvernement espagnol, le 8 mars 1839 :

5,000 fusils, gargousses, poudre, etc. 6,769 » »

Livré à la légion auxiliaire :

Munitions, équipements, outils, médicaments, etc. 2,638 4 »

PAR L'AMIRAUTÉ :

Dépenses des croisières de S. M.; solde du bataillon de marins, vivres, transports, médicaments, haute-paie aux artilleurs et mineurs des corps royaux, appointements des commissaires, etc., etc. 51,822 14 14

Ensemble. Liv. sterl. 616,489 18 14

En francs, 15,720,495 » c.;
En réaux de veillon 60,460,434 17 marav.

(Extrait des documents relatifs à la guerre en Espagne, présentés à la chambre des communes, par ordre de la reine, en juin 1839.)

suspendu le *foreign enlistement bill,* et permis la formation d'une légion de dix mille hommes. L'Angleterre enfin est intervenue avec son drapeau et sa cocarde. Dès 1836, le canon du commodore lord John Hay apprit à Don Carlos qu'il avait un ennemi de plus à combattre. A Bilbao, à Oriamundi, à Astigarraga, au Passage, aux lignes de Saint-Sébastien, le drapeau britannique flottait à côté du drapeau espagnol, et les soldats de l'Angleterre versaient leur sang pour notre cause. Aussi Don Carlos lança-t-il contre les Anglais de la légion le décret de Durango, ordonnant de fusiller tous ceux qui seraient faits prisonniers : digne manière de témoigner sa reconnaissance au gouvernement dont la protection l'avait empêché de tomber au pouvoir du général Rodil, en Portugal [1].

Je n'ai trouvé nulle part l'explication des motifs du cabinet anglais pour rejeter la solidarité de l'intervention que le cabinet français proposa

[1] A cette époque, Don Carlos fut trouvé par le secrétaire de la légation anglaise à Lisbonne, dans l'état d'un homme paralysé par la peur. « *Sauvez-moi de Rodil*, » furent les seules paroles que put prononcer Don Carlos. Il fut en effet sauvé par la protection anglaise, et conduit à bord d'un vaisseau de guerre anglais, avec sa famille et soixante personnes de sa suite. (*Policy of England towards Spain*, page 46.)

en 1835; voici des détails à ce sujet dont je crois pouvoir garantir l'authenticité.

Dès les premiers instants de l'alliance française et anglaise en 1830, la pensée fixe de M. de Talleyrand fut de la rendre offensive et défensive. L'Angleterre refusa obstinément d'engager ainsi son avenir, ce que d'ailleurs le ministère n'aurait pu faire sans l'approbation du parlement, car des engagements de cette nature contiennent des éventualités de dépenses où le contrôle des chambres est indispensable.

Lorsqu'en 1835 le cabinet français se vit pressé par l'Espagne au sujet de l'intervention, il voulut s'assurer de la coopération anglaise avant de donner une réponse catégorique; c'est alors que furent posées au cabinet de Londres les questions dont j'ai fait mention. Dans l'origine ces questions étaient réduites aux deux premières, savoir :

1° L'Angleterre croit-elle que le moment d'une coopération armée, demandée par l'Espagne, soit venu?

2° Le *casus fœderis,* comme conséquence du traité de la quadruple alliance, est-il applicable à la circonstance présente? L'Angleterre voudrait-elle coopérer?

Quand les questions ainsi posées parvinrent à

la connaissance du prince de Talleyrand, il crut entrevoir dans cette négociation au sujet du traité du 22 avril une occasion de revenir par une voie indirecte à son idée favorite d'une alliance offensive et défensive entre les deux pays ; c'est alors qu'il suggéra la troisième question :

3° Dans le cas d'une intervention, l'Angleterre sera-t-elle responsable *in solidum* avec la France des conséquences qui pourraient s'ensuivre ?

Le sens et la portée de cette dernière question ne pouvaient échapper à la perspicacité du cabinet de Londres : comprenant à merveille où en voulait venir M. de Talleyrand, le ministère anglais se vit dans la nécessité de répondre négativement aux deux premières questions et de refuser de s'expliquer sur la troisième, déclarant que si la France jugeait à propos de se rendre aux vœux du gouvernement espagnol, l'Angleterre n'y apporterait aucun obstacle.

Depuis lors l'Angleterre, en 1838, s'interposa entre les puissances du Nord pour qu'elles obtinssent de Don Carlos de faire cesser les horribles boucheries de ses partisans, boucheries suivies de représailles non moins horribles. C'est l'Angleterre qui négocia la reconnaissance de la reine par la Turquie ; c'est elle enfin qui de-

manda en 1839 à la Prusse la reconnaissance du gouvernement constitutionnel espagnol.

Tant de signalés services rendus par l'Angleterre, dans une période de trente ans, lui ont mérité la gratitude de tous les défenseurs de la liberté dans la Péninsule. Si ces services lui ont acquis une juste influence, on peut en être fier et l'avouer hautement. Bienveillante envers tous les ministères qui se sont succédé à Madrid, l'Angleterre a toujours eu en vue le bien de l'Espagne; et si, comme tous les hommes, les ministres anglais ont eu des sympathies, ce que j'ignore, pour tel ou tel ordre d'idées politiques plutôt que pour tel autre, jamais ces sympathies n'ont eu d'empire sur leur politique. La coopération anglaise a toujours été sincère au même degré, également active pour chacune des administrations qui se sont remplacées à Madrid dans le maniement des affaires publiques, et l'hôtel de l'ambassade est ouvert à toutes les nuances du parti libéral avec une égale cordialité, une bienveillance aussi marquée pour les hommes du statut que pour ceux de la constitution.

Comme il n'a jamais existé entre le gouvernement espagnol et le cabinet anglais de négociations pour une intervention, les rapports diplomati-

ques ont été infiniment moins compliqués qu'avec la France. Cette dernière puissance ayant donné au traité du 22 avril 1834 une interprétation autre que l'Angleterre, la question espagnole est devenue une cause de refroidissement entre les deux principaux signataires du traité; refroidissement aussi nuisible aux intérêts de ces deux pays qu'à ceux de l'Espagne. Cette divergence d'opinion s'est reflétée dans les systèmes qui divisent les esprits à Madrid. L'opinion qui s'est donné à elle-même le nom de *modérée* s'est déclarée, on ne sait vraiment pas pourquoi, le champion de la politique française, qui certes lui a été avare de secours réels ; et le parti plus avancé s'est prononcé en faveur de l'Angleterre. Comme l'adhésion du gouvernement anglais n'a cessé, ainsi que nous l'avons dit, d'être constamment indépendante des hommes au pouvoir, il semblerait que tous, sans distinction de parti, dussent éprouver les mêmes sentiments de reconnaissance pour une alliée généreuse et toujours fidèle. Mais tel est l'égarement des passions en Espagne, qu'un parti n'hésite pas à répudier un fait, dès qu'un autre l'adopte. Funeste division ! elle prolonge indéfiniment les angoisses d'une régénération par elle-même si laborieuse, quand tout est à faire.

Il me serait facile de démontrer qu'une politique absolument identique de l'Angleterre et de la France pour ce qui nous concerne eût avancé de beaucoup le terme de la guerre civile, et prévenu les désordres dont nous avons été les témoins. Je pourrais aussi m'étendre sur la facilité que des hommes de gouvernement trouveraient à faire prévaloir leurs idées, s'il était possible de compter sur le concours moral des deux plus grandes nations du monde. Mais ce n'est pas à moi de traiter ces questions ; c'est à la haute sagesse des cabinets anglais et français de les résoudre, aux deux hommes illustres qui dirigent les affaires étrangères des deux pays, de donner cette nouvelle preuve d'affection à l'Espagne. Il me suffit qu'une chose soit possible dans l'intérêt du système constitutionnel européen, pour souhaiter qu'elle se fasse, au moins pour désirer qu'on l'essaie.

CHAPITRE III.

Le Portugal.

La guerre dynastique durait entre Don Pedro et Don Miguel depuis deux ans, quand la présence de Don Carlos sur le sol portugais constitua, après la mort de Ferdinand VII, un danger commun entre les deux nations péninsulaires, et fit naître la pensée d'une alliance contre les deux prétendants aux couronnes d'Espagne et de Portugal. Elle fut l'origine du traité du 22 avril 1834.

L'intervention directe de l'Espagne, et l'entrée de ses troupes en Portugal, sous les ordres du général Rodil, mit un terme à la guerre : la capitulation d'Evora-Monte fit sortir Don Miguel et Don Carlos du Portugal; la reine Dona Maria règne depuis lors pacifiquement.

Cet immense service obligeait moralement le

gouvernement portugais à coopérer en Espagne contre Don Carlos ; mais, outre cette dette de la reconnaissance, le traité de la quadruple alliance en faisait une obligation absolue au Portugal.

Dès 1835, le ministère espagnol l'avait demandé au cabinet de Lisbonne. Les ministres de la reine Marie montrèrent néanmoins peu d'empressement à coopérer d'une manière active ; ils se contentèrent de réunir quelques troupes sur les frontières. Mais l'Espagne ayant vivement insisté sur l'entrée des troupes portugaises, le 24 septembre 1835 un traité fut signé par lequel le Portugal s'obligeait à intervenir au moyen d'un corps d'armée de six mille hommes, qui devait être porté à dix mille si les circonstances l'exigeaient.

En effet, les troupes de S. M. T. F. entrèrent en Espagne ; la plus grande partie prit position en Castille ; une brigade aux ordres du baron Das Antas rejoignit l'armée de Navarre, où elle rendit de grands services. Lorsque, vers la fin de juillet 1836, Gomez entreprit son aventureuse expédition, les troupes portugaises se replièrent vers leurs frontières, pour les protéger contre ce chef carliste s'il tentait de les franchir. Le danger passé, le gouvernement espagnol demanda que les corps portugais prissent de nouveau part

aux opérations de l'armée en Navarre. La brigade du général baron Das Antas y retourna, et se conduisit bravement.

Lorsque, au mois de septembre 1837, les chartistes portugais se soulevèrent contre la constitution, le cabinet de Lisbonne rappela en toute hâte les troupes qu'il avait en Espagne. Le baron Das Antas reprit à marches forcées le chemin de son pays, et contribua puissamment à la défaite des deux maréchaux chefs du soulèvement chartiste. Depuis, les Portugais n'ont plus pris de part à la guerre civile d'Espagne.

La navigation du Duero a donné lieu à de très longues négociations; une convention entre les deux couronnes fut signée le 31 août 1835; mais la commission mixte qui devait faire les règlements de navigation et de police, conformément à l'article 4 du traité, n'a que tout récemment terminé ses travaux. C'est ce que la reine de Portugal a annoncé aux cortès dans le discours d'ouverture du 25 mai dernier, en promettant de soumettre à la présente législature le résultat de ces travaux pour que les cortès portugaises eussent à les examiner.

CHAPITRE IV.

Nord.

On a souvent reproché aux principes démocratiques d'être inconséquents dans leur application ; à la démocratie, d'être ingrate ; mais les écrivains royalistes ont rarement trouvé un mot à dire contre les inconséquences bien autrement graves des princes, ou contre leur ingratitude. En partageant ainsi le genre humain en deux castes distinctes, le droit divin s'est trouvé fort à propos pour couvrir de son principe incompréhensible toutes les fautes de la monarchie. Ceux qui l'ont invoqué comme origine de leur existence devaient se croire infaillibles. Heureusement la vérité plane pure, inaltérable, au-dessus de toutes ces aberrations inventées par l'adulation, acceptées par la vanité, propagées par la bassesse, et l'inexorable histoire recueille avec impartialité les erreurs des rois comme celles des peuples.

L'Esp… …ai
de la … …n-
aucun … …nts
glant … …ux
Mais … par
a cette … par
c'est … par
peut-ê… car
les … …tives
app… juger
dans … diplo-
tions … …nnemis
mi… … allaient
… auteur direct
… roi Ferdinand.
… divisaient la
… sanction
…
… …res
… cette
… promulgation
… qui abrogeait
… …disait l'ancienne
… droits de Don Carlos
… trône, beaucoup plus
… de la reine Isabelle
… vint l'exclure à peu …

prêts à étouffer le cri de liberté, dans quelque coin de la terre qu'il échappât du cœur de l'homme opprimé.

En Espagne, Ferdinand VII se chargea de cette mission. On sait avec quelle persévérance il la remplit pendant tout le cours de son funeste règne. Vaincu par la révolution de 1820, il fut secouru par les puissances du Nord. Le congrès de Vérone décida la guerre de 1823, une croisade fut résolue contre cette constitution que tous les souverains réunis avaient reconnue dix années auparavant, et deux d'entre eux, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, par des traités solennels. La Restauration se chargea de porter la bannière des croisés, elle l'alla planter sur l'échafaud de Riégo.

Jusque-là, la haine des principes de liberté semble être tellement séparée des intérêts de ces monarques, qu'ils ont pu s'y livrer sans hésitation, oubliant tout ce qu'ils devaient à l'Espagne, et ne comprenant pas même le but réel que la Restauration poursuivait dans cette attaque contre la Péninsule. M. de Châteaubriand le leur a dit plus tard.

Pendant les années qui s'écoulèrent après 1823, la faction apostolique, furieuse et déchaînée, effraya ceux-là mêmes qui avaient préparé son existence.

Dans la Péninsule, le ministre Zéa Bermudez, qui combattait ce fanatisme nouveau, recevait les encouragements les plus sincères des représentants des puissances du Nord à Madrid. Il serait curieux de lire les dépêches de cette époque, écrites par M. Brunetti à l'archi-chancelier d'Autriche, par M. de Lieberman au cabinet prussien, et par M. d'Oubrill à celui de Saint-Pétersbourg, car leur indignation était grande contre les tentatives criminelles du parti apostolique, et, à en juger par leur conversation et leurs confidences diplomatiques, Don Carlos n'avait pas alors d'ennemis plus déclarés que ces ambassadeurs. Ils allaient jusqu'à accuser l'infant d'être le fauteur direct de toutes les conspirations contre le roi Ferdinand.

Pendant que ces luttes intestines divisaient la famille royale, apparut la pragmatique-sanction du 29 mars 1830. J'ai expliqué que ce grave événement fut le résultat des manœuvres de la faction apostolique. Les attentats de cette faction retombèrent sur elle-même. La promulgation de la loi des cortès de 1789, qui abrogeait l'*auto acordado de* 1713 et rétablissait l'ancienne loi de succession, rendait les droits de Don Carlos, alors héritier présomptif du trône, beaucoup plus éventuels. La naissance de la reine Isabelle et de l'infante sa sœur vint l'exclure à peu près du

trône. Il n'était pas probable que le parti apostolique et son chef acceptassent tranquillement le retour aux anciennes lois de la succession. Il fut dès lors facile de prévoir une guerre civile, si le roi venait à mourir avant d'avoir consolidé son ouvrage.

L'état de l'Espagne, la légalité de la pragmatique-sanction, sa légitimité, les projets des apostoliques, devaient être choses parfaitement connues des puissances du Nord, et c'était à l'apparition d'un acte aussi grave que celui d'un changement dans l'ordre successoral au trône que les réclamations diplomatiques auraient dû se manifester. En supposant que le droit d'examen sur des actes de ce genre puisse exister comme droit public international, c'était en mars 1830 qu'il devait être exercé. On ne s'explique donc pas tout d'abord comment les puissances du Nord ont pu admettre de fait la publication de la pragmatique-sanction comme légitime, et protester plus tard de fait lorsque le moment vint de la mettre à exécution.

Le mot de l'énigme est dans les événements qui survinrent postérieurement, surtout dans la révolution accomplie en France au mois de juillet 1830. Dès cet instant, la politique changea complétement en Europe, et les rapports diplomatiques devinrent presque hostiles entre les puissances du

Nord et la France, qui fut solidaire, à leurs yeux, des révolutions de Belgique, de Pologne, de Suisse et d'Italie. On soupçonna dès lors que le changement de la loi successorale en Espagne était le germe d'un nouvel avenir où la liberté aurait sa place, et qui marquerait la dernière heure du despotisme. On vit clairement que, les apostoliques s'insurgeant contre la jeune reine, elle serait obligée de s'appuyer sur les constitutionnels. Ce jour-là Don Carlos, dont personne n'avait songé à revendiquer les droits, devint légitime roi d'Espagne aux yeux des puissances du Nord : on épousa sourdement sa cause, on se prépara à la soutenir si la mort du roi venait à rendre le trône vacant, car rien ne paraissait menacer de plus près la révolution de juillet que le triomphe de Don Carlos. L'Espagne serait devenue le quartier-général des conspirateurs légitimistes, protégés par le frère de Ferdinand. Là a été le lien intime d'un danger commun entre la France de juillet et l'Espagne régénérée : leur cause a été celle de la liberté conquise par le peuple ; elles avaient à défendre le même principe.

Malgré l'alarme que les mouvements révolutionnaires de 1830 à 1831 jetèrent parmi les cabinets du Nord, il est toutefois douteux que l'adoption de la cause de Don Carlos eût été résolue

en principe, si les agents de ces puissances à Madrid eussent rempli loyalement les devoirs que leur imposait leur mission. Mais moins préoccupés des intérêts des souverains dont ils étaient les représentants, et surtout de ceux de l'Espagne, que de leur propre intérêt, ils flattèrent ce qu'ils crurent être l'opinion de leurs maîtres : d'adversaires qu'ils avaient été de Don Carlos, ils s'en firent les champions, et s'efforcèrent de peindre l'Espagne agitée des passions les plus révolutionnaires. Ils achevèrent ainsi d'égarer la politique de leurs gouvernements. Les cabinets du Nord, mal instruits de l'état moral et politique de l'Espagne, et des événements qui s'y préparaient, ne virent plus dans le rétablissement de la loi de succession qu'une cause de désordre et de révolution. Au lieu d'aider les Espagnols à fonder un gouvernement monarchique et normal dont l'absence prolongée a épuisé le pays, tâche qui devait être si laborieuse, si difficile, on décida d'entraver les efforts tentés dans cette voie de régénération, et de protéger la rébellion qui devait éclater à la mort du roi.

Ferdinand VII, suivant l'usage national, fit reconnaître en juin 1833 sa fille héritière du trône, par les cortès, telles que le despotisme les avait faites depuis plusieurs siècles. Les puissances du Nord furent représentées par leurs

envoyés dans cette solennité; c'était reconnaître officiellement la jeune Isabelle II comme l'héritière présomptive de la couronne. Malgré cet acte d'adhésion dans une circonstance décisive, malgré leur silence lors de la publication de la pragmatique-sanction en 1830, à la mort de Ferdinand VII, survenue le 29 septembre 1833, les relations diplomatiques entre l'Espagne et les puissances du Nord furent interrompues; et le trône d'Espagne resta vacant de fait; car ne reconnaissant pas Isabelle II, la Russie, la Prusse, l'Autriche ne reconnurent pas non plus Don Carlos; hésitation fâcheuse pour le principe de la légitimité lui-même, car les puissances du Nord ont ainsi prouvé que rien n'était plus obscur et moins concluant pour elles que ce dogme mystérieux. La postérité ne comprendra guère mieux que nous comment des monarques du droit divin n'ont pas hésité à reconnaître Louis-Philippe, élevé sur le trône par une révolution, et le roi Léopold, qui, posant sur sa tête la couronne de Belgique, déchirait une page du traité de Vienne; et comment l'Espagne, fidèle à la voix de son roi ainsi qu'à la loi nationale rétablie, qui appelait Isabelle II à succéder à son père, s'est vue traitée avec une pareille rigueur. Là, point de révolution, pas même de révolte; l'au-

guste fille de Ferdinand VII ceint paisiblement la couronne de ses ancêtres par droit de naissance et en vertu de la loi fondamentale du royaume; la noblesse et le clergé saluent en masse ce règne désiré, toutes les classes de la nation l'accueillent avec enthousiasme; l'armée entière presse ses rangs autour du trône qu'elle jure de défendre; une faction seule le méconnaît, et cette faction trouve des sympathies, des secours et un appui moral dans les cabinets qui ont reconnu le roi des Français et celui des Belges! On dirait qu'il y a eu erreur volontaire, et qu'on n'a pas voulu examiner de bonne foi la question successorale, pour ne pas se placer dans la nécessité de reconnaître Isabelle II, seul point qui touche à l'intérêt général, et qui en fait une question européenne.

La raison s'oppose à ce que 18 millions d'hommes soumis à la couronne d'Espagne soient maintenus dans une position exceptionnelle. Les principes politiques proclamés par eux sont communs à tant d'autres nations alliées des mêmes puissances qui refusent de reconnaître la reine d'Espagne. Il est donc évident que les deux principes politique et dynastique n'ont été confondus que comme un moyen matériel d'exprimer hautement une aversion profonde contre

tout mouvement régénérateur. Ne pouvant mettre la France en interdit, parce qu'elle est trop forte, ni la Belgique à cause de sa puissante protectrice, on a fait supporter à l'Espagne tout le poids du mauvais vouloir des souverains du Nord, prévoyant à merveille que la politique du cabinet français en Espagne ne serait pas la même qu'en Belgique.

Il y a une véritable inconséquence dans la politique générale des puissances du Nord. Si, dans leur opinion, Don Carlos était roi légitime, elles auraient dû le reconnaître spontanément. Mais faire des vœux publics pour son triomphe, lui accorder toutes ses sympathies, l'aider en cachette, et ne pas oser le reconnaître, c'est agir sans dignité, sans conviction, sans grandeur. La majesté royale n'a certainement rien gagné à ces menées clandestines ravalant trois puissants monarques au rôle d'obscurs fauteurs de propagande.

S'ils voyaient au contraire dans la reine Isabelle la légitime héritière du trône d'Espagne, ils devaient la reconnaître, sauf à ne pas entretenir de rapports avec un pays dont les agitations politiques leur paraissaient dangereuses; mais dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, la non-reconnaissance n'était pas permise. Les rois légi-

times ont commis une grande faute : leur premier intérêt devait être de sauver le principe qu'ils professent, et de ne pas faire servir une question politique de prétexte à un mauvais vouloir que rien ne justifiait. En protégeant sourdement une usurpation, ils ont nui à leur propre cause plus que vingt révolutions n'auraient pu le faire. L'inconséquence, le manque de logique, sont les plus énergiques dissolvants des principes.

Après avoir considéré la politique générale des puissances du Nord, sous le point de vue monarchique qui leur a été commun, je l'examinerai sous le rapport particulier à chacune d'elles. Je la crois aussi fausse, aussi erronée sous l'un que sous l'autre.

❋

CHAPITRE V.

La Prusse.

Des trois grandes puissances du Nord, la Prusse, par la douceur de son gouvernement, par la sagesse et par l'ordre admirable de son administration, était celle qui devait le moins sympathiser avec les persécutions et les folies du désordre administratif, inévitables conséquences du triomphe de Don Carlos. On avait trop souffert en Espagne sous le règne de Ferdinand, pour supporter plus longtemps que cette violation des plus simples règles de la justice et du bon sens fût érigée en règle constante de gouvernement. La continuation d'une tyrannie abrutissante, que Don Carlos eût encore exagérée, était impossible ; on s'est révolté contre cet affreux avenir ; de là le soulèvement général contre Don Carlos.

Si le contraste des deux administrations devait être pour la Prusse une cause de répugnance, si elle devait désirer au nom de la royauté qu'elle ne fût nulle part l'image de la démence administrative et de la terreur politique, ce qui devait le plus éloigner la Prusse de la cause de Don Carlos, c'était le fanatisme religieux, dont l'Infant était la personnification. Le cabinet prussien traite avec une rigueur inusitée les archevêques de Cologne et de Posen, il lutte vigoureusement contre l'esprit de Rome; il y a donc eu de sa part une grande imprudence à prendre en Espagne la défense de l'inquisition et de ses abominables fureurs. C'était protéger chez les autres ce que l'on combattait chez soi; c'était repousser les empiétements de l'église romaine en Prusse, et les soutenir en Espagne : en un mot, c'était vouloir le pour et le contre dans une seule et même question. Malgré cet esprit révolutionnaire qu'on nous reproche à tout propos, nous n'avons jamais exercé contre des prélats diocésains poursuivant ouvertement la destruction de la liberté et de l'ordre constitutionnel établi, les rigueurs dont le gouvernement de Berlin a fait usage pour une simple controverse touchant les mariages mixtes. Nous avons des évêques qui se sont volontairement éloignés de leurs diocèses; d'autres ont été éloignés

par les ordres du gouvernement et relégués sur d'autres points de la Péninsule; mais aucun d'eux n'a été arraché de son siége par des grenadiers et conduit, sur l'ordre du chef de l'État, dans une forteresse. Notre tolérance religieuse a donc été, malgré les passions palpitantes d'une guerre civile, bien plus grande quoique bien autrement difficile que celle d'un gouvernement qui ne rencontre qu'obéissance et soumission.

La Prusse avait encore un intérêt manifeste à ne pas repousser le gouvernement constitutionnel: celui de la position géographique des deux nations, sous le point de vue militaire. L'Espagne n'est séparée de la Prusse que par le territoire français; entre la dernière sentinelle espagnole du pont de la Bidassoa et la première sentinelle prussienne de Saarbruck, il n'y a que des soldats français.

Si le voisinage et les rapports existants entre deux peuples que les Pyrénées seules séparent n'étaient pas des causes efficientes de réaction du plus puissant sur le plus faible, l'ambition instinctive de la France, qui la pousse toujours à vouloir dominer en Espagne, lui donnerait encore une influence réelle sur les destinées de la Péninsule. Les temps n'ont changé que la forme de cette ambition; toujours la France a voulu ranger l'Es-

d'un véritable équilibre de forces, son intérêt lui dictait une politique opposée à celle qu'elle a suivie.



CHAPITRE VI.

L'Autriche.

Dans une lettre que M. Canning adressait à M. de Châteaubriand, le 22 février 1823, je trouve ce passage remarquable :

« L'Espagne ne pouvait-elle pas entendre l'ap-
« pel que fait le prince de Metternich à l'an-
« cienne union de l'Espagne et de l'Autriche, et,
« se tournant vers nous (si nous assistions à ce
« débat), dire qu'elle est prête, comme l'Angle-
« terre en 1688, à mettre ses lois et ses libertés
« à couvert par un léger changement dans la
« dynastie régnante, et à placer sur le trône un
« prince autrichien, avec un pouvoir plus étendu
« que de celui de la constitution [1] ? »

[1] Châteaubriand, *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 457.

Quand M. Canning écrivait ces lignes, il était bien loin de prévoir que, sept ans plus tard, cet appel fait par M. de Metternich pouvait s'effectuer par le simple retour à l'ancienne loi de succession, et que l'archi-chancelier se prononcerait contre un événement qui rendait si facile l'ancienne union de l'Espagne et de l'Autriche. C'est l'opinion de M. de Metternich qui a déterminé la politique des deux autres puissances ; il y a eu sur ce point un accord tacite entre les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg de déférer complétement à la volonté de l'Autriche; un sentiment naturel de conviction que la question successorale d'Espagne regarde surtout la maison d'Hapsbourg a motivé une espèce d'abandon de toute initiative. Par compensation, la Prusse a eu la haute main dans la question belge, et la Russie dans les affaires d'Orient.

En 1823, l'Autriche, maladroitement ou malicieusement, rappelait aux Espagnols les temps heureux qui précédèrent le transfert de l'Espagne à la maison de Bourbon [1]. Comment l'homme d'État qui dirige les destins de l'empire d'Autriche depuis trente ans avec autant de bonheur

[1] Lettre de M. Canning à M. de Châteaubriand, du 25 juin 1823. — *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 471.

que d'habileté, a-t-il pu se méprendre sur la portée de cette question? Il me semble tellement contraire à la raison et à son propre intérêt de voir la maison d'Autriche protéger la loi salique, et protester contre la guerre qu'elle soutint contre Philippe V, que je ne saurais regarder cette déviation de tous les calculs d'une saine politique que comme le résultat d'une de ces frayeurs qui font tout sacrifier à l'intérêt du moment. Le triomphe du despotisme en Espagne avec la dynastie bourbonnienne a été préféré par l'Autriche à l'établissement de la liberté avec l'espérance de placer sur le trône d'Espagne un prince autrichien, non *par un léger changement de dynastie*, mais par la simple union des deux nations, comme il paraît que le voulut M. de Metternich en 1823. L'Autriche aurait pu prendre une revanche pacifique des batailles de Brihuega et de Villaviciosa, en acceptant l'abolition de l'*auto acordado* de 1713; M. de Metternich n'a pas voulu en 1833 relever, par la politique, la défaite des armées impériales pendant la guerre de succession; il a mieux aimé soutenir l'œuvre du vainqueur de l'archiduc Charles. Il pouvait réveiller en Espagne le souvenir des gloires militaires passées, en adhérant à la cause du rétablissement de nos vieilles franchises, mais il a voulu nous rappeler que la

maison d'Autriche détruisit nos libertés. L'archi-chancelier a ratifié cette œuvre d'iniquité de Charles-Quint et de ses successeurs ; en reniant sa pensée de 1823, en accordant sa protection à Don Carlos, M. le prince de Metternich a donné au monde une nouvelle preuve que chez les plus grands hommes d'État les passions dominent parfois les intérêts les plus évidents ; car dans la politique de l'Autriche vis-à-vis de l'Espagne, ces passions sont venues obscurcir sa raison même. Au reste, nous Espagnols, nous devons être reconnaissants au prince de Metternich de nous avoir ainsi révélé l'incompatibilité de cette union de la maison d'Autriche avec l'Espagne moderne. Une illusion sur ce point aurait pu, dans un avenir rapproché, conduire à des erreurs désormais impossibles. M. de Metternich nous a signalé l'abîme qui sépare l'immobilité autrichienne de la régénération progressive de l'Espagne. Nous ne comblerons pas cet abîme. Un jour viendra qui démontrera l'erreur de la maison d'Autriche.

Comme preuve que l'Autriche a méconnu ses intérêts positifs et permanents, nous citons l'interprétation donnée par M. de Châteaubriand à quelques phrases de la dépêche de M. de Metternich au ministre autrichien à Madrid, en

date du 26 novembre 1822, pendant le congrès de Vérone :

» La maison d'Autriche n'a qu'à remonter à « sa propre histoire pour y trouver les plus « puissants motifs d'attachement, d'égards et de « bienveillance pour une nation qui peut se rap- « peler avec un juste orgueil ces siècles de glo- « rieuse mémoire où le soleil n'avait pas de « couchant pour elle [1].

« Cela, ajoute M. de Châteaubriand, voulait « dire en langue diplomatique : Vous étiez si « puissants, si heureux sous notre glorieuse do- « mination ! Reprenez-nous [2]. »

Si tel était le sens de ces paroles de l'archichancelier d'Autriche, et je le crois; et si on venait un jour à les renouveler, l'Espagne à bon droit pourra répondre : « Sous cette glo- « rieuse domination, ma liberté a péri ; je l'ai « reconquise contre vous et malgré vous ; j'ai « repoussé Don Carlos, que vous protégiez. Je « ne vous reprends pas, parce qu'avant tout « je veux être libre, c'est la seule gloire à la- « quelle j'aspire : jamais les lauriers de Pavie

[1] Châteaubriand, *Congrès de Vérone*, page 157.
[2] *Id.* page 159:

« et de Lépante ne me feront oublier les mal-
« heurs de Villalar, le supplice de Padilla et
« celui de Lanuza. »



CHAPITRE VII.

La Russie.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'est pas encore résigné à considérer la révolution de juillet comme un fait irrévocable en France. Le czar, tremblant pour ses jours menacés par la sourde fermentation qui travaille son armée, s'aperçoit avec terreur des progrès du libéralisme parmi les classes aisées de son immense empire. Le soulèvement de la noble Pologne, en donnant la juste mesure de la faiblesse russe, a rendu doublement odieuse au successeur d'Alexandre toute agitation politique, et l'Espagne s'est trouvée comprise dans cette haine instinctive de Nicolas contre les innovations anti-despotiques. Je ne suis pas surpris de cette irritation envers des peuples; mais je m'étonne qu'un changement dans l'ordre

de succession n'ait pas été mieux compris à Saint-Pétersbourg; car, pour me servir des expressions de M. Canning dans la lettre que j'ai déjà citée, « l'Espagne ne pourrait-elle pas, quand la « Russie l'accuse d'un changement violent de « gouvernement, rappeler les événements qui ont « précédé l'accession au trône de l'empereur « Alexandre, et le traité de Tilsitt qui aban-« donna l'Espagne à Napoléon [1] ? » Ajoutons à ces observations de M. Canning, que l'Espagne pourrait rappeler aujourd'hui les causes de l'avénement de l'empereur Nicolas. Ces causes sont un peu moins claires, un peu moins en harmonie avec le principe de légitimité régulière des couronnes, que celles qui font donner la préférence à Isabelle II sur l'infant son oncle.

En 1809, la Russie n'hésita pas à reconnaître le frère de Napoléon comme roi d'Espagne, pourquoi ne reconnaîtrait-elle pas Don Carlos aujourd'hui? Quand on a violé le principe une première fois, il doit en coûter peu de le fouler encore aux pieds dès qu'on y trouve sa convenance. Aussi l'abandon que l'empereur Alexandre fit en 1809 du principe de légitimité en faveur d'un conquérant, celui dont l'empereur Nicolas donne le scandaleux

[1] Châteaubriand, *Congrès de Vérone*, tome 1er, page 457.

exemple en faveur d'un prétendant, ne sauraient étonner les gens habitués à découvrir, au fond de cette politique si vantée de la Russie, l'égoïsme astucieux et rétréci de chefs à demi civilisés.

Alexandre ne tarda pas à reconnaître que les Espagnols combattant pour l'indépendance de leur patrie étaient de puissants auxiliaires. Il les avait sacrifiés quand il croyait pouvoir se passer de leur concours, il les accueillit avec enthousiasme lorsque le moment du danger lui fit entrevoir sa faute.

D'abord Alexandre signe le 20 juillet 1812 à Weliki-Louki un traité avec l'Espagne, et par l'art. 3, S. M. l'empereur de toutes les Russies reconnaît « pour légitimes les cortès générales et extraordinaires réunies actuellement à Cadix ainsi « que la constitution qu'elles ont décrétée et sanctionnée. »

C'est pour détruire cette même constitution qu'Alexandre se rendit en personne au congrès de Vérone en 1822.

Poursuivons.

Quand les armées russes s'avançaient au cœur de l'Europe, l'autocrate, cherchant à enflammer leur enthousiasme par de pompeuses proclamations, présente l'Espagne comme modèle à ses troupes et au monde entier.

« Le sort de la Guadiana a été fixé sur les bords « du Borysthène ; c'est de là que l'Espagne recou« vrera la liberté qu'elle défend avec héroïsme « dans un siècle de faiblesse et de lâcheté... Si le « Nord imite le sublime élan qu'offrent les Castil« lans, le deuil du monde est fini. » Proclamation de Varsovie, du 13 février 1813.

En appelant aux armes les peuples de l'Allemagne, dans une proclamation de Kalish, du 25 mars 1813, l'empereur Alexandre leur promet des constitutions.

Celle d'Espagne était si loin de lui paraître condamnable, que, par un de ces prodigieux incidents dont cette époque homérique est remplie, il se trouve que des soldats espagnols ont juré la constitution sur la Néva, et reçu leurs drapeaux des mains impériales.

Voici ce fait bien extraordinaire et peu connu.

Napoléon, dans sa colossale expédition de Russie, avait traîné à sa suite une partie des prisonniers espagnols qui se trouvaient en France; on en forma une légion. Ces prisonniers, profitant des désastres de l'armée française, abandonnèrent ses rangs et passèrent dans le camp russe.

Alexandre accueillit les soldats espagnols non seulement avec bienveillance, mais avec une espèce de coquetterie; ils furent casernés à Péter-

hoff, résidence impériale, où l'impératrice allait souvent les voir. L'ambassadeur d'Espagne à la cour de Russie, M. Bardaji y Azara, voulut faire prêter à ces troupes le serment à la constitution. Alexandre désira que cette cérémonie fût solennelle ; les troupes, déployées sur la glace qui couvrait la Néva, prêtèrent serment en présence de toute la cour, et reçurent les drapeaux que l'impératrice avait elle-même brodés. Le corps prit le nom de régiment *Impérial Alexandre;* équipé, armé à neuf aux frais du trésor, il fut embarqué à Cronstadt et renvoyé en Espagne. Fidèle au serment prêté sur la Néva, l'*Impérial Alexandre* décida la question en faveur de cette même constitution, en se prononçant à Ocaña pour son rétablissement, en mars 1820.

Au retour d'Alexandre à Saint-Pétersbourg, en 1814, et à la première réception du corps diplomatique, ce prince, s'adressant à l'ambassadeur d'Espagne, pour lequel il avait une haute estime, lui dit : « Que pensez-vous, monsieur « l'ambassadeur, de la conduite du roi, votre « maître, à l'égard de l'Espagne dont il a détruit « la constitution d'une manière si violente? — « Sire, répondit l'ambassadeur, il ne m'appar« tient pas de juger, et moins encore de censurer « la conduite du roi. — Eh bien! monsieur,

« moi, je vous dirai que c'est abominable ; que « l'ingratitude des rois pour les peuples est le « plus affreux des spectacles, et celui dont « l'exemple est le plus funeste. »

On voit donc qu'à cette époque Alexandre ne pensait pas comme en 1820, et ne jugeait pas aussi sévèrement l'illégalité de la constitution et le mandat de ses fondateurs. Si plus tard il a censuré ce qui avait été d'abord l'objet de ses éloges, et s'il a poussé à un acte de violence que lui-même avait flétri quelques années auparavant, l'histoire a trop d'exemples de versatilité à recueillir dans la vie de ce prince, pour que j'ajoute de longs commentaires sur sa conduite à l'égard de l'Espagne.

Les récriminations n'ont point d'attraits pour nous. Mais si nous déroulions les pages sanglantes de l'histoire russe, si nous soulevions le voile transparent qui couvre à peine les exécutions régicides des souverains moscovites, si nous dénoncions ce système de terreur incessante et perpétuelle qui plane en Russie sur toutes les têtes, sur la tête du despote et sur celle de l'esclave, terreur qui fait périr le premier par la strangulation ou par le poison, le second par le knout ou par le travail des mines, combien ne nous serait-il pas facile d'imposer silence à cette sensibilité de commande

qu'on affecte pour les lamentables épisodes de nos guerres civiles! En Espagne, les crimes dont nous gémissons plus sincèrement que personne, proviennent d'une exaspération momentanée d'hommes qui ont les armes à la main ; en Russie, c'est l'état normal, et toute déviation à cette règle d'une police inquisitoriale n'est qu'un heureux hasard.



CHAPITRE VIII.

La Sardaigne.

Ce que j'ai dit de la maison d'Autriche, soutenant de nos jours ce qu'elle combattit dans la guerre de succession, est applicable à la maison de Savoie. Dans les différents traités de partage qui eurent lieu avant la mort de Charles II, on fit toujours la part de la maison de Savoie en représentation de l'infante Catherine, fille de Philippe II; c'est-à-dire que la maison de Savoie, comme celle d'Autriche et celle de Bourbon, revendiquait des droits au trône d'Espagne du chef des femmes. Dans les négociations pour la paix d'Utrecht, on fut sans cesse préoccupé des droits qu'avait le duc de Savoie de succéder à la couronne d'Espagne au défaut du roi Philippe et de ses descendants. Le comte Maffei, envoyé de ce prince, présenta un

mémoire que l'Angleterre appuya ; et quand M. de Torcy, suivant les ordres de Louis XIV, convint avec le vicomte de Bolingbroke des principaux points de ce traité, le premier qu'on arrêta fut que le duc de Savoie et ses descendants seraient appelés à la royauté d'Espagne au défaut du roi Philippe et de ses descendants, et que la substitution en serait insérée dans l'acte que le roi d'Espagne donnerait de sa renonciation à ses droits et aux droits de ses descendants à la couronne de France [1].

L'acte de renonciation de Philippe V pour lui et ses descendants à leurs droits à la couronne de France est du 7 novembre 1712, et a été déclaré en Espagne loi de l'État le 18 mai 1713. Il contient la réserve suivante en faveur de la maison de Savoie : « Je déclare qu'à défaut de ma personne et « de celle de mes descendants légitimes de l'un et « de l'autre sexe, le duc de Savoie sera appelé à « succéder au trône d'Espagne. »

L'auto acordado de 1713 attaquait ces réserves, annulait en quelque sorte les droits éventuels de la maison de Savoie, et celle-ci, comme la maison d'Autriche, vit détruire la réversibilité qui lui était acquise en représentation des droits des femmes.

[1] Mémoires de Torcy, négociations d'Utrecht, tome 3, page 397.

La Sardaigne devait donc voir avec joie revivre le droit des femmes et la succession cognatique. Il en a été autrement, et la cour de Turin s'est déclarée le plus violent antagoniste de ce changement en sa faveur : elle a épousé la cause de Don Carlos avec une chaleur si excessive qu'elle a interrompu non seulement les rapports diplomatiques, mais aussi les relations commerciales, au grave détriment de ses propres sujets. Cette interruption mérite d'être expliquée par un exposé des faits, car l'animosité de la Sardaigne a été progressive en raison directe de la longanimité du gouvernement constitutionnel, et cette puissance a fini par imposer sa volonté au faible ministre M. Pérez de Castro.

Le cabinet sarde crut devoir refuser en 1833 de reconnaître la loi qui faisait revivre les droits de la maison de Savoie. Toutefois il protesta de sa neutralité dans le débat dynastique qui s'agitait en Espagne, et conserva à Madrid un agent chargé de la légation. L'Espagne en entretint un autre à Turin.

Le cabinet de Madrid, rassuré par les protestations de la cour de Turin, et calculant l'importance des relations commerciales entre les deux pays, prit l'initiative de reconnaître les consuls et vice-consuls sardes dans les ports de la

Péninsule, et autorisa l'exercice public de leurs fonctions. Cet acte de sagesse et de modération qui séparait les intérêts commerciaux de la question politique ne fut pas apprécié par la cour de Turin. Elle y répondit par un refus d'*exequatur* au premier consul-général que l'Espagne nomma à Gênes; M. Andrade ne put jamais faire reconnaître son titre, il ne put même obtenir de placer l'écusson royal d'Espagne au-dessus de la porte de sa maison.

A la première nouvelle d'une hostilité si gratuite, le cabinet de Madrid délara qu'il userait de justes représailles. Il ne fut pas écouté. Il remplaça M. Andrade par M. Llano, celui-ci par M. Letamendi. Ce fut en vain; la Sardaigne ne changea pas la ligne de conduite qu'elle avait adoptée, et le gouvernement espagnol eut la faiblesse de se contenter de ridicules concessions qui réduisirent le consul à exercer ses fonctions en cachette. Ces concessions ne tardèrent pas à paraître excessives au cabinet de Turin; de nouvelles tracasseries furent suscitées à M. Letamendi : on ne se contenta plus d'une tolérance insultante, on finit par s'opposer à toute gestion consulaire de sa part.

Il fallut rompre. Tant de pusillanimité de la part du gouvernement espagnol avait accru l'im-

pertinence du cabinet sarde; un décret de la reine régente, du 29 septembre 1836, retira l'*exequatur* à tous les consuls sardes. Cette mesure ne fut cependant pas encore définitive, car on se contentait d'informer ces agents d'une puissance manifestement hostile « qu'on leur permettait d'exercer « leurs fonctions quant aux sujets de leur pays, « afin que ceux-ci continuassent à être suffisam- « ment protégés, et qu'il n'y eût pas d'interrup- « tion dans les relations commerciales entre les « deux nations. »

Cette dernière mesure, comme toutes les demimesures en pareilles circonstances, devait être inefficace. Le gouvernement espagnol n'atteignait pas ainsi le but qu'il se proposait, et nous ne comprenons pas ce qui put lui faire illusion. En effet, le cabinet sarde, au lieu de reconnaître cette excessive condescendance par une juste réciprocité d'égards, intima l'ordre au consul espagnol de s'abstenir de délivrer des passe-ports à ses nationaux; et pour que le sens précis de cet ordre fût bien saisi, le gouverneur de Gênes ajoutait « que si le gouvernement sarde visait les « passe-ports signés par le consul espagnol, ce serait « reconnaître en quelque sorte dans le consul une « autorité qui n'existait pas, car n'ayant pas recon- « nu la reine, l'*exequatur* lui avait été refusé. »

Cette hostilité déplacée du ministère piémontais s'explique par les antécédents du ministre chargé du département des affaires étrangères, M. le comte Solar de la Margarita.

Ce fonctionnaire résidait à Madrid comme ambassadeur sarde en 1832. Il fut l'un des plus fougueux conseillers des déplorables scènes qui eurent lieu près du lit de mort de Ferdinand VII. Le honteux résultat de cette intrigue dut faire naître dans son esprit cette aveugle animosité sous l'empire de laquelle il a dirigé les rapports de la Sardaigne et de l'Espagne.

Les inconséquences de M. Solar de la Margarita amenèrent enfin des représailles qui frappaient bien plus ses concitoyens que les Espagnols : pour vingt-cinq mille sujets sardes qui sont domiciliés dans la Péninsule, on ne compte pas vingt Espagnols en Piémont; nous n'y entretenons que deux consuls, ceux du Piémont sont chez nous au nombre de vingt-quatre. Mais le point de départ de M. Solar de la Margarita était trop fâcheux, ses passions politiques trop violentes, pour faire entrer dans la balance l'intérêt de ses nationaux.

Informé de l'ordre qui avait été signifié par le gouverneur de Gênes à M. de Letamendi, le cabinet de Madrid lui ordonna le 14 novem-

reine d'Espagne était vue avec peine à Madrid, mais non avec indignation; que le cabinet espagnol s'était vu forcé d'adopter les mesures que réprouvait M. Solar de la Margarita, par suite de la conduite précédente de la Sardaigne, et que la continuation ou la suspension des mesures adoptées dépendait entièrement du gouvernement sarde. M. Calatrava reconnut en outre que, dans les circonstances actuelles, ce serait trop exiger que d'attendre une reconnaissance politique de la Sardaigne, mais qu'il espérait que les relations commerciales entre les deux pays ne seraient pas longtemps suspendues, et que les consuls des deux nations seraient autorisés à reprendre l'exercice de leurs fonctions, mesure qui, dit-il, serait également avantageuse aux intérêts commerciaux des deux pays, sans préjuger la question politique.

« Le gouvernement de S. M. B. étant d'avis que cette explication de M. Calatrava offrait à l'Espagne et à la Sardaigne une occasion favorable de parvenir à l'arrangement amiable des différends existant entre ces deux pays, envoya des instructions à sir Auguste Forster pour qu'il en donnât connaissance au gouvernement sarde. Mais il n'y avait rien dans les paroles de M. Calatrava qui pût faire supposer que le gouvernement espagnol désirât voir les consuls respectifs recommencer l'exercice de leurs fonctions sans y être autorisés par des *exequatur* réciproques.

« M. Solar de la Margarita dit ensuite que le 18 janvier dernier il répondit au *memorandum* de M. Calatrava, et que, jusqu'à la date de sa circulaire, il n'avait pas reçu de réponse; qu'en même temps, il avait dirigé une note verbale à sir Auguste Forster, disant que le gouvernement sarde ne désirait pas empêcher le commerce entre les deux nations, et qu'il était disposé à permettre que les agents consulaires dans les ports sardes pussent exercer leurs fonctions.

« Il est vrai que M. Solar de la Margarita a passé cette note verbale à M. Auguste Forster le 18 janvier, ainsi qu'un *memorandum* sans signature, que l'en-tête ou épigraphe indiquait être la réponse au *memorandum* de M. Calatrava.

« Il est également vrai que, jusqu'à présent, on n'a pas répondu à ce *memorandum*, ni à la note qui l'accompagnait; mais les motifs de ce silence proviennent de la teneur de ces notes, qui différaient

essentiellement de ce que ferait supposer la circulaire de M. Solar de la Margarita.

« En effet, la note verbale offrait de permettre aux consuls espagnols d'exercer leurs fonctions *d'une manière privée et sans exequatur*, et cette note ne contenait aucune garantie que ces consuls ne seraient pas de nouveau interrompus dans l'exercice de leurs fonctions par les autorités sardes, sous le prétexte qu'on ne leur avait pas expédié d'*exequatur*.

« Le gouvernement sarde n'avait pas le droit de supposer qu'une pareille proposition serait appuyée par la Grande-Bretagne, car le comte de Granville avait positivement articulé au marquis de Brignoles, et sir August Forster l'avait de son côté signifié à M. Solar de la Margarita, que le gouvernement de S. M. B. ne pouvait conseiller au cabinet de Madrid de révoquer les ordres qu'il avait donnés, jusqu'à ce que le gouvernement de Turin eût changé sa ligne de conduite et délivré l'*exequatur* du consul d'Espagne à Gênes.

« Le gouvernement sarde avait moins droit encore à imaginer que sa proposition serait acceptée par le gouvernement espagnol, M. Calatrava n'ayant rien dit qui fût de nature à justifier une semblable supposition. Loin de là, ce ministre avait rejeté, sans condition aucune, une proposition exactement semblable qui lui avait été adressée par l'intermédiaire de l'ambassadeur français à Madrid, et le gouvernement de S. M. B. ne croyait pas en conséquence devoir donner à M. Villiers aucune instruction sur le *memorandum* ou la note verbale passée à sir August Forster.

« Quand on fit savoir à M. Solar de la Margarita que la proposition faite en sa faveur au gouvernement espagnol par l'ambassadeur français à Madrid avait été repoussée, M. Solar de la Margarita informa à la vérité sir August Forster que l'ambassadeur français à Madrid n'avait jamais été autorisé à faire une semblable proposition. Mais ce ne pouvait être une raison pour que le gouvernement anglais se fît l'intermédiaire par le moyen duquel cette même communication serait répétée; car, lors même que la proposition eût été telle en elle-même que le gouvernement de S. M. B. eût cru pouvoir l recommander au gouvernement espagnol, il n'avait aucune raison supposer qu'elle eût été plutôt admissible la seconde fois que la pre mière, et du moment où le cabinet espagnol avait vu que la commu-

nication faite par l'ambassadeur français avait été désapprouvée, faute d'autorisation, il eût naturellement reçu avec méfiance la même communication faite une seconde fois par le ministre anglais.

« M. Solar de la Margarita ajoute que, dans les premiers jours de février, M. Calatrava avait déclaré à M. Villiers qu'il éviterait tout ce qui pourrait ajouter aux différends existants, et qu'il laisserait les choses dans l'état où elles se trouvaient. Sur cette prétendue expression, M. Solar de la Margarita cherche à bâtir contre le gouvernement espagnol une accusation de violation de bonne foi pour avoir adopté plus tard d'autres mesures de représailles.

« Mais dans la conversation à laquelle M. Solar de la Magarita fait allusion, il ne fut pas fait usage de cette expression : « *Qu'on laisserait les choses dans l'état où elles se trouvaient.* » Les véritables paroles prononcées furent : « Qu'on désirait vivement *rétablir* les relations commerciales des deux pays sur un pied amical, aussitôt que le gouvernement sarde serait disposé à faire ce que le gouvernement espagnol avait droit d'exiger ; *qu'alors* on s'abstiendrait avec soin de rien faire qui pût augmenter les différends existants. »

« On ne peut méconnaître que le gouvernement espagnol eût droit de demander la délivrance de *l'exequatur* aux consuls d'Espagne en Sardaigne, et il est bien peu raisonnable de prétendre qu'une expression employée par M. Calatrava au commencement de février, lorsqu'il restait encore quelque espérance de voir le gouvernement sarde accéder à la juste demande qu'on lui faisait, doive être considérée comme un engagement de la part du gouvernement espagnol de suivre une ligne de conduite particulière pendant un temps indéfini, et sous l'empire de circonstances totalement différentes, surtout lorsque le gouvernement sarde avait volontairement *augmenté les différends existant précédemment* par le rejet définitif de la demande susmentionnée.

« Le ministère de S. M. B. à Turin, peu de jours avant la date de la circulaire de M. Solar de la Margarita, eut occasion d'appeler l'attention de S. Exc. sur l'erreur qu'elle avait commise dans l'interprétation des termes employés par M. Calatrava dans sa conversation du 9 février avec M. Villiers.

« Ministère des affaires étrangères, 19 juin 1837. »

Le ministère sarde avait présenté un *memorandum* en date du 18 janvier 1837; l'Espagne n'y fit aucune réponse. C'était une répétition de plaintes déjà réfutées; il contenait en outre le refus de l'*exequatur*. Comme modifications, il offrait cependant « de permettre aux consuls espa-
« gnols d'exercer d'une manière privée, pourvu
« que ceux de la Sardaigne fussent reconnus
« dans leurs fonctions, sans que, pour cela, il
« fût nécessaire de recourir à aucun acte public,
« de donner ou de rendre tel *exequatur*, l'assu-
« rance confidentielle promise par la cour de
« Sardaigne suffisant pour que cette mesure fût
« exécutée de son côté. »

Le gouvernement espagnol était en mesure d'apprécier comme elle le méritait cette honteuse transaction; il savait à quoi s'en tenir sur les assurances qu'on lui donnait. La parole du cabinet de Turin était une garantie d'autant moins réelle, d'après les antécédents de cette négociation, que, pendant qu'elle se poursuivait, le cabinet sarde avait violé de la manière la plus patente la neutralité qu'il avait promis d'observer entre la reine et le prétendant. Non content d'accorder une protection avouée aux carlistes et de leur fournir des subsides pour soutenir la guerre civile, il était public et notoire que le gouverne-

ment piémontais faisait ou favorisait des envois considérables d'effets de guerre aux partisans de Don Carlos. Dès lors il fallut redoubler de vigilance sur les bâtiments sardes, et cette guerre sourde et dissimulée devint intolérable et odieuse. Le gouvernement espagnol dut se réjouir de voir les choses arrivées à ce point, et préférer toute cessation de rapports commerciaux avec la Sardaigne, plutôt que de permettre la libre entrée dans ses ports d'un pavillon soi-disant neutre qui couvrait le commerce le plus condamnable, le plus contraire au droit des gens. Il a fallu toute la mollesse des ministres de la reine pour souffrir aussi longtemps une semblable duplicité. Ce fut M. Calatrava qui mit le premier un terme à ces scandaleuses intrigues et qui rejeta toute nouvelle négociation, déclarant que la concession réciproque de l'*exequatur* était à ses yeux « une condition *sine quâ non* du rétablissement « des rapports commerciaux, regardant l'*exequatur* « comme la seule garantie légale que les agents « consulaires en Sardaigne pourraient exercer « leurs fonctions sans être exposés à de nouvelles « vexations et à des actes arbitraires ; que dorénavant il calquerait sa conduite sur celle du « cabinet de Turin. »

A cette époque l'ambassadeur de Sardaigne à

Paris remit au ministre d'Espagne deux notes sur l'état des relations commerciales entre les deux pays. Le comte de Campuzano les expédia à son gouvernement, qui répondit dans un *memorandum* du 19 juin 1856 et réfuta la circulaire du 22 mai, rédigée au nom du cabinet de Turin par M. le comte Solar de la Margarita.

A dater du 1er juillet 1857, les relations commerciales entre les deux pays furent entièrement supprimées. Le général Paolucci, gouverneur de Gênes, annonça verbalement à M. de Letamendi que conformément à des ordres supérieurs les ports sardes seraient fermés à l'avenir au pavillon espagnol, ce qui entraînait la révocation de la tolérance dont le gouvernement sarde avait usé jusqu'alors envers les agents espagnols.

M. de Letamendi demanda que cette communication fût faite par écrit; il ne put l'obtenir. Il protesta contre cette mesure qui, faute du délai voulu par les règles du droit public, compromettait les intérêts des armateurs espagnols dont les bâtiments étaient en mer ou en partance avec destination pour les ports de la Sardaigne.

Dans ces hostilités passionnées, la Sardaigne jouait un rôle de dupe. Nous avons vu que le dommage qu'elle occasionnait à ses nationaux était incomparablement plus grand que celui qu'elle

causait aux Espagnols. Aussi trois mois étaient à peine écoulés qu'elle renonça à cette absurde fermeture des ports. Le 14 novembre 1837, Charles-Albert, averti par les clameurs du commerce, ordonna que les bâtiments espagnols qui, par suite d'*accidents de mer ou d'avarie*, se présenteraient devant les ports sardes, seraient admis sans difficulté et libres d'y faire le commerce. C'était rouvrir ses ports par une rétractation déguisée et peu digne. Le gouvernement déclara vouloir garder la plus stricte neutralité sur les affaires d'Espagne ; en même temps, M. de Letamendi fut autorisé à reprendre ses fonctions aux mêmes conditions qu'avant le 1er juillet.

Le gouvernement espagnol ne se laissa nullement toucher par ces démonstrations d'apparente bienveillance, il était évident qu'elles n'avaient lieu que pour engager l'Espagne à rouvrir ses ports au commerce sarde.

Aussi toutes les instances de M. de Letamendi auprès de sa cour pour obtenir la réciprocité restèrent sans effet. Les différents cabinets qui se sont succédé en Espagne depuis 1837 se sont montrés inflexibles sur cette alternative : « *L'exequatur aux consuls espagnols, ou fermeture des ports au pavillon sarde.* »

Saisi d'un accès de courageuse indignation,

M. Perez de Castro voulut aller au-delà. Le 11 avril 1839, il ordonna aux consuls espagnols à Gênes et à Nice de sortir des États sardes, disant : « *Que l'honneur de S. M. et de la nation ne permettait pas que ses consuls continuassent à y demeurer sans avoir d'exequatur.* »

Pendant que des ordres si précis étaient expédiés de Madrid, une négociation était entamée à Paris entre l'ambassadeur marquis de Miraflores et M. le comte de Brignoles, ambassadeur sarde. Ces deux diplomates insistaient chacun de leur côté sur les prétentions respectives de leurs gouvernements.

Informé de cette circonstance, M. de Letamendi suspendit son départ de Gênes ; mais de nouveaux ordres de M. Perez de Castro[1], plus formels encore que ceux du 11 avril, le décidèrent à quitter Gênes le 14 septembre suivant.

Dans le discours de la couronne du 1er novembre, le ministre espagnol parle de cette détermination dans les termes suivants :

« Des considérations m'ont décidée à rappeler
« nos agents *tolérés* à Gênes et à Nice. J'ai lieu
« néanmoins d'espérer que cette affaire pourra
« se terminer *avantageusement pour le commerce et*
« *l'honneur national.* »

[1] En date des 6 et 10 août.

Il semblait donc que M. Perez de Castro avait poussé à ses dernières conséquences le système de rigueur adopté en 1837 par M. Calatrava concernant la Sardaigne ; il pouvait alors s'en faire à bon droit un mérite devant la représentation nationale.

Il n'en est cependant rien. Soit incapacité, erreur grossière ou faiblesse honteuse, M. Perez de Castro a désavoué au contraire l'attitude pleine de noblesse de ses prédécesseurs : il n'a pas craint de démentir les paroles solennelles du discours de la couronne, par une ordonnance royale déclarant : « *Que le gouvernement sarde ayant con-* « *senti à rétablir les relations commerciales sur le* « *pied où elles étaient avant 1837, à admettre dans* « *ses ports les consuls espagnols*, et à permettre « aux Espagnols de voyager dans les États sardes, « les mêmes concessions étaient faites au gouver- « nement sarde, et que les consuls reprendraient « leurs fonctions, de la même manière que les « consuls espagnols dans les États sardes. »

Dans cette incroyable ordonnance, il est dit que le gouvernement sarde avait *consenti*, tandis que depuis 1837 *il ne cessait de demander* au cabinet de Madrid le rétablissement des rapports commerciaux sur l'ancien pied. C'était donc M. Perez de Castro qui *consentait*, et M. Solar de la Margarita qui *obtenait* l'ouverture des ports

espagnols, non moyennant l'*admission* en Sardaigne de nos consuls, *mais par simple tolérance*, *et bien entendu sans exequatur*. Il y a loin de cette soumission de M. Perez de Castro à l'alternative netttement posée par ses prédécesseurs.

Les journaux de Paris publièrent cette ordonnance ; elle contrastait d'une manière si étrange avec le discours de S. M. la reine-régente à l'ouverture des cortès, elle contredisait si visiblement les ordres formels expédiés à M. de Letamendi, et qui avaient exigé son départ de Gênes, que ce fonctionnaire, parfaitement au courant de toute l'affaire, se trouvant à Paris, n'hésita pas à regarder cette ordonnance comme apocryphe, et il en dénonça la fausseté au journal le *Constitutionnel* par la lettre suivante :

« Paris, 27 novembre 1839.

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai lu dans votre journal d'hier l'extrait d'une circulaire que vous attribuez au gouvernement espagnol, passée à ses consuls à l'occasion du rétablissement des relations de commerce entre le Piémont et l'Espagne.

« En ma qualité de consul général de S. M la reine d'Espagne à Gênes, où j'ai rempli mes fonctions avec l'assentiment du gouverne-

ment sarde, depuis le 14 mars 1836 jusqu'au 14 septembre 1839, que les agents espagnols à Gênes et à Nice n'ayant point obtenu *l'exequatur* de S. M. le roi Charles-Albert, ont quitté ses états, conformément aux instructions que j'avais reçues de mon gouvernement, j'aurais dû recevoir aussi la circulaire dont vous parlez, soit directement de Madrid, soit par la voie de S. Exc. M. l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Ne l'ayant reçue ni par l'une ni par l'autre de ces voies légales, j'ai donc raison de douter de l'authenticité de la circulaire dont vous faites mention, d'autant plus que si elle était conçue dans les termes que vous dites, elle blesserait la haute dignité de l'Espagne et de mon auguste souveraine, et l'honneur de mon gouvernement, qu'il est de mon devoir de soutenir à tout prix.

Le consul général de S. M. la reine d'Espagne à Gênes,

Signé A. DE LETAMENDI.[1]

Mais bientôt M. de Letamendi dut apprendre qu'il s'était trop hâté de croire une faiblesse chose impossible pour M. Perez de Castro : l'ordonnance injurieuse *à la dignité de l'Espagne et de la reine, à l'honneur du gouvernement*, lui fut communiquée officiellement.

La lettre de M. de Letamendi fut l'erreur d'un homme de cœur ; M. de Letamendi est au nombre de ceux qui ne savent jamais croire à l'avilissement chez les autres, par cela seul qu'ils en sont incapables.

Le *Constitutionnel* du 17 novembre, sur la foi de

[1] *Constitutionnel* du 28 novembre 1839.

l'ordonnance, avait parlé de concessions faites par le cabinet de Turin : il lui fut adressé une rectification si précise, si claire et si vaniteuse, que l'on peut sans hésiter attribuer sa rédaction à la chancellerie de l'ambassade sarde à Paris ; elle met tellement en évidence l'ignorance ou la faiblesse de M. Perez de Castro, que nous croyons devoir la donner textuellement.

LE PIÉMONT ET L'ESPAGNE.

« *A M. le Rédacteur du Constitutionnel, à Paris.*

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai lu, sous ce titre, dans votre journal du 17 de ce mois, quelques lignes par lesquelles vous faites mention d'un article des journaux piémontais du 9, relativement au rétablissement des relations de commerce entre la Sardaigne et l'Espagne, et vous en concluez que S. M. le roi Charles-Albert vient de *jouer la contre-partie du Trocadero*. Ce sont là vos propres mots.

« J'ai l'honneur, monsieur, de vous dire que S. M. le roi de Sardaigne, ni son gouvernement, ni ses agents, n'ont fait aucune concession au gouvernement d'Espagne, et que le rétablissement des relations commerciales entre ces deux pays, au lieu d'être le jeu de *la contre-partie* que vous dites, n'est que la continuation de *la partie remise*; et, avec votre permission, je vais vous le prouver.

« En 1837, les relations de commerce entre les deux pays furent interrompues parce que les agents consulaires d'Espagne n'avaient pu obtenir l'*exequatur*, ou soit l'autorisation de S. M. sarde, pour exercer officiellement leurs fonctions dans ses états ; mais ils y étaient

tolérés par des *lettres d'admission* de S. Exc. M. le président du sénat, ou chambre de commerce, avec assentiment du gouverneur général du duché de Gênes. Ces lettres ne leur ayant été nullement retirées, ni autrement révoquées, les agents espagnols à Gênes et à Nice y ont continué l'exercice de leurs fonctions, ainsi tolérées, jusqu'à ce qu'ils aient été rappelés par leur gouvernement, faute d'avoir pu obtenir l'*exequatur* de S. M. le roi de Sardaigne, comme vous le verrez si vous vous donnez la peine de lire le discours de la reine régente d'Espagne, prononcé à l'ouverture des cortès de Madrid, le 1er septembre dernier.

« Maintenant, il paraîtrait que le gouvernement d'Espagne se serait conformé à cette *tolérance* du gouvernement sarde envers ses agents consulaires, et aurait consenti à ce qu'ils retournassent à Gênes et à Nice, moyennant ces mêmes *lettres d'admission,* mais, bien entendu, sans *exequatur,* chose à laquelle le gouvernement sarde ne se serait jamais opposé, puisque c'était l'état primitif des choses et tel qu'il a existé non seulement dans le mois de juillet 1837, mais depuis 1834, lorsque la reine Christine envoya à Gênes le consul général du gouvernement d'Espagne; sous ces termes et dans cette conformité, la cour de Madrid aurait révoqué à présent les mesures adoptées en juillet 1837, par lesquelles le pavillon sarde n'était point admis dans les ports de la Péninsule.

« Le gouvernement d'Espagne aurait voulu que le cabinet de Turin lui formulât la promesse écrite de laisser circuler librement les Espagnols voyageurs et résidents ou domiciliés dans les états sardes, et qu'ils y fussent bien traités. Le cabinet de Turin, n'ayant jamais interdit l'entrée des Espagnols dans les états de S. M. le roi de Sardaigne, et les ayant toujours traités avec autant d'égards que ses propres sujets, n'aurait fait aucun sacrifice ni aucune concession au gouvernement d'Espagne en formulant par écrit une telle promesse.

« Le gouvernement d'Espagne aurait demandé que les sujets sardes ne fissent aucune expédition d'armes ou autres objets de fourniture pour Don Carlos ; le cabinet de Turin ne saurait s'y refuser, puisque des sujets sardes n'ont jamais fait de ces sortes d'expéditions, et on défie à qui que ce soit de prouver le contraire.

« Les secours que Don Carlos avait reçus de la Sardaigne ne lui ont

jamais été fournis par les sujets de S. M. le roi Charles-Albert; or, on a dû satisfaire sans difficulté, par une formule écrite, à la demande du gouvernement d'Espagne.

« Vous voyez, monsieur le Rédacteur, par ces preuves irrécusables, que tout a été complaisance et non pas concession de la part du cabinet piémontais, et que si l'Espagne ouvre aujourd'hui ses ports au pavillon sarde, ce n'est point parce que S. M. le roi Charles-Albert a joué *la contre-partie du Trocadero,* ni parce que S. M. sarde reconnaît les agents consulaires du gouvernement d'Espagne, mais parce que le cabinet de Madrid doit, à son tour, être aussi complaisant pour le cabinet de Turin.

« Agréez, etc.

« *Un homme dévoué à l'honneur de son pays et de son souverain.*

« Paris, 19 novembre 1839. »

Ce document, insultant persiflage adressé à la diplomatie espagnole, donne le mot de l'énigme des négociations suivies à Paris. Il est dur de commencer par subir une mystification, puis d'être livré à la risée du public par ses adversaires les plus prononcés.

Le gouvernement sarde n'avait jamais abandonné l'espoir d'obtenir le rétablissement des relations commerciales entre les deux pays, sans que pourtant ce gouvernement eût à délivrer l'*exequatur* aux consuls espagnols. M. le comte de Brignoles eut le talent de persuader que la *tolérance* équivalait à l'*exequatur*,, et celui de faire accepter comme une innovation bienveillante le

statu quo de 1837, et cela, sans *que le roi, le gouvernement ni ses agents* (remarquez bien, ses agents) eussent fait la *moindre concession,* ainsi qu'on s'en fait gloire avec une ironie sanglante, dans les explications données sur la valeur des actes de complaisance du cabinet sarde. Quant à M. Perez de Castro, naguère si chatouilleux sur l'honneur du pays, il en a soutenu la dignité en se courbant sous l'humiliation des arrangements rejetés par le cabinet espagnol depuis le mois de juillet 1837. M. Perez de Castro avait fièrement rappelé M. de Letamendi, il eut hâte de renvoyer humblement à Gênes un autre consul, M. Estefani, qui n'aura pas plus d'*exequatur* que son prédécesseur, et sera comme lui seulement *toléré.* Voilà le dénouement que M. Perez de Castro annonçait aux cortès devoir s'effectuer *avec avantage pour le commerce et pour l'honneur national.*

Le gouvernement sarde, fier à juste titre du succès qu'il venait d'obtenir, s'empressa de faire publier dans la *Gazette officielle* de Gênes, en date du 9 novembre 1839, l'avis suivant :

« On a reçu la nouvelle officielle que les me-
« sures arrêtées par le gouvernement espagnol
« dans le mois de juillet, en vertu desquelles le
« pavillon sarde n'était plus admis dans les ports
« de la Péninsule, ont été révoquées, et que les re-

« lations commerciales entre les états de S. M. et « l'Espagne sont rétablies sur le pied où elles « étaient avant ladite époque. »]

Pour apprécier toute l'énormité de l'impéritie dont le ministère espagnol a fait preuve dans cette négociation, il me suffira d'extraire quelques lignes d'une adresse des négociants de Gênes à la chambre de commerce au moment où M. de Letamendi quittait cette résidence. Craignant de se voir privés d'un représentant du gouvernement espagnol pour légaliser les expéditions de navires destinés au commerce avec la Péninsule, et par là de la possibilité d'expédier des marchandises sous pavillon sarde, ils exposaient le dommage immense qui résulterait pour la Sardaigne de cette rigoureuse mesure. « La valeur des expor- « tations pour les ports d'Espagne, disaient les « négociants de Gênes, s'élève à la somme de vingt « millions de francs, et celle des importations à « quinze autres millions de francs. » Ce document est signé par 107 maisons de commerce génoises et 21 capitaines au long cours.

Secondé par des intérêts aussi pressants, le gouvernement espagnol pouvait vaincre facilement les antipathies de la cour de Turin, en persistant avec fermeté dans le système de représailles établi par M. Calatrava. Les réclamations de

ses propres sujets auraient suffi seules pour vaincre le mauvais vouloir et l'esprit d'hostilité du comte Solar de la Margarita. Mais quand les affaires d'un pays tombent dans les mains d'hommes aussi incapables, aussi faibles que M. Perez de Castro, il ne faut pas s'étonner de voir les intérêts publics sacrifiés, l'honneur national bafoué.



CHAPITRE IX.

Naples.

Le roi de Naples est le seul Bourbon qui ait protesté contre l'abrogation de l'*auto acordado* de Philippe V, et l'envoyé de cette puissance, le seul membre du corps diplomatique résidant à Madrid qui n'assista pas à la reconnaissance solennelle d'Isabelle II comme héritière du trône.

La cour de Naples a pu se croire autorisée à protester. Dans sa pensée elle avait un droit qui se trouvait altéré par l'abrogation de l'*auto acordado* de 1713. En cela elle fut conséquente avec ses principes. Cependant les droits qu'elle pouvait revendiquer étaient bien précaires. Don Carlos montant sur le trône d'Espagne avait deux fils, Don Francisco en a trois ; il fallait encore que l'Espagne moderne ratifiât le changement dynastique qu'eût amené la réalisation des espérances

de la cour napolitaine. Le seul tort du cabinet de Naples a été de supposer qu'une protestation diplomatique avait assez de valeur pour faire de la couronne d'une grande nation un héritage auquel ont droit, à défaut de la famille régnante, les parents les plus éloignés. Les temps ne sont plus où, le cas échéant d'une vacance au trône par l'extinction de tous les princes dont les droits précèdent ceux de la maison de Naples, l'Espagne eût voulu se soumettre à rester inféodée comme un patrimoine à la famille des Bourbons.

Le roi de Naples, en refusant de reconnaître la reine Isabelle, a pu faire des vœux pour le triomphe de Don Carlos et aider à le produire ; mais aucun acte d'hostilité directe n'est intervenu de sa part d'une manière ostensible, sauf des tracasseries de passe-ports pour interdire autant que possible aux Espagnols l'entrée de ses États. Une mauvaise humeur qui se manifeste seulement par ces petites vexations est fort supportable quand elle vient d'un prince qui avait quelque raison de regretter l'abolition de l'*auto acordado* de 1713, le seul qui ait eu du moins le courage de protester contre ce qui lui a semblé une violation de ses droits.

Les prétentions de la maison de Naples sur l'Espagne ne datent pas d'aujourd'hui. En 1823,

le prince Castelcicala passa une note à la France, réclamant au nom du roi de Naples, son maître, la régence d'Espagne, ou du moins le droit de sanctionner par un délégué tout ce que la régence espagnole pourrait faire. L'Autriche appuya cette demande, la Russie et la Prusse la repoussèrent, et cette prétention ne tarda pas à tomber dans l'oubli[1].

[1] *Congrès de Vérone.* Lettre de M. de Châteaubriand à M. de Caux, 12 juin 1823, tome 2, page 55.

CHAPITRE X.

Le Pape.

Malgré les vicissitudes de l'Espagne depuis 1810, malgré les réformes qu'a subies le clergé, le Saint-Siége a conservé chez nous la formidable influence d'une Église fortement organisée, riche, puissante et nombreuse. Aucun pouvoir temporel ne s'est élevé pour lui contester une suprématie traditionnelle. Le gouvernement constitutionnel l'a respecté autant et plus que les rois absolus, parce que plus que ceux-ci il a eu besoin de rallier autour de son drapeau les membres d'une religion qui ne compte pas une seule conscience dissidente.

A la mort de Ferdinand VII, Rome ne connaissait pas l'Espagne ni ses propres forces; elle ne comprit pas qu'une prompte adhésion au

nouvel ordre de choses devait lui donner une grande influence sur la réforme inévitable du clergé régulier et séculier. Au lieu de marcher avec des idées dont nulle force humaine ne peut désormais empêcher le développement, le saint père les a heurtées de front. Revêtu du double caractère de prince souverain et de chef de l'Église, par quelle fatalité le vicaire du Christ a-t-il préféré l'action politique, qui devait nécessairement être obscure et secondaire, à l'ascendant immense de son action religieuse émanant de la seule autorité pontificale, image de la conciliation, de l'indulgence et de la charité?

Le pape intervenant d'une manière matérielle dans une querelle politique a commis une grande faute, il a semé dans l'église le germe des plus mauvaises passions; au lieu de s'abstenir devant le conflit d'intérêts temporels, il a fait ostentation d'une partialité funeste. Pourquoi cette intervention passionnée du chef de l'Église dans les choses de ce monde? Laissant de côté le droit, fût-il problématique, il suffisait pour la cour de Rome qu'il existât en Espagne un pouvoir de fait auquel obéissait la Péninsule entière, pour ne pas refuser l'investiture canonique aux prélats nommés à des siéges vacants. Ce refus, dans lequel a persévéré le Saint-Siége, a été grandement dommageable à la

religion ; la question religieuse, fatalement mêlée à la politique, a provoqué une grande irritation et amené des crimes irréparables. Rome les eût évités par une conduite plus conforme à l'esprit de mansuétude que le christianisme commande et que l'humanité réclame.

Loin de moi la pensée d'atténuer l'horreur des meurtres commis sur la personne de prêtres sans défense, je déplore ces forfaits, ils ont donné la palme du martyre à des religieux que la loi devait toujours protéger, qu'ils fussent coupables ou innocents ; si le pape, au lieu de rompre tous les liens qui l'unissaient à l'église d'Espagne, les eût resserrés comme chef de la chrétienté, bien des malheurs eussent été évités.

Dans ses rapports avec l'Espagne constitutionnelle, le Vatican avait un précédent établi par lui-même ; il pouvait le suivre sans paraître faire une concession politique, point culminant de la question. Lorsque les colonies espagnoles se déclarèrent indépendantes, le souverain pontife se décida, dans l'intérêt de la religion, à accorder l'investiture canonique aux évêques nommés par les divers gouvernements dissidents de l'Amérique. Les réclamations de l'Espagne furent impuissantes ; le saint père, se déclarant neutre dans la question politique, comme prince temporel,

intervint comme chef de l'Église pour le soutien de la religion catholique. Il eut raison ; mais à moins de prétendre que la rébellion des anciennes colonies fût une moindre atteinte à l'autorité royale qu'une question de dynastie, et que les choix des prélats faits par les insurgés américains fussent meilleurs que ceux faits par l'autorité constitutionnelle de l'Espagne, on ne saurait expliquer par quelle étrange partialité le souverain pontife agit dans cette seule qualité à l'égard des révoltés de l'Amérique, tandis qu'il a fait prévaloir des répugnances politiques dans la question qui divise l'Espagne. Ne serait-on pas tenté de supposer que des bulles ont été accordées aux prélats américains, parce qu'on les supposait propres à exciter une réaction contre les républiques, et qu'on refuse aujourd'hui des bulles aux évêques nommés par la reine d'Espagne parce qu'on les sait dévoués aux principes constitutionnels? Cette induction est d'autant plus probable que des bulles ont été refusées par Rome à des évêques promus à des archevêchés, qui avaient, comme membres d'une assemblée législative, exprimé leur opinion politique sur des matières étrangères au dogme ou à la discipline canonique.

Si le Saint-Siége eût été libre de choisir une

ligne politique, peut-être n'aurait-il pas hésité à reconnaître Isabelle II; mais on sait que les princes italiens soumis à l'influence dominatrice de l'Autriche, ne conservent aucune indépendance. La conduite de Rome envers l'Espagne équivaut à une adhésion pure et simple de sa part à la cause du prétendant. Or, en donnant cette adhésion, le souverain pontife a dû calculer qu'elle serait d'un grand poids auprès du clergé régulier, toujours plus disposé à servir ses propres intérêts en servant ceux de Rome, qu'à faire cause commune avec le pays, et qu'il en résulterait des maux incalculables. Vivant d'abus scandaleux et voyant avec effroi s'approcher le jour où ces abus tomberaient devant la réforme, le clergé, certain de l'appui de Rome, a secondé de tout son pouvoir la rébellion de Don Carlos.

Peu de temps avant la mort de Ferdinand VII, monseigneur Amat de Saint-Philippe, archevêque de Nicée, fut nommé à Madrid pour remplacer le nonce cardinal Tibéri. Le bref de nonciature qu'il présenta passa, suivant les lois du pays, au conseil de Castille, pour son entérination. Le conseil donna son avis au moment même où le roi vint à mourir. On sait qu'il est d'usage, à la mort d'un souverain, que les agents diplomatiques reçoivent de leur gouvernement

de nouvelles lettres de créance. On suspendit donc l'admission du nonce jusqu'à présentation de nouveaux brefs de Sa Sainteté; toutefois l'archevêque de Nicée fut autorisé à exercer par intérim les fonctions diplomatiques, ce qu'il s'empressa d'accepter.

Le saint-père, au lieu de renouveler le bref qu'on demandait à son représentant à Madrid, ordonna au cardinal Tibéri de quitter la capitale de l'Espagne et de laisser accrédité auprès du gouvernement un vice-gérant de la nonciature. Ce fut alors que l'archevêque de Nicée demanda avec instances qu'il lui fût permis d'exercer ses fonctions spirituelles, sans caractère politique et diplomatique.

Le cabinet de Madrid ne pouvait admettre cette étrange prétention; et toutefois, désirant ne pas confondre deux choses essentiellement distinctes, il consentit à séparer autant que possible la question politique de la question religeuse, et fit seulement dépendre l'admission du nonce du résultat des négociations qui s'ouvrirent.

Celles-ci produisirent une convention entre les deux gouvernements par laquelle il fut stipulé que les évêques déjà présentés et ceux qui le seraient dans la suite par l'Espagne recevraient l'investiture du Saint-Siége, mais qu'on suppri-

merait dans les bulles les clauses d'usage qui impliquaient la reconnaissance de la reine Isabelle.

Cette concession, d'une faiblesse excessive, faite par M. Martinez de la Rosa, l'Espagne proposa les modifications qu'aurait à subir le texte dont on s'était servi jusqu'alors ; le nonce apostolique les accepta sans aucune altération de sa part, comme entièrement conformes à ses opinions. Mais la cour de Rome désapprouva la conduite de son délégué, rejeta les avances du ministère espagnol, suscita de nouvelles difficultés, et prétendit que la rédaction proposée était inadmissible parce qu'elle renfermait indirectement la reconnaissance de la reine. Alors le Saint-Siége substitua une nouvelle rédaction à celle du cabinet de Madrid, demanda la suppression des clauses relatives à la présentation des évêques et la faculté de pourvoir aux siéges vacants, nommant les personnes qui lui seraient désignées, *motu proprio, benignitate sanctæ sedis*. Le Saint-Siége devait en même temps faire séparément une déclaration officielle pour laisser sauf le droit de présentation réservé aux rois d'Espagne.

Le cabinet de Madrid repoussa ce faux-fuyant comme indigne de lui, indigne de Rome ; on négocia longtemps encore; enfin à bout de patience, le 23 août 1835, le comte de Toreno, alors mi-

nistre des affaires étrangères, déclara à l'archevêque de Nicée, que le gouvernement de S. M. C. ne pouvait consentir à une violation flagrante du droit exclusivement inhérent à la couronne d'Espagne pour la présentation des évêques; et remettant au délégué du saint père les passe-ports qu'il avait demandés, M. de Toreno lui remit aussi une protestation énergique, dans laquelle le ministre renvoyait à qui de droit la responsabilité entière des conséquences funestes qu'aurait pour la religion la rupture que Rome avait voulue à tout prix. La déférence de l'Espagne en vue d'intérêts aussi chers pour elle n'avait eu d'autre limite que celle de son indépendance, qui ne lui permettait pas de renoncer à l'une des prérogatives les plus essentielles de la couronne.

Depuis lors le Saint-Siége n'a rien changé à sa politique, il persiste dans ses refus d'investiture canonique : il s'est donc volontairement renfermé dans la question politique; mais l'espèce d'interdit où il a mis l'épiscopat cesse quand il est question de dispenses matrimoniales et autres actes du ressort de la chancellerie romaine, moyennant contribution pécuniaire, en sorte que par l'état où s'est placé le Saint-Siége, il semblerait qu'il a voulu éviter tout dommage financier pour lui, sauf à laisser l'Église d'Espagne dans un abandon complet.

La mort éclaircissant les rangs des pasteurs diocésains, qui, depuis 1834, ne sont pas remplacés, l'Espagne compte déjà, pour cause de décès, vingt-quatre siéges épiscopaux vacants, savoir : trois archevêchés, Tolède, Grenade et Valence, pour lesquels le gouvernement de Madrid a présenté les anciens évêques de Majorque, Cordoue et Carthagène; vingt-un évêchés : Siguenza, Ségovie, Osma, l'évêché priorat de San-Marcos de Léon, Malaga, Zamora, Mondonedo, Lugo, Ciudad Rodrigo, Oviedo, Almeria, Tarazona, Terruel, Albarracin, Ségorbe, Tortosa, Gerona, Vich, Solsona, Puerto-Rico, Nouvelle-Ségovie (Philippines).

Outre ces siéges vacants par décès, d'autres le sont également à la suite de l'abandon volontaire qu'en ont fait des prélats qui se sont éloignés de leur siége épiscopal; d'autres enfin sont vacants à la suite des mesures que les tribunaux et le gouvernement se sont vus forcés de prendre contre quelques prélats insoumis.

Dans le premier cas se trouvent le fameux père Cyrille, archevêque de Cuba, et l'évêque de Léon, conseillers de Don Carlos, aujourd'hui réfugiés en France; l'archevêque de Saragosse, les évêques de Barbastro, de Lérida, d'Urgel, résidant depuis longtemps en France; l'arche-

vêque de Tarragone résidant en Italie, et l'évêque d'Orihuela qui est auprès de Cabrera.

Dans le second cas sont compris les archevêques de Séville et de Santiago, relégués, par ordre du gouvernement, le premier à Alicante, le second à Mahon; l'évêque de Minorque, relégué à Cadix; ceux de Placencia et de Calahorra, relégués sur d'autres points de la Péninsule; enfin l'évêque de Palencia, relégué à l'île d'Iviça, par ordre du tribunal suprême de justice.

Ainsi, sur les dix archevêchés de l'Espagne et de ses colonies, huit se trouvent vacants par les motifs ci-dessus indiqués, et trente évêchés sur cinquante sont dans le même cas.

Si un pareil état de choses durait, on pourrait calculer le jour où il n'y aurait plus un seul siége épiscopal occupé en Espagne.

Le Saint-Siége a aussi refusé les bulles de l'investiture canonique au patriarche des Indes présenté par le gouvernement pour cette dignité, vacante par la mort du titulaire; il en a été de même pour le commissaire général de la Cruzada.

Le gouvernement espagnol n'a pu laisser dans un pareil abandon tant de siéges vacants; il a ordonné, conformément aux lois du pays, aux évêques nommés de se charger de l'adminis-

tration de leur diocèse, engageant les chapitres diocésains, qui selon la discipline existante ont la juridiction en cas de vacance, de déléguer l'autorité canonique aux évêques nommés. Tous s'y sont prêtés avec une grande docilité, à l'exception de quelques chanoines du chapitre d'Oviédo; des mesures de rigueur prises contre ces récalcitrants les ont fait revenir à de meilleurs sentiments, ils se sont soumis au prélat revêtu de l'autorité canonique par la majorité du chapitre.

L'hostilité ouverte dans laquelle le Saint-Siége persiste à l'égard de l'Espagne nous conduit aux réflexions suivantes.

Comme chef de l'Église, le devoir du pape est de pourvoir les chrétiens qui reconnaissent son autorité spirituelle, de tout ce qui est nécessaire à l'intégrité de la religion et du culte, par conséquent, et avant tout, de ministres légitimes de la parole et des sacrements. Le salut des peuples est à ce prix, selon la doctrine catholique. Aucune cause donc ne saurait jamais dispenser le pape de ce devoir, aucune cause surtout d'un ordre relativement aussi inférieur que l'ordre politique. Cependant cela s'est vu plus d'une fois, et notamment en Portugal lors de l'avénement de la maison de Bragance. Sans juger la conduite de Rome

en cette circonstance, sans rechercher si alors, comme auparavant et depuis, des intérêts purement temporels n'ont point eu sur ses déterminations une influence qu'on voudrait n'avoir pas à déplorer, n'est-il pas naturel que l'Espagne se demande par quels motifs aujourd'hui le pontife romain fait dépendre l'institution de ses évêques de la question de souveraineté débattue entre Isabelle et Don Carlos? — Serait-ce qu'il prétendrait s'en faire juge? — Serait-ce que le peuple espagnol dût, selon lui, s'en rapporter à sa décision? — On ne saurait croire au XIXe siècle à une prétention si étrange, et si dangereuse pour Rome.

D'où vient donc la faveur qu'elle a accordée à Don Carlos, l'appui indirect qu'elle lui a prêté par le refus des institutions?

L'Espagne a fait plusieurs choses : elle a réformé le clergé, elle veut tarir les sources de revenus considérables que Rome tire de chez elle; elle a supprimé les ordres religieux, milice permanente immédiatement soumise au pape et à l'aide de laquelle il exerçait un pouvoir quelquefois au-dessus de celui du souverain même.

Don Carlos triomphant, Rome se flattait que par lui elle recouvrerait ce qu'elle a perdu; voilà le secret de sa conduite. Elle favorise le prétendant parce qu'il ramènerait, elle l'espère au moins,

l'état de choses qu'elle regrette. Mais est-ce donc sans péril qu'elle apprend aux peuples qu'il est à ses yeux des intérêts supérieurs à ceux de la religion même, à la perpétuité du ministère pastoral, à la conservation de la foi, si étroitement liée à son action hiérarchique et permanente? Ne craint-elle point que l'Espagne, usant de la même règle d'appréciation, ne s'habitue à n'attacher qu'une importance très secondaire à ce qu'elle-même subordonne à une question de pure politique et à des intérêts exclusivement humains?

Il est des questions sur lesquelles il serait d'une souveraine imprudence à la papauté de fixer longtemps l'attention publique.

Ou, selon l'institution divine, des évêques sont nécessaires aux fidèles, et alors le pape ne saurait, sans violer ses plus sacrés devoirs, leur en refuser lorsqu'ils en manquent, et, s'il leur en refuse, il doit exister un moyen d'en établir sans le concours du pape.

Ou des évêques ne sont pas nécessaires, et alors comment le pape, évêque et chef de l'épiscopat, serait-il plus nécessaire lui-même?

Nous ne voyons pas ce que Rome gagnerait à provoquer de semblables réflexions, et nous ne vivons pas en un temps où il soit sage pour elle de tenter trop obstinément la patience et la foi des

peuples. Ceci est si vrai que déjà le Nouveau Testament a été imprimé en espagnol à Madrid, et qu'il circule dans tout le royaume par les soins d'un agent de la Société Biblique de Londres; si l'on n'y voit pas encore de temples protestants, au moins le droit d'exercer le culte réformé existe-t-il pour ceux qui professent cette croyance, et des missionnaires méthodistes prêchent sur plusieurs points de la Péninsule. De l'indifférence au schisme, il n'y a qu'un pas.



Des partis en Espagne.

CONCLUSION.

L'histoire politique du passé et du présent de l'Espagne renferme en quelque sorte la révélation de son avenir. Les déductions logiques des faits étant aussi bien à la portée des lecteurs qu'à celle de l'écrivain, il est également facile pour tous de procéder du connu à l'inconnu. Toutefois, pour compléter les données capables de fixer l'opinion, je dois ajouter à l'histoire du gouvernement et de l'administration, une appréciation de l'essence des trois partis qui, en Espagne plus qu'ailleurs, dominent à peu près l'action du pouvoir.

Les commotions qui travaillent l'Espagne depuis trente ans ont divisé le pays en deux

grandes sections ou partis : les absolutistes d'un côté, de l'autre le parti libéral fractionné. Derrière ces deux drapeaux se trouve rangée, indifférente et froide, l'immense majorité numérique, c'est-à-dire les habitants de la campagne, masse passive, inerte, annihilée par le despotisme, tenue dans l'ignorance, appauvrie par le clergé et par le gouvernement. Cette multitude est sans opinions, mais toute préparée à sortir de sa torpeur séculaire le jour où il s'établira un gouvernement de force et d'avenir, capable d'identifier les questions politiques à des principes de bonne administration. Cette masse appartiendra à la réforme aussitôt que la réforme, réparatrice et bienfaisante, pénétrera dans les campagnes.

Les absolutistes : *serviles* en 1814, *apostoliques* en 1823, *carlistes* en 1833; toujours cruels, réactionnaires, implacables; ils ont commis tant de crimes, ils ont eu de si horribles inspirations, qu'on se sent une invincible répugnance à remuer tant d'affreux souvenirs. Depuis Torquemada jusqu'à nos jours, l'Espagne a payé un tribut annuel de sang à ce fanatisme furieux agissant au nom du catholicisme, d'abord pour son propre compte, puis pour celui d'une royauté soumise.

Quant au parti libéral, ses deux grandes frac-

tions sont connues tantôt sous les noms de conservatrice et progressive, tantôt sous ceux de modérés et d'exaltés.

Je ne connais rien de plus faux que ces dénominations, ni rien de mieux fait pour égarer l'opinion ; elles ont le défaut de ne rien signifier ou de donner l'idée la plus inexacte de l'essence des partis qu'on désigne par ces épithètes. Les étrangers, en nous entendant nous qualifier ainsi, établissent les analogies les plus fausses : de là des erreurs qui ont exercé, plus qu'on ne le pense, une influence fâcheuse sur nos destinées.

Lorsque j'entends un parti en Espagne s'appeler conservateur, je suis toujours tenté de lui demander : — Conservateur de quoi? — Conservateur depuis quelle époque? Et quand le mot de révolutionnaire, d'exalté, sort de la bouche de certains hommes, je demanderais volontiers à ceux qui le prononcent s'ils ont bien réfléchi sur les qualifications qu'ils adressent à leurs adversaires politiques, et si jamais eux-mêmes n'ont eu à se plaindre d'avoir été traités avec la même injustice dont ils usent envers leurs adversaires.

Les causes immédiates de l'ébranlement qui a produit notre situation actuelle remontent à

1833 ; beaucoup de ceux qui en furent les hardis promoteurs vivent encore, leurs actes fort méritoires sont publics, et je crois leur faire honneur en les rappelant ici ; mais c'est à condition que le mot de révolutionnaire sera retranché de notre vocabulaire politique, car si nous le conservions, c'est aux seules personnes dont je viens de parler qu'il serait applicable.

A la mort de Ferdinand VII, il existait un ministère qui se hâta de décréter l'immobilité. Celui-là peut se dire conservateur, car seul il a publiquement manifesté la volonté de ne souffrir aucune altération dans la forme du gouvernement.

A cette époque apparut dans les plus hautes sommités de l'ordre administratif et social un parti du *mouvement* qui voulait renverser, qui renversa le *ministère conservateur*. Nous, émigrés, et ceux qui, sans avoir émigré, partageaient nos convictions, nous étions hors de cause ; la lutte s'agitait entre le programme du 4 octobre 1832, qui disait : *pas d'innovations*, et le programme d'hommes progressifs *qui voulaient des innovations*. C'est le seul instant où il ait existé un combat entre l'esprit conservateur et l'esprit innovateur ; alors ces qualifications étaient vraies. Depuis, non seulement elles ont cessé de l'être, mais elles ont eu un sens diamétralement opposé.

Parmi les hommes qui prirent l'initiative du mouvement, en 1833, parmi ceux qui ont fait le plus de bruit par leurs actes extérieurs et publics, je citerai des grands d'Espagne, M. le comte de Puñonrostro et M. le marquis de Miraflores; entre ceux qui réellement renversèrent le ministère conservateur, se trouvent les généraux Quesada et Llauder, l'un commandant la Castille, l'autre la Catalogne.

J'ai sous les yeux les écrits publiés à cette époque par ces quatre personnages, les premiers simples particuliers, les deux autres exerçant de hautes fonctions : eh bien ! je prétends que rien n'a été écrit depuis lors de plus *révolutionnaire*, que personne n'a attaqué l'essence même du gouvernement avec plus de hardiesse, de courage et avec un esprit plus révolutionnaire qu'ils n'en mirent dans leur agression contre le ministère Zéa. M. Zéa ne s'y trompa nullement, il n'hésita pas à arrêter les novateurs à leur début.

Le comte de Puñonrostro entra en lice le premier en publiant, au commencement de 1833, un article dans le nº 32 de la *Revue Espagnole*, dans lequel il était question des facultés des cortès : l'opinion du noble comte était que pour faire des lois il fallait le concours des cortès et du roi.

Il y eut un véritable courage civique à publier des doctrines de ce genre lorsque Ferdinand VII vivait encore.

Le ministre n'hésita pas à condamner cet écrit, et, le 26 février, il fit savoir au comte de Puñonrostro que le roi avait hautement désapprouvé l'article en question.

Le lendemain, M. de Puñonrostro s'adresse à S. M., se plaint des *interprétations arbitraires* de M. Zéa, au moyen desquelles on avait *témérairement* induit le pouvoir royal en erreur; il n'hésite pas à dire que *tous* les *Espagnols demandent des cortès;* il se dit personnellement calomnié et demande d'être traduit devant un tribunal pour venger son honneur et pour réclamer contre les effets de la calomnie.

Tel fut le commencement des hostilités contre le ministère conservateur.

Au mois d'octobre 1833, M. le marquis de Miraflores adressa à S. M. la reine-régente un long mémoire sur la situation politique de l'Espagne. Je ne m'arrêterai pas au mérite intrinsèque de cet écrit, mais je dois reconnaître qu'il est difficile de lancer un plus violent réquisitoire contre un gouvernement. La conduite et la politique de M. Zéa sont attaquées sans ménagement. Je répéterai à propos de M. Miraflores ce que j'ai

dit de M. Puñonrostro ; il y eut une louable témérité à se placer aussi résolument face à face d'un homme armé d'un pouvoir sans bornes, qui pouvait encore sévir, suivant son bon plaisir, contre un ennemi aussi franchement déclaré.

M. de Miraflores *réclamait hautement les cortès;* il allait jusqu'à donner la règle et fixer le mode de convocation des députés ; son mémoire est accompagné de dix-sept projets de décrets différents, parmi lesquels se trouve celui de la réunion *des cortès par estamento.*

Ce mémoire ne produisit aucun effet ; alors M. de Miraflores, se plaignant que son travail eût été envoyé au président du conseil des ministres et non au conseil du gouvernement, adressa, le 15 novembre 1838, une lettre à S. M. la reine-régente, au risque, dit-il, d'être importun, et malgré la crainte que cette lettre eût le même sort que la première.

Après avoir fait la peinture de l'horrible perspective qui s'offre à sa vue, du douloureux avenir de l'Espagne, des dangers de la couronne et des siens propres, il veut préciser par des faits ses griefs contre le ministère. Voici comment s'exprime M. de Miraflores :

« N'est-ce pas un fait qu'au milieu de cette
« crise si facile à prévoir notre armée est nulle

« malgré les 255 millions de réaux assignés an-
« nuellement au ministère de la guerre? N'est-ce
« pas un fait que le Prétendant conspire et arme
« à l'abri de la cause expirante de Don Miguel?
« et si ce dernier n'a pas triomphé, ce n'est pas
« la faute du président du conseil, qui l'a protégé
« ouvertement, et ce triomphe devait mettre en
« péril le trône de la reine.... N'est-ce pas un
« fait que le même homme qui méprisa la négo-
« ciation proposée par l'Angleterre par son en-
« voyé extraordinaire, sir Stratford Canning,
« est le même aujourd'hui qui se présente comme
« médiateur, et négocie avec l'Angleterre?....
« L'existence de 500 mille volontaires royalistes
« armés contre notre cause n'est-elle pas un fait?
« le ministère ne leur a-t-il pas fait un appel
« comme aux véritables appuis du trône, quali-
« fiant de *révolutionnaires* les hommes dévoués à
« V. M.?.... N'est-ce pas un fait qu'il existe un
« désaccord absolu, une dissidence complète
« entre le ministère et les capitaines-généraux,
« position dans laquelle il est impossible de gou-
« verner? »

J'ai extrait de la lettre de M. Miraflores quelques-unes des principales accusations qu'il portait contre le ministère devant la majesté royale. Elles suffisent pour prouver qu'à cette époque on

respectait peu l'omnipotence de la couronne dans le choix de ses conseillers.

En remplissant le devoir d'un bon citoyen, M. de Miraflores fut tout ce qu'il ne veut plus être aujourd'hui. M. Zéa le considéra si bien comme révolutionnaire, que je trouve dans le mémoire de M. de Miraflores des protestations vingt fois répétées contre l'accusation de *révolutionnaire* portée, dit-il, contre lui et ses adhérents : il dénonce aussi les persécutions dirigées contre eux comme *révolutionnaires*.

Le général Quesada était capitaine-général de Castille ; le 8 janvier 1833, il adressa de Valladolid à la reine–régente une représentation qui est un véritable acte d'accusation contre les ministres.

Ce document est fort bien conçu : il est d'autant plus remarquable qu'il émanait d'un haut fonctionnaire militaire ayant l'un des commandements les plus importants de la monarchie, et d'un homme qui, en 1823, s'était battu contre la constitution de 1812. Lorsque cette noble victime de nos dissensions civiles tomba sous le poignard d'infâmes assassins, les âmes généreuses donnèrent un regret profond au bon citoyen dont la courageuse décision avait si fortement contribué à renverser le despotisme.

Le 25 décembre 1833, le général Llauder, ca-

où, interrompant un silence de dix ans, ils parlèrent de droits, exercèrent celui de pétition contre le ministère, et attaquèrent la forme du gouvernement, le jour enfin où ils renversèrent l'un et changèrent l'autre, ils proclamèrent la réforme, ils furent ses premiers apôtres.

Si par la suite des âmes plus ardentes ont voulu plus qu'eux, si des intelligences plus actives ont travaillé pour élargir la base de l'édifice dont ils avaient posé les premières pierres, si des hommes plus avancés qu'eux ont préféré une charte fondée sur le principe de la souveraineté nationale à une charte octroyée, il y a eu injustice, calomnie, à taxer ces hommes de révolutionnaires à cause de leurs opinions. Ils n'ont fait que rétablir ce qui avait été deux fois violemment détruit en 1814 et 1823; ils ont tout simplement suivi la pente d'un plan incliné dont le sommet était le despotisme de M. Zéa, et le terme la constitution de 1812. Sur ce chemin escarpé des révolutions, il n'y avait pas possibilité de s'arrêter longtemps. Les premiers ouvriers qui ont travaillé à déblayer le terrain de la régénération, ceux qui ont attaqué l'immobilité conservatrice et détruit le despotisme, qui seul pouvait se dire conservateur, ceux-là ont le droit exclusif d'être appelés révolutionnaires, ainsi que

les qualifiait fort sensément M. Zéa. Ce n'est pas nous, hommes de progrès, en 1840, qui attachons à ce mot une signification injurieuse, elle nous semble au contraire la plus honorable de toutes.

Passons à la qualification de modérés.

Ici se présente le même embarras que pour le mot conservateur. On se demande en quoi et quand ce parti a été modéré?

La modération ne peut se révéler que dans les crises d'une situation exceptionnelle, car dans un état normal l'absence de modération serait le symptôme d'une maladie mentale. Eh bien! est-il vrai que le parti qui a usurpé le nom de modéré ait conservé, dans les crises survenues pendant son administration, cette énergique impassibilité, seul signe manifeste, évident, de la modération?

Non certes. — A chaque forte secousse, le parti soi-disant modéré a eu recours aux moyens les plus extrêmes, aux états de siége, au désarmement de la garde nationale, aux déportations arbitraires en Asie, en Afrique et en Amérique, aux cours prévôtales, enfin à tout ce qu'il a été possible d'imaginer de plus violent. Madrid a été mis en état de siége pour des commotions insignifiantes que grossissait la peur, en 1835, 1836 et 1840,

et deux fois la garde nationale a été dissoute et désarmée.

Dans trois ans et demi, depuis le 15 mai 1836 jusqu'au 18 novembre 1859, les cortès ont été dissoutes trois fois par des ministres appartenant au parti modéré.

On a violemment confisqué des journaux; on a, il est vrai, demandé un bill d'indemnité à une majorité docile, mais l'amnistie constate le délit.

Ces mesures étaient-elles indispensables? étaient-elles exigées par la gravité des circonstances? Je n'ai pas à revenir sur cette question que je crois avoir déjà résolue; je maintiens seulement que lorsqu'on a eu recours à des lois exceptionnelles et aux moyens les plus extrêmes, on a perdu le droit d'invoquer le titre de modérés.

Est-ce dans la tolérance des opinions que ce parti a été modéré? — Pas davantage : à chaque occasion il a destitué en masse les employés même subalternes dont les opinions ne cadraient pas avec celles de l'administration. Cela a pu être une nécessité, mais à coup sûr ce n'est pas de la modération.

Est-ce dans l'appréciation que les ministres de cette opinion ont fait de leur propre mérite qu'ils ont été modérés? — J'ouvre l'Almanach royal, et je trouve fort peu de ministres de cette couleur qui

ne se soient crus dignes des récompenses réservées aux plus grands services, et tel conseiller de la couronne, inconnu avant son élévation au pouvoir, oublié depuis sa chute, n'a pas cru être trop récompensé de quelques mois ou de quelques semaines d'exercice ministériel en plaçant sur sa poitrine la grand'croix des ordres civils ou militaires. Ici je pourrais invoquer encore l'autorité des faits si je n'éprouvais de la répugnance à faire comparaître des noms propres quand les systèmes et les idées sont seuls en question.

Comment donc justifier ce titre de modérés? — Je l'ignore, car tous les actes de ce parti prouvent que la modération a été rarement en usage sous l'administration qui a inscrit ce mot sur son drapeau.

Je prévois d'avance qu'on me répondra que l'autre parti est tombé dans les mêmes fautes, qu'il a commis les mêmes excès de pouvoir : cela fût-il vrai, et je prouverai le contraire, l'argument n'en serait pas meilleur; car de pareilles erreurs, toujours regrettables, ne constituent pas du moins une contradiction flagrante avec le nom de modérés dont l'autre nuance du parti libéral ne se couvre pas.

Le nom d'*exaltés* est aussi faussement appliqué que celui de modérés. Plût au ciel qu'il y eût de

l'exaltation quelque part en Espagne! ce signe de vitalité serait une espérance, un germe d'avenir. Le parti qu'on appelle exalté est ce que je connais de moins exalté au monde : en Espagne on craint depuis six ans des accès de fièvre cérébrale et on meurt de phthisie.

Les hommes connus sous la dénomination d'exaltés, émigrés en 1823, ou soumis à une surveillance inquisitoriale, ne prirent aucune part aux premiers mouvements qui suivirent la mort du roi. Rentrés dans leurs foyers, ils y arrivèrent avec cet espoir si naturel, nourri pendant douze ans, de voir triompher leurs principes. Ils ne se sont pas dits *conservateurs*, et l'état où ils trouvèrent leur pays ne leur fit pas naître la pensée de le devenir relativement à ce qui existait.

Quand les secousses et les agitations eurent renversé les promoteurs du mouvement de 1833 devenus conservateurs en 1835, les hommes de l'émigration libérale arrivèrent au pouvoir avec leurs pensées de progrès. Renversés à leur tour par un coup d'état, ils reprirent les rênes du gouvernement pour apaiser une nouvelle tourmente politique, et conséquents avec eux-mêmes, ils furent encore dans la voie du progrès, non du progrès violent, mais de celui de la raison et de l'expérience : la constitution de 1837, seule

ancre de salut qui reste à l'Espagne, fut leur ouvrage : leurs adversaires politiques ont dû reconnaître que cette constitution contient tous les éléments monarchiques capables de donner à la couronne la force qu'elle peut désirer pour la direction suprême du pays.

En 1835, en 1836, il y eut des mouvements insurrectionnels, mais sans exaltation ; les conséquences qui semblaient inévitables ne se réalisèrent pas ; cependant, c'est dans l'enivrement de la victoire qu'on s'exalte ; eh bien ! dans l'une et dans l'autre occasion, au lieu d'aller au-delà des bornes du programme insurrectionnel, on recula en faveur des principes d'ordre.

On a reproché aux ministères du progrès d'avoir aussi eu recours aux états de siége et d'avoir appliqué deux fois cette loi exceptionnelle à la capitale. Le fait est matériellement inexact : jamais Madrid n'a été mis par eux en état de siége. A l'approche du chef carliste Zariatéguy, qui s'était emparé de Ségovie, le ministère déclara la province de Castille en *état de guerre*, lorsque déjà les ennemis étaient en vue de la capitale, mais sans mettre Madrid en état de siége. Cette déclaration du ministère était un devoir exigé par la réalité de la guerre ; cette situation exceptionnelle dura neuf jours ; elle fut renouvelée

à l'approche de Don Carlos. Comparer de semblables mesures prises dans des circonstances où la cause carliste atteignait son apogée et menaçait la capitale, avec l'état de siége où Madrid a été placé en 1835 et 1836 pour des commotions insignifiantes, et en 1840 pour je ne sais quelle insolence des tribunes publiques des cortès, c'est faire injure au sens commun.

L'autorité militaire de Barcelonne en 1837 se trouva placée dans une situation tellement grave, qu'elle fit un appel aux forces navales anglaises et françaises qui se trouvaient dans le port, pour qu'elles contribuassent avec leurs équipages à maintenir le bon ordre ; la ville fut mise en état de siége. Aussitôt que la nouvelle en parvint à Madrid, le ministère ordonna de faire cesser cette mesure.

Je réprouve sans exception toute violation de l'ordre légal; je crois que, pour des hommes énergiques, les lois sont toujours suffisantes; mais quand le canon grondait dans les rues de Barcelonne, quand des équipages de la marine étrangère étaient près de débarquer, il semble que la gravité des circonstances peut être prise en considération et servir au moins d'excuse à défaut de justification. Ajoutons que dans ce moment Barcelonne se trouvait presque bloquée par les carlistes.

Le changement dans le personnel des employés a été sans doute la faiblesse des deux partis, c'est malheureusement une maladie qui leur est commune.

Mais il n'y a pas un seul des ministres ayant composé les administrations prétendues exaltées qui se soit cru digne d'obtenir la plus humble décoration ; je ne parle pas de places : toujours violemment renversés, ils ne pouvaient être employés par leurs adversaires. Cette modestie, ils doivent en être fiers ; j'aime à publier hautement un pareil acte de moralité, car il forme un assez beau contraste avec la conduite de leurs adversaires politiques.

Une seule dissolution eut lieu sous l'administration progressiste, elle s'appuya sur un débat parlementaire où les forces étaient balancées.

Dans cette analyse morale des partis, j'ai cherché en mon âme et conscience à me préserver de toute partialité, me tenant aux faits qu'il n'est au pouvoir de personne de nier.

On a comparé les opinions politiques constitutionnelles espagnoles aux nuances des opinions françaises. — Qu'en est-il résulté? — Des rapprochements faux suivis de conséquences erronées. Cela devait être.

On a assimilé le parti exalté au parti du mou-

vement, et le parti modéré au juste milieu ou parti conservateur en France.

Erreur. — En France le parti du mouvement veut et demande une plus grande somme de franchises, une extension plus considérable de droits politiques, une plus grande liberté de la presse. — Le parti conservateur veut la Charte de 1830, rien en-deçà, rien au-delà.

En Espagne le parti qualifié d'exalté ne demande que l'observation de la constitution, tandis que le parti modéré demande, discute et vote des lois contre la presse, contre le droit de pétition, contre les franchises municipales et provinciales, contre la garde nationale : il attente à l'esprit et à la lettre de la constitution même. Dans le sénat il se trouve vingt-trois voix sur soixante-dix-sept pour protester contre la demande de consacrer comme fête nationale le 18 juin 1837, jour de la promulgation de la nouvelle constitution [1]. Dans la chambre des députés on a demandé le rétablissement de la dîme comme propriété du clergé. On s'est plaint qu'il n'y eût pas dans les cortès de représentants du despotisme [2]. Le parti modéré espagnol n'a pas

[1] Séance du 3 juin 1840.
[2] Séance du 7 juin 1840.

de similaire en France dans les fractions du parti libéral. Révolutionnaire en 1835, réactionnaire en 1840, il n'a jamais été, il n'est pas en ce moment conservateur.

La désorganisation où sont tous les pouvoirs en Espagne, l'absence de passions politiques, toutes fatiguées, toutes épuisées, empêchent d'asseoir un jugement de probabilité sur l'avenir de notre malheureuse nation, d'autant plus qu'on dirait que le découragement augmente en raison directe de l'approche de la pacification; il semble que les individualités aient moins de foi, par conséquent moins d'énergie; personne n'ose agir, nul ne voit le lendemain.

Cependant chacun se range autour de la constitution : c'est le drapeau national, c'est l'œuvre du parti progressiste, au-delà de laquelle personne n'a encore rien demandé. L'avenir probable en Espagne doit être basé sur cette constitution, et, par une induction toute simple, il faut croire que les hommes qui l'ont fondée, ceux qu ont créé le seul fait réel existant, seront appelés à en développer les conséquences quand tout ce qui les sépare de leur œuvre sera usé.

Néanmoins au milieu de ce malaise général on aperçoit enfin dans les masses quelque mouvement, quelque symptôme de vie. On s'occupe

d'améliorations matérielles, d'embellissements; l'éducation publique est en progrès, on fonde des établissements utiles de bienfaisance, on améliore l'état des prisons; mais tout cela est l'œuvre des particuliers et des municipalités. Les revenus de l'état augmentent, il semblerait que la résurrection du pays n'attend pour se réaliser qu'une voix qui lui dise : « *surge et ambula.* » Cette résurrection est plus facile qu'on ne pense.

Ici je terminerai ma tâche; la première pensée de mon ouvrage en sera aussi la dernière. Ma ferme conviction est que le jour où des hommes de cœur et de tête saisiront d'une main ferme le gouvernail de ce vaisseau aujourd'hui abandonné au mouvement incertain des vagues politiques, ils le conduiront au port. L'Espagne se trouve dans les circonstances les plus heureuses pour faire des pas de géant dans la voie de la prospérité. En France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, les capitaux surabondent et ne trouvent pas d'emploi lucratif. L'Espagne offre à l'étranger mille spéculations honorables et fructueuses; l'application des capitaux aux travaux publics, à l'agriculture, aux mines, sera une source inépuisable de bénéfices.

C'est dans le travail productif qu'est l'avenir de l'Espagne; c'est le travail qui répandra la vie

sociale et morale dans les masses. Le jour où le peuple y trouvera un bien-être assuré, il bénira le gouvernement : ces classes traditionnellement malheureuses, vouées au vol et à la mendicité, renonceront à leur vie désastreuse : les progrès de l'agriculture augmenteront les produits du sol fertile de notre patrie ; des chemins, des canaux écouleront les produits de cette culture perfectionnée ; l'aisance, l'abondance pénétreront dans les villages, dans les hameaux. Dès que les masses seront moralisées, seront heureuses, il y aura sécurité dans les campagnes, et les riches propriétaires s'y rendront ; ils y habiteront, y dépenseront leur fortune et deviendront d'utiles cultivateurs ou d'actifs entrepreneurs d'industrie. A l'aide de ce mouvement agricole, à l'aide du travail, et de sages lois de douanes détruisant la contrebande, école de tous les crimes, s'accomplira la véritable révolution espagnole. Sous la direction d'hommes éclairés, l'Espagne reprendra son rang parmi les nations, auxquelles elle fut jadis si supérieure en savoir, en puissance, en gloire. Alors, mais alors seulement, ses peuples apporteront leur tribut à cette communauté universelle des idées que la philosophie groupe en faisceau lumineux, et c'est de ce foyer de lumières que doit sortir l'organisation de la société future.

J'espère que cet heureux avénement au pouvoir suprême d'hommes forts, capables de réaliser les prodiges d'une bonne administration, nous est réservé par la Providence, et je terminerai par ces paroles de Washington dans des circonstances presque pareilles, quand tous autour de lui désespéraient du sort de la patrie; ces paroles semblent faites pour l'Espagne de 1840: « Je ne puis pas ne point espérer que le bon « sens du peuple prévaudra à la fin sur ses « préjugés. Je ne saurais croire que la Provi- « dence ait tant fait pour n'arriver à rien. Le « grand souverain de l'univers nous a conduits « trop longtemps et trop loin sur la route du « bonheur et de la gloire, pour nous aban- « donner au milieu. Par notre folle et mauvaise « conduite, nous pouvons de temps à autre « nous égarer; mais j'ai cette confiance qu'il « reste en nous assez de bon sens et de vertu « pour que nous rentrions dans le droit chemin « avant d'être entièrement perdus[1]. »

L'Amérique s'est sauvée, l'Espagne se sauvera.

[1] Washington à Jonathan Trumbull, à La Fayette, à Benjamin Lincoln.

Aperçu sur les Finances.

Il m'a semblé qu'un aperçu sur les finances de l'Espagne, sa dette intérieure et extérieure, ses ressources, la somme de ses dépenses et de ses recettes, était un complément nécessaire à mon Histoire politique de l'Espagne. Si par tout les questions financières sont le point de départ des questions politiques, c'est dans la Péninsule que cette vérité est le plus palpable, car c'est à la désorganisation de ses finances que l'Espagne est redevable de sa décadence; voilà ce que que j'ai voulu prouver avant tout dans mon ouvrage.

L'histoire des finances, la source de la dette publique, l'examen des contrats onéreux qui ont dévoré à toutes les époques les ressources de l'Espagne, mériteraient un travail à part. Toutefois, les documents officiels que je suis parvenu à ras-

sembler me paraissent suffire pour que les nombreux créanciers de l'Espagne soient fixés sur l'avenir de leurs titres. Il faut mettre un terme à ces illusions sur des ressources qui, toutes grandes qu'elles puissent être, n'en sont pas moins hors de proportion avec l'énormité de la dette publique. On a trop abusé de la crédulité publique, et c'est être de mauvaise foi que de prétendre que l'Espagne peut amortir une assez grande portion de sa dette pour payer exactement les revenus de ce qui restera en circulation. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le gouvernement espagnol se verra dans la nécessité de proposer un arrangement à ses créanciers. Quel sera le régulateur suprême de cet arrangement? La nécessité et la limite possible des sacrifices que devra faire l'Espagne. Une guerre civile qui a duré six ans, qui dure encore, épuisa le pays; néanmoins le patriotisme a fait des efforts inouïs. L'augmentation énorme du budget des recettes ne parvient pas cependant à couvrir les dépenses, et cette année le gouvernement avoue un déficit de 681,821,734 réaux, 25 maravédis; en francs : 177,275,651 fr. 10 c. La diminution de l'armée, quand la pacification sera complète, amènera un abaissement dans les dépenses, mais sans les nivelèr avec les recettes.

L'Espagne a des ressources immenses qu'on n'apprécie pas ; elles ne consistent pas exclusivement dans les hypothèques des biens nationaux ; elles se trouvent dans l'application des capitaux à l'agriculture, surtout aux travaux publics , aux mines , au commerce et à l'industrie. C'est un sol vierge qu'il faut féconder. Je le redis encore, dans le travail productif est l'avenir de l'Espagne , dès qu'une administration morale, active et forte lui offrira sécurité et protection.

BUDGET de 1837, présenté aux Cortès par M. Mendizabal.

DÉPENSES.

Liste civile de LL. MM., de l'Infante, de Don Francisco de Paula[1].					R. vn. 43,500,000 »
Ministère des affaires étrangères.					7,881,220 »
Id. de l'Intérieur, des Travaux publics et de l'Instruction publique.					101,021,954 28
Id. de la Justice.					18,581,142 »

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des Intérêts de la Dette Intérieure.				R. vn. 100,635,242 6	
Id. de la Dette Extérieure.				182,538,390 18	
Personnel du Ministère des Finances.			R. vn. 1,013,100 »		
Direction générale du Trésor et de la Comptabilité.			814,475 »		
Frais de négociation et virements de fonds.			4,479,144 »		
Cour des comptes.			1,722,400 »		
Trésor de corte.			133,500 »		
Pensions de retraite des différents Ministères.			23,936,840 3	108,630,516 12	
Caisse de service.			12,511,754 24		
Fonds de secours et de récompenses.			8,404,416 4		
Entretien du clergé régulier aboli.			54,684,440 »		
Dépenses diverses.			930,446 15		
Direction générale des Douanes.		2,792,051 6			
Achats de Tabacs, de Poudres, de Soufre.		53,697,091 31			
Préposés des Douanes de terre.	29,597,020 »		92,260,816 3		
Id. de mer.	5,211,332 »	35,771,673 »			
Id. Aux Octrois.	963,321 »			142,429,503 33	
Administration provinciale,			39,063,917 31		
Bateaux à vapeur, vigies et fanaux.			6,604,903 1		
Pensions aux veuves et orphelins de la guerre civile.			4,499,866 32		
A reporter. R. vn.				534,233,653 1	170,984,316 28

[1] Outre la liste civile, la reine possède les biens de la couronne, et l'infant Francisco de riches apanages.

Report des dépenses.	R. vn. 534,233,653 1		170,984,316 28
Administration générale des loteries d'Espagne.	23,591,000 »		
Id. de la Cruzada.	2,780,511 21		
Id. des Mines d'Almaden.	6,713,561 32		571,105,943 3
Hôtel des Monnaies.	2,250,026 24		
Administration des Biens de l'Infant Don Antonio.	527,700 »		
Séquestration des biens du Prétendant.	1,009,490 27		
Ministère de la Guerre.			773,876,405 »
Ministère de la Marine.			54,260,834 32
Montant des Dépenses des différents budgets de 1837.		R. vn.	1,570,227,499 33

RECETTES.

Produit des Douanes du Royaume.	R. vn. 64,000,000 »		
Droit à l'Importation.	21,000,000 »	87,400,000 »	
Saisies.	1,000,000 »		
Amendes.	1,400,000 »		
Produits de diverses Contributions.		285,800,000 »	
Droits de mutations et d'hypothèque.		12,000,000 »	
Octrois.		55,000,000 »	
Sel.		50,000,000 »	
Tabac.		100,000,000 »	
Papier timbré.		18,000,000 »	870,688,019 20
Salpêtre, poudre, soufre, cartes à jouer.		2,800,000 »	
Recettes diverses.		5,363,000 »	
Délégations en faveur de la caisse d'amortissement.		60,849,088 6	
Loteries.	29,680,000 »		
Cruzada.	15,166,000 »	68,742,774 23	
Mines d'Almaden.	21,784,844 »		
Hôtel des Monnaies.	2,111,930 23		
Délégations en faveur de différents Ministères.		124,733,156 25	

Ainsi, les Dépenses sont de	R. vn. 1,570,227,499 33	Déficit annuel, 44 et demi p. 100 ou R. vn.	699,539,480 13
Et les Recettes de	870,688,019 20		

Il résulte de ce qui précède :

Que la liste civile étant de	R. vn.	43,500,000	»
Les dépenses de la guerre, de		773,876,404	»
Les achats de tabac, de poudre, de soufre, de sel, etc.		53,697,091	31
Soit :	R. vn.	871,073,495	31

le chiffre de tous les revenus de l'Espagne parvient à grand'peine à solder ces trois seules dépenses ;

Et que, dans les circonstances actuelles, tous les autres services, savoir : ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, des travaux publics, de l'instruction publique, de la justice, intérêts de la dette intérieure et extérieure, personnel de l'administration générale, les pensions et retraites, la dotation du clergé séculier, l'indemnité pécuniaire au clergé régulier dépossédé de ses biens, la solde des employés des douanes, le ministère de la marine, les loteries, les mines d'Almaden, etc., etc., sont en souffrance depuis 1837.

BUDGET DE 1837

DE M. MENDIZABAL.

DETTE *publique intérieure de l'Espagne.*

	SANS INTÉRÊTS.	AVEC INTÉRÊTS.	SANS INTÉRÊTS.	AVEC INTÉRÊTS
Cinq pour cent consolidé.		1,387,833,382		
Quatre pour cent consolidé.		629,495,636 14		2,018,170,444 »
Avances faites par la commission de réclamations contre la France.		841,425 20		
DETTE SANS INTÉRÊTS, LIQUIDÉE, RECONNUE ET EN CIRCULATION.				
Dette courante.	347,041,271 12			
Valès non consolidés.	537,211,316 32		2,136,380,688 30	
Dette sans intérêts.	1,252,128,100 20			
DETTES LIQUIDÉES DONT LA VALEUR RÉELLE N'A PAS ENCORE ÉTÉ FIXÉE.				
Titres non présentés à la liquidation de 1836.	648,562,534 12			
Titres rendus à leurs propriétaires après cett e liquidation.	417,376,033 18			
Titres émis pour la conversion de reçus d'intérê ts de valès.	84,046,852 10		1,428,389,815 29	
Titres liquidés et reconnus soumis à l'approbation des cortès.	278,404,395 23			
		R. vn	3,564,770,504 25	2,018,170,444 »
Montant du CAPITAL NOMINAL de la Dette intérieure avec intérêts et sans intérêts, en 1837.			5,582,940,948 25	

NOTA. Tout récemment les cortès viennent d'autoriser la création de R. vn 700,000,000 en titre 5 p. 100, pour servir de garantie à des avances faites ou à faire par les capitalistes au gouvernement.

Dette EXTÉRIEURE de l'Espagne.

	SANS INTÉRÊTS.	AVEC INTÉRÊTS.	SANS INTÉRÊTS.	AVEC INTÉRÊTS.
RAPPORT DE LA COMMISSION DE LONDRES, DU 1er NOVEMBRE 1836.				
Emprunt de 1834. Actif.		701,754,386 »		
Anciennes Dettes converties. Id.		2,033,438,854 »		3,136,272,000 »
Id. à convertir. Id.		401,080,760 »		
Dette envers le gouvernement anglais.		60,000,000 »		
Id. français.		285,751,324 »		357,751,324 »
Id. américain.		12,000,000 »		
Dette passive.	1,194,960,000 »			
Nouveaux différés (*a*).	1,243,828,000 »		2,883,202,000	
Anciens différés.	444,414,000 »			
			2,883,202,000 »	3,494,023,324 »
Montant du CAPITAL NOMINAL de la Dette extérieure de l'Espagne, avec intérêts et sans intérêts. R. vn			6,377,225,324 »	

RÉCAPITULATION.

	SANS INTÉRÊTS.	AVEC INTÉRÊTS.
Dette intérieure. R. vn	3,564,770,504 25	2,018,170,444 »
Dette extérieure.	2,883,202,000 »	3,494,023,324 »
Avances faites au gouvernement espagnol par les différentes autorités britanniques, depuis la signature du traité de la quadruple alliance.		61,649,000 »
Arrérages aux légions anglaise et française (*pour mémoire*).		» » »
Capital nominal de la Dette publique en Espagne, avec ou sans intérêts. R. vn	6,447,972,504 25	5,573,842,768 »
TOTAL GÉNÉRAL. R. vn	12,021,815,272 25	

(*a*) 243,000,000 » environ appartiennent au gouvernement espagnol.

Paiements ANNUELS *que devrait faire l'Espagne pour servir les intérêts de la Dette* CONSOLIDÉE.

		RÉAUX DE VELLON.	FRANCS.
DETTE INTÉRIEURE.			
R. vn. 1,387,833,382 8 en 5 p. 100 consolidés.	R. vn. 69,391,669 »	94,605,151 »	24,597,339 25
629,495,636 18 en 4 p. 100 Id. 841,425 10 Id. avances de la junte de réclamation. } 630,337,062 4	25,213,482 »		
DETTE EXTÉRIEURE.			
R. vn. 3,136,272,000 » en Dette active.	R. vn. 156,813,600 »	184,798,660 »	48,047,651 60
au gouvernement anglais. 3,000,000 » Id. français. 16,000,000 » Id. américain. 720,000 »	19,720,000 »		
103,652,320 » pour le 1/12 de nouveau différé passant annuellement à l'actif.	5,182,610 »		
61,649,000 » Dus au gouvernement anglais pour ses avances.	3,082,450 »		
1 p. 100 commission de paiement.		2,794,038 »	726,449 85
TOTAL. { en réaux de vellon. . .		282,197,849 »	» » »
TOTAL. { en francs.			73,371,440 70

POUR L'ÉTRANGER.

Il faut ajouter à ces fr. 75,371,440 70 c.

1° Pendant onze années le 1/12 du nouveau différé qui passe à l'actif.

2° Pendant deux cents ans, le 1/2 du passif différé qui passe à l'actif.

3° La régularisation de l'ancien différé.

4° Quatre années d'intérêts dus aux porteurs d'actif, c'est-à-dire 165,086,144 francs.

POUR L'INTÉRIEUR.

1° Le passage de R. vn 347,041,271 21 m., à raison de 66 p. 100, dans le 5 p. 100 avec intérêts.

2° La consolidation de la moitié de R. vn 537,211,316 32 valès, soit 268,605,658 16 en 5 p. 100 aussi à raison de 66 p. 100.

3° Les 2/3 de 1,252,128,100 20 m., soit R. vn 834,752,067 2 de dette sans intérêts en 5 p. 100 avec intérêts, à raison de 50 p. 100 de leur valeur nominale.

Nous ferons la remarque, en ce qui touche la *dette intérieure*, que les biens nationaux sont payables, savoir :

1/5 en dette 5 p. 100, valeur nominale.

4/5 en huit années aussi avec de la dette 5 p. 100 au double du cours.

CONTRIBUTIONS GÉNÉRALES

DE L'ESPAGNE.

Les contributions en Espagne sont au nombre de *cent une*, sans compter celles particulières au budget de l'intérieur. Dans l'impossibilité de rencontrer pour toutes celles que nous examinerons une expression équivalente en français, je conserverai le nom espagnol, me bornant à expliquer très succinctement l'origine, la nature et le produit des principaux impôts :

DOUANES.

L'importance du commerce national et étranger en 1856 a été, savoir :

Import. sous pavillon espagnol.	R. vn.	168,156,671	235,016,350
étranger.	R. vn.	66,859,679	
Import. sous pavillon espagnol.	R. vn.	50,985,861	227,307,060
étranger.		176,321,199	
		A reporter.	462,323,410

	Report	462,323,410
COMMERCE COLONIAL.		
Import. sous pavillon espagnol. R. vn.	99,933,250	111,965,363
étranger.	12,032,113	
Export. sous pavillon espagnol. R. vn.	51,477,874	51,477,874
ILES MAYORQUE, MINORQUE ET IVIÇA.		
Importance de leur commerce général.		14,916,076
Total général.	R. vn.	640,682,723

Nous trouvons dans le dernier budget régulier qui ait été présenté aux chambres, celui de 1837 par M. Mendizabal, que le droit net des douanes a été en 1836 de 48,000,000 de réaux [1]; ce qui donne sur le chiffre total du commerce d'importation et d'exportation avec l'étranger 7 p. 100 entré dans les caisses du trésor public, y compris le montant des saisies, amendes, etc.

L'extinction de la contrebande est la première condition d'ordre à établir dans les finances; le système prohibitif, absurde, immoral, est le soutien de cette école de crimes qui peuple les bagnes de contrebandiers devenus des assassins. Quand toute l'Europe renonce à ces barrières de douanes, où la loi et la force armée luttent en vain contre les besoins factices ou réels des populations, l'Espagne demeure immobile dans son

[1] C'est le produit de cinq mois de la douane de Marseille.

impassible système de prohibitions, dont la cruelle inutilité ne sert qu'à ravir au trésor un revenu immense; on refuse un accès légal aux produits étrangers, et la contrebande se charge de leur introduction.

Adversaire irréconciliable du système prohibitif, qu'il me soit permis de dire un mot à propos des accusations dont j'ai été l'objet pour avoir voulu une révision de nos tarifs. Je le voulais avec l'Angleterre ainsi qu'avec la France et avec toutes les puissances commerçantes. On a prétendu qu'il était question de livrer le monopole du commerce à la Grande-Bretagne, et par là de ruiner l'industrie nationale. Grâce au ciel, mon âme a toujours palpité pour la gloire, l'indépendance et le bien-être de ma patrie, mais si jamais j'avais eu une aussi coupable pensée, elle eût été si absurde, que ceux mêmes en faveur de qui j'aurais ainsi abdiqué ma dignité d'homme et d'Espagnol, l'eussent rejetée avec mépris.

Tout ce que j'ai voulu, ce que je veux et ce que je voudrai toujours, c'est d'en finir avec les contrebandiers, fléaux de l'honnête commerçant, de l'industriel probe.

Je voudrais arracher à la fraude ses iniques bénéfices, et faire entrer dans les caisses de l'État, au

nom de la loi, le véritable produit des douanes.

Toute industrie qui ne peut vivre à l'abri d'un droit protecteur est un odieux monopole ; je pose en conséquence les questions suivantes et je les résous sans hésiter.

Est-il possible d'empêcher la contrebande sur une ligne de côtes et de frontières de 710 lieues? — Non. — L'empêche-t-on ? — Non. — Est-il possible et notoire que l'Espagne est inondée de marchandises françaises et anglaises ? — Oui.

Dans cet état de choses, j'adresse à l'industrie espagnole le dilemme suivant : Ou vos fabriques prospèrent, ou elles ne prospèrent pas. Dans le premier cas, m'accordant que la contrebande ne s'impose à elle-même dans son criminel trafic d'autres limites que celles de la consommation possible, vous avez à souffrir de la concurrence tout ce que vous avez à en craindre ; que vous importe donc que ces marchandises entrent par la douane en payant un droit protecteur, ou qu'elles entrent par la contrebande moyennant une prime qu'elle prélève? et si vos manufactures ne prospèrent pas, que vous importe que les marchandises étrangères entrent par la voie légale ou par le commerce illicite ?

J'ai donc voulu une protection réelle pour l'industrie nationale, au moyen d'une révision des

tarifs ; j'ai cherché pour l'agriculture d'immenses débouchés par l'abaissement des droits qu'on accordait à l'Espagne pour l'introduction de ses produits agricoles en Angleterre. Les fabriques de Catalogne méritent la protection du gouvernement ; j'y ai songé autant que personne et j'ai proposé les moyens de la secourir efficacement ; mais la classe agricole, si nombreuse, si méritante dans notre patrie, n'a-t-elle donc aucun droit à ce qu'on s'occupe de son bien-être ? — Après tout je n'ai voulu, en 1837, que ce que demandait en 1793 l'illustre *Jovellanos*, dans son immortel ouvrage sur l'état de l'agriculture. En suivant les traces de ce grand homme, en reproduisant ses principes, on ne saurait se tromper ou s'égarer. Ma conviction est inébranlable, je crois aujourd'hui plus que jamais à la nécessité urgente d'une révision de nos lois et de nos tarifs de douanes avec chacune des puissances commerciales de l'Europe et de l'Amérique.

RENTES PROVINCIALES.

Alcabalas, Cientos, Millones et Fiel Medidor.

L'*alcabala* accordée par les cortès de 1342 au roi Alphonse XI, pour subvenir aux dépenses

du siége d'Algésiras au pouvoir des Maures, consistait en un prélèvement de cinq pour cent sur les ventes et échanges. Les cortès d'Alcala en 1349 l'élevèrent à dix pour cent et en prorogèrent la perception, qui fut perpétuée en 1369 lors de l'avénement du roi Henri II.

Les *cientos* consistaient en une nouvelle taxe de quatre pour cent sur les ventes et échanges; ils furent successivement autorisés, savoir, un pour cent en 1639, un pour cent en 1642, un pour cent en 1656, un pour cent en 1665.

Philippe II se fit accorder temporairement en 1590 les *millones*; mais le 3 août 1649, le roi Philippe IV, sous le prétexte de régulariser cet impôt, obtint qu'il serait rendu perpétuel et porté à 24 millions de réaux. Le 25 février 1650, on autorisa indéfiniment le recouvrement d'un autre impôt représentatif de 8,000 soldats; le 27 juin 1657 une nouvelle augmentation de 4,000,000 fut décrétée comme faisant partie des *millones*. L'ensemble de ces diverses contributions est ainsi calculé. Un huitième et 64 maravédis par arobe de vin, un huitième et 32 maravédis par arobe de vinaigre, un huitième et 30 maravédis par arobe d'huile, 8 maravédis par livre de viande, 8 réaux par tête de bétail, 4 maravédis par livre de savon et 4 maravédis par livre de chandelles.

Il faut encore ajouter à ces *millones* 3,000,000 de réaux de vellon sur la glace pour boisson, accordés par les cortès le 18 juillet 1650.

Le *fiel medidor* date de 1642; il consistait en 4 maravédis par arobe de vin, vinaigre et huile vendu en gros sur le lieu de production : cet impôt ayant été déclaré rachetable dès l'origine, les populations ont usé de cette faculté, de sorte que l'État n'en tire plus qu'un assez faible revenu.

La direction des rentes provinciales tient compte au trésor de 10 p. 100 sur les marchandises étrangères non prohibées, et d'une redevance éventuelle sur l'établissement des foires et sur la fabrication du savon.

Voici quel fut le rendement de ces diverses contributions en 1834, époque la plus récente où il ait été possible de se procurer des renseignements exacts.

Alcabalas	R. vn	21,050,411	
Cientos		17,078,488	
Millones		39,620,178	
Fiel Medidor		1,175,287	R. vn 83,710,416
Marchandises étrangères		1,914,117	
Foires et marchés		1,099,436	
Savon		1,772,499	

Elles figurent dans le budget de 1837, de M. Mendizabal.

CATASTRO, EQUIVALENTE ET TALLA.

De 1830 à 1834, ces contributions ont produit, en moyenne, 38,546,410 réaux par an; en 1718, époque de leur établissement, elles s'élevaient déjà à 33 millions de réaux.

Sous cette dénomination, sont compris douze espèces d'impôts particuliers à l'Andalousie, au royaume de Grenade et à la Castille; leur examen n'offre aucun intérêt.

EAU-DE-VIE ET LIQUEURS.

Le trésor perçoit en Espagne 14 réaux par chaque arobe d'eau de vie de 24 degrés; 18 réaux, par chaque arobe d'eau de vie de 28 degrés; 22 réaux, par chaque arobe d'eau de vie au-dessus de 28 degrés; 22 réaux, par chaque arobe de liqueur ordinaire; 26 réaux, par chaque arobe de liqueur fine.

Cette contribution est estimée, au budget de 1837, 14,000,000 de réaux.

FRUTOS CIVILES.

Décrétés en 1785 et 1794, seulement pour les provinces de Castille, ces impôts se prélèvent sur

le revenu net des propriétés foncières ; la Catalogne, l'Aragon et le royaume de Valence se sont constamment refusés jusqu'ici à l'acquit des *frutos civiles*.

De 1830 à 1834, le produit moyen de cette contribution est de R. vn 13,455,796 ; elle figure au budget de 1837 pour 16,000,000 de réaux.

SUBSIDE INDUSTRIEL.

Le 16 février 1824, un décret royal fixa cette sorte de droit de patente à 10 millions de réaux ; il fut élevé à 14 millions le 31 décembre 1839, en exceptant néanmoins les apothicaires comme exerçant une profession scientifique. Les provinces de Catalogne, d'Aragon et de Valence ne paient pas non plus cet impôt.

Le subside industriel s'élève en moyenne à 15,484,754 26 ; il est porté au budget de 1837 pour 20,000,000.

HYPOTHÈQUES, MUTATIONS, DONATIONS ENTRE-VIFS.

En 1835, ces différents droits produisirent seulement 1,177,956 réaux, et en 1836, 1,300,000.

Nous reconnaissons sans peine, avec l'auteur du budget de 1837, combien le stellionat et les abus doivent être invétérés, pour réduire à une si faible somme une des branches les plus importantes du revenu public dans les autres pays. Nous ne trouvons donc pas exagéré le chiffre de douze millions de réaux admis par M. Mendizabal, pourvu que le gouvernement espagnol sache enfin réprimer le scandale de pareilles dilapidations.

DIMES.

Elles se composaient des sommes perçues par le trésor sous le nom de *noveno, èscusado* et *tercios*, produisant, année commune, 29,534,366 réaux; de *diezmos*, *exentos* et *novales*, rendant en commune 1,197,258 réaux; d'*annuités* et de *vacances*, montant à 4,779,526 ; d'*encomiendas* pour 999,234, et de *maestrazgos* pour 1,334,851. En déduisant les frais d'administration, de perception, etc., etc., les dîmes forment, réunies, un produit moyen de R. vn 35,632,893 net, comme suit :

ANNÉES.	Excusa do NOVENO, Tercios.	DIEZMOS, Exentos, Novales.	ANNUITÉS, vacances.	ENCOMIENDAS.	MAESTRAZGOS.	TOTAL.	FRAIS d'administrat. et de perception.	PRODUIT NET en réaux de vellon.
1826	36,269,256	1,382,189	5,451,622	982,302	1,521,630	45,606,999	3,855,412	41,751,587
1827	31,334,237	1,183,583	6,321,403	1,003,503	1,130,251	40,972,977	4,284,314	36,688,663
1828	30,919,751	1,389,352	7,032,025	951,621	1,316,420	41,609,169	4,102,479	37,506,690
1829	30.577,309	1,133,540	6,534,402	873,304	1,414,409	40,532,964	1,198,800	39,334,164
1830	26,829,618	1,154,652	4,438,092	725,976	900,039	34,048,377	1,159,732	32,888,645
1831	26,997,807	1,059,982	5,874,231	524,828	1,412,386	35,869,234	730,608	35,138,626
1832	25,455,903	1,237,212	4,170,843	1,089,497	2,056,243	34,009,698	875,684	33,134,014
1833	32,386,399	1,322,097	3,503,652	1,152,913	1,288,968	39,654.029	1,623,318	38,030,711
1834	27,256,391	1,022,936	2,148,358	1,080,561	986,563	32,494,809	2,402,892	30,091,917
1835	27,316,992	1,086,843	2,320,640	1,607.840	1,321,603	33,653,918	1,890,000	31,763,918
	295,343,663	11,972,386	47,795,268	9,992,345	13,348,512	378,452,174	22,123,239	356,328,935

SUBSIDE DU CLERGÉ.

Ce subside était estimé à R. vn. 20,000,000 »

Ces deux impôts se sont trouvés supprimés par suite des événements : il faut donc s'occuper de les remplacer et de pourvoir à l'entretien du clergé, ainsi qu'à l'exercice du culte de la religion catholique

	réaux	m.	réaux.	m.
Coûtant	153,000,000			
Plus, le déficit causé par la suppression des dîmes et du subside	55,632,893	17	228,632,893	17
Et pour les participants laïques	20,000,000	»		

M. Mendizabal, pour atteindre ce but, avait proposé aux cortès une contribution personnelle, répartie dans l'ordre suivant :

NOMBRE DE FAMILLES.	CONTRIBUTION.		MONTANT de la contribution.
50,000	De 400	500 réaux.	22,500,000 rx.
50,000	300	399	17,475,000
50,000	200	299	12,475,000
50,000	150	199	8,725,000
100,000	120	149	13,450,000
100,000	100	119	10,950,000
100,000	50	99	7,450,000
500,000	20	30	12,500,000
500,000	10	16	6,500,000
1,000,000	4	6	5,000,000
2,500,000			117,025,000

Soit R. vn	117,025,000 »
En y ajoutant : 1° les revenus des biens du clergé	60,000,000 »
2° une augmentation sur l'impôt de paja y ustensilios de	52,000,000 »
TOTAL. R. vn	229,025,000 »

PAJA Y USTENSILIOS.

Peu d'impôts, même en Espagne, ont subi autant de vicissitudes que celui de *Paille et ustensiles*, institué en 1719 dans le but unique de subvenir aux dépenses de literie, éclairage, huile, chauffage et vinaigre nécessaires aux troupes ; on mit à sa charge en 1736 le montant des fournitures de fourrages de la cavalerie. Il fut supprimé le 30 mai 1817, rétabli le 16 fé-

vrier 1824 sur le pied de 20,000,000 de réaux annuels, porté à 48,000,000 en 1829, enfin nous venons de voir plus haut qu'en 1837 M. Mendizabal a proposé une nouvelle augmentation de 52,000,000 sur cette contribution.

La tendance des différents gouvernements espagnols à surcharger indéfiniment l'impôt de « *paja y ustensilios* » provient de ce qu'il est prélevé sur le revenu net des propriétaires dans les villes et dans les campagnes, et sur celui des troupeaux de toute espèce ; or, la matière contribuable que cet impôt atteint étant celle qui se dissimule le moins facilement, et le revenu territorial ainsi que le bien-être général suivant une voie progressive, le trésor espagnol, dans les moments de crise, pèse lourdement sur cet élément de la fortune publique. En 1837, M. Mendizabal proposa de percevoir 1/17e du capital des troupeaux de toute nature, 1/20e des propriétés agricoles, et 1/25e des propriétés urbaines.

OCTROIS.

Du 1er mars 1835 au 1er mars 1837, les octrois ont rapporté au gouvernement r.vn 111,906,882,18, soit par année, r.vn 55,953,441,9.

On verra, par le tableau qui suit, avec quelle inégalité cette contribution est répartie entre les diverses villes de l'Espagne soumises à l'impôt de l'octroi.

	Nombre d'habitants.	Octrois de 2 années.	Montant par habitant.
		rx. m.	rx. m.
Alicante.	25,243	784,048 32	15 18
Almeria.	21,683	843,530 19	19 15 1/4
Avila.	4,976	684,260 14	68 25 1/2
Badajoz.	12,686	1,253,967 3	49 14
Barcelonne.	113,786	17,459,072 19	76 24 1/2
Burgos.	12,007	3,297,792 7	137 11
Cadix.	53,496	6,839,534 8	68 31 1/2
Carthagène.	36,752	881,325 28	11 33 3/4
Cordoue.	86,957	2,251,894 32	12 32 1/4
Corogne (la).	22,507	2,400,061 21	53 10 3/4
Cuença.	8,672	794,020 25	45 26 1/2
Gijon.	6,260	377,763 1	30 6
Grenade.	76,000	4,914,945 16	32 11 1/2
Guadalajarra.	6,736	567,064 23	42 3 1/2
Jaen.	18,702	635,522 10	16 33 1/2
Léon.	8,000	1,444,052 27	90 9 3/4
Madrid.	201,344	30,098,841 16	74 25 1/2
Malaga.	51,906	3,336,783 7	32 4 1/2
Murcie.	35,000	2,397,074 31	34 8 1/4
Oviedo.	10,476	1,231,832 30	58 18
Palencia.	10,813	1,366,188 1	63 5 3/4
Palma.	36,000	2,024,949 28	56 6 1/2
Salamanque.	13,686	1,799,360 15	65 25
Ségovie.	9,367	1,160,387 8	61 31 3/4
Séville.	91,360	9,117,812 16	49 30 1/2
Soria.	5,413	735,785 11	67 32 3/4
Tolède.	14,950	1,400,796 9	48 6 1/2
Valence.	115,714	6,588,752 12	28 16
Valladolid.	21,590	3,499,112 2	68 12 1/2
Vigo.	5,688	414,537 22	36 15
Zamora.	9,898	1,305,811 2	65 32 3/4
TOTAUX. . .	1,151,668	111,906,882 18	

Ainsi, tandis qu'un habitant de Carthagène paie environ 12 réaux par an, celui de Burgos en

paie 157 11 m.; pour que la répartition fût équitable, chaque contribuable devrait payer 18 réaux 20 m.

MANDA PIA FORZOSA.

Décrétée par les cortès extraordinaires le 3 mai 1811, elle devait être supprimée dix ans après la cessation de la guerre de l'indépendance. Cette contribution consistait en 12 réaux par chaque testament enregistré dans la Péninsule et en 60 réaux pour ceux faits dans les colonies : elle avait pour but de secourir les prisonniers, leurs familles, les veuves et les parents de ceux qui périssaient dans les combats. Différents décrets prolongèrent la durée de la *manda pia forzosa* au-delà du terme fixé, celui du 30 mai 1831 la classe au nombre des contributions définitives.

Son produit, année commune, est de r.vn 503,390 26. En 1835, année où le choléra sévit avec fureur dans la Péninsule, elle s'éleva à r.vn 857,092 31.

La suppression de cet impôt fut proposée en 1837 par le ministre des finances, il allégua que la *manda pia forzosa* portait avec elle un caractère

odieux, que son recouvrement était difficile et de peu d'importance pour le trésor.

IMPOTS DES CASERNES DE MADRID.

Les habitants de la capitale et ceux de 146 villes ou villages compris dans un rayon de 10 lieues y sont seuls soumis ; la valeur moyenne de cette contribution est de r.vn 1,022,567 25 par an.

RÉGALIA DE APOSENTO.

Ce droit royal sur les immeubles est circonscrit à l'enceinte de la capitale. Philippe II, en fixant son séjour à Madrid, sur la demande des habitants, prétexta la nécessité de loger convenablement les personnes de la cour, pour s'attribuer la moitié des maisons que leur distribution permettait de diviser ainsi, et le tiers des loyers de celles construites *à la malicia*, c'est-à-dire dont il ne serait pas possible de faire deux parts égales entre le roi et le véritable propriétaire. Philippe IV confirma cette imposition le 18 juin 1621, accordant une exemption aux marchands

qui habiteraient leurs maisons, et justifieraient que leurs boutiques et arrière-boutiques étaient occupées par des marchandises. Le 22 octobre on régularisa cet impôt qui fut déclaré devoir être à l'avenir du tiers des loyers. Des décrets royaux des 8 juin 1760, 3 septembre 1761 et 8 juillet 1768, autorisèrent le rachat de la *regalia de aposento* moyennant 4 p. 100 du capital des maisons.

Le nombre des maisons particulières à Madrid est de			7,553
Exemptes ou rachetées de l'impôt			4,368
Restent sujettes à l'impôt de regalia			3,185
Savoir: taxées à 4 p. 0/0 du capital	1,686	3,185	
à 1/3 du loyer	1,499		

L'absurdité et l'imprévoyance d'une pareille contribution révèlent pourquoi un si grand nombre de maisons tombent en ruines et sont inhabitées à Madrid. La partie centrale de la ville est seule bien entretenue, mais les quartiers excentriques et les faubourgs sont dans un état de délabrement absolu. Le gouvernement ne saurait trop se hâter d'abolir un impôt si évidemment nuisible à la prospérité d'une grande capitale.

RENTA DE POBLACION.

Après l'expulsion des Maures de la province de Grenade, on accorda des concessions de terrains aux cultivateurs espagnols, moyennant une redevance annuelle qui prit le nom de *Renta de poblacion;* elle s'élève de nos jours à r.vn 814,975 année moyenne.

Par une décision royale du 27 janvier 1798, les colons ont été autorisés à se libérer de ce cens moyennant 66 2/3 p. 100.

SEL.

De 1830 à 1834, cet impôt est resté stationnaire; il a donné presque invariablement r.vn 71,052,107 25 chaque année.

Les soulèvements des provinces en 1835 et 1836, et l'extension de la guerre civile, ont beaucoup nui à la rentrée régulière des droits sur le sel; ils ne dépassèrent pas r.vn 55,445,205, et figurent au budget de 1837 seulement pour 50,000,000.

TABACS.

Cette portion si importante de la fortune publique en Espagne est évaluée à. R. vn 100,000,000 »

Voici quel a été le mouvement de cet impôt de 1830 à 1834.

	Quantité de livres vendues.	Reçu en argent.	Fabrication, Administration, Transports.	Prix du tabac		Total des dépenses.	Produit net.
				National.	Étranger.		
1830 R. vn.	2,703,580 7	107,026,090 31	28,689,991 18	18,077,920 »	15,718,972 10	62,486,883 28	44,541,207 3
1831	2,385,168 9	94,034,503 23	20,851,456 5	5,959,335 21	10,826,000 »	37,636,791 26	56,447,711 31
1832	2,351,574 8	92,993,831 8	18,339,972 15	4,638,469 24	4,630,572 31	27,609,015 2	65,384,816 6
1833	3,130,787 4	99,154,923 14	19,744,053 30	3,008,137 29	2,537,158 9	25,289,350 »	73,865,573 14
1834	3,710,974 9	101,750,817 7	24,833,143 3	2,293,028 25	5,149,196 22	32,275,368 16	69,475,448 25
TOTAUX. .	14,282,084 3	495,012,166 15	112,458,617 »	33,976,891 31	38,861,900 4	185,297,409 4	309 714,757 11
Année comm.	2,856,416 28	99,002,433 10	22,491,738 14	6,795,378 13	7,772,380 1	37,059,481 28	61.942 951 16

PAPIER TIMBRÉ.

Le produit du papier timbré de 1829 à 1833 est en moyenne de r.vn 16,117,641; depuis, on remarque une diminution assez importante, il figure néanmoins au budget de 1837 pour r.vn 18,000,000 ».

SALPÊTRE, SOUFRE, POUDRES, ALMAGRAS, CARTES A JOUER.

Même aux époques de calme, la contrebande s'exerce avec impunité sur ces objets. On peut penser combien la durée de la guerre civile a dû porter atteinte à ces revenus, qui figurent seulement au budget de 1837 pour la somme insignifiante de 2,800,000 réaux.

DOTATION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Les fonds destinés à la consolidation et à l'extinction de la dette publique depuis le 12 janvier 1794, époque où le système d'amortissement fut organisé en Espagne pour la première fois, proviennent de quarante-sept impôts particuliers

dans l'examen desquels les bornes de cet exposé ne me permettent pas d'entrer.

Leur produit, toujours d'après le budget de 1837, est de	R. vn	13,481,800	»
Il faut y ajouter le revenu des biens nationaux réservés à la caisse et estimés		47,367,286	6
Ensemble	R. vn	60,849,086	6

SUBSIDE DE LA NAVARRE.

Ce subside, payé d'une manière irrégulière, est évalué à r.vn 4,500,000.

DON VOLONTAIRE DES PROVINCES EXEMPTES.

L'Alava, le Guipuzcoa et la Biscaye contribuent volontairement aux charges de l'Etat pour la faible somme de r.vn 3,000,000.

LOTERIES.

On n'a pas encore de documents positifs sur le rendement de la loterie; son produit de 1833 à 1835 peut être approximativement calculé à 10,240,460 réaux par an. Les courriers de la

malle-poste étant payés par la loterie, ce qui constitue un bénéfice pour l'État, M. Mendizabal fait figurer à ce chapitre un produit de r.vn 29,680,000.

CRUSADA.

Nous avons expliqué déjà l'origine, la nature et la valeur de cette contribution, page 68, tome 1er.

MINES D'ALMADEN.

Ces mines, qui sont uniques dans l'univers, ont donné en 1835, 1836 et 1837, 46,672 1/2 quintaux à 1,085 réaux, soit r.vn 50,712,486 8; elles figurent au budget de 1837 pour r.vn 21,784,844.

HOTELS DES MONNAIES.

L'hôtel des monnaies de Madrid a donné, de 1832 à 1836 inclus, un bénéfice de	R. vn 113,189	4 2/3
L'hôtel des monnaies de Séville	55,039	»
— de Ségovie	250,295	»
— de Jubia, y compris la fabrique de clous et de doublures de cuivre pour navires	227,061	9
Ensemble	R. vn 645,584	13 2/3

D'importantes améliorations d'une exécution facile ont été proposées, elles sont de nature à quadrupler les bénéfices de l'État sur ce chapitre.

REVENUS AFFECTÉS AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ces revenus se divisent, savoir :

En produits généraux calculés à	R. vn	57,701,419	6
OEuvres pies		4,738,454	»
Subventions provinciales		60,592,169	»
	R. vn	123,032,042	6

Nous ne connaissons pas de budget régulièrement établi et présenté officiellement aux chambres par les ministres de l'intérieur, nous ne pouvons donc entrer dans aucun détail sur les produits particuliers de ces différents impôts. Il faudrait qu'à l'exemple des pays où la bonne gestion des deniers publics est considérée comme une partie essentielle de la grandeur et de la prospérité d'un état, la perception de toutes les contributions fût exclusivement confiée au ministère des finances. On ne devrait plus désormais tolérer deux trésors distincts ; si la centralisation doit rigoureusement exister, c'est surtout lorsqu'il s'agit des ressources pécuniaires d'un grand pays. Hors de là, on ne voit plus

qu'éparpillement, gaspillage, manque de contrôle et souvent malversation.

Il faut aussi faire des vœux pour que le système inextricable des finances espagnoles, composé d'une multitude d'impôts mal assis, décrétés pour la plupart dans des siècles d'ignorance et de barbarie, soit remplacé par une organisation générale en harmonie avec l'état présent de la civilisation.

DÉLÉGATIONS EN FAVEUR DE LA MARINE.

Ainsi dénommé mal à propos, cet impôt est affecté à l'entretien des tribunaux de commerce, il rend chaque année environ r.vn 1,701,113 21.

Ce chapitre est le dernier du budget de 1837, rédigé avec un incontestable talent par M. Césarée Marie de Saenz, sous-secrétaire d'État aux finances, et présenté aux cortès par M. Mendizabal, qui en a dirigé l'exécution. En 1839, le ministre des finances M. Pio Pita Pizarro présenta aux cortès un budget calqué, pour la disposition des chapitres, l'ordre des dépenses et l'ensemble du travail, sur celui que nous venons d'analyser. Le manque d'espace nous empêche

d'examiner cette volumineuse compilation, qui suit exactement le budget de M. Mendizabal, et n'offre nulle part de différence assez essentielle pour y arrêter nos lecteurs.

Afin de donner une idée aussi complète que possible de la situation financière de l'Espagne, nous joignons à ce qui précède :

1° Un état approximatif de toute la propriété foncière en 1756. (Les renseignements manquent depuis cette époque.)

2° Un état approximatif des mouvements de la population de 1787 à 1836.

3° Quelques réflexions sur l'emploi des biens nationaux.

4° Un extrait des prévisions du budget de 1840.

REVENU NET TERRITORIAL EN 1756.

PROPRIÉTAIRES LAÏQUES.

Revenu net de 61,196,066 mesures de terre R. vn	817,282,098
— de 29,006,238 têtes de bétail, moins les mules et les chevaux de trait	197,921,871
Revenu net des maisons, moulins, fabriques, etc.	252,086,009
A reporter R. vn	1,267,289,978

PROPRIÉTAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

	Report R. vn	1,267,289,978
Revenu net de 12,334,057 mesures de terre	R. vn 161,392,710	347,474,877
Revenu net des maisons, moulins, fabriques, etc.	164,154,548	
Revenu net de 2,999,277 têtes de bétail	21,927,619	
Estimation du revenu net des fermiers et des colons		299,633,599
Provinces d'Aragon, de Valence et de Catalogne, non comprises ci-dessus et dont on estime le revenu net à		638,136,151
	Total général R. vn	2,552,534,605

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Années 1787	10,269,150	habitants		
1797	10,541,371	—	272,221	d'augmentation
1821	11,248,000	—	706,629	—
1826	12,500,000	—	1,252,000	—
Accroissement en 40 années			2,230,850	

MONASTÈRES ET COUVENTS.

La suppression des ordres monastiques livrant à l'État une quantité considérable de biens nationaux, cette circonstance a donné lieu aux plus étranges exagérations. Les uns voient dans la

mise en circulation des terrains autrefois en mainmorte, et dans la vente des édifices religieux excédant les besoins du culte, une source intarissable de richesses, applicables à l'extinction de la dette publique actuelle et devant par conséquent relever le crédit de l'Espagne au niveau de celui des plus puissantes nations. Les autres prétendent que les meilleurs lots ayant été vendus à vil prix, ce qui reste disponible n'a qu'une valeur relativement imaginaire, soit parce qu'ils sont situés dans des provinces d'un accès difficile, soit parce que l'opinion publique sera longtemps encore très hostile aux acquéreurs.

La vérité, c'est qu'on se plaint à tort des ventes faites à vil prix. Puisque la destination des biens nationaux est d'amortir la dette énorme qui écrase l'Espagne, il est évident qu'une dépréciation des propriétés par la durée de la guerre civile amène forcément une diminution relative beaucoup plus considérable dans les cours des fonds publics. Or, comme jusqu'ici les achats de biens nationaux ont eu lieu contre des titres de la dette à 50 p. 100 *au dessus du taux légal*, on a retiré de la circulation, et le gouvernement a par suite détruit une valeur nominale de sa dette beaucoup plus considérable, que si le prix de la propriété se fût maintenu à un chiffre très élevé.

Toutes les provinces de l'Espagne ont encore des biens nationaux à vendre; les mieux situées, comme celles dont la position est moins favorable, présentent entre elles une masse à peu près égale de propriétés à vendre. Quant aux mauvaises dispositions du peuple contre les acheteurs, on ne peut encore citer un seul fait à l'appui de cette conjecture.

Maintenant l'État retirera-t-il de la vente des biens nationaux un bénéfice aussi considérable que celui dont quelques personnes se plaisent à entrevoir la possibilité? Nous ne le croyons pas.

La proscription en masse des ordres monastiques a eu lieu contre la volonté du gouvernement. Le décret du 4 juillet 1835 autorisa seulement la suppression des couvents où se trouvaient moins de douze religieux. Des émeutes excitées par les passions politiques, et dont la plus sordide et la plus coupable cupidité fit une spéculation, amenèrent le pillage des monastères et le meurtre d'hommes sans défense.

Ces abominables moyens de destruction eurent pour résultats des vols considérables qui se commirent publiquement, et par un si grand nombre d'individus, qu'il devint impossible plus tard de poursuivre les coupables. Le trésor reçut peu d'argent monnayé, les moines se l'étaient

partagé et l'avaient remis en mains sûres, ou les démolisseurs se l'étaient approprié.

On saccagea, on dispersa un mobilier précieux par sa valeur artistique; des tableaux d'un prix inestimable furent lacérés, brûlés ou perdus, les plus belles statues furent mutilées ou brisées, les ornements d'église en oro u en argent furent fondus et soustraits aux recherches des agents du gouvernement, pour la plupart de connivence avec ceux qu'ils étaient chargés de poursuivre. Les diamants passèrent à l'étranger, et les bibliothèques jetées au vent encombrent de leurs débris les échoppes des fripiers de toutes les villes espagnoles.

Restaient les propriétés urbaines et rurales; on mit le feu aux couvents, et les archives et les titres de propriété disparurent dans les flammes.

Les débiteurs des couvents n'eurent garde de se dénoncer eux-mêmes; ceux qui avaient acheté quelques terres des couvents s'attribuaient la portion la plus lucrative des terrains, reculaient les limites de chaque propriété limitrophe aux dépens des couvents. Dans un pareil moment de désordre et de confusion, des bois magnifiques furent incendiés sans autre but que de faire le mal.

On voit quel énorme préjudice dut éprouver le

trésor par l'étendue et l'ensemble des dilapidations.

Malgré d'aussi défavorables circonstances, un emploi judicieux des ressources que présentent encore les biens nationaux peut contribuer efficacement au rétablissement du crédit public.

Avant la suppression des ordres religieux, on comptait dans les provinces d'Espagne non privilégiées 16,037 religieux ordonnés,

Et 7,187 *id.* profès,

Ensemble 23,224 moines,

occupant 266 monastères et 1670 couvents; représentant un capital de r.vn 724,102,411.2, et un revenu net de 22,418,838.8, environ 3 et un dixième p. 100, ce qui prouve que l'administration entre les mains des moines n'était pas aussi désastreuse qu'on le croyait généralement.

Il faut ajouter les biens du clergé demeurés intacts dans la Navarre et dans les provinces basques; ils feront retour à l'État dans un temps peu éloigné par l'extinction naturelle de moines déjà âgés; les fondations pieuses et les propriétés des religieuses sont dans le même cas. Rien d'officiel n'a été publié qui fasse connaître l'évaluation de ces biens échappés à la dévastation.

En résultat, sur la masse des biens nationaux

composés des biens sécularisés, fondations pieuses, monastères, couvents d'hommes et de femmes, jésuites, inquisition, ordres militaires, etc., on avait mis en vente au 31 mars 1840 29,529 lots, évalués par l'administration : r.vn 554,107,325 35, et achetés par le public : r.vn 1,197,965,802 7, c'est-à-dire plus de 100 p. 100 au-dessus de l'estimation du gouvernement[1].

D'après les renseignements qu'a bien voulu nous communiquer la personne la plus compétente, sans contredit, pour tout ce qui se rattache aux finances espagnoles, et surtout à la valeur véritable des biens nationaux, on peut calculer ce qui reste à vendre à 2,030,000,000 de réaux, et avec l'élévation de prix dont les ventes déjà faites donnent la mesure, à 3,550,000,000 au moins, qu'on peut et qu'on doit appliquer à l'extinction d'une égale quantité de dette intérieure et extérieure, valeur réelle.

Chacun peut donc, en partant de cette base, calculer ce qu'il faut de temps pour l'écoulement des 3 milliards et demi de propriétés nationales et le cours moyen auquel l'État peut éteindre une

[1] Junta de ventas nacionales. Total de las fincas adjudicadas hasta fin de marzo de 1840.

partie de sa dette; nous ne croyons rien avancer de téméraire, en supposant qu'elle peut être aisément diminuée en vingt années de 7 milliards, par un bon système de vente des biens nationaux que possède l'Espagne.

BUDGETS DE L'ESPAGNE DEPUIS 1719 JUSQU'A 1837 [1].

	DÉPENSES.	RECETTES.	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
1719	247,366,260	142,350,740	»	105,015,520
1737	345,952,960	211,100,580	»	134,852,380
1740	392,506,400	306,737,866	85,768,534	»
1784	Inconnues.	501,290,418	»	»
1785	Inconnues.	495,256,552	»	»
1811	Inconnues.	644,206,636	»	»
1817	643,973,600	592,542,657	»	51,430,943
1820	702,802,305	530,394,271	»	172,408,034
1821	756,214,218	756,214,218	»	»
1822	664,813,325	552,800,000	»	112,013,325
1823	1,108,705,342	552,800,000	»	555,905,342
1828	448,448,690	Inconnues.	»	»
1830	592,756,089	Inconnues.	»	»
1831	599,033,274	Inconnues.	»	»
1835	1,050,691,317	759,584,936	»	291,156,381

Pour 1837, voir le Budget détaillé en tête du chapitre.

SOMMES PROVENANT DU NOUVEAU MONDE.		
Sous Philippe II	P.f..	6,600,000 »
Philippe III		22,000,000 »
Philippe IV		38,500,000 »
Charles III		60,000,000 »
Charles IV		145,000,000 »
Piastres fortes de 5 fr. 40 c.		272,100,000 »

[1] M. Peña Aguayo, Tratado de Hacienda, page 335.

BUDGET sommaire présenté aux Cortès par le ministre des Finances pour l'exercice 1840.

DÉPENSES.				RECETTES.			
Liste civile.	R. vn	43,500,000	»	Douanes.	R. vn	72,500,000	»
Corps législatif (pour mémoire).	»			Revenus provinciaux.	»	550,210,604	»
Caisse d'amortissement.	»	318,159,197	30	en régie.	»	174,330,000	»
Ministère des affaires étrangères.	»	9 070,220	»	d'amortissement.	»	45,798,500	»
de la justice.	»	17,854,923	»	du ministère des finances	»	128,647,640	»
des finances	»	334,810,086	5	des affaires étrangères.	»	30,000	»
de l'intérieur.	»	137,111,135	3	de l'intérieur.	»	56,117,070	13
de la guerre.	»	787,550,441	24	de la marine.	»	2,457,248	26
de la marine.	»	63,856,794	»				
Total des dépenses.		1,711,912,797	28	Total des recettes.	»	1,030,091,063	5

RÉCAPITULATION.

Dépenses.	R. vn	1,711,912,797	28
Recettes.		1,030,091,063	5
Déficit d'après les calculs du ministère pour l'année 1840, sans avoir égard aux déficits des années précédentes.		681,821,734	23

NOTA. — La perception du soufre et de la poudre coûte à l'administration 73 1/2 o/o. — Le tabac 41 7 12e. — Le sel 37 1/2. — La loterie 32 1/4 o/o. — Les douanes 25 o/o. — Les octrois 20 o/o. — L'eau-de-vie et les liqueurs 16 3/4. — Les propriétés de la couronne 6 1/2 o/o. — La contribution des quartiers de Madrid 4 2/3 o/o.

COLONIES ESPAGNOLES.

CUBA.

L'Espagne, qui a perdu ses vastes possessions du continent américain, possède encore des îles d'une richesse de production surprenante. Cuba, Puerto-Rico et les Philippines indemnisent suffisamment l'Espagne de tout ce qui échappe à sa domination, car par un bonheur inespéré ces îles sont en voie de prospérité. Cuba surtout, sous l'administration intelligente et ferme de l'intendant comte de Villanueva, a pris un développement incroyable. Voici les résultats obtenus dans cette riche possession des Antilles, qui pourtant ne contient qu'une population de 730,562 âmes, ainsi répartie :

Blancs des deux sexes	311,051	730,562
Hommes de couleur libres	106,494	
Esclaves	286,942	
Garnison et voyageurs	26,075	

Les revenus de l'île de Cuba étaient en 1826 de p.f. 7,097,956 [1]; en 1835, de p.f. 8,797,182; en 1839, de p.f. 11,076,403 4. Augmentation en treize ans, p.f. 3,978,467 4; soit environ 56 p. 100.

1 La piastre forte de 5 fr. 40 c.

La valeur des importations en 1826 est de p.f. 14,925,754 » ; en 1835, 20,722,071 ».

La valeur des exportations en 1826 s'élève à p.f. 13,809,838 » ; en 1835, à 14,059,247 ».

PUERTO-RICO.

Le commerce de l'île de Puerto-Rico présente une augmentation moins considérable que celui de la Havane ; il est toutefois en voie d'amélioration sensible.

La valeur des objets d'importation a été en 1838 de	P.f. 4,302,149	7	19	
Celle des objets d'exportation a été en 1838 de	5,254,945	5	17	
Différence.	952,795	17	32	en fav. de l'exp.

L'imp. en 1837 fut de	P.f. 4,209,489	6	10	différ. en plus 92,660 1 9
en 1838	4,302,149	7	19	
L'exp. en 1837 fut de	P.f. 4,861,637	4	24	augmentat. 393,308 » 27
en 1838	5,254,945	5	17	

Les objets imp. le furent en 1837 par	1221 nav. jaugt.	76,199 1/4 tx.
en 1838	1291	101,679 1/4
Augmentation.	70	25,480 » tx.
Les objets exp. le furent en 1837 par	1266 nav. jaug.	90,493 1/4 tx.
en 1838	1313	104,098
Augmentation.	47	13,605 1/4 tx.

Les droits de douane ont produit en 1837	P.f. 754,424	4	9	aug. 164,781 »
— en 1838	919,205	4	17	

Sur les 1,313 bâtiments ayant fait le commerce de 1838, 655 sont espagnols, jaugeant 24,111 tonneaux; 377 américains, 2 brésiliens, 17 brémois, 52 danois, 123 français, 8 hambourgeois, 92 anglais[1].

Les produits de l'île servent aux dépenses de son administration et laissent un excédant de deux à trois cent mille piastres pour la métropole.

En 1837 les douanes de Puerto-Rico produisirent p.f. 700,000; en 1838, p.f. 1,100,000; en 1839, p.f. 1,400,000, d'après les prévisions de l'intendant, M. del Valle.

ILES PHILIPPINES.

L'Espagne possède dans la mer des Indes un archipel dont la richesse est incalculable, et dont pourtant l'importance est en général peu connue. Le célèbre voyageur Lapeyrouse disait « que la nation qui maîtresse des Philippines réussirait à y établir la forme de « gouvernement la mieux appropriée à ses heu-

[1] Extrait de la balance du commerce de Puerto-Rico, publié par Don Antonio Marco del Valle, intendant de l'île, le 31 mai 1839.

« reuses conditions, devrait attacher peu de « prix à tous les établissements européens exis- « tant en Afrique et en Amérique [1]. »

L'Espagne est cette heureuse nation ; mais elle n'a jusqu'à présent rempli aucune des conditions qui pouvaient lui rendre indifférente la perte des autres colonies, et jusqu'à présent elle a retiré bien peu d'avantages de ses vastes possessions d'Asie ; il n'est même pas probable que la métropole puisse jamais par elle-même leur donner le développement dont elles sont susceptibles.

Don Thomas Comin, qui avait résidé fort longtemps à Manille en qualité de facteur de la compagnie des Philippines, publia en 1810 un ouvrage où tous les vices de l'administration des Philippines sont dévoilés : on dirait en lisant ces détails que le but du gouvernement espagnol était de rendre impossible toute prospérité. Ce but a été atteint, car, à vingt-cinq années de distance, je trouve presque les mêmes plaintes dans un rapport très remarquable de Don Francisco Enriquez, intendant des Philippines jusqu'en 1836 [2]. Soumise à l'action d'un pouvoir situé à six mille lieues, l'administration doit nécessai-

1 Voyages autour du monde.

2 Publié le 11 juillet 1836 à Manille.

rement être impuissante à corriger les abus, à provoquer les améliorations. Toute résolution de quelque importance des autorités locales doit recevoir la sanction du gouvernement de Madrid. Il faut donc au moins un an pour obtenir une réponse : si on calcule les fausses interprétations, les inévitables malentendus, les intrigues bureaucratiques, on aura une juste idée de ce que peut être cette administration de la métropole : il ne faut pas chercher ailleurs la cause du peu de fruits que l'Espagne retire de la possession des Philippines.

Toutefois, telle est la force des choses, qu'on remarque une progression ascendante dans les revenus de cette colonie. Cette amélioration s'opère avec une lenteur désespérante, quand chaque année on devrait voir le revenu se développer comme par enchantement sur un sol aussi fertile, un climat aussi beau et une position aussi avantageuse : tout y languit sous le poids d'une administration vicieuse.

Je présenterai quelques aperçus statistiques empruntés à l'ouvrage de M. Comin et au mémoire de l'intendant M. Enriquez; ils suffiront pour faire comprendre ce que l'Espagne pourrait faire de l'archipel des Philippines.

POPULATION.

En 1791, on comptait 1,649,678 habitants, et en 1810, 2,515,406; c'est une augmentation de près de 52 p. 100 en dix-huit ans. Aujourd'hui la population s'élève à 3,385,832; c'est un nouvel accroissement de 870,426 habitants, ou seulement 25 p. 100 environ en trente ans.

Les Philippines peuvent contenir une population de vingt millions d'âmes; pour atteindre rapidement ce résultat, il suffirait de protéger l'établissement des Chinois; on sait que le céleste empire ne peut suffire à son exorbitante population, le trop plein se déverserait aux Philippines aussitôt que le gouvernement espagnol encouragerait l'émigration de cette race d'hommes d'une activité surprenante, fort laborieux et fort dociles en même temps. Ils ont en outre l'immense avantage de savoir mieux que personne tirer parti des indigènes, paresseux et indolents, mais très adroits pour les travaux industriels, auxquels on les emploie avec succès; ils ont aussi un grand amour pour la propriété territoriale. Les Philippines ont sur les Antilles l'inappréciable avantage de ne pas avoir d'esclaves.

REVENU.

D'après M. Comin, le revenu total des îles en 1810 était de 1,563,318 2» p.f. de 5 fr. 40 c., et les dépenses de 1,367,873 4 10

Produit net 195,444 7 24

D'après M. l'intendant Enriquez, le revenu était en 1828 de 1,649,957; c'est-à-dire qu'en dix-huit ans il était demeuré à peu près stationnaire.

En 1835, le revenu était de 2,094,896, et bien que M. Enriquez n'indique pas les dépenses d'une manière précise, il paraît que le revenu *net* ne dépasse pas p.f. 300,000. Nous voyons en lisant son rapport que tout ce qu'on pourrait espérer au moyen des économies et des améliorations qu'il propose, ce serait d'atteindre le chiffre de 500 mille piastres.

Pour se rendre compte combien est mesquin ce revenu d'une colonie où on compte près de 3 millions et demi d'habitants, il faut jeter un coup d'œil sur la richesse et sur la variété des produits de notre magnifique possession.

Le coton des Philippines, par sa blancheur et la finesse de ses fils, est supérieur à celui de toute

l'Asie ; les Chinois le préfèrent pour leurs tissus, ils le paient 50 p. 100 plus cher que le meilleur de l'Indoustan.

La soie, qui devrait être l'objet d'une exportation considérable, est cultivée pour la simple consommation des îles.

Le sucre y est d'un produit si extraordinaire, qu'il donne au cultivateur 90 p. 100 de bénéfice.

Le café est meilleur que celui de Bourbon, et pourrait soutenir la concurrence avec celui de Moka [1]; l'exportation en est nulle.

Le piment, dont l'excellente qualité lui ferait donner la préférence sur tous les marchés, est à peine cultivé [2]. Le cacao est supérieur à celui de Guayaquil [3], on le cultive à peine pour la consommation locale. La cannelle y croît à l'état sauvage de tous côtés, on ne le cultive pas ; la noix muscade abonde; l'indigo est supérieur à celui de Java, de la Chine et du Bengale ; on pourrait en récolter autant qu'on voudrait, à peine en trouve-t-on ; cependant il donne au cultivateur un bénéfice de 57 p. 100.

Le riz, l'une des principales nourritures des ha-

[1] Comin.
[2] *Id.*
[3] *Id.*

bitants, y croît avec une telle vigueur et le terrain lui est si propice, que les récoltes rapportent 95 ou 100 fois la semence [1]; si on donnait à cette culture toute l'étendue dont elle est susceptible, son importation en Chine serait l'objet d'un commerce incalculable. L'opium, le thé, la cochenille pourraient devenir des branches immenses de commerce; le tabac, qui forme le principal revenu des îles, recevrait facilement un développement assez considérable pour en fournir tous les marchés du monde. D'après M. Comin, en 1810, le produit du tabac donnait un revenu d'un million de piastres, et d'après M. Enriquez, il s'est successivement élevé : en 1828, il figure pour 1,219,150 7; en 1835, pour 1,731,374; en 1836, pour 1,835,405 ; en 1837, pour 1,922,259. Les Philippines produisent en abondance le *phormium tenax* pour les cordages et les toiles à voiles.

L'application des capitaux nécessaires à l'agriculture des Philippines aurait pour chaque branche des résultats égaux à ceux que j'ai indiqués pour l'indigo et pour le riz.

On trouve aux Philippines les plus beaux bois de construction. Sur différents points des ruisseaux

[1] Comin.

de l'île, les indigènes retirent des grains d'or, il est donc permis d'induire qu'il existe des mines de ce métal dans les montagnes où ces ruisseaux prennent leur source. Il y a des mines de fer excellent, du cuivre, du soufre, de la houille en abondance ; il semble, en un mot, que la Providence se soit plu à doter les Philippines de tous les trésors de la nation la plus riche, et que le gouvernement espagnol ait voulu rendre stérile la volonté de la Providence.

Quand on songe que la Hollande doit la plus grande partie de sa prospérité à ses possessions de Java et de Batavia, si inférieures aux Philippines, et que l'Espagne ne retire de celles-ci qu'une misérable somme de 1,500,000 à 2,000,000 de francs, on ne peut que gémir sur les erreurs administratives qui annulent tout ce qui demeure entre les mains du gouvernement espagnol.

Si l'Espagne mieux avisée connaît un jour ses propres intérêts, si elle veut donner à ses possessions asiatiques tout le développement qu'elles comportent, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est de suivre l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande, et de créer une compagnie des Philippines sur les bases de celles des Indes. Les résultats sont assez beaux pour qu'on ne craigne pas de s'égarer dans une route déjà tracée.

L'intérêt privé et l'intelligence administrative des particuliers donneront un essor inespéré aux riches produits de ces îles, et développeront leur commerce sur tous les points du monde. Il n'existe pas de rapports commerciaux entre Manille et le Japon; à eux seuls ces rapports suffiraient pour changer la face des choses. Manille devrait être le centre de tout le commerce de l'océan Indien; et l'Espagne, en livrant à l'industrie particulière l'exploitation de ce sol privilégié, pourrait doubler dès les premières années son revenu, et arriver à le sextupler en fort peu de temps; mais ces prodiges de l'activité et de la richesse d'une compagnie fortement organisée, le gouvernement espagnol est impuissant à les produire, parce qu'il manque des deux leviers de la fortune publique, *l'activité* et *les capitaux*.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

QUESTION MILITAIRE.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ESPAGNE DEPUIS CHARLES-QUINT JUSQU'A NOS JOURS.

DE LA QUESTION POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

DES PARTIS EN ESPAGNE.

APERÇU SUR LES FINANCES.

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

M. de Marliani était absent de Paris lors de l'impression de ce livre, quelques erreurs s'y sont glissées qu'il est important de rectifier.

Voici les principales :

TOME PREMIER.

Page 2, dernière ligne, au lieu de *impuissance militaire*, lisez *impuissance parlementaire*.

Page 504, ligne 20, au lieu de *deux millions*, lisez *deux cents millions*.

TOME SECOND.

Page 16, lignes 11 et 22, on applique faussement la date du 29 septembre 1833 à l'apparition de Zumalacarregui et au renvoi de vingt-cinq mille hommes. Cette date n'appartient vraiment qu'à la mort du roi.

Page 75, ligne 11 au lieu de *la funeste obstination*, lisez *l'aveugle obstination*.

Page 89, ligne 14, au lieu de *annulation*, lisez *acceptation*.

Page 95, ligne 4, au lieu de *abbé de Saint-Simon*, lisez *abbé de Saint-Romain*.

Page 124, ligne 2, au lieu de 3 *février* 1666, lisez 3 *février* 1668.

Page 125, ligne dernière, au lieu de 3 *avril* 1666, lisez 3 *avril* 1668.

Page 262, ligne 18, *par analyse*, lisez *par analogie*.

Page 278, ligne 18, au lieu de *ordonnance du* 26 *mars*, lisez *ordonnance du* 24 *mars*.

Page 294, ligne 8, au lieu de *ordonnance du* 26 *mai*, lisez *ordonnance du* 24 *mars*.

